

Mario Dumais

AGRICULTURE
ET
POLITIQUE AGRICOLE

Recueil d'écrits et de conférences

ÉDITION À COMPTE D'AUTEUR

PUBLIÉ PAR MARIO DUMAIS EN 2016

ISBN 978-2-9815310-3-2

Dépôt légal- Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016

Dépôt légal-Bibliothèque et Archives du Canada, 2016

ÉDITION NUMÉRIQUE

DISTRIBUTION

Mario Dumais

mariodumais25@hotmail.com

Introduction.....	3
1-Mon cheminement à propos des politiques agricoles.....	4
2- Regard sur l'Égypte.....	16
3- Implementing computer technology and management techniques in agriculture : one canadian experience.....	24
4- Grossir à l'intérieur des clôtures.....	28
5- Les impacts du libre-échange sur l'industrie agroalimentaire.....	31
6- Aliments et boissons, une valeur sûre pour l'économie.....	36
7-- Le financement des coopératives.....	43
8- Le GATT et l'agriculture.....	50
9- L'avenir de la ferme familiale dans le contexte de la libéralisation des marchés.....	55
10- Agricultural Cooperation 1995.....	59
11- La place du Québec agroalimentaire sur l'échiquier mondial.....	64
12- L'agriculture contemporaine et l'environnement.....	70
13- Rapport de l'Organisation internationale des coopératives agricoles présenté à l'assemblée générale de l'Association coopérative internationale.....	73
14- Distribution et transformation alimentaire.....	80
15- Pour une agriculture durable et productive.....	83
16- Nourrir l'humanité.....	89
17- L'agriculture intensive est nécessaire.....	91
18- Les revenus agricoles.....	94
19- Endettement agricole et effet de levier.....	114
20- Réflexions pour l'Institut canadien des politiques agroalimentaires (ICPA).....	117
21- Gestion des risques et stabilisation des revenus en agriculture.....	126
22- Les organismes génétiquement modifiés (OGM) et la sécurité alimentaire.....	128
23- Le point sur les lacunes des politiques agricoles.....	148

24- Le sirop d'érable en otage.....	152
25- Les conséquences négatives des offices de commercialisation agricole.....	153
26- Jean Ziegler et la faim.....	187
27- Atelier d'écriture de GFAR tenu au Costa Rica en 2012.....	189
28- Une agriculture plus productive et durable pour diminuer la pauvreté et la sous-alimentation.....	195
29- Quelle nouvelle politique agricole québécoise ?.....	199
31- Économiser des centaines de millions de dollars en diminuant le coût de la politique agricole québécoise.....	201
32- La gestion de l'offre et le nombre de fermes.....	204
Conclusion.....	205
Mon curriculum vitae (CV).....	207

INTRODUCTION

J'ai beaucoup écrit sur l'agroalimentaire et sur les politiques agricoles au cours de ma vie professionnelle. Mes emplois à l'Union des producteurs agricoles (UPA), à la Coopérative fédérée de Québec (CFQ), au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), à Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), au Centre pour l'intégration et le développement des entreprises agroalimentaires à l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), de même que divers mandats ponctuels que j'ai remplis m'ont donné l'occasion de m'exprimer sur divers aspects de la vie économique dans ce secteur. Le présent recueil regroupe certains des principaux textes que j'ai écrits sur ces sujets.

Dans le présent ouvrage, les écrits et les textes de conférence sont présentés en ordre chronologique de leur production. C'est pourquoi en faisant une lecture attentive, on pourra constater que les premiers documents recèlent une orientation proche des analyses et des politiques de l'UPA où je travaillais au moment de leur production. Comme je l'explique dans la section qui suit, mes convictions ont radicalement changé au cours de ma carrière, et le contenu des textes produits ultérieurement correspond à cette évolution.

Les lecteurs constateront que certains des textes reproduits dans ce recueil sont en anglais. Je prends pour acquis que la vaste majorité des lecteurs de cet ouvrage assez technique comprennent cette langue. Pour ceux dont ce ne serait pas le cas, l'ensemble des textes en français permettent tout de même de bien comprendre l'essentiel de la vision et des points de vue que véhicule le recueil.

Bonne lecture à tous.

MON CHEMINEMENT À PROPOS DES POLITIQUES AGRICOLES

J'ai commencé à travailler à l'Union des producteurs agricoles (UPA) en 1978. À l'époque, j'étais encore socialiste. Dans le contexte de cette vision politique, j'étais solidaire des classes populaires, qui comprenaient selon moi les ouvriers et les salariés en général, de même que les agriculteurs. J'avais auparavant travaillé comme conseiller syndical à la Confédération des syndicats nationaux (CSN). Travailler à l'UPA se situait dans le prolongement de mon engagement politique auprès des classes populaires.

Pour moi, la solidarité impliquait d'adhérer pleinement aux orientations de ces organisations pour lesquelles je travaillais. Aussi, c'est sans problème que je suis devenu l'un des porte-paroles des positions de l'UPA en matière de politique agricole. Les revendications auprès des autorités gouvernementales d'aide financière en vue d'améliorer et de stabiliser les revenus des agriculteurs était une orientation à laquelle j'adhérais sans aucun problème. La défense des plans conjoints et des systèmes de gestion de l'offre, la protection du marché domestique dans les secteurs où prévalaient ces mesures, allaient également de soi. L'orientation consistant à vouloir bâtir un rapport de force entre la classe agricole et les géants de la transformation et de la distribution alimentaire me semblait également parfaitement justifiée.

Voici quelques événements ou situations qui ont contribué à me faire remettre en question le bien-fondé des orientations de l'UPA :

Le prix payé par le gouvernement égyptien pour les productions sous quotas

Je fus invité en 1983 par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) à participer à un séminaire de transfert technologique en Égypte. En marge de l'activité officielle, je me suis déplacé dans le delta du Nil et j'appris à cette occasion des faits qui m'ont amené à réfléchir sur le bien-fondé des interventions gouvernementales en matière de politique agricole et alimentaire. Les voici :

« En marchant sur la rive du Nil, au Caire, j'avais vu des gens qui prélevaient de l'eau dans le fleuve à l'aide d'un contenant fixé au bout d'une perche appuyée au bord du fleuve sur une base fixe. La perche servait de levier. On m'expliqua que cette méthode de prélever de l'eau du Nil datait de la période pharaonique. Mais on m'expliqua également que plusieurs autres méthodes de prélever de l'eau, certaines techniquement beaucoup plus productives, étaient utilisées en milieu agricole. Je conclus avec un chauffeur de taxi, parlant arabe mais également anglais, une entente pour qu'il soit à ma disposition pour une journée afin de m'amener dans une région du Delta densément agricole. En y voyageant, je lui demandai d'arrêter à un lieu où je voyais des moyens de prélever l'eau pour irriguer qui étaient beaucoup plus modernes. Alors que nous étions arrêtés et que nous nous étions approchés du système pour l'examiner, son propriétaire, un agriculteur, s'approcha de nous et nous demanda qui nous étions et pourquoi nous examinions son installation. Quand mon chauffeur lui eut dit que j'étais un Canadien travaillant en milieu agricole, et qu'à ce titre je m'intéressais à l'agriculture égyptienne, il nous invita à

entrer chez lui. Il nous servit un peu de sa nourriture locale, assez savoureuse, que je mangeai par politesse avec un peu d'inquiétude compte tenu de toutes les mises en garde des agences de voyages relativement au danger de la nourriture locale. Cependant, je n'ai vécu aucune conséquence négative suite à cette dégustation. Je l'interrogeai sur la production de son domaine, sur la mise en marché de ses produits et le revenu qu'il en tirait. C'est alors qu'il m'expliqua que son principal problème était de produire le riz qu'exigeait son quota. Je fus d'abord surpris, moi qui connaissais le système de gestion de l'offre du Canada existant dans les secteurs laitier et avicole qui émet des quotas pour limiter la production. Mais je compris rapidement que le système de quotas qui prévalait en Égypte avait une toute autre signification que celui en vigueur chez nous. Il m'expliqua en effet que le quota dont il parlait était une quantité de production de riz que le gouvernement l'obligeait à produire, à un prix ridiculement bas. Le prix qui lui était payé était de 65 \$ la tonne, alors que le prix international sur le libre marché était de 180 \$ la tonne, et le prix sévèrement protégé sur le marché intérieur japonais était de trois fois le prix international. Il devait remplir cette obligation car en cas de défaut, il serait privé d'accès à l'eau qui était contrôlée par le gouvernement et qui était nécessaire pour toutes ses productions.

Le gouvernement avait créé cette obligation pour la raison suivante : le président Gamal Abdel Nasser avait mis en place un programme économique et social qu'il nommera « socialisme arabe ». Ce programme comportait, entre autres mesures, des subventions en vue de diminuer le prix de la nourriture. Au moment où j'y étais, un pain coûtait environ 2 cents et un plat populaire sans viande à base de riz, de macaroni, de haricots ou de lentilles coûtait environ 5 cents. Cette politique assurait à chacun un niveau minimum d'alimentation. Mais elle donnait lieu également à beaucoup de gaspillage. Entre autres, le pain subventionné était utilisé dans l'alimentation animale ! Il coûtait cher au gouvernement égyptien. C'est ce qui explique qu'il tentait de se procurer à bon compte les produits subventionnés, ce qui était le cas du riz. Ce dossier du contrôle des prix de certains produits alimentaires et de la subvention versée par le gouvernement pour assurer la disponibilité de ces produits a provoqué de nombreux troubles sociaux en Égypte et a provoqué des coûts financiers difficilement supportables pour le gouvernement. Cet exemple a joué un rôle important dans l'évolution de ma perception des interventions gouvernementales que préconisait le socialisme. Ce cas illustre le fait, selon ma nouvelle perception, que si l'interaction d'acheteurs et de vendeurs opérant sur un libre marché peut donner des résultats indésirables, les interventions gouvernementales le peuvent également.¹ »

Les subventions pour accroître le revenu des agriculteurs

Comme je le signale dans l'article sur les revenus agricoles qui se trouve dans ce recueil, « depuis la crise des années '30 et d'une manière plus accentuée depuis la deuxième guerre mondiale, les gouvernements des pays développés ont mis en place des politiques dont l'un des

¹ Mémoires de Mario Dumais, p.65. Une version numérique de cet ouvrage est disponible gratuitement sur le site de Bibliothèque et Archive nationale du Québec : www.banq.qc.ca

objectifs principaux était l'amélioration et la stabilisation du revenu agricole. L'objectif d'amélioration du revenu visé était souvent défini en termes de parité de revenu pour les familles agricoles en comparaison avec les autres familles. ».

Mais mon adhésion à cet objectif s'est progressivement érodée pour des raisons que j'explique en détail dans cet article. L'une des raisons est que les familles agricoles disposent aujourd'hui d'un revenu et d'un patrimoine plus élevé en moyenne que celui des autres familles. De plus, le fait que ces subventions étaient et sont souvent versées à des entreprises dont la taille et les revenus sont si élevés qu'ils excluent toute justification de leur versement pour des raisons sociales, m'amena à remettre en question cette pratique. Un jour, quelqu'un qui présidait l'organisme impliqué dans l'administration du programme nommé l'Assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), me confia qu'il était déchiré dans sa conscience lorsqu'il devait signer des chèques totalisant des millions de dollars à des entreprises de production porcine. En suivi de cette information, j'ai transmis en 2008 une requête à La Financière agricole, qui administre aujourd'hui ce programme, pour connaître quels avaient été les versements aux cinq plus gros producteurs de porcs en 2008. Cette année-là, La Financière agricole a versé 99 millions \$ - soit près du tiers de la part gouvernementale totale accordée au programme d'ASRA - aux cinq plus gros producteurs de porcs. Ceux-ci n'ont versé en primes d'assurance, cette année-là, que 13 millions \$. Ils ont donc reçu une subvention de l'ordre de la différence, soit 86 millions \$.

Mais le Québec n'est pas le seul endroit en Occident où les gouvernements versent des subventions agricoles à des entreprises de grande taille ou à des citoyens en moyen. À ce propos, les subventions versées dans le cadre de la politique agricole européenne est un cas patent qui illustre ce phénomène. Voici des informations à ce propos :

En 1995, j'ai participé en Angleterre au congrès de l'International Farm Management Association. *« En plus des conférences auxquelles nous avons assisté lors de cette rencontre, on nous proposait divers déplacements pour aller visiter des sites reliés à l'agriculture. L'une des visites intéressantes fut celle que nous fîmes au Château Windsor. Le Château Windsor est une propriété privée de la famille royale. Ce Château est localisé sur une ferme de 3000 acres, qui comporte également des bâtiments d'élevage. Lors de la tournée de la ferme que nous faisons en tant qu'invités, un agronome, qui était le gérant, nous transmettait des explications diverses sur l'exploitation. Il nous demanda si nous avions des questions. Je lui ai demandé si la ferme du Château Windsor avait droit aux subventions que versait la Communauté européenne aux agriculteurs. Avec un sourire typiquement anglais, l'agronome nous répondit : mais oui, car nous sommes une ferme familiale !*

Suite à la visite des lieux, on nous invita à nous asseoir dans un grand hangar, et la princesse Anne arriva et monta, devant l'auditoire, sur un tas de balles de foin. Elle commença par nous dire qu'elle se sentait parfaitement à l'aise de s'adresser à un groupe de fermiers, car, nous dit-elle, j'ai été élevée ici sur une ferme et j'adore fréquenter les animaux qui y vivent. Par la suite, elle nous livra une série de réflexions relatives aux difficultés que rencontrent tous les exploitants agricoles du monde dans l'exercice de leur profession, en y mettant beaucoup de détails et en

signalant la nécessité que l'État intervienne pour aider les agriculteurs à les surmonter. Les quelques participants du Québec et moi-même, nous nous sommes dits à la fin de sa causerie que si elle vivait chez-nous, elle pourrait être une porte-parole de l'UPA. En blague, un des délégués de l'UPA dont l'orientation souverainiste était bien connue, nous dit après l'avoir entendue : je souhaite un Québec indépendant monarchique avec la princesse Anne comme reine. En sortant de la rencontre, nous vîmes la Princesse monter dans la Jaguar avec laquelle elle était venue nous rencontrer, qui était conduite par son chauffeur privé. Cela me démontra qu'il n'est pas nécessaire d'être indigent pour savoir prononcer un discours misérabiliste sur l'agriculture et quémander de l'aide publique. »²

En 2009, l'Europe a publié sur internet la liste des bénéficiaires des subventions agricoles qu'elle verse dans le cadre de la politique agricole commune (PAC). Voici des informations contenues dans cette publication :

« Élisabeth et le Prince Albert royalement servis

La reine Élisabeth d'Angleterre, le groupe de luxe LVMH avec le cognac Hennessy, le prince Raynier de Monaco... figurent dans le gotha des bénéficiaires de la PAC. La levée, vendredi dernier, du secret le mieux gardé de l'Union européenne révèle que les principaux « gagnants » de la PAC ne sont pas des fermiers et sont loin d'être dans le besoin. Ce n'est pas vraiment une surprise pour Mariann Fischer Boel, commissaire européenne à l'agriculture, qui bataille pour une politique agricole plus équitable ».

L'an passé, Élisabeth, une des femmes les plus riches du Royaume-Uni, a perçu, via la « ferme de Sandringham », un total de 530 000 euros. Le prince Charles, son fils aîné, a reçu 95 222,56 livres pour son duché de Cornouailles, et 86.262,98 livres pour la ferme du Duché, soit un total de 181.485,54 livres.

La reine, 214e fortune de son Royaume, avec 270 millions de livres selon un classement du Sunday Times, perçoit les aides européennes de la PAC comme n'importe quel propriétaire terrien ou agriculteur. Elle est loin de bénéficier toutefois de la plus forte somme. »³

Ces informations m'ont conduit à remettre en cause mon adhésion à l'idée du bien-fondé de versements de subventions à l'agriculture en vue d'augmenter le revenu de l'ensemble des fermes pour des raisons sociales.

De plus, le coût beaucoup plus élevé de la politique agricole pratiquée au Québec, en comparaison avec les dépenses à cette fin dans les autres provinces, a également contribué à cette remise en question.

² IDEM, P. 106

³ Site www.ladepeche.fr, consulté le 18 juin 2016.

L'impact des plans conjoints sur la relation entre les coopérateurs et leur coopérative

La question de l'impact des plans conjoints sur la relation des coopérateurs avec leur coopérative a toujours été litigieuse. En 1952, le gouvernement de Maurice Duplessis, à la suite de demandes répétées de l'UCC (l'UPA de l'époque) met sur pied une commission, présidée par le juge Héon, chargée d'étudier la mise en marché des produits agricoles. Elle recommande la mise en place des plans conjoints et la création de la Régie des marchés agricoles. Cependant, elle recommande également qu'ils ne pourront porter préjudice aux engagements conclus entre les cultivateurs et leurs coopératives⁴. La loi qui donnera suite au rapport retiendra cette disposition. Mais cette disposition de la loi ne fut pas respectée et éventuellement, elle fut éliminée. En fait, un agriculteur qui devenait membre d'une coopérative de transformation s'engageait jusque-là à lui vendre son produit. Mais le plan conjoint recevait dorénavant le produit et avait le contrôle sur sa livraison. Très rapidement, il s'avéra que le produit des coopérateurs, par exemple le lait des membres d'Agropur, ne lui serait pas nécessairement livré dorénavant. Du lait provenant de producteurs non membres de cette coopérative pourrait par contre lui être livré.

Ce pouvoir des plans conjoints sur les produits agricoles à la sortie de la ferme fit en sorte que des gros producteurs de porcs qui acquièrent des abattoirs ne purent dans un premier temps s'assurer que les porcs qu'ils abattraient seraient les leurs. Ils durent négocier avec la fédération pour obtenir ce *privilège*. Par contre, la Coopérative fédérée, qui voulut développer un produit de marque maison, le *porc coop*, dut négocier pendant près d'une décennie pour avoir la possibilité que les abattoirs d'Olymel, qui lui appartenaient, aient la garantie de recevoir les porcs élevés dans le réseau coopératif. Quand je commençai à travailler à la Coopérative fédérée, je me rendis rapidement compte que les plans conjoints avaient développé un rapport de force non seulement avec de grandes entreprises de transformation du secteur privé, mais également avec les entreprises de transformation du réseau coopératif qui appartenaient aux agriculteurs. Ce fut le début de ma réflexion sur le bien-fondé des plans conjoints.

Le producteur de poulet de N.-É. qui veut la compétition parfaite dans le maïs

J'ai participé en 1989 à un Comité de révision de l'aide au transport des céréales fourragères mis en place par le gouvernement fédéral.

« Le Comité a contacté 350 intervenants des gouvernements provinciaux et du monde agroalimentaire concernés par cette politique. Il a reçu par la suite 70 mémoires. Il a également tenu durant 5 jours au début de mars 1989 des rencontres à Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick, au Québec, en Alberta et en Colombie-Britannique.

Une intervention qui m'a particulièrement frappée durant ces rencontres provenait d'un éleveur de poulet néoécossais. Comme on le sait, cette production est régie par la politique ultra protectionniste qu'est la gestion de l'offre. Ce producteur nous dit qu'en Nouvelle-Écosse, on

⁴ SAINT-PIERRE, JACQUES : *Histoire de la coopérative fédérée*, Les presses de l'Université Laval. p.158

achetait du maïs en provenance de l'Afrique-du-Sud et qu'il souhaitait que cette céréale, comme toutes celles qui proviendraient de l'étranger, soit éligible à la subvention fédérale. Cette intervention m'apparut comme un exemple éloquent du fait que les humains, quand ils ne prennent en considération que leur intérêt personnel, ce qui est souvent le cas, ont tendance à vouloir qu'existe un monopole pour régir le marché de ce qu'ils ont à vendre, et la concurrence parfaite pour régir les marchés sur lesquels ils achètent des choses. »⁵

Mission à Madagascar : la Banque mondiale et le Fonds monétaire international incitent le gouvernement malgache à ouvrir ses marchés agricoles

En 1993, j'ai reçu un mandat de la Société de développement international Desjardins. Il consistait à produire un rapport en vue de conseiller une association d'éleveurs laitiers (ROVA) de l'opportunité d'acquérir une entreprise étatisée de transformation laitière (ROMANOR) que le gouvernement s'apprêtait à privatiser et qu'il lui avait offert. Voici quelques observations que j'en ai retenues :

« POLITIQUE LAITIÈRE

L'un des obstacles importants à l'émergence d'une industrie laitière prospère et dynamique est la politique gouvernementale pratiquée face aux importations de produits laitiers.

Signalons que les échanges internationaux de produits laitiers ne sont aucunement représentatifs des réalités économiques dans les grands pays producteurs.

Une proportion très marginale de la production laitière est échangée sur les marchés internationaux. On l'estime à environ 6 pour cent. Les européens sont les grands fournisseurs sur le marché mondial des produits laitiers. Les exportations de produits laitiers sont massivement subventionnées et l'entrée dans les pays développés est contrôlée par des quotas d'importation (c'est le cas au Canada et aux États-Unis) ou par des tarifs variables très importants comme ne l'Europe.

On discute au sein du GATT d'un projet de tarification qui remplacerait les quotas d'importation par des équivalents tarifaires qui seraient progressivement abaissés. Le calcul préliminaire d'équivalents basés sur la différence entre les prix domestiques et internationaux, indique qu'ils s'élèveraient au Canada à des niveaux d'environ 322 % pour le beurre, de 222 % pour la poudre de lait et de 226 % pour le fromage.

Ces observations visent à démontrer que dans les principaux pays industrialisés, la production laitière nationale ne saurait survivre en ouvrant les frontières unilatéralement et en laissant les prix internationaux fixer les prix domestiques.

C'est pourquoi les producteurs de lait malgache ont été très déçus de la nouvelle politique de traitement des importations consignée dans la dernière Loi des finances. La poudre de lait

⁵ Mémoires de Mario Dumais, p.87

écrémé et l'huile de beurre sont utilisées à Madagascar pour reconstituer du lait entier. Les taxes à l'importation du lait écrémé en poudre et de l'huile de beurre que la Banque mondiale avait recommandé de fixer à un minimum de 30 % ont été abaissées à 10 %. De plus, des quantités importantes de poudre de lait et d'huile de beurre ont été acquises en 1 992 dans le cadre du programme d'aide alimentaire financé par le Japon. Ces produits ont été cédés aux deux principales laiteries privées du pays, soit TIKO et SMPL, à des conditions très favorables eu égard au prix de la matière première produite localement.

On ne saurait trop insister sur la nécessité pour le gouvernement d'adopter des mesures en vue d'élever la taxe sur les produits importés et de s'assurer que les produits importés reçus sous forme de dons par l'État malgache, soient revendus à des prix qui ne concurrencent pas indûment la production locale. »⁶

« Ce mandat à Madagascar m'a fait réfléchir à l'interdépendance des agricultures des pays moins développés avec celles des pays développés. L'ouverture du marché laitier malgache à l'importation des produits subventionnés des pays développés concurrençait féroce­ment la faible production locale. À ce moment, la politique agricole de la Communauté européenne garantissait des prix à la ferme pour le lait et pour le maintenir, elle imposait des tarifs d'importation variables très élevés et avec les revenus de ces tarifs, elle subventionnait l'exportation de leur produit. Si des surplus subsistaient, les Gouvernements les achetaient. Par ailleurs, le Canada et les États-Unis avaient des contrôles quantitatifs des importations. En dépit du fait que seulement 6 % de la production mondiale était exportée, le prix qui prévalait à ce niveau influençait fortement le prix domestique de pays tels que Madagascar. Lors de la rencontre de la FAO sur la sécurité alimentaire en 2002, les porte-paroles des pays moins développés ont dénoncé les subventions agricoles de l'ordre d'un milliard de \$ US par jour que versaient les pays développés à leur agriculture. La taille de ces subventions était mesurée par l'OCDE, qui continue à faire ces calculs. Ces observations ont contribué à me faire remettre en question les subventions faramineuses que les pays développés versent à leur agriculture et les obstacles à l'ouverture des marchés qui les accompagnent, compte tenu de l'influence qu'ont ces pratiques sur les agricultures des pays moins développés.

Au-delà de l'évolution de ma vision de l'agriculture dans le contexte international que cette mission a contribué à enrichir, les aperçus des conditions de vie d'une population comme celle de Madagascar fut marquante de ma perception des problèmes vécus dans les pays moins développés. En visitant des centres de collecte où les producteurs de lait venaient livrer eux-mêmes leur production, je rencontrai une femme qui apportait une demi-chaudière de lait, qu'elle avait portée sur sa tête durant les quatre heures de marche qu'elle avait dû faire de sa ferme au centre de collecte. Après y avoir laissé son lait, elle devait retourner chez-elle, encore à pied ! »⁷

⁶ Idem, p. 97

⁷ Idem, p. 102

Ma participation au comité consultatif sur le commerce extérieur du gouvernement fédéral et la réaction des prêteurs à la CFQ devant la perspective des impacts de la libéralisation des échanges sur l'agriculture et les industries de transformation alimentaire du Québec selon les porte-paroles du milieu agricole

« ..., il advint qu'en dépit de toutes les craintes du monde agricole québécois relativement aux conséquences des négociations internationales visant à libéraliser les échanges sur les politiques agricoles appliquées ici, les accords conclus dans le cadre de l'Uruguay Round, du traité de libre-échange avec les É-U et de l'ALENA n'eurent à peu près pas d'impact au Québec.

Toute cette démarche fut cependant pour moi une occasion de remise en cause progressive de mon adhésion au protectionnisme. Les pays moins développés pointèrent à de multiples occasions dans ces négociations jusqu'à quel point les subventions versées à la production et aux exportations agroalimentaires dans les pays développés étaient dommageables pour eux. Déjà, ils commençaient à dénoncer les subventions à la production de l'ordre d'un milliard de dollars par jour, selon les calculs de l'OCDE, dont bénéficiait l'agriculture des pays développés qui venait les concurrencer sur leur propre marché intérieur.

Un autre élément qui me poussait à remettre en cause le protectionnisme était la croissance extraordinaire à l'échelle historique de la population mondiale et du revenu de plusieurs de ses composantes, qui créaient de nouveaux besoins solvables en matière agroalimentaire. Il s'agissait, d'une part, de nouveaux débouchés pour l'industrie agroalimentaire canadienne. D'autre part, sur le plan social, produire plus d'aliments servirait à maintenir leur prix à un niveau moins élevé et en favoriser l'accès pour ceux qui souffraient de sous-alimentation. Dans ce contexte, le discours défaitiste des leaders du monde agricole québécois me paraissait de plus en plus nuisible aux intérêts stratégiques de cette industrie.

À cet égard, les banquiers de la Coopérative fédérée, dans des réunions privées relatives à la solidité de notre entreprise, nous demandaient de leur expliquer comment ils pouvaient avoir confiance en notre avenir si celui de l'agriculture était aussi menacé que le discours des leaders du monde agricole le laissait entendre ? Il me revint d'intervenir dans certaines de ces rencontres pour déconstruire ce discours défaitiste. J'y suis parvenu en mettant l'accent sur certains des avantages dont disposait (et dispose encore) notre agriculture, entre autres l'abondance de l'eau chez-nous et le fait que dans notre principale production, celle du lait, nous avons une vocation qui s'était manifestée bien avant la mise en place des offices de commercialisation et la fermeture des frontières. L'agriculture du Québec s'est spécialisée en industrie laitière durant la dernière moitié du 19^{ième} siècle, alors que l'office de commercialisation du lait a été mis en place en 1970. La production de lait par vache était bien supérieure en Amérique du Nord, y compris chez-nous au Québec, à ce qu'elle était dans le monde et même dans les pays très compétitifs comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Ces deux pays par ailleurs n'étaient responsables que d'environ trois pourcent de la production mondiale de lait, ce qui les rendait bien incapables de fournir tous les besoins laitiers sur la planète. Après avoir démontré que le prix international du lait était totalement artificiel, principalement basé qu'il était sur le prix des faibles exportations

provenant principalement de ces pays, j'amenai nos interlocuteurs à réfléchir à ce qui arriverait si le marché des produits laitiers était totalement libéré. Une telle évolution entraînerait une égalisation du prix du lait à la ferme dans les divers pays à un niveau qui serait basé sur le prix international du lait. Compte tenu que la production des pays développés, en particulier l'Amérique du nord et l'Europe, représentait 50 % de la production mondiale et que cette production serait nécessaire dans un marché complètement libéralisé, et que le prix mondial serait à tout le moins suffisant pour permettre la production dans ces pays, j'en conclus que la question devenait : est-ce que le Québec laitier pourrait soutenir la compétition dans le cadre des pays développés ? Ma réponse était que oui. Je la présentai à nos financiers qui la trouvèrent convaincante.

Toute cette démarche de suivi des négociations commerciales internationales a contribué à développer chez moi une vision de plus en plus positive du libre-échange.⁸ »

La réaction du monde agricole costaricain à l'annonce que leur gouvernement allait négocier un accord de libre-échange avec le Canada

De 1999 à 2002, j'ai travaillé au Costa pour l'Institut interaméricain de coopération en agriculture. La négociation d'un accord de libre-échange entre le Canada et ce pays pendant que j'y séjournais fut pour moi très instructive. Voici pourquoi :

« Un aspect qui m'a marqué relativement à l'impact de la libéralisation des échanges sur l'agriculture lors de mon séjour au Costa Rica fut la réaction du monde agricole costaricain au projet d'accord de libre-échange entre le Costa Rica et le Canada.

Pour situer des éléments pertinents du contexte dans lequel cette négociation s'est déroulée, mentionnons que le Costa Rica n'est pas un pays où la pomme de terre a joué un grand rôle dans l'alimentation au cours de son histoire. Le riz et les fèves jouaient dans l'alimentation traditionnelle le rôle que les patates ont joué chez-nous. Par contre, quand s'y est développé le réseau des fast food, là-bas tout comme partout ailleurs, les pommes de terre frites ont occupé une place importante dans leur menu et ces entreprises se sont approvisionnées en pomme de terre congelées sur le marché mondial pour produire cet item. Il appert que deux des plus importants fournisseurs de ce marché se sont avérés être deux entreprises canadiennes, McCain Food et Cavendish Farms. Également, dans la section du congelé dans les supermarchés, les pommes de terre présentées appartenaient le plus souvent à ces deux marques canadiennes. De plus, le Canada était un des principaux exportateurs d'oignons au Costa Rica.

Aussi, quand la nouvelle est devenue publique que le Costa Rica et le Canada allaient entreprendre la négociation d'un traité de libre-échange, les porte-paroles du monde agricole ont rapidement réagi en s'opposant publiquement à ce projet. Leur argument était que leur agriculture ne pourrait jamais concurrencer avec succès celle du Canada comme le démontrait, selon eux, le cas des pommes de terre congelées et des oignons. Ils mentionnaient tous les avantages compétitifs dont jouissaient, selon eux, l'agriculture canadienne : des subventions gouvernementales dont ils ne touchaient pas d'équivalent, la disponibilité et l'efficacité des

⁸ Idem, p. 114

services publics au Canada, l'électricité, le téléphone, les routes, la poste, les bas taux d'intérêt, etc. Face à cette opposition, les autorités gouvernementales ont répliqué : oui, mais nous aussi disposons d'avantages compétitifs, entre autres le niveau malheureusement inférieur des salaires ici et les règles environnementales que nous souhaitons renforcer, mais qui ne sont pas encore aussi sévères que celles qui prévalent dans les pays développés. Face à cette réaction, les leaders agricoles ont répliqué : vous voulez nous faire croire que nous sommes plus compétitifs qu'ils ne le sont mais si tel était le cas, pourquoi sont-ils riches et nous pauvres ?

Ce type de réaction m'a fortement impressionné car j'arrivais du Canada où, au cours de la dernière décennie à l'occasion de la négociation de l'accord de libre-échange avec les États-Unis, ou de l'Accord de libre-échange Nord-américain (ALENA) ou de l'Uruguay Round du GATT, les porte-paroles du monde agricole québécois n'avaient pas cessé de crier que ces accords de libre-échange allaient détruire l'agriculture du Québec car elle ne pouvait pas faire face à la compétition internationale, ni à celle des États-Unis ou du Mexique, ni à celle des autres pays du monde. J'entendais au Costa Rica le discours qui présentait l'envers de la médaille et qui confirmait ma conviction que les porte-paroles du monde agricole québécois dépréciaient continuellement la capacité compétitive de notre agriculture, afin de promouvoir une politique protectionniste et de quémander sans arrêt et à tout propos l'aide de l'État. ⁹ »

Le point de vue des porte-paroles des pays moins développés au sommet sur la sécurité alimentaire de 2002 : L'impact sur leur pays des subventions agricoles des pays développés de l'ordre de 1 milliard \$ par jour selon l'OCDE

Un livre remarquable a été écrit par un professeur d'économie agricole de l'Université américaine de Nebraska-Lincoln. Il s'intitule *A Billion Dollars a Day*. Avant d'enseigner à l'Université, l'auteur participa à compter de 1968 à titre volontaire au *Peace Corps* américain au Bénin. Voici un court extrait du prologue de son ouvrage :

« In 1996, delegates from 180 countries met at the headquarters of the United Nations' Food and Agricultural Organization (FAO) in Rome, Italy to develop a plan for cutting the incidence of hunger in half by 2015, an objective that has since become part of the United Nations' Millennium Development Goals. A bit more than five years later a follow-up meeting was held to review the progress that had been made since the first World Food Summit. Several delegates at that meeting observed that wealthy countries were spending a billion dollars a day to subsidize their farmers who then produced surpluses that were dumped on the world market depressing prices for poor farmers in developing countries (FAO, 2002). The argument that agricultural subsidies in high-income countries contribute to poverty in developing countries where the majority of population depends on agriculture for its livelihood has since become an article of faith among many advocates for global social and economic justice. ¹⁰ »

⁹ Idem, p. 129

¹⁰ PETERSON, E. WESLEY F. : *A Billion Dollars a Day*. Wiley-Blackwell, 2009

Au cours de cette rencontre de la FAO, la dénonciation des subventions agricoles versées dans les pays développés par les représentants de pays moins développés a contribué à affermir ma conviction que les subventions agricoles n'étaient pas socialement justifiées.

Les producteurs de porc de N.-É. subissent sans pouvoir se défendre la compétition du porc subventionné québécois

Au printemps 2009, j'avais reçu un appel de Gaëtan Lussier pour vérifier mon intérêt à devenir membre du conseil d'administration de l'Institut canadien des politiques agroalimentaires. Lui ayant signifié mon intérêt à occuper cette fonction, je fus invité à participer au Conseil d'administration de l'organisme, où je serais normalement élu. Cette réunion avait lieu à Truro en Nouvelle-Écosse à l'été 2009.

« Durant ce séjour, nous avons visité le centre de distribution de Sobeys, le Sobeys Debert warehouse et le Nova-Scotia Agricultural College. Nous avons eu au cours du souper du 15 juillet une conférence de Trevor Bartlett de Sobeys Atlantic. À une question de l'un des participants lui demandant, compte tenu de la relation étroite qu'a Sobeys avec les consommateurs, quel serait à son avis l'amélioration dans les produits alimentaires qui serait la plus appréciée des consommateurs, il a répondu sur un ton un peu humoristique : Ce serait l'invention d'une variété de navets que les ménagères pourraient couper plus facilement !

Nous avons également entendu un exposé du président de la Fédération des agriculteurs de la N.-É. Parmi les principales préoccupations de son organisation, il a mentionné le déclin de la production porcine dans sa province, production qui est privée de son marché local compte tenu de la concurrence provenant de la production subventionnée du Québec. Il a signalé que si cette compétition provenait d'un pays étranger, par exemple des États-Unis, il pourrait se défendre en imposant un tarif compensatoire en vertu des accords de l'Organisation mondiale du commerce. Mais étant donné que la compétition du produit subventionné provenait de l'intérieur du Canada, il ne disposait pas de moyen de défense !¹¹»

Voilà des expériences que j'ai vécues et des situations que j'ai observées qui m'ont amené à remettre en question la vision de l'agriculture et de la politique agricole auxquelles j'avais adhéré lors de mon engagement à l'UPA. Les constatations suivantes de la CAAAQ sont venues confirmer le bien-fondé de cette évolution de ma pensée.

Un diagnostic révélateur

Le diagnostic que pose la Commission se veut limpide : le secteur agricole et agroalimentaire est en train de se refermer sur lui-même. S'il est vrai que les systèmes mis en place ont procuré maints bénéfices —mesures de soutien aux agriculteurs, modernisation et professionnalisation de l'agriculture, essor d'une industrie de la transformation alimentaire, développement des coopératives agricoles, etc. —, ils créent aussi des obstacles à l'émergence de nouveaux types d'agriculture, au développement de produits originaux et à l'exploration de nouvelles possibilités. Ces systèmes sont axés sur un modèle dominant de l'agriculture où tout est trop imbriqué dans une vision protectrice du secteur. On a en quelque sorte créé, dans un autre contexte, une place forte qui voulait protéger l'agriculture, mais qui limite actuellement sa capacité d'exploiter tout son potentiel et offre une protection de plus en plus limitée et désuète dans un monde d'ouverture.

¹¹ Mémoires de Mario Dumais, p. 188

Dans ce contexte, la Commission formule plusieurs recommandations, dont les plus structurantes ont pour objectif de fournir de l'oxygène et d'ouvrir les systèmes de production, de mise en marché, de transformation et de distribution et d'accorder plus de liberté aux entrepreneurs du secteur.¹²

C'est pour toutes ces raisons que j'en suis venu à préconiser une politique qui mise d'abord et avant tout sur la force de l'entrepreneuriat agricole et les avantages compétitifs dont nous disposons en certains domaines pour inciter les intervenants de ce secteur à tirer leurs revenus d'abord et avant tout du marché.

¹² Rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécoise (CAAAQ), p. 15

REGARD SUR L'ÉGYPTE ⁽¹⁾

Suite à une invitation à l'Agence canadienne de développement international, le directeur de *La Terre* a participé à un séminaire sur les transferts de technologie qui eut lieu au Caire du 21 au 23 novembre 1983.

Mario Dumais présenta à cette occasion une conférence relatant l'expérience des syndicats de gestion en matière d'utilisation des techniques de gestion et de l'informatique en agriculture.

Dans une série d'articles qui débute aujourd'hui, M. Dumais décrit les impressions ressenties au cours de ce voyage et nous familiarise avec certaines des réalités de l'Égypte.

« L'Égypte est un don du Nil ». Le voyageur qui arrive dans ce pays par la voie des airs est en mesure de constater instantanément le bien-fondé de ce dicton. Planches vertes herbacées d'un côté, espace sablonneux brunâtre de l'autre, les deux pays se côtoient, à quelques mètres de distance. Ici, l'eau du Nil, amenée par le réseau complexe et impressionnant des canaux, donne vie à terre. Là, c'est le désert. Sans transition.

Le Nil. Le désert. Partout, le désert manifeste sa présence. Il couvre 95 % de la superficie de l'Égypte. Un perpétuel brouillard, mélange de pollution et de poussière de sable en suspension, obscurcit l'atmosphère du Caire. Ce brouillard explique les couchers de soleil inoubliables auxquels on assiste chaque jour. Partout, le sable s'infiltre. On en rencontre des amas sur les trottoirs. Aucun objet, aucun espace n'est à l'abri de sa présence envahissante.

Le Nil, le désert, mais surtout la population. Voilà un pays qui compte au-delà de 45 millions d'habitants. La population s'accroît de 100 000 personnes à chaque mois, soit un million à tous les 10 mois. Cette population jeune et grouillante s'entasse sur une étroite bande de terre irriguée le long du Nil, dans son delta et dans les villes. À elle seule, la ville du Caire compte plus de 12 millions d'habitants.

Le déplacement de l'aéroport vers l'un des hôtels du centre-ville du Caire plonge le voyageur au sein d'une véritable marée humaine. La circulation s'organise suivant des règles au plus haut point mystérieuses aux yeux d'un voyageur occidental. D'abord, la diversité des êtres et des véhicules qui circulent surprend. Camions, autobus, automobiles, bicyclettes, piétons, chameau, buffles, ânes, charrettes se côtoient dans une cacophonie totale. Les chauffeurs actionnent continuellement le klaxon de leur véhicule. On comprend vite qu'il doive en être ainsi, vu l'indiscipline qui préside à l'écoulement de la circulation. Aux heures de pointe, le parcours de quelques kilomètres dans le Caire peut exiger plusieurs heures. La traversée à pied d'une place ou d'une grande rue s'avère une aventure peu banale lorsque le voyageur vit pour la première fois l'expérience, tellement le flot des véhicules et des piétons est considérable.

L'importance de la population et la rapidité de sa croissance se manifestent également par la quantité impressionnante des chantiers de construction résidentielle. Les habitations du Caire sont construites à l'aide de briques fabriquées à partir du limon argileux du Nil. Si l'on quitte Le Caire en direction nord pour emprunter la route qui mène, à travers le delta, vers Alexandrie, on rencontre de nombreux sites où l'on fabrique ce matériau de construction. Mais la plupart des constructions nouvelles se limitent à des structures de béton armé ne comprenant que des planchers et des poutres qui les soutiennent. Aucun mur, aucune porte ou fenêtre ne circonscrivent les espaces. Le dernier étage est toujours préparé en vue d'en accueillir un autre. La construction ne semble jamais terminée. Et dans cette structure de béton, des familles sont

déjà établies, souvent avec leur tente. C'est, le soir, un spectacle étonnant de voir des familles regarder la télévision à côté de leur tente dans cette structure squelettique.

Rapidement, le voyageur qui débarque au Caire se rend compte qu'il vit dans un autre monde, sur le plan socio-économique. La puissance et la richesse des forts, le dénuement et la résignation des faibles forment un contraste auquel on est peu habitué. Au centre du Caire, le luxe des grands hôtels forme un contraste avec les maisons en torchis, bâties à quelques pas sur les berges du Nil. Un jardinet et quelques animaux, au cœur d'une ville de 12 millions d'habitants, constituent les moyens de vie de ces pauvres gens. On peut y voir les habitants de ces cabanes arroser leur jardinet en puisant l'eau à la manière utilisée à l'époque pharaonique.

L'Égypte demeure aujourd'hui un pays pauvre. La production nationale brute (PNB) par tête y est, à environ 700 \$ américains par année, près de 15 fois inférieures à celle du Canada. Cependant, le pays a bénéficié au cours des années 70 de l'enrichissement des pays arabes exportateurs de pétrole. Surtout par l'exportation de main-d'œuvre dans les pays du golfe. De 1971 à 1981, l'Organisation pour la coopération et le développement économique évalue à 5,3 % le taux de croissance annuel du PNB par habitant, soit l'un des plus élevés de tous les pays à faible revenu. Cette période se caractérise également par une politique d'intensification des rapports économiques avec l'Occident. On désigne sous le nom de « porte ouverte » cette politique. Enfin, l'Égypte demeure la plaque tournante du monde arabe, le carrefour situé aux confins de l'Europe, de l'Afrique et de l'Asie. On perçoit la présence des diverses civilisations qui l'ont marquée. Elle constitue l'un des berceaux de la civilisation et de l'agriculture. On peut distinguer quatre Égypte qui ont formé la société actuelle. C'est d'abord l'Égypte ancienne, berceau de l'Écriture et de la connaissance scientifique, marquée par le règne des pharaons. Elle est présente matériellement, entre autres, par les temples et les pyramides qui fascinent tous les touristes.

Vient ensuite l'Égypte gréco-romaine, avec la conquête d'Alexandre le Grand en 333 avant Jésus-Christ. L'Égypte chrétienne, dont la durée s'étale de 395 après Jésus-Christ jusqu'à la prise d'Alexandrie par les musulmans en 640 a formé l'importante minorité religieuse copte. Enfin, l'Égypte musulmane a fait du Caire la cité qui sert de décor aux contes des mille et une nuits.

PAGE A8 – La terre de chez nous, 23 février 1984

REGARD SUR L'ÉGYPTÉ ⁽²⁾

Le Canada doit chercher à développer ses échanges avec l'Égypte et accorder une attention particulière à ce pays dans ses programmes d'aide internationale. La solidarité humaine, mais également nos intérêts le commandent. Pourquoi ? Parce que l'Égypte constitue l'un des centres les plus importants à la fois du monde arabe et du monde musulman. Parmi ce groupe de pays, certains représentent une force économique importante parce qu'ils exportent du pétrole. Tous connaissent une croissance démographique impressionnante. Ces facteurs doivent nous inciter à leur accorder une attention spéciale.

Cependant, un déséquilibre quasi insupportable caractérise à l'heure actuelle les relations commerciales canado-égyptiennes. Alors qu'en 1978 et 79, nous avons importé plus de l'Égypte que nous n'y avons exporté, en 1981 à chaque dollar de nos importations correspondait vingt dollars d'exportation. Les produits agricoles représentent une part très importante des relations commerciales canado-égyptiennes.

L'Égypte pratique à l'heure actuelle en matière de relations économiques internationales, une politique de « porte ouverte ». Elle est de plus, depuis les accords de Camp David, résolument tournée vers l'Occident. La croissance économique y est impressionnante et l'aide en provenance de l'étranger au cours de la période 1980-84 d'élève à quinze milliards de dollars. Aussi, il est certainement particulièrement pertinent que l'Agence canadienne de développement international (ACDI) accentue ses interventions dans ce pays.

À cet égard, certaines réalisations récentes constituent d'heureuses initiatives. Au mois de novembre dernier, dix hauts fonctionnaires du ministère égyptien de l'Agriculture ont visité le Québec, l'Ontario et les Prairies. Ces spécialistes de l'élevage avaient pour mandat d'étudier les ressources et les techniques canadiennes et d'évaluer leur applicabilité à l'Égypte. Ils ont eu l'occasion de visiter des fermes, en particulier dans le secteur avicole et des entreprises œuvrant au niveau de l'approvisionnement de la ferme ou de la transformation des produits agricoles. Ils ont également été reçus au Centre d'insémination artificielle du Québec et au Collège MacDonald. Cette visite était d'autant plus appropriée que l'ACDI s'apprête à initier un nouveau programme d'aide ponctuelle à l'agriculture.

Par ailleurs, l'ACDI organisait du 21 au 23 novembre, au Caire, un séminaire sur les transferts de technologie. L'Agriculture, l'agro-alimentaire, l'informatique et les communications constituaient les secteurs d'appartenance des intervenants dans le cadre de ce séminaire. Cette rencontre a permis à des entreprises canadiennes de participer à une exposition visant à faire connaître des produits et des techniques canadiennes. Deux entreprises québécoises du secteur agro-alimentaire étaient représentées à cette occasion. Il s'agit des entreprises Volailles Vincent d'Iberville et Équipements Avicole Syri de Saint-Félix-de-Valois. De plus, des conférences étaient organisées parallèlement à l'exposition. Les intervenants dans ce cadre avaient pour mission de mettre en évidence l'importance qu'il faut accorder à un choix judicieux lorsqu'il s'agit d'implanter une nouvelle technique.

Cependant, de telles initiatives publiques, pour valables qu'elles soient, ne suppléeront jamais au dynamisme des entreprises elles-mêmes. Celles du secteur agricole et agro-alimentaire doivent être prêtes à profiter des occasions que crée l'orientation actuelle de l'aide internationale canadienne. Quarante-cinq pour cent de l'effort consacré à ce titre servent à financer des projets à caractère agricole ou rural en général. Une telle orientation se fonde sur l'idée que la seule solution réaliste au problème de la faim passe par le développement agricole dans les pays à faible revenu.

PAGE 9 – La terre de chez nous, 1^{er} mars 1984

REGARD SUR L'ÉGYPTE ⁽³⁾

On n'imagine pas facilement, en 1984, une récolte faite à la faucille ou des semailles à la volée. C'est encore le cas en Égypte. Cependant, l'agriculture de ce pays n'utilise pas que des techniques archaïques. La cohabitation de techniques très anciennes et primitives avec d'autres modernes et sophistiquées, est une des caractéristiques de l'activité agricole de ce pays. Pour comprendre ce mystère du système agricole égyptien, il faut examiner la nature des facteurs de production dont on dispose et la façon dont on les utilise.

Le climat sub-tropical de l'Égypte permet de produire au cours de toute l'année. La température maximale moyenne en hiver dans la région du delta avoisine 20°C et elle descend au cours de la nuit à 10°C. Au Caire, au cours de l'été, la température maximale se situe en moyenne à 35°C le jour et la température minimale à 20°C la nuit.

À cause du climat très sec, la durée de l'ensoleillement est exceptionnelle. En moyenne, au cours d'une année, on compte cinq jours durant lesquels il pleut au Caire. En conséquence, les précipitations s'élèvent à Assouan, au sud du pays, la région que l'on nomme la Haute-Égypte à 0,1 cm par an. Plus au nord, elles s'élèvent à 2,6 cm au Caire et à 18 cm à Alexandrie. En comparaison, Montréal reçoit l'équivalent d'environ 100 cm de pluie par an et la région semi-aride des prairies canadiennes 40 cm, ce qui constitue le minimum requis pour la production céréalière.

Traditionnellement, la production agricole égyptienne s'organisait en fonction de la crue du Nil. Le fleuve inondait les terres, y déposant un limon fertile en plus de les imprégner d'humidité. Dès que les eaux s'étaient retirées, on s'empressait de semer afin d'exploiter cette humidité. L'irrigation permettait de fournir aux récoltes l'apport d'eau supplémentaire. Mais le débit du Nil était alors irrégulier. En période des basses eaux, il était impossible d'irriguer certaines terres cultivables, mais trop éloignées du fleuve pour que l'eau s'y rende.

La construction du barrage d'Assouan a provoqué de nombreux bouleversements au sein du monde rural. L'Électricité qu'on en tire a permis un bond gigantesque en matière d'électrification rurale. De plus, le barrage a permis de régulariser le débit du Nil. En conséquence, les inondations ont disparu et la disponibilité d'eau est régulière tout au cours de l'année. La présence du barrage a provoqué la formation de l'immense lac Nasser, long de 500 km et d'une largeur moyenne de 10 km. On a pu bonifier plus de 500 000 hectares de terres arides grâce à cet ouvrage, et agrandir de 400 000 hectares la superficie de rizières. Cependant, le barrage n'a pas que des effets positifs. Le Limon que le fleuve charriait et déposait sur les terres arables est dorénavant maintenu derrière le barrage. De plus, la plus grande disponibilité d'eau pour des fins d'irrigation a provoqué une hausse du niveau de la nappe phréatique et un accroissement de la salinité des sols. Aussi, il faut maintenant drainer les terres.

Le réseau d'irrigation résulte d'un travail constant et soutenu du peuple égyptien durant des millénaires. Il joue par rapport à la terre égyptienne un rôle analogue à celui des artères dans le corps humain. D'ailleurs, tout comme celui-ci il se compose de branches principales qui se subdivisent successivement pour se terminer en ruisseau dans le champ d'un paysan. La topographie relativement plate du terrain a évidemment facilité la constitution de ce réseau. Cependant, il faut quand même monter l'eau pour lui faire franchir les dénivellations rencontrées, aussi petites soient-elles.

Quatre types d'instruments sont utilisés à cette fin. Le shaduf fut inventé il y a 5 000 ans. Il consiste en un levier muni d'un contrepoids. C'est le système que nous avons illustré dans le premier de cette série d'articles. On note ensuite l'usage de la vis d'Archimède. Le saquia est certainement la machine hydraulique la plus typique. Elle consiste en une roue à godets et la traction d'un bœuf, d'un buffle ou d'un âne l'actionne. Son introduction date du début de la période islamique. Finalement, des pompes actionnées par des moteurs sont également en usage. Il n'est pas rare, au cours d'un déplacement sur une distance de quelques kilomètres, d'observer l'utilisation des quatre systèmes.

D'autres parties du territoire peuvent être irriguées à l'aide d'eau puisée dans le sol. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, le sous-sol du désert recèle beaucoup d'eau. C'est de

là que provient celle qui fertilise les oasis. De plus, on cherche à irriguer des portions du désert en pompant l'eau de ces réserves, ce qui est très coûteux et compliqué techniquement.

PAGE 21 – La terre de chez nous, 8 mars 1984

REGARD SUR L'ÉGYPTE ⁽⁴⁾

Chaque hectare de terre nourrit 5,5 personnes en Égypte comparativement à 2 au Québec. Par ailleurs, là-bas, un travailleur agricole pourvoit aux besoins alimentaires de trois compatriotes contre 42 chez nous.

LA TERRE, LE TRAVAIL ET LA MÉCANISATION

Le climat et le coût comparatif très élevé de la terre en Égypte expliquent que l'agriculture y soit plus intensive, c'est-à-dire que chaque unité de superficie donne une production plus élevée. Le climat permet en général deux récoltes par année.

En contrepartie, pour parvenir à ce résultat, il faut consommer énormément de travail. C'est ainsi que chaque travailleur cultive environ un demi hectare en Égypte contre 21 au Québec.

La superficie cultivée dans ce pays totalise 2,4 millions d'hectares comparativement à 1,8 million au Québec. L'agriculture y emploie 4,5 millions de personnes. Au Québec, seulement 85 000 personnes travaillent dans le secteur.

La propriété foncière est particulièrement morcelée en Égypte. En 1975, 80 % des propriétés qui couvrent 47 % de la superficie ont une dimension de moins de 3 feddans, l'unité de surface qui équivaut à toute fin pratique à un acre (1,038 acre). Et 93 % des propriétés qui couvrent 67 % de la superficie comportent moins de 5 feddans.

La faible dimension des exploitations, la forme souvent irrégulière des champs, l'éparpillement fréquent en parcelle non contiguë des propriétés, la présence encombrante des canaux d'irrigation constitue autant d'obstacles à la mécanisation des travaux agricoles. D'ailleurs, le faible niveau des salaires payés jusqu'à tout récemment aux travailleurs du secteur incitait peu à la mécanisation. Cependant, la prospérité apportée par le renchérissement du pétrole au Moyen-Orient et l'immigration de travailleurs ruraux égyptiens vers les pays arabes qui en exportant ont fait augmenter considérablement les salaires. Alors qu'il y a 10 ans un travailleur agricole gagnait environ 0,50 \$ par jour, il gagne aujourd'hui 10 fois plus, soit environ 5 \$.

Aussi, on observe une tendance à la mécanisation. Elle se développe d'abord dans les grandes exploitations. On les retrouve surtout là où des terres sont reprises au désert. Mais la mécanisation pénètre de plus en plus dans l'ensemble de l'agriculture. Trois stades d'évolution s'observent du point de vue de l'évolution des moyens de travail servant à la production d'énergie. Au niveau le moins évolué, on rencontre l'outil manipulé par la main du travailleur agricole. À un stade plus avancé, l'énergie est fournie par la traction animale. On estime que 70 % de cette source d'énergie est utilisé pour l'opération des roues hydrauliques servant à l'irrigation. Enfin, on rencontre au stade le plus évolué, des machines motorisées telles les tracteurs et les pompes à eau. On évaluait en 1981 à 35 000 le nombre des tracteurs dont dispose le secteur agricole. Cependant, environ 45 % d'entre eux sont entièrement ou partiellement hors d'usage,

soit parce qu'ils sont trop vieux ou mécaniquement en mauvais état. De plus, les tracteurs sont très souvent utilisés pour le transport ou pour actionner des machines à l'aide de la prise de force.

LA PRODUCTION

À l'aide des intrants dont nous venons d'examiner les principales caractéristiques, que produit l'agriculture égyptienne ? En plus de la plante industrielle qu'est le coton, elle couvre 30 % des besoins alimentaires des 45 millions d'habitants du pays. Environ 30 % de la production agricole est constitué de produits animaux contre 70 % de produits végétaux.

La gamme des productions est très diversifiée. Le cheptel se compose principalement de bovins, de chèvres, de moutons, de chameaux, d'ânes et de volailles. On élève beaucoup de pigeons en Égypte et la chair de cet oiseau est bien appréciée. Chez les bovins, on compte environ 2,5 millions de buffles et le même nombre de vaches et bœufs. Les bovins sont utilisés comme animaux de trait et on apprécie la viande des veaux et des animaux de réforme. Par contre, on préfère boire le lait des buffles pour sa teneur en matières grasses qui s'élève en général à 7 %. Les buffles produisent en moyenne 1 100 litres de lait par année et les vaches indigènes 700 litres. Certaines ont entrepris la mise en place de grandes exploitations laitières qui élèvent des Holstein et on expérimente l'insémination artificielle des vaches locales à l'aide de semences importées. On alimente les ruminants surtout avec le bersim (trèfle d'Alexandrie) ou avec du maïs. On cherche à développer le secteur avicole auquel on accorde une attention prioritaire.

Du côté des productions végétales, on distingue les récoltes d'hiver et d'été. Chaque période comporte des productions végétales différentes à l'exception des cultures vivaces, soit les vergers et la canne à sucre qui occupent environ 10 % des superficies.

En période d'hiver, le trèfle couvre 50 % de la superficie ; les céréales, principalement le blé, 26 % ; les légumes, dont beaucoup de pommes de terre et les cultures diverses, 8 % les pois et lentilles, 6 %.

En période d'été, les céréales, soit le maïs, le riz et le millet, occupent 55 % des terres ; le coton, 21 % et les légumes et cultures diverses, 15 %.

Le coton est très exigeant pour le sol. Aussi, on planifie une rotation en vue de ne répéter sa culture qu'à tous les deux ou trois ans. Une rotation typique de trois ans commencera au cours du premier hiver par une légumineuse, trèfle ou pois, suivi à l'été par le coton. On revient ensuite avec le trèfle suivi à l'été par le maïs ou le riz au cours de la deuxième année. Enfin, on choisira le blé pour le troisième hiver suivi du maïs ou du riz à l'été.

PAGE 10 – La terre de chez nous, 15 mars 1984

REGARD SUR L'ÉGYPTE ⁽⁵⁾

« L'extraction du surplus agricole en vue de stimuler le développement des autres secteurs de l'économie et de contribuer au financement de subsides au consommateur, particulièrement dans les villes, constitue un élément central de la stratégie de développement suivie en Égypte

depuis longtemps.» Telle est la constatation des experts de la Banque mondiale dans leur analyse de la politique agricole égyptienne.

Sur le plan social, du point de vue des populations urbaines, la politique n'est pas dépourvue de mérite. En dépit de la pauvreté du pays, elle assure à chacun un niveau d'alimentation minimum. Personne ne semble mourir de faim dans ce pays sous-développé. Il ne faut pas s'en étonner, puisqu'un pain coûte environ deux cents. Un plat populaire sans viande à base de riz, de macaroni, de haricot ou de lentilles coûte environ cinq cents.

Une politique de subvention aussi considérable de la nourriture coûte cher au trésor public. Le Gouvernement a déboursé à ce titre en 1982 l'équivalent de 2,5 milliards de dollars américains. À elle seule, la subvention sur le pain s'élève à près de un milliard de dollars américains, soit $\frac{1}{4}$ de milliard de plus que les rentrées fiscales provenant du canal de Suez. Comme c'est presque toujours le cas en pareille circonstance, un niveau de prix aussi irréaliste donne lieu à beaucoup de gaspillage. On note en particulier à cet égard l'utilisation du pain dans l'alimentation animale.

En vue d'amoindrir le coût de cette politique d'alimentation à bas prix, la tentation est grande pour le Gouvernement de payer aux agriculteurs les produits de base le moins cher possible. Et il va sans dire qu'il y succombe. C'est ainsi que le Gouvernement payait le blé aux paysans près de deux fois moins cher que le prix international. Dans le cas du riz, le Gouvernement l'achète à un prix trois fois inférieur à celui du marché mondial.

Prix payés aux paysans en comparaison du prix international de certains produits de base, en livres égyptiennes par tonne¹ (1980)			
	COÛT DE PRODUCTION	PRIX PAYÉ AU FERMIER	PRIX INTERNATIONAL ÉQUIVALENT
Blé	102	78	165
Maïs	101	80	130
Riz	83	65	180
Coton	709	297	590

1 : Une livre égyptienne équivaut à environ 1 \$ U.S.

On ne peut s'empêcher de comparer cette politique à celle qui prévaut au Japon où l'agriculteur reçoit pour son riz trois fois plus que le prix mondial. Cette politique ne s'applique pas qu'aux denrées alimentaires. Le Gouvernement achète du coton à un prix inférieur à celui qu'il obtient sur le marché mondial.

Pour s'assurer que les paysans produisent ces denrées non rentables, le Gouvernement utilise deux types de mesures : la coercition et l'incitation. Dans la première catégorie de mesure, on retrouve l'émission de quotas qui obligent à produire. Le paysan qui ne remplit pas son quota doit payer une amende. Cependant, un autre moyen beaucoup plus radical l'oblige à se conformer au plan de production qu'on lui assigne : c'est l'accès à l'eau. Les autorités peuvent en effet interdire à un paysan d'irriguer ses champs s'il se montre trop récalcitrant.

Par ailleurs, utilisant cette fois l'incitation, le Gouvernement met à la disposition des paysans divers intrants à un prix inférieur au prix du marché. Des institutions que l'on nomme coopératives, constituent l'instrument pour l'application de cette pratique. Issues de la révolution des colonels qui a renversé la royauté (Farouk) durant les années 50, et dont Nasser allait bientôt

devenir le dirigeant, ces entreprises n'ont rien de commun avec nos entreprises coopératives. Elles sont des instruments d'application de la politique gouvernementale. L'État et non les paysans les dirigent. Elles sont chargées d'élaborer et d'appliquer les plans de production agricole, d'approvisionner les paysans en intrants et d'acheter la production.

Selon les experts de la Banque mondiale, la politique agricole égyptienne équivaut à une taxe à long terme de 30 % sur la valeur ajoutée par le secteur. Cette politique influence évidemment les paysans. Chaque fois qu'ils le peuvent, ils développent les productions dont le prix n'est pas réglementé. En conséquence, de 1950 à 1980, on a assisté à la diminution des superficies ensemencées en céréales d'hiver, en haricots et en coton dont les prix sont nettement inadéquats. Par ailleurs, la superficie des vergers, des légumes et de la canne à sucre a progressé substantiellement. Il en fut de même du bersim (trèfle) qui couvre à lui seul près de 50 % de la superficie des ensemencements d'hiver. Le trèfle sert surtout à l'alimentation animale. Le prix payé au paysan pour la viande a augmenté à un rythme supérieur à la moyenne. Cependant, plusieurs observateurs contestent le bienfondé d'une telle évolution. Comme on le sait, la production de viande est loin de constituer la façon la plus efficace d'utiliser des terres rares lorsqu'elles sont peuplées d'une population nombreuse et pauvre.

(FIN)

PAGE 8 – La terre de chez nous, 22 mars 1984

IMPLEMENTING COMPUTER TECHNOLOGY AND MANAGEMENT TECHNIQUES IN AGRICULTURE: ONE CANADIAN EXPERIENCE.

Presentation by Mario Dumais in Cairo on November 23, 1983 during a technology transfer seminar organized by the Canadian International Development Agency (CIDA)

It was with great pleasure that I accepted to speak to you today about a Canadian experience in the implementation of computer technology and management techniques in farm operations. The purpose of this presentation is to highlight three basic points. Firstly, considering the rapid advances of the data processing field in recent years, it is now possible to obtain products which meet our own particular needs. Secondly, farm producers are much more likely to understand and master computer technology and management techniques if they are the ones orchestrating the procedures leading to their implementation. Thirdly, if producers are to benefit from the rapid calculation abilities of electronic data processing, they must completely understand the operations they wish to computerize. Unless all these factors are considered, the result will be general confusion rather than the hoped-for improvements. To explain these points, I will start by telling you a bit about myself, then I'll go on with a description of the major characteristics of agriculture in the province of Québec, the experience of the farm management unions and the steps they have taken so far to introduce computer technology in agriculture.

L'Union des producteurs agricoles and farming in Québec

The Union des producteurs agricoles, Québec's official farm producers' organization has its head office in Montréal. I am the director of a department responsible for preparing two French publications: the first is a weekly agricultural newspaper called "La Terre de chez-nous". With a weekly circulation of 52 000 copies, this paper reaches nearly 90 % of the province's farmers. The second publication is a monthly magazine "Le producteur de lait québécois", which is distributed to the 21 000 Québec milk producers. About 45 000 of the 52 000 farm producers in the province are members of the Union des producteurs agricoles or UPA as it is often called.

The total surface area of farms in Québec is 3.8 million hectares of which 1.8 million are cultivated land. Most farm operations are based on a direct development system; they are mechanized and generally specialized.

Livestock products represent \$2.9 billion or 82 % of the gross value of agricultural production. In decreasing order of importance, these are: milk and dairy products 39 %, pork 21 %, poultry 11 % and beef 10 %. Marketed crops include grain (total of 1.7 million tons), sugar beets, tobacco, potatoes and other vegetables and in the fruit sector they include apples, strawberries and raspberries. Forestry operations, in the form of wood products and maple syrup and other maple products also provide a significant income for farm producers.

Québec winters are harsh, the summers are hot and precipitation is high. Due to a comparatively short frost-free period, certain crops are not possible, however forage crops do very well. Québec has reached 60 % self-sufficiency in feeding its 6.5 million inhabitants.

In 1971, 62 % of farm producers the province had between 5 and 8 years of schooling, 16 % had less than 5 years, 18 % had between 9 and 11 years and 3 % had more than 11 years. In 1966, young farmers just starting out had an average of 7.5 years of schooling whereas by 1976, this had increased to an average of 10.3 years of schooling.

Management of the Farm Operation

In Québec and in the rest of Canada, most farms are family owned, managed and operated. An important factor in developing agriculture and ensuring its prosperity is the quality of management.

We have attempted to improve the farmer's management abilities in various ways. Professional agricultural training is placing greater importance on this aspect of farming. The Department of Agriculture, which has regional offices around the province, advises farmers on management techniques.

Farm management unions, a relatively new system have become increasingly popular in the last five years. Under a special government program, the hiring of a management consultant for a group of 50 farmers is subsidized. The first year, 90 % of the salary of an agronomist hired by a farm management union is paid by the government whose contribution then decreases by 10 % each year to a minimum of 50%.

At this time, 2 000 farmers are members of such unions. It is the farmers themselves who set up a farm management union, carry out its affairs and elect the board of directors. The union is part of the Québec Federation of Farm Management Unions, which is affiliated with the UPA.

The first task of the agronomist management consultant is to determine that each member of the union follows an appropriate accounting system. He teaches farmers the difference between a taxation-based accounting system and a management-based accounting system.

The responsibility for gathering accurate data rests with the farm producer. For example, data is collected for the allocation of production components (labour, machinery, etc.) on productions results (technical and economic data), on inventory on hand, etc.

With this data, the farmer is able to follow his business' evolution and determine the state of his affairs. He has at his disposal financial data in the form of an income statement, an earning statement, a statement indicating the costs of living for himself and his family, a statement of the value of the business and a statement of accounts payable. He also has

technical data on hand, such as per-cow milk production or crop returns in the case of a dairy farm.

One of more important advantages of becoming a member of a management union is participation in group analyses. As the name suggests, comparative analyses of the technical and economic situations of the member farms are determined. Businesses are graded according to their results in various sectors. For example, in the dairy industry, performance is determined according to the quantity of milk produced per cow, the quantity of forage-only milk per cow (that is milk produced by a cow which has been fed only forage), proceeds from the livestock per cow (excluding milk), forage-only milk produced per forage-hectare, the number of animal units per forage-hectare, the quantity of milk produced per man-work unit (MWU), machinery expenses per 100 liters of milk, and total production in relation to total assets. Once the businesses have been classified according to these results, the producer is able to measure his performance in comparison with that of the other farmers as a group. Levels of efficiency and inefficiency are determined for the group but each farmer's data is kept in strict confidence.

This system produces one other important information: standard income per man-work unit. This amount represents operating income adjusted for liabilities, the value of the business and the number of workers.

Data Processing and Farm Management Unions

Obviously, collecting and processing the statistics needed to obtain efficient management tools is not an easy task.

During the past year, one of the priorities of the Federation of Farm Management Unions was therefore to prepare the way for implementing computerized processing. Implementing data processing techniques would enable the Federation to prepare more complete group analyses in a shorter period of time. A second objective was to set up a data bank containing the information and analyses normally requested by the Department of Agriculture and the Union des producteurs agricoles. Recent developments in the EDP sector and the accessibility of micro-computer technology, both in terms of cost and understanding, had prompted many farm management unions to consider taking advantage of the potential applications in agriculture in order to gain access to the most up-to-date services in the area of management.

It turned out to be a most difficult and complex problem to solve. Adequate tools, whether hardware or software, had to be chosen, yet at the same time, economics were a significant factor. Another aspect to consider was the farmers themselves: how quickly were they prepared to invest in this new field? There were many other considerations: the final word on any decision concerning the farm always rests with the owner-operator; because of the rapid developments in this field, whatever solution is chosen, it must be flexible and be able to benefit from future technological advancements; the equipment chosen by the farmer and the management consultant must also be compatible with the central system.

The first step was therefore to determine precise needs and identify certain basic directions to follow. Four possible suppliers were asked to submit quotes. Since the required software was not available on the market, the quote-covered software package development costs, hardware costs, both rental and purchase, and operating costs. At the same time members of the unions were surveyed to determine their particular needs and their willingness to invest in EDP technology. Results of the survey and the quotes from suppliers were used to prepare a consultation document which was then used to consult with members. Subsequently a provincial meeting of regional delegates was held. At this meeting, basic directions were adopted which will enable the Federation to continue the work it has started while following the wishes of producers. Within the next year, the Federation should have implemented data processing at the provincial level and within the next three or four years the regional unions should also be computerized

GROSSIR À L'INTÉRIEUR DES CLÔTURES

Où va notre agriculture ? Dans quelle direction doit-on chercher à la développer ? On a plus de chance d'emprunter le bon parcours lorsque l'on sait où l'on veut aller. Il faut exiger des pouvoirs publics et des entreprises, privées ou coopératives, une cohérence dans leurs actions. Mais la cohérence, c'est le choix de moyens adéquats en vue d'atteindre des objectifs précis. Pour pouvoir évaluer ceux-là, il faut définir ceux-ci.

En matière économique, on confond souvent croissance et développement. Croître, c'est augmenter la taille de l'activité économique. C'est un phénomène que l'on mesure. Développer implique en plus de la croissance une évolution de type qualitatif. Et le phénomène a souvent une connotation humaine et sociale qui s'ajoute à la dimension économique.

On doit chercher à accroître la production agricole au Québec. Doit-on viser l'autosuffisance ? Bien des paroles inutiles ont été prononcées à ce propos. Distinguons d'abord autarcie et autosuffisance. Le premier terme décrit une situation où l'on produit tout ce que l'on consomme. Personne n'a proposé une telle chose. L'autosuffisance est atteinte si on exporte autant qu'on importe. À l'heure actuelle, le Québec est autosuffisant à environ 60 %. Il ne fait pas de doute que l'on peut et doit faire mieux.

Qu'en est-il des avantages comparatifs ou des spécialisations «naturelles»? Ne doit-on pas se contenter de promouvoir les productions où notre présence est importante aujourd'hui ? Rappelons qu'un expert du nom de Palliser avait conclu, à la suite d'un voyage d'exploration et d'étude dans les prairies canadiennes, que celles-ci n'avaient aucune vocation agricole. À peu près à cette époque, le Québec était exportateur de céréales. Il y a peu de temps, l'Ontario consommait plus de grains qu'il n'en produisait. Cette province est aujourd'hui autosuffisante en cette matière à 150 %. Le potentiel des productions rentables d'un territoire varie lorsque change le contexte économique. Il est exact qu'il ne faut pas essayer de développer artificiellement des productions pour lesquels nous n'avons aucune vocation. Mais, il ne faut pas non plus, par routine, ignorance, manque d'ambition ou, ce qui est encore pire, par partisanerie rapetisser nos potentialités. La crise énergétique et la hausse des frais de transport rendent possible la production locale de certaines marchandises que l'on avait avantage à importer hier.

Il y a deux façons de grossir. En reculant les clôtures pour ensemercer deux fois plus de terre, on produira vraisemblablement deux fois plus. C'est la croissance extensive. Cependant, si quelqu'un occupe le sol derrière nos clôtures, il faudra qu'il disparaisse. Ou si on veut mettre en production des facteurs qui étaient inutilisés, il faudra fournir plus d'efforts parce qu'en principe, ces moyens seront de moins bonne qualité. Les terres autrefois en spéculation échappent à cette règle générale. L'autre manière de produire plus, c'est la croissance intensive. Plus de production végétale avec la même quantité de terre, plus de lait avec le même nombre de vaches, etc. C'est ce qu'un intervenant d'un syndicat de gestion résumait en disant : « Nous, on veut grossir à l'intérieur des clôtures ». Bien sûr, dans la réalité, les choses sont toujours plus

complexes que dans la théorie. Et il arrive la plupart du temps qu'un producteur développe son entreprise par les deux moyens. Cependant, à l'époque où il faut en tout s'efforcer de faire plus avec moins, la croissance intensive doit être privilégiée.

Pour produire, les économistes ont l'habitude de dire qu'il faut trois ingrédients : le travail, la terre et le capital. Si on veut que croisse la production, sur quoi faut-il agir en priorité ? De plus en plus, on reconnaît que les ressources humaines constituent la pierre angulaire d'une économie prospère. Le savoir-faire, la capacité de gestion, l'amour de son travail qui fait qu'on y met de l'ardeur, voilà des ingrédients de base dans toute recette de succès. Améliorer la formation professionnelle des aspirants agriculteurs, ne pas lésiner sur la formation offerte aux adultes, accroître la capacité de gestion, améliorer par la recherche et la vulgarisation, le savoir-faire, voilà des investissements dont la rentabilité est indéniable.

Pour que les ressources humaines engagées en agriculture puissent mettre à profit ces outils, leur travail et leur capital doivent rapporter un revenu stable et adéquat. La mise en marché collective des produits à la sortie de la ferme, l'intervention des agriculteurs dans la transformation et la distribution, par le biais d'entreprises coopératives ou privées, constituent des outils puissants en ce sens. De plus, assurer les revenus, les récoltes et les troupeaux est aujourd'hui une nécessité.

Il faut également améliorer la qualité de vie à la campagne. Entre autres reconnaître pleinement, lorsqu'il y a lieu, les efforts fournis par les divers membres de la famille. En particulier, rémunérer à sa juste valeur le travail des femmes et leur permettre d'occuper toute la place qui leur revient, permettre aux agriculteurs qui le désirent de jouir de vacances, étudier des questions telles le gardiennage en milieu rural, voilà certaines des voies à suivre en ce domaine.

Le développement de l'agriculture implique également une mobilisation des autres ingrédients de la production, la terre et le capital. Les terres cultivables doivent être protégées. On doit également favoriser leur mise en culture par des conditions économiques qui assurent une rentabilité de la production. La terre n'est qu'en partie une donnée de la nature. Il faut l'améliorer. Les moyens en ce sens diffèrent selon qu'on est en montagne ou en plaine. Mais des politiques adéquates de drainage, de chaulage, d'épierreage, pour ne mentionner que ces exemples, sont nécessaires.

En matière de capital, le financement de l'entreprise agricole par les ressources propres de l'agriculteur doit être maintenu à un niveau élevé comme c'est le cas aujourd'hui. Il faudra cependant continuer de recourir au financement extérieur. Des politiques adéquates en matière de crédit agricole sont essentielles.

Finalement, l'agriculture d'aujourd'hui ne peut connaître de succès sans disposer d'intrants de haute qualité disponibles à des prix compétitifs. De même, un réseau efficace et moderne de transformation, de distribution et de mise en marché de ses produits doit épauler l'activité agricole.

Le développement de l'agriculture doit constituer un élément prioritaire d'une stratégie de développement économique. Les agriculteurs sont prêts à travailler en collaboration avec leur partenaire au succès de ce secteur. En retour, personne ne doit oublier que le succès de l'agriculture repose en définitive sur les agriculteurs.

Éditorial de La Terre-de-chez-nous signé par Mario Dumais publiée en mars 1984.

LES IMPACTS DU LIBRE-ÉCHANGE SUR L'INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE

Conférence présentée le 15 mai 1986 au cours de la réunion de l'Association canadienne des sociologues et anthropologues de langue française dans le cadre du 54^e congrès de l'Association canadienne française pour l'avancement des sciences (A.C.F.A.S.)

L'actuelle discussion sur un projet de libre-échange avec les États-Unis et la perspective d'une nouvelle ronde de discussions à l'intérieur du GATT qui inclurait les produits agricoles forcent ceux qui œuvrent à l'intérieur de l'industrie agro-alimentaire à s'interroger sur l'impact de la libéralisation des échanges sur notre industrie.

Les économistes et le libre-échange

En général, les économistes sont en principe favorables au libre-échange. Celui-ci favorise selon eux l'accroissement de la richesse.

De tout temps, le commerce a constitué le pendant de la division du travail. Il permet à un agent économique de disposer en surplus des biens et des services qu'il est capable de produire plus efficacement que la moyenne. Par l'échange des surplus qu'il produit, l'agent économique peut acheter ce qu'il veut consommer et ne produit pas. Ce faisant, il sera plus prospère, c'est-à-dire qu'il disposera d'une plus grande richesse que ça n'aurait été le cas s'il n'avait produit que les biens qu'il consomme lui-même. Ce qui est vrai pour un individu l'est également pour les pays selon cette théorie dite des avantages comparatifs.

Il revient à l'économiste David Ricardo de l'avoir énoncée le premier au 19^e siècle.

Si cette théorie est valide abstraitement, elle devient plus contestable lorsqu'on l'applique à la vie concrète. Souvenons-nous que Ricardo fondit sa démonstration sur l'hypothèse de taux de salaires uniforme dans son système. De plus, les facteurs institutionnels peuvent remettre en cause les conclusions de cette théorie. Nous ne vivons pas au sein d'une économie planétaire où les marchandises, les services, la main-d'œuvre et les capitaux peuvent se déplacer librement.

Lorsque la théorie économique conclut qu'une plus grande prospérité résultera globalement de la libéralisation des échanges appliquée à un ensemble économique constitué des États-Unis et du Canada, il se peut que l'accroissement de la prospérité se matérialise aux États-Unis et non pas au Canada. De plus, des régions ou des secteurs entiers de l'économie peuvent être appauvris suite à l'établissement de nouvelles règles du jeu commercial.

Chaque pays, chaque groupe social doit tenir compte de ses intérêts dans une discussion sur le libre-échange. C'est sans doute ainsi qu'il faut comprendre le sens des paroles de Disraeli, premier ministre anglais qui disait à propos de la libéralisation du commerce : « Free trade is not a principle, it is an expedient ».

Le libre-échange et l'industrie agroalimentaire

Compte tenu de la nature et des activités du mouvement coopératif agricole, vous comprendrez facilement que nous sommes très préoccupés des répercussions que pourrait avoir le libre-échange sur l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire en général.

L'industrie agro-alimentaire est un complexe très vaste et très diversifié. Son chiffre d'affaires au Québec totalise environ 12 milliard de dollar et elle emploie près de 400 000 personnes.

L'attitude face à la perspective de libéralisation des échanges est très différente selon que l'on exploite un restaurant, une usine laitière, une porcherie ou que l'on fabrique de la bière.

À la Coopérative Fédérée du Québec, nous sommes très conscients de l'importance du marché américain pour certains de nos produits. C'est dans le secteur du porc que cette importance est la plus évidente. Nous exportons également de plus en plus de produits horticoles vers les États-Unis et ce pays a traditionnellement absorbé une quantité appréciable de viande bovine provenant des sujets de réforme de nos troupeaux laitiers.

Nous partageons la préoccupation de ceux qui cherchent à nous assurer un accès continu aux marchés américains. Nous sommes conscients de la montée du sentiment protectionniste aux États-Unis. Il s'est traduit par l'introduction d'un grand nombre de projets de lois devant le Congrès américain visant à réduire les importations et par des tarifs compensatoires dans les secteurs du bois d'œuvre, du poisson et, en particulier, du porc.

Ce sentiment protectionniste s'est développé à la faveur du déficit de la balance commerciale américaine qui s'élève à près de 160 milliards de dollar au cours des derniers 12 mois. La dévaluation du dollar américain par rapport aux monnaies européennes et japonaise au cours des 14 derniers mois n'a pas encore permis d'assainir la balance américaine.

Il est par conséquent légitime et nécessaire que les autorités gouvernementales entreprennent des pourparlers avec les Américains pour éviter que leur marché ne soit fermé à nos exportations.

La production agricole commercialisée comporte des productions végétales, principalement des grains et des produits horticoles et des productions animales, soit les viandes rouges, les produits laitiers et les produits avicoles.

L'organisation de la mise en marché est très différente si elle s'effectue dans le cadre d'offices nationaux de commercialisation, comme c'est le cas pour le lait, les œufs et la chair de volaille, ou en l'absence de tels offices.

Dans le cas du grain, il faut un permis pour exporter ou importer le blé, l'orge et l'avoine. Il y a un tarif canadien de 5,4 cents canadiens le boisseau sur les importations de maïs et 7 cents US sur les exportations.

Compte tenu de la relative liberté de circulation du maïs entre le Canada et les États-Unis et de la facilité de plus en plus grande de substituer le maïs aux petits grains dans les rations alimentaires animales, le marché canadien des céréales fourragères ne serait pas grandement affecté par la simple ouverture des frontières.

Cependant, des mesures telles l'aide au transport des céréales fourragères, qui ne s'applique qu'aux grains canadiens ou la subvention du Nid-de-Corbeau seront certainement contestées par les Américains.

La politique du double prix du blé destiné à la consommation humaine ne pourrait pas être maintenue advenant l'ouverture des frontières. Le rôle actuel de la Commission canadienne du blé serait grandement modifié dans un contexte de libre-échange.

Les viandes rouges, soit le bœuf et le porc, sont échangées entre le Canada et les États-Unis sans tarif et sans autres restrictions en temps normal. On sait cependant que les États-Unis ont imposé un tarif sur le porc en coupe et le porc vivant au printemps dernier. Le tarif fut enlevé sur le porc en coupe. De temps à autre, les producteurs américains réussissent à bloquer nos expéditions en invoquant l'utilisation par les éleveurs canadiens de médicaments qui ne sont pas

en usage aux États-Unis. Il suffit de mentionner que le Québec a exporté pour 187 millions de dollar de viande de porc aux États-Unis en 1984 pour se rendre compte de l'importance de ce marché pour notre production porcine.

Le taux de change actuel favorise de plus en plus l'exportation de certains légumes du Québec vers les États-Unis. Par ailleurs, un tarif douanier saisonnier est imposé sur les importations au cours de la saison de production locale. La disparition d'une telle protection aurait de très graves conséquences sur notre production locale. Quant à elles, les industries canadiennes de transformation des légumes, soient les industries de la conserve, du surgelé ou de la croustille survivraient difficilement à l'ouverture des frontières.

Mais ce sont nos productions dont la mise en marché est organisée dans le cadre d'office de commercialisation qui seraient le plus durement touchées advenant l'application d'une politique de libre-échange.

L'abolition du contrôle des importations qui en résulterait rendrait totalement inutile les politiques de contingentement qui visent à assurer un approvisionnement constant des besoins canadiens.

La production laitière québécoise repose sur environ 19 000 entreprises agricoles. Sans compter les usines d'embouteillage du lait, il existe présentement 54 usines de transformation qui emploient environ 5 000 personnes.

Environ 1 500 entreprises agricoles constituent le secteur avicole. À lui seul, le secteur de l'abattage et de la transformation de la volaille comporte environ 23 établissements qui emploient près de 3 000 personnes.

Plusieurs des entreprises laitières et avicoles seraient menacées de disparition dans un contexte de libre-échange. Une augmentation de 8 % de la production du secteur avicole américain correspond à la totalité de la production canadienne.

Les productions contingentées représentent à elles seules 47 % de la production agricole québécoise contre seulement 22 % dans l'ensemble de l'agriculture canadienne.

Certains soutiennent que les consommateurs bénéficieraient d'une ouverture des frontières qui leur permettrait de s'approvisionner à meilleur compte sur les marchés mondiaux. C'est en grande partie une illusion.

Il peut arriver qu'en certaines circonstances, des produits se transigent sur les marchés mondiaux à prix inférieurs à ceux qui prévalent sur le marché intérieur. Cela est dû à des politiques de « dumping » pratiquées par plusieurs pays. Mais une population ne peut escompter s'approvisionner sur une base régulière à cette source, et les prix sont incroyablement fluctuant sur les marchés mondiaux.

Par exemple, le prix sur le marché mondial du lait écrémé en poudre était, en 1974, d'environ 1 100 \$ US la tonne. En 1976, il s'effondrait à un niveau absurde de 350 \$ pour revenir en 1989-1981 à 1 100 \$, puis retomber à 650 \$ en 1984. Aujourd'hui, il se situe entre 750 \$ et 800 \$ US la tonne.

On invoque souvent les bas coûts de production du lait en Océanie. Il est exact que les producteurs de l'Australie ou de la Nouvelle-Zélande jouissent d'avantages naturels de production à peu près inégalés dans le monde. On oublie cependant que ces deux pays ne produisent que 3 % de la production laitière mondiale. Ils ne peuvent par conséquent approvisionner sur une base stable et régulière de masses de consommateurs.

Les marchés mondiaux sont également caractérisés par le fait que tous les grands pays producteurs du monde subventionnent massivement leur agriculture. Le Canada n'échappe pas à cette règle. Dans les secteurs contingentés, la politique canadienne vise à stabiliser les marchés internes et crée très peu de surplus.

Par contre, les Américains et les Européens subventionnent la production sans la contrôler. Il se crée alors des surplus gigantesques qu'ils vendent à rabais sur les marchés mondiaux. Compte tenu de leur taille et de la nôtre, une partie minime de leur production pourrait submerger entièrement notre marché domestique et faire disparaître entièrement notre production locale. On peut être assuré que le jour où serait disparue notre capacité de production locale dans le lait ou l'aviculture, les consommateurs paieraient le prix fort pour ces produits.

Dans un contexte de libre-échange, les pays doivent harmoniser leurs politiques d'aide aux divers secteurs. On peut prédire que les politiques de stabilisation et de crédit agricoles devraient être alignées sur celles des États-Unis. Les producteurs américains ne toléreraient pas de subir la concurrence des agriculteurs canadiens si les politiques d'aide à l'agriculture étaient différentes dans les deux pays.

Peu de pays acceptent d'être dépendants de l'extérieur pour la satisfaction de leurs besoins alimentaires. C'est l'un des enjeux que comporte le projet de libre-échange s'il devait s'appliquer en agriculture.

Du côté des intrants agricoles, on estime que le prix et la disponibilité des machines agricoles, des fertilisants, des pesticides et des médicaments seraient peu affectés par l'instauration d'un libre-échange canado-américain.

On peut se demander si le Canada n'aurait pas intérêt à harmoniser les politiques régissant la production, la mise en marché et l'utilisation des pesticides et des médicaments vétérinaires. Une plus grande similitude des règles du jeu en ce domaine amoindrirait la tentation d'invoquer l'utilisation de ces produits pour bloquer les frontières.

Les industriels de la transformation des viandes rouges et de la volaille sont inquiets face aux avantages salariaux dont jouissent souvent leurs homologues américains.

Un mouvement de désyndicalisation s'observe aux États-Unis dans ce secteur, qui rend la compétition difficile. La baisse du taux de change du dollar canadien a permis aux abattoirs de porcs de supporter la situation jusqu'ici. Une évolution dans l'autre direction de la valeur du dollar canadien créerait de graves problèmes.

Nous ne nous opposons pas à ce que le Canada discute de commerce avec les États-Unis, notre principal partenaire commercial. Nous ne nous opposons pas, non plus, à ce que ces pourparlers incluent des discussions portant sur certains secteurs agricoles, tels le porc et l'horticulture. Nous nous opposerons par contre certainement à une politique de libre-échange généralisé qui s'appliquerait à l'ensemble de l'agriculture.

On nous répliquera peut-être que notre inquiétude est injustifiée ou prématurée. On nous dit que le Canada a l'intention de ne pas inclure le secteur agricole dans ces discussions, que le ministre des Affaires extérieures a déclaré que ces pourparlers ne remettraient pas en cause les offices nationaux de commercialisation, que l'on vient d'adopter une politique laitière qui nous sécurise pour les cinq prochaines années et que de toute façon de tels pourparlers ne donnent des résultats concrets qu'après plusieurs années.

Ces propos ne devraient cependant pas nous endormir. Une discussion se déroule entre deux partenaires et chacun doit céder des choses. Même si le Canada veut exclure l'agriculture de ces pourparlers, qu'arrivera-t-il si les Américains exigent de l'inclure ? Même si nous avons une nouvelle politique laitière relativement satisfaisante, qu'arrivera-t-il à cette politique si les Américains exigent que l'on ouvre nos frontières aux substituts aux produits laitiers qui sont produits chez eux ?

Nous devons nous préoccuper de ces questions. Les administrateurs de la coopération agricole discutent de cette question et déjà, il est établi que nous travaillerons ce dossier avec l'Union des producteurs agricoles. Il est de notre devoir de faire connaître le point de vue du monde agricole avec vigueur. C'est notre intention de le faire.

ALIMENTS ET BOISSONS, UNE VALEUR SÛRE POUR L'ÉCONOMIE

DUMAIS, MARIO : Revue Forces, Automne 1988

Nous étudions dans cet article l'évolution du marché alimentaire, les caractéristiques structurelles de l'industrie des aliments et boissons et les défis qu'elle rencontre.

L'industrie des aliments et boissons occupe depuis toujours l'un des premiers rangs dans l'industrie manufacturière au Québec. C'est une industrie stable, répartie sur l'ensemble du territoire. Sa stabilité masque cependant les profondes transformations qu'ont connues ses techniques de production, les conditions qui régissent son approvisionnement en matière première et l'écoulement de ses produits.

Les débouchés

L'industrie des aliments et boissons a pour principale fonction de répondre aux besoins alimentaires de la population. Elle écoule ses produits sur le marché national ou sur les marchés d'exportation.

La consommation intérieure

Dans l'ensemble, la croissance de la demande intérieure pour les produits alimentaires provient essentiellement de deux facteurs : l'augmentation de la consommation par habitant et l'accroissement de la population.

Comme c'est le cas dans l'ensemble des pays industrialisés, la consommation alimentaire atteint un niveau de saturation, au point où l'on craint un phénomène de suralimentation. De plus, au cours des quinze dernières années, les prix alimentaires ont augmenté à un rythme sensiblement égal à l'indice général des prix à la consommation. C'est pourquoi on observe que les dépenses alimentaires par habitant en dollar constant ont très peu varié au cours des quinze dernières années. Il n'est donc pas étonnant de constater que les Canadiens consacrent à l'alimentation une proportion de plus en plus faible de leur revenu. La population, moins stable que la consommation de produits alimentaires, croît en outre très faiblement dans l'ensemble du Canada, et plus particulièrement au Québec.

Un élément contrecarre ces tendances du marché. C'est la lente évolution des habitudes de la population vers l'achat de produits alimentaires sous des formes qui incorporent de plus en plus le service et la valeur ajoutée. Un repas pris à l'extérieur du foyer entraîne un achat de service du secteur de l'hôtellerie et de la restauration. Une nette évolution en ce sens s'observe depuis plusieurs décennies. De même, la consommation comporte une proportion grandissante de produits alimentaires surtransformés, dont la préparation est rapide et facile. Une partie du travail de préparation des repas, autrefois réalisée à domicile, l'est maintenant en industrie.

Cette stabilité globale de la demande de produits alimentaires ne doit cependant pas nous faire oublier les nombreux changements qui surviennent dans sa composition. Ils sont engendrés principalement par l'évolution des prix relatifs des produits, le souci d'une alimentation saine et l'évolution des revenus.

Dans le secteur des produits laitiers, on note une progression phénoménale de la consommation de yogourt et de fromages fins, une croissance plus lente des fromages traditionnels, une stabilité dans la consommation de la crème glacée et du lait liquide. Dans ce dernier cas, le lait entier est progressivement remplacé par le lait 2 % de matière grasse. Enfin, le beurre connaît une chute brutale de sa consommation au profit de la margarine.

La viande rouge, dont la consommation est relativement stable, rivalise avec la viande de volaille dont la demande a progressé d'environ 50 % au cours des quinze dernières années. Par contre, la consommation des œufs diminue.

La consommation de fruits et légumes frais est en progression constante. La consommation de jus de fruits a plus que doublé en quinze ans, et dans le cas des légumes, les surgelés prennent progressivement la place des conserves.

Les exportations

La vocation exportatrice de l'industrie des aliments et boissons du Québec suit celle de l'ensemble des industries du Canada, si l'on exclut des exportations canadiennes les produits agricoles non transformés. En 1985, les exportations totalisaient environ 12 % des ventes de l'industrie des aliments et boissons, tant au Canada qu'au Québec.

Les exportations agro-alimentaires du Québec sont dirigées à plus de 75 % vers les États-Unis. La communauté économique européenne et le Japon constituent les deux autres débouchés principaux. Aidé par la faiblesse du dollar canadien, le Québec a accru de 125 % ses exportations de produits agricoles, marins et alimentaires au cours de 1978 à 1986, contre une modeste augmentation de 32 % des importations. Son déficit commercial s'est par conséquent considérablement réduit, passant de 737 à 433 millions de dollars.

Les viandes, en particulier la viande de porc, constituent notre principale exportation. Suivent celles des produits laitiers et des produits de la mer. Les boissons, en particulier les boissons distillées, les légumes et les produits de l'érable sont également exportés en quantité appréciables. Le cacao, le thé et le café, les fruits et les noix représentent à eux seuls plus de 40 % de nos importations. Viennent ensuite les boissons, principalement le vin et les légumes.

L'entente de libre-échange canado-américain et les négociations de GATT sont-elles susceptibles de changer profondément les échanges commerciaux internationaux de notre industrie agro-alimentaire ? L'accord de libre-échange aura probablement beaucoup moins d'impact que la variation du taux de change de notre monnaie. L'importation des produits laitiers et de la chair de volaille était jusqu'ici réglementée par les dispositions de l'article 11 du GATT. Selon cet article, un pays qui gère l'offre intérieure d'un produit agricole peut contrôler par des quotas les importations de ce produit et de ses principaux dérivés industriels. Or, l'entente canado-américaine prévoit la possibilité de continuer d'exercer les pouvoirs dévolus en vertu de cet article.

Les viandes rouges, quant à elles, circulent à toutes fins pratiques librement entre les deux pays et il continuera d'en être ainsi. Le secteur horticole est probablement celui qui sera le plus touché par cette entente, parce que des tarifs relativement élevés étaient imposés sur plusieurs produits. On assistera sans doute à une croissance des secteurs où on exportait déjà aux États-Unis en dépit des tarifs douaniers.

Quant aux pourparlers du GATT, le sort qu'ils réserveront à l'article 11 de l'entente sera certainement très important pour l'avenir de l'industrie agro-alimentaire. Il y a cependant peu de chances pour que cette négociation change le courant de nos exportations dont le débouché principal demeurera la Nouvelle-Angleterre.

Les caractéristiques de l'industrie des aliments et boissons

L'industrie des aliments et boissons occupe la première ou la seconde place dans l'industrie manufacturière depuis une quinzaine d'années. Cette place importante de l'industrie alimentaire

dans la structure industrielle du Québec n'est pas exceptionnelle, puisque le même phénomène s'observe en Ontario et dans l'ensemble du Canada.

La localisation des industries des aliments et boissons s'explique différemment selon les secteurs. Certaines industries se localisent en fonction des sources d'approvisionnement en matières premières, d'autres en fonction du marché de consommation. L'industrie laitière, celle de l'abattage et du conditionnement des viandes, celle de la transformation des fruits et légumes relèvent de la première catégorie. L'industrie de la pâtisserie-boulangerie, les fabriques d'aliments du bétail et l'industrie des boissons ont par contre tendance à se développer près de leurs débouchés.

Notons que près des deux tiers de la valeur ajoutée manufacturière de l'industrie des aliments et boissons résultent de l'activité des établissements situés dans la région métropolitaine de Montréal. On observe également que la taille de ces établissements est nettement supérieure à la moyenne dans l'industrie, puisque seulement le tiers des établissements de l'industrie fournit cette production.

L'industrie des aliments et boissons projette souvent l'image d'un secteur industriel composé d'entreprises et d'établissements de petite et de moyenne taille. Il est intéressant de noter, à propos de la taille des établissements, qu'elle dépasse aujourd'hui dans l'industrie des aliments et boissons celle de l'industrie manufacturière dans son ensemble. Alors que le nombre moyen d'employés dans l'industrie des aliments et boissons représentait 70 % de la moyenne pour l'ensemble de l'industrie manufacturière en 1970, il s'élevait à plus de 125 % en 1985.

On peut par contre s'interroger à la lumière de cette information sur la production par employé. On constate que la valeur ajoutée par employés dans l'industrie des aliments et boissons s'élevait à 119 % de la valeur correspondante pour l'ensemble de l'industrie manufacturière en 1970 et à 110 % en 1985.

On peut conclure de ces observations que la taille des établissements dans l'industrie des aliments et boissons excède la moyenne dans l'industrie manufacturière. De plus, au cours des quinze dernières années, la taille moyenne des établissements de l'industrie des aliments et boissons s'est accrue plus rapidement que celle de l'ensemble de l'industrie.

La mesure de la taille des entreprises constitue une opération beaucoup plus complexe que la mesure de la taille des établissements. Le secteur des boissons, en particulier dans le cas des brasseries et des distilleries, compte en ses rangs depuis fort longtemps des entreprises géantes. C'était moins vrai autrefois dans le secteur des aliments. La concentration des entreprises s'est cependant accélérée dans ce secteur au cours des dernières années. Le seuil minimal d'opération qu'exige la rentabilisation d'une entreprise alimentaire s'est accru considérablement au cours des quinze dernières années. Cette évolution s'explique, entre autres, par l'évolution des techniques de production, le coût de lancement des nouveaux produits, la mise en place des réseaux de distribution et par les volumes de production qu'exige l'approvisionnement des géants de la distribution et de la restauration.

Le contexte institutionnel qui régit les rapports entre les industries des aliments et boissons et les producteurs agricoles qui sont leurs principaux fournisseurs de matières premières est caractérisé par un encadrement législatif et réglementaire très contraignant. Le secteur laitier est régi par une politique nationale de gestion de l'offre qui fixe le prix du beurre et de la poudre de lait dans le cas du lait industriel. Pour le lait nature, une fourchette de prix minimaux et maximaux est établie par la Régie des marchés agricoles du Québec pour le commerce de gros et de détail.

Ces politiques permettent à la Fédération des producteurs de lait de négocier des prix en fonction des classes d'utilisation avec les industriels et les coopératives laitières. Une convention

autorise la Fédération à diriger la livraison du lait des producteurs aux divers établissements de transformation. Des négociations sont également en cours qui portent sur le transport de la matière première.

Le secteur avicole est également régi par un plan de commercialisation canadien caractérisé par une négociation provinciale des prix de la matière première, une gestion de l'offre intérieure et une politique de contrôle des importations. Plus récent et moins poussé que celui du lait, le plan de commercialisation de la chair de volaille laisse aux industriels le soin d'assumer les inventaires produits par d'éventuels surplus. En conséquence, la rentabilité de ce secteur fut très fluctuante au cours des dernières années. Cette instabilité a engendré une restructuration de la propriété présentement en cours.

Les relations entre les producteurs et les entreprises d'abattage dans le secteur du porc étaient jusqu'à ici caractérisées par des rapports commerciaux non réglementé. Cependant, la Fédération des producteurs s'attache actuellement à mettre en place un système d'agence électronique de vente qui s'inspire en partie de celui qui régit l'industrie ontarienne.

Le secteur des céréales qui approvisionne les fabriques d'aliments du bétail, les minoteries et les utilisateurs de farines (boulangeries, pâtisseries, fabriques de pâtes alimentaires) est régi par diverses lois et règlements et par l'action d'organismes tels que la Commission canadienne du blé. Les politiques céréalières canadiennes ont fait l'objet de multiples débats qui reflètent la diversité des intérêts régionaux et sectoriels des intervenants du commerce et de l'industrie céréalière.

On pourrait également signaler l'importance des débats et des interventions qui ont eu cours dans le secteur du sucre, autre matière première très importante pour l'industrie alimentaire.

Les défis posés à l'industrie des aliments et boissons

L'industrie des aliments et boissons est confrontée à de nombreux défis. Certains lui sont particuliers, d'autres sont généraux ; certains sont nouveaux, d'autres anciens.

Tous les industriels font face à la mondialisation des économies. Les frontières s'ouvrent de plus en plus en raison de l'abaissement et éventuellement l'élimination des tarifs douaniers. Les barrières non tarifaires, derniers remparts du protectionnisme, sont aujourd'hui également mises en cause.

Le lancement d'un nouveau produit, dont l'expérience montre qu'il se révèle un échec neuf fois sur dix, coûte en général des dizaines de millions de dollars. Il est par conséquent difficile de rentabiliser le lancement d'un nouveau produit si sa commercialisation se limite à un marché restreint.

Autre manifestation de la mondialisation : le champ d'activité des géants de l'alimentation déborde de plus en plus des frontières nationales. McCain fabrique des frites congelées au Canada, aux États-Unis, en France, en Australie, etc. Labat distribue et fabrique des produits laitiers à l'échelle de l'Amérique du Nord pour ne prendre que ces deux exemples. Tirer son épingle du jeu dans un tel contexte représente un défi de taille pour l'industrie des aliments et boissons du Québec.

Les matières premières des industries des aliments et boissons sont des produits organiques provenant des productions animales et végétales. La manipulation, les transformations et la conservation des matières premières et des produits dérivés de leur transformation exigent une vigilance et une attention de tous les instants.

Parce qu'elle travaille avec la matière vivante, l'industrie des aliments et boissons développe et utilise depuis des millénaires des procédés de production qui font partie de ce que l'on nomme

aujourd'hui les biotechnologies. Transformer des matières premières sous l'action contrôlée de micro-organisme, voilà le propre des biotechnologies. C'est exactement ce qui se passe dans le processus de fabrication du fromage et du yogourt, et dans les nombreuses productions qui exploitent des procédés de fermentation : le pain, le vin, les boissons alcooliques. La connaissance et la maîtrise de l'activité des micro-organismes revêtent également une importance capitale dans la conservation de la qualité des aliments.

Compte tenu des nouvelles perspectives que laisse entrevoir une application plus généralisée des biotechnologies à l'activité économique, les industriels du secteur, qui ont une longueur d'avance dans la maîtrise de ces techniques, sauront-ils mettre à profit ce savoir-faire ?

Autrefois, un éleveur alimentait son troupeau comme s'il était guidé par un principe de justice distributive. Chaque sujet recevait une quantité égale d'aliments de même qualité. Dans un troupeau laitier performant, chaque sujet reçoit aujourd'hui une quantité variable d'aliments dont la qualité s'adapte à l'individu et au stade de son existence.

Cette évolution résulte des recherches effectuées le plus souvent par l'industrie des aliments du bétail. Ces recherches visent à composer des rations pour améliorer le taux de conversion des aliments en chair, réduire le temps requis pour l'élevage et augmenter le rendement des troupeaux laitiers.

Après avoir déterminé les combinaisons optimales d'énergie, de protéines et d'éléments mineurs qui composent la ration alimentaire, le fabricant d'aliments du bétail doit choisir en fonction de leurs prix respectifs les ingrédients qui seront utilisés pour fabriquer le produit. Par exemple, l'ordinateur qui stocke ces informations indiquera à l'industriel si la baisse du prix du maïs devrait l'inciter à diminuer la quantité de blé qu'il incorpore à son produit et à lui substituer du maïs et du soja.

Comme on peut le constater, demeurer à la fine pointe de l'évolution technologique dans ce secteur n'est pas une mince tâche. L'industrie des aliments et boissons doit rester à l'affût des préoccupations des consommateurs. Produire à prix moindre, respecter les nouvelles tendances qui résultent de préoccupations en matière de santé, tels sont ses efforts. Manger moins gras et moins sucré des produits toujours plus frais et plus naturels, minimiser l'usage des additifs alimentaires (préservatifs, colorants artificiels) sont aujourd'hui des exigences de secteurs croissants de la population. Gérer la distribution et la conservation dans des circuits commerciaux de plus en plus complexes et spécialisés face à ces contraintes est une nécessité pour l'industrie.

Dans une industrie où les matières premières et les produits sont inertes, le milieu peut être aménagé en fonction du bien-être de ceux qui y travaillent. Les conditions ambiantes dans un établissement où l'on fabrique des aliments et des boissons doit également tenir compte des conditions de conservation des produits. Le défi d'assurer aux employés de l'industrie des conditions de travail adéquates est donc plus complexe dans l'industrie alimentaire.

Approvisionné en matière première dans des conditions qui échappent souvent à son contrôle, écoulant sa production auprès d'acheteurs dont la concentration est de plus en plus poussée, l'industriel du secteur de l'alimentation et des boissons œuvre et doit évoluer dans un environnement où plusieurs données sont imprévisibles.

Voilà en résumé quelques-uns des défis qui se posent à l'heure actuelle aux entreprises de l'industrie des aliments et boissons.

Conclusion

L'industrie des aliments et boissons, par le nombre des emplois qu'elle crée et sa contribution à la production de richesses, contribue grandement à la prospérité de l'économie québécoise. Sa stabilité, qui découle de la nature des besoins qu'elle satisfait, en fait une valeur sûre pour notre économie.

Doté d'entreprises dont la taille et l'expertise permettent de relever les défis contemporains, ce secteur d'activité mérite une attention et un soutien à la mesure de son importance stratégique pour l'avenir de notre société.

Évolution des dépenses personnelles per capita au Canada en dollars de 1981 *Increase in personal per capita expenditure in Canada in 1981 dollars*

	1970	1985	Variation
Ensemble des biens et services destinés aux consommateurs <i>Consumer goods and services</i>	5 557	8 505	+ 53 %
Alimentation et boissons non alcoolisées <i>Food and non-alcoholic beverages</i>	1 086	1 121	+ 3 %

Dépenses alimentaires en pourcentage du revenu disponible *Food expenditures as a percentage of disposable income*

	1970	1975	1980	1985
À la maison / At home	14,28	12,84	11,45	10,42
Hors foyer <i>Outside the home</i>	4,03	4,22	4,33	3,79
Total	18,31	17,06	15,78	14,21

Évolution de la population (en million) *Population growth (in millions)*

	1970	1985	Variation
Canada	21 297	25 359	+ 19 %
Québec	6 013	6 581	+ 9 %

Rang occupé par l'industrie des aliments et boissons dans l'ensemble de l'industrie manufacturière québécoise *Position of the food and beverage industry in Québec's overall manufacturing industry*

	1970	1975	1980	1985
--	------	------	------	------

Nombre d'employés				
<i>Number of employees</i>	2	2	1	2
Valeur ajoutée				
<i>Added value</i>	1	1	1	2
Valeur des livraisons				
<i>Value of shipments</i>	1	1	1	2

LE FINANCEMENT DES COOPÉRATIVES

Texte présenté par

Mario Dumais, secrétaire Général de la Coopérative fédérée de Québec

au symposium organisé par

L'institut de gestion internationale agro-alimentaire

Cergy-Pontoise, France

Les 13 et 14 septembre 1988

Mesdames,
Messieurs,

Je remercie les organisateurs de cet événement de m'avoir invité à vous adresser la parole sur le thème toujours actuel du financement des coopératives.

Permettez-moi tout d'abord de vous présenter ce qu'est la coopération au Canada et au Québec, et ce qu'est la Coopérative fédérée, l'entreprise que je représente ici.

Le Secrétariat aux coopératives du gouvernement du Canada dénombrait en 1986, 214 coopératives agricoles de commercialisation et 426 coopératives agricoles d'approvisionnement, regroupant 332 000 sociétaires dans le cas des coopératives de commercialisation et 288 900 dans le cas des coopératives d'approvisionnement. Le chiffre d'affaires combiné des deux catégories de coopératives s'élevait cette année-là à 9,8 milliards de dollars canadiens.

Le même organisme estime pour l'année 1986 les parts de marché à 73 % pour la commercialisation des grains dans l'Ouest du Canada, à 57 % pour les produits laitiers dans l'ensemble du pays, à 15 et à 13 % respectivement dans le cas du bœuf et du porc, à 34 % pour la chair de volaille et à 22 et 10 % respectivement pour les fruits et légumes.

La coopération agricole se compose principalement au Québec des 110 coopératives sociétaires de leur fédération, la Coopérative fédérée de Québec. Les coopératives de base emploient 7 500 personnes et ont un chiffre d'affaires combiné de 1,8 milliard de dollars canadiens. La Coopérative fédérée, qui est une entreprise industrielle et commerciale, a réalisé des ventes de 1,3 milliard de dollars canadiens en 1987 et elle emploie 3 000 personnes. Les coopératives agricoles du Québec regroupent 26 000 agriculteurs, soit environ les deux tiers de la profession.

La coopération agricole met en marché et transforme 64 % du lait produit au Québec. Elle occupe 1/3 du marché du porc, 50 % de celui de la chair de volaille, 30 % du marché des œufs d'incubation et de l'alimentation du bétail. Elle utilise et commercialise une part très élevée des grains produits localement et occupe une place très importante sur le marché du courtage des grains importés. De plus, son rôle plus difficilement quantifiable, est substantiel dans l'approvisionnement des agriculteurs en intrants servant aux productions végétales (semences,

fertilisants, produits de protection des cultures), en machines et quincaillerie agricole et en produits pétroliers.

En un mot, le Québec est la région du Canada où la coopération occupe la part la plus importante dans l'approvisionnement des agriculteurs et la mise en marché de leurs produits.

Le financement de la coopération agricole

Un des principes fondamentaux qui définissent la nature d'une coopérative est la primauté qu'elle accorde à la satisfaction des besoins de ses usagers plutôt qu'à la rémunération du capital. Ce principe se traduit par une pratique qui consiste à allouer la partie distribuée du trop-perçu d'une coopérative aux propriétaires sur la base de l'usage qu'ils ont fait de l'entreprise alors qu'une société alloue la partie distribuée du profit à ses propriétaires sur la base du nombre d'actions qu'ils détiennent. Le gain de l'actionnaire se compose des dividendes qu'il reçoit et de l'appréciation de son titre de propriété.

Le principe coopératif place évidemment la coopération dans une situation où elle ne peut être concurrentielle pour attirer du capital de risque sur le marché. C'est une contrainte qui a toujours été et qui demeure au cœur du problème de son financement.

De plus, le capital de risque d'une société est un capital véritablement permanent, en ce sens que la société n'est jamais tenue de le racheter, alors qu'une coopérative doit un jour ou l'autre, racheter le capital social de ses membres et les autres véhicules financiers détenus par eux, son capital permanent se constituant de la réserve générale.

Il est illusoire de penser qu'une coopérative qui respecte sa nature peut se débarrasser complètement de cette contrainte. La coopération ne trouvera et ne gardera pas sa place au sein d'une économie de marché en essayant de jouer sur le terrain des sociétés privées.

Voyons dans un premier temps les résultats qu'ont obtenu, en matière de financement, les coopératives agricoles dans le contexte nord-américain. Les six tableaux financiers joints à cet exposé en donnent une idée.

L'avoir en proportion de l'actif s'échelonne entre 33 et 41 % respectivement pour la Coopérative fédérée de Québec, les coopératives qui lui sont affiliées, les coopératives canadiennes et les 100 plus grandes coopératives agricoles américaines. En comparaison, l'éventail des données comparatives se situe entre 33 et 44 % dans le cas des sociétés canadiennes impliquées dans le commerce de gros, l'industrie des aliments, l'industrie manufacturière dans son ensemble et dans le cas des 100 premières entreprises industrielles américaines. Une première constatation se dégage de cette observation : la situation financière des coopératives agricoles en Amérique du Nord n'est pas aussi dramatique qu'on le pense parfois.

Bien sûr, si on compare la situation générale des coopératives à celle d'entreprises particulièrement bien capitalisées (l'exemple de Canada Packers se retrouve au tableau 7), les coopératives apparaissent sous-financées dans leur ensemble. Il est cependant possible d'identifier des coopératives particulières qui sont, elles aussi, bien structurées financièrement.

La contrainte liée à leur nature qui pèse sur le financement des coopératives a cependant une contrepartie positive : elles sont protégées des prises de contrôle extérieures par des offres publiques d'achat qui ont substantiellement détérioré la situation financière d'un grand nombre de sociétés nord-américaines au cours des dernières années.

Une donnée qui désavantage les coopératives lorsqu'on ne compare que la proportion des avoirs sur les actifs est le caractère non permanent du capital investi par les membres. Aussi, la stabilité financière d'une coopérative est grandement tributaire de la proportion que représente la réserve dans l'avoir total.

Les coopératives agricoles sont au Québec imposées sur la partie de leur trop-perçu non distribué en ristournes à leurs membres au même taux que les entreprises privées (celle-ci sont cependant imposées également sur les dividendes qu'elles paient). Aussi, les coopératives sont autorisées à transiger avec des non membres et les surplus générés par ces activités ne peuvent être redistribués en ristournes et doivent par conséquent être affectés à la réserve. Ces facteurs contribuent fortement à l'augmentation des réserves au sein de la coopération agricole québécoise.

À la Coopérative fédérée, une politique visant à l'accroissement de la proportion de la réserve fut mise en place en 1977. Un comité d'étude sur le mode de paiement des ristournes fixait cette année-là un objectif à atteindre :

« Après avoir étudié la situation actuelle et après avoir considéré le contexte général de l'économie coopérative agricole, le Comité est d'avis qu'un des principaux objectifs à établir est :

De renforcer la structure financière de l'avoir des sociétaires par une réserve générale dont le pourcentage, par rapport à l'avoir total, serait d'environ 50 % dans dix ans. Cela suppose qu'une moins forte proportion des trop-perçus serait déclarée en ristournes et qu'il faudrait payer plus d'impôts. Cet objectif a l'avantage d'établir une réserve générale indivisible qui donnera à l'entreprise une plus grande stabilité financière tout en lui assurant un autofinancement permanent.

Il est entendu qu'en déclarant en ristournes 100 % des trop-perçus découlant d'affaires faites avec les sociétaires et en les payant en capital rachetable, cela a l'avantage de procurer un autofinancement sans payer de l'impôt. Toutefois, il n'a pas ce caractère de permanence et tôt ou tard il doit être remis aux sociétaires. On condamne ainsi l'entreprise à être toujours de plus en plus rentable, peu importe les contraintes économiques que les coopératives ont à subir aussi.

En versant une plus forte proportion des trop-perçus à la réserve générale après avoir payé l'impôt, on permettra à l'entreprise de se parer contre l'éventualité de mauvaises années ».

En vue d'atteindre cet objectif, le comité recommandait :

« Parmi les multiples hypothèses, le groupe de travail a retenu les hypothèses suivantes :

1) Pourcentage des trop-perçus à déclarer en ristournes pourrait être de :

- a) 70 % ou
- b) 60 % ou
- c) 50 % ou
- d) 40 %

Pourvu que, dans tous les cas, le pourcentage d'affaires faites avec les sociétaires est égal ou supérieur au pourcentage des trop-perçus à déclarer en ristournes ;

2) Le mode de paiement se faisant comme suit :

- a) 40 % comptant, 30 % en capital privilégié 10 ans, 30 % en capital ordinaire sans échéance, ou
- b) 50 % comptant, 25 % en capital privilégié 10 ans, 25 % en capital ordinaire sans échéance, ou
- c) 50 % comptant, 30 % en capital privilégié 10 ans, 20 % en capital ordinaire sans échéance ».

Après avoir pris connaissance de ce rapport, le Conseil d'administration de la Coopérative fédérée a retenu de verser 50 % des trop-perçus en ristournes et de les payer suivant les modalités décrites en « A ».

Alors que l'objectif assigné à cette politique était d'augmenter la proportion de la réserve dans l'avoir de 25,4 % qu'elle était en 1977 à 50 % en 10 ans, on constate qu'après 5 ans l'objectif était atteint (la réserve représentait 49,4 % de l'avoir en 1982) et après 10 ans la réserve représentait 67,7 % de l'avoir.

Ces observations sur l'évolution de la réserve de la Coopérative fédérée démontrent certainement qu'elle constitue pour nous le principal moyen d'accroître nos fonds propres. Comme vous pourrez également le constater nous n'hésitons pas à transiger avec des non membres, mais sur notre propre terrain c'est-à-dire dans un cadre contrôlé par la coopérative qui est administrée en vertu des principes démocratiques propres à la coopération.

Nous avons assisté au Québec à la naissance récente du Régime d'investissement coopératif (RIC). Cette mesure du gouvernement du Québec visait à procurer aux entreprises coopératives un avantage fiscal comparable à ceux consentis par le Régime d'épargne actions (REA) aux sociétés privées. En vertu du RIC, les sociétaires d'une coopérative ou ses employés qui achètent des parts privilégiées (comportant un taux d'intérêt fixe et rachetables au plus tôt trois ans après leur émission) peuvent déduire le montant investi de leur revenu imposable. L'expérience ne s'est pas avérée très concluante jusqu'ici et contrairement au capital recueilli au moyen du REA par les sociétés privées, le RIC ne procure pas aux entreprises coopératives un capital permanent.

La coopérative fédérée de Québec a vécu des expériences de mise en commun de ses ressources financières et humaines avec d'autres grandes coopératives agricoles nord-américaines. Mentionnons, entre autres, notre participation à l'entreprise C. F. Industries, une coopérative qui est la propriété de 15 coopératives agricoles régionales. Elle produit des fertilisants azotés et phosphatés et distribue ces produits et de la potasse auprès d'un million d'agriculteurs localisés dans 46 états américains et deux provinces canadiennes. Ses ventes s'élèvent en 1987 à 810 millions de dollars US, ses actifs à 856 millions de dollars US et l'avoir de ses membres à 477 millions de dollars US.

C'est un bel exemple de la capacité pour la coopération agricole de vaincre les problèmes de financement par la mise en commun de la force que représentent nos réseaux de distribution et notre enracinement au sein du monde agricole.

La coopération agricole recourt sans hésiter en Amérique du Nord, si une telle décision est jugée profitable, à la mise sur pied de filiales organisées en sociétés privées et des exemples d'association dans des projets communs avec des entreprises privées sont de plus en plus fréquents.

Par contre, l'expérience de coter en bourse des titres émis par une coopérative s'est avérée très décevante pour une coopérative agricole canadienne (United Grain Growers dont des titres non votants sont cotés à la bourse de Winnipeg). Par contre, rien n'empêche une coopérative de constituer en société non coopérative certaines de ses activités et de faire coter en bourse les actions.

Conclusion

Il ne fait aucun doute que la coopération doit s'interroger sur les méthodes visant à accroître ses fonds propres. Il faut cependant éviter de se laisser obnubiler par cette question. Comme nous l'avons vu dans ce texte, la structure financière des coopératives agricoles nord-américaines, et en particulier québécoise, n'est pas un obstacle aussi important qu'on le croit quelquefois à leur survie et à leur développement. La stabilité de l'industrie agro-alimentaire lui évite en général de vivre des conjonctures aussi déprimées que celles qu'ont à subir d'autres secteurs industriels.

Tout en se préoccupant d'innover en matière de financement, je demeure convaincu que le succès des coopératives agricoles dépend aussi en grande partie de leur capacité à s'engager dans des activités porteuses d'avenir et à bien gérer leurs entreprises.

Par Mario Dumais
Secrétaire général

Coopérative fédérée de Québec
1055, rue du Marché central
Montréal (Québec) H4N 1K3

1. ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE FINANCIÈRE DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC (en millions de dollars canadiens)

	<u>1967</u>	<u>1972</u>	<u>1977</u>	<u>1982</u>	<u>1987</u>
ACTIF	39,2	46,8	150,3	249,0	276,4
AVOIR	11,5	17,0	40,5	66,4	91,1
AVOIR EN % DE L'ACTIF	29,3 %	36,3 %	26,9 %	26,7 %	33,0 %
RÉSERVE GÉNÉRALE	2,8	6,5	10,3	32,8	61,7
RÉSERVE EN % DE L'AVOIR	24,3 %	38,2 %	25,4 %	49,4 %	67,7 %

**2. STATISTIQUES FINANCIÈRES DES COOPÉRATIVES AGRICOLES
DU QUÉBEC SOCIÉTAIRES DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC**
(En milliers de dollars canadiens)

	<u>1983</u>	<u>1987</u>
ACTIF	519 488	599 206
AVOIR DES MEMBRES	191 979	247 619
AVOIR DES MEMBRES EN % DE L'ACTIF	37,0 %	41,3 %
RÉSERVE	-	88 073
RÉSERVE EN % DE L'AVOIR DES MEMBRES	-	35,6 %

**3. STATISTIQUES FINANCIÈRES DES
COOPÉRATIVES AU CANADA EN 1986**
(en millions de dollars canadiens)

ACTIF	6 690,6
AVOIR	2 300,4
AVOIR EN % DE L'ACTIF	34,4 %
RÉSERVES ET SURPLUS	940,5
RÉSERVES ET SURPLUS EN % DE L'AVOIR	40,9 %

**4. STATISTIQUES FINANCIÈRES
DES SOCIÉTÉS AU CANADA EN 1984**
(en millions de dollars canadiens)

	<u>Industrie manufacturières</u>	<u>Industries des aliments</u>	<u>Commerce en gros</u>
ACTIF	193 170,5	14 195,5	63 247,7
AVOIR	84 043,1	5 710,9	21 107,2
AVOIR EN % DE L'ACTIF	43,5 %	40,2 %	33,4 %
BÉNÉFICES RÉINVESTIS	46 001,2	3 959,0	10 811,0
BÉNÉFICES RÉINVESTIS EN % DE L'AVOIR	54,7 %	69,3 %	51,2 %

**5. STATISTIQUES FINANCIÈRES DES 500 PLUS GRANDES
ENTREPRISES INDUSTRIELLES AMÉRICAINES
TELLES QUE COMPILÉES PAR LE MAGAZINE FORTUNE (1987)
(en millions de dollars US)**

ACTIF	1 705 657,1
AVOIR	685 119,2
AVOIR EN % DE L'ACTIF	40,2 %

**6. STATISTIQUES FINANCIÈRES COMPARATIVES
DE CERTAINES COOPÉRATIVES CANADIENNES
ET DE CANADA PACKERS INC. POUR 1987
(en milliers de dollar canadiens)**

	<u>CANADA PACKERS</u>	<u>COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC</u>	<u>SASKATCHEWAN WHEAT POOL</u>	<u>FEDERATED COOPERATIVES LTD</u>
VENTES	3 080 893	1 243 656	1 804 275	1 427 997
REVENUS NETS AVANT IMPÔTS	61 086	18 301	-	-
ACTIF	674 968	276 398	703 075	531 004
AVOIR	377 150	91 136	327 633	321 228
AVOIR EN % DE L'ACTIF	55,9 %	33,0 %	46,6 %	58,8 %
RÉSERVE OU REVENUS RÉINVESTIS	351 657	61 679	-	-
RÉSERVE OU REVENUS RÉINVESTIS EN % DE L'AVOIR	93,2 %	67,7 %	-	-

LE GATT ET L'AGRICULTURE

Préparé par MARIO DUMAIS

5 Janvier 1994

Un débat a fait rage en matière économique depuis près de deux siècles : c'est celui du libre-échange versus le protectionnisme.

Les tenants du libre-échange représentent maintenant le point de vue dominant.

Quatre événements ont contribué à cette évolution du débat. La crise des années 30, la création du GATT, la chute du communisme et l'essor des échanges internationaux.

La Loi tarifaire américaine Smoot-Hawley, adoptée au cours des années 30 et qui augmentait considérablement les tarifs, est perçue comme un des éléments qui expliquent l'ampleur de la crise de cette décennie. Cette loi tarifaire a provoqué une contraction radicale du commerce mondial et a contribué à la propagation de la crise à l'échelle mondiale.

À la fin de la deuxième guerre mondiale, on a voulu éviter la répétition du comportement protectionniste suicidaire pratiqué au cours des années 30. De là est venue l'idée de créer une organisation mondiale du commerce vouée à la libéralisation des échanges.

Fondation du GATT

L'Organisation mondiale du commerce n'a pas vu le jour. Cependant, à sa place, 23 pays, incluant le Canada, signaient, en octobre 1947, à Genève, un Accord général sur les tarifs et le commerce (GATT) qui est entré en vigueur en 1948.

Membres

En 1993, 108 pays ont adhéré à l'entente qui vise la libéralisation des échanges commerciaux.

But

Depuis sa fondation le GATT vise à diminuer les obstacles au commerce. Ces obstacles sont surtout de deux ordres : les barrières tarifaires et les barrières non tarifaires. Jusqu'à « l'Uruguay Round » le GATT avait surtout réussi à abaisser les tarifs douaniers sur les produits industriels. Les tarifs étaient en moyenne de 40 % en 1947, ils étaient en 1993 de 5 % en moyenne.

Depuis la création du GATT, le volume du commerce international a été multiplié par huit. Il a augmenté plus rapidement que la production mondiale durant cette période.

Champ d'action

Environ 80 % des trois trillions de dollars de commerce international est régi par les règles du GATT. Les denrées agricoles représentent 11 % des échanges totaux, une proportion qui n'a pas beaucoup augmenté dans la dernière décennie.

Mécanique

Les ententes sont conclues au terme de longues négociations, les « rondes » qui prennent le plus souvent leur nom de l'endroit où elles ont démarré.

Le « Tokyo Round » fut suivi des discussions actuelles de « l'Uruguay Round », lancé en 1986, à Punta Del Este.

La durée normale de « l'Uruguay Round » avait été fixée à 4 ans au départ. Elle a en fait duré 8 ans.

Une des raisons qui explique ce délai est l'ampleur des objectifs assignés à cette négociation.

Objectifs

La discussion portait non seulement sur les tarifs douaniers, mais également sur les barrières non tarifaires. En plus du commerce des produits industriels, on a voulu englober, dans les activités régies par le GATT, l'agriculture, les services et la propriété intellectuelle de même que l'on cherchait à libéraliser le commerce des textiles.

Durée et échéance

On a conclu le 15 décembre 1993, une entente qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet 1995 et qui durera 6 ans.

Agriculture

En matière agricole, les discussions ont principalement porté sur quatre thèmes :

1. L'accès aux marchés.
2. Le soutien interne.
3. L'aide aux exportations.
4. Les règles du GATT.

L'accès au marché

- A) Pour les produits agricoles et alimentaires qui ne sont assujettis qu'à des droits de douanes, ceux-ci seront abaissés de 36 % en moyenne et de 15 % au minimum durant la période.
- B) Toute barrière non tarifaire devra faire l'objet de la tarification.

La tarification implique des règles d'accès minimum et la mise en place d'équivalent tarifaire.

Un accès minimum de 3 % du marché domestique devrait être mis en place en 1995 et devait être augmenté à 5 % en l'an 2001.

Ces quantités minimales ne devraient être soumises à aucun tarif ou à des bas tarifs en vertu de quotas tarifaires, selon les propositions du rapport Dunkel. L'entente finale ne respecte pas ces recommandations.

La Communauté européenne et les États-Unis ont conclu une entente en matière agricole caractérisée par un accès qui est loin de représenter 3 % du marché domestique et de s'élever à 5 % à la fin de l'entente.

L'ouverture européenne pour le porc, par exemple, de 75 000 tonnes, représente environ 1 % du marché interne et est sujet à des tarifs qui varient d'environ 39 à 63 cents le kgr, soit un niveau qui est loin d'être négligeable. De fait, les Européens imposent des tarifs s'élevant à 1/3 de leur équivalent tarifaire sur les quantités qui correspondent à leur offre d'accès minimum. Les Européens, qui importent présentement 109 000 tonnes de fromage (le Canada en importe

20 000 tonnes) accroîtraient leur importation à 129 000 tonnes au départ et à 215 000 tonnes à la fin de la période de l'entente au tarif correspondant au quota tarifaire.

Beaucoup d'informations sont encore à venir relativement à ces questions, entre autres sur :

- 1) Les quantités d'accès minimum des autres pays et du Canada ;
- 2) Les tarifs s'appliquant à ces quantités qui correspondaient aux quotas tarifaires ;
- 3) Si l'accès minimum est généralement accessible ou réservé à certains pays ou certaines régions du monde.

Les équivalents tarifaires seraient imposés si des quantités excédentaires étaient importées. L'équivalent tarifaire initial correspondrait à la différence, pour la période 1986 à 1988 entre le prix du produit sur le marché domestique et le prix à la frontière du produit importé de la source la moins coûteuse. Par la suite, l'équivalent tarifaire serait abaissé en moyenne de 36 % et au minimum de 15 % pour la période de 6 ans entre 1995 et 2001.

TABLEAU DES ÉQUIVALENTS TARIFAIRES CANADIENS

	<u>1995</u>		<u>2001</u>	
	%	Min. \$	%	Min. \$
Lait (hl)	283,8	40,60	241,2	34,50
Fromage (kg)	289	4,15	245,7	3,53
Beurre (kg)	351,4	4,71	298,7	4
Yogourt (kg)	279,5	0,55	237,6	0,47
Crème glacé (kg)	326	1,36	277,1	1,16
Lait écrémé (kg)	237,2	2,36	201,6	2,01
Poulet (kg)	280,4	1,96	238,3	1,67
Dindon (kg)	182,1	2,30	154,8	1,96
Poussins (unité)	280,4	0,36	238,3	0,31
Œufs (12)	192,3	0,94	163,5	0,80
Œufs d'inc. (12)	280,4	3,43	238,3	2,92

Dispute canado-américaine sur les équivalents tarifaires

À propos de la réduction des équivalents tarifaires canadiens, une divergence de vue a été exprimée par le Canada et les États-Unis. Cette divergence consiste à déterminer si l'accord conclu au GATT doit prévaloir sur les dispositions de l'article 401.1 et 401.2 c) de l'Accord canado-américain de libre-échange qui se lisent comme suit :

« Article 401 - Élimination des droits de douane

1. Ni l'une ni l'autre partie n'accroîtra un droit de douane existant ou n'introduira un droit de douane applicable à un produit originaire du territoire de l'autre Partie, sauf stipulation contraire dans le présent accord.

2. Sauf stipulation contraire dans le présent accord, chaque Partie éliminera progressivement les droits de douane qu'elle applique aux produits originaires du territoire de l'autre Partie, conformément au calendrier suivant :
- c) Les droits sur les produits visés par chacun des numéros tarifaires désignés comme catégorie d'échelonnement C dans les listes respectives des parties composant l'annexe 401.2 seront éliminés en dix tranches annuelles égales commençant le 1er janvier 1989, et ces produits bénéficieront de la franchise à compter du 1er janvier 1998. »

En vertu de cet article, les Américains prétendent que les équivalents tarifaires canadiens devraient être réduits à zéro pour les États-Unis, au 1er janvier 1998. Par contre, le Canada prétend que l'article 710 du même traité crée des exceptions à cette règle et que le Canada n'est tenu de réduire ses équivalents tarifaires, même à l'égard des États-Unis, qu'en vertu des ententes de réduction convenues dans le cadre du GATT" Voici son libellé :

« Article 710 - Obligations internationales

Sauf stipulation expresse à l'effet contraire dans le présent chapitre, les Parties conservent, relativement aux produits agricoles, aux aliments, aux boissons et à certains produits connexes, les droits et obligations prévus dans l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (l'Accord général) et les accords négociés dans le cadre du GATT, y compris leurs droits et obligations en vertu de l'article XI de l'Accord général. »

Cet article de l'accord canado-américain de libre-échange est directement incorporé à l'accord nord-américain de libre-échange et devient l'annexe 702.1 de ce traité :

« 1. Les articles 701, 702, 704, 705, 706, 707, 710 et 711 de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis s'appliquent entre le Canada et les États-Unis et sont incorporés dans le présent accord et en font partie intégrante. »

Mais encore plus explicitement, l'article 309.1 de ce traité, qui porte sur les restrictions aux importations et aux exportations, stipule ce qui suit :

« 1. Sauf disposition contraire du présent accord, aucune des parties ne pourra adopter ou maintenir une interdiction ou une restriction à l'importation d'un produit d'une autre Partie ou à l'exportation ou à la vente pour exportation d'un produit destiné au territoire d'une autre Partie, sauf en conformité avec l'article XI de l'Accord général, et ses notes interprétatives ; à cette fin, l'article XI de l'Accord général et ses notes interprétatives, ou toute disposition équivalente d'un accord qui lui aura succédé et auquel toutes les parties auront adhéré, sont incorporés au présent accord et en font partie intégrante. »

Les autorités canadiennes prétendent que le fondement juridique de leur interprétation est très solide. Quoiqu'il en soit, les autorités canadiennes veulent tenter de régler cette question dans le cadre de pourparlers bilatéraux avec les Américains.

Soutien interne

- Définition des catégories de soutien vertes, bleues, et ambrées.

- Les programmes verts comprendraient surtout les dépenses gouvernementales affectées à la recherche et à la vulgarisation, certains programmes de protection de l'environnement et de développement régional, des programmes découplés de soutien du revenu et des programmes d'assurance récolte qui respecteraient certaines normes.

- Les programmes bleus sont ceux appliqués dans le cadre d'un programme de restriction de la production. Ils ne doivent pas correspondre à plus de 85 % de la production et s'appliquer sur des acrages et/ou des têtes de bétail et ne pas varier en fonction de leur augmentation.

- Engagement à réduire de 20 % le soutien interne global des programmes ambrés entre 1995 à 2001 sur la base du soutien offert en 1986-1987-1988. Les soutiens internes canadiens représentent à l'heure actuelle 65 % du montant auquel ils s'élevaient durant la période de référence.

Les programmes verts ne peuvent être l'objet de tarifs compensatoires. Les mesures bleues et ambrées peuvent l'être si elles posent préjudice aux producteurs du pays dans lequel on exporte.

Aide à l'exportation

Engagement à réduire, entre 1995 et 2001, de 36 % le montant de la dépense encourue entre 1986 et 1990 et de 20 % le volume subventionné au cours de cette période.

Règles du GATT

- Mesures de sauvegarde.
- Droits compensatoires.
- Tarif anti-dumping.
- Mesures sanitaires et phytosanitaires.

L'AVENIR DE LA FERME FAMILIALE DANS LE CONTEXTE DE LA LIBÉRALISATION DES MARCHÉS

Conférence présentée au congrès de l'Association des économistes québécois au Lac Delage le
11 mai 1995

Prédire l'avenir est une activité périlleuse. Par conséquent, voici quelques réflexions plutôt qu'une prédiction sur la nature de la ferme familiale, son évolution récente, sa place en agriculture actuellement, avant de commenter la mondialisation des marchés et la compétitivité internationale de l'industrie canadienne, pour finalement conclure par quelques réflexions sur l'avenir de la ferme familiale dans l'industrie laitière.

1. La ferme familiale

On peut convenir qu'une ferme familiale c'est celle dont l'exploitant et sa famille contrôlent la gestion et fournissent l'essentiel du capital et du travail.

Les fermes familiales ont grandement évolué au cours du dernier siècle. En 1900, les fermes familiales étaient diversifiées. Leur production était destinée, pour l'essentiel, à satisfaire les besoins de la famille. Elles achetaient et vendaient peu à l'extérieur. Depuis, les fermes familiales se sont spécialisées, elles se sont mises à vendre une proportion croissante de leur production et à acheter de plus en plus leurs intrants. Elles ont connu les bouleversements de la mécanisation, de l'introduction de la chimie agricole, de la génétique animale et végétale. Elles recourent au financement externe et, de plus en plus, à la main-d'œuvre salariée. Leur taille s'est accrue sans arrêt, de même que leur productivité. Cette évolution a permis de nourrir de plus en plus de gens, à un coût qui représente une proportion décroissante de leur revenu disponible en utilisant moins de main-d'œuvre.

Au cours de ce siècle, par contre, on a vu surgir d'autres modèles d'exploitations agricoles, en particulier les fermes collectives dans les pays communistes et les grandes fermes capitalistes dans certains pays et dans certaines productions.

Les fermes collectives, de même que les régimes communistes qui leur avait donné naissance, sont disparu ou en voie de disparition. Il n'en va pas de même pour les grandes fermes capitalistes. Elles durent, se développent et progressent dans de nouveaux secteurs. Quand je parle d'une grande ferme capitaliste, je ne me réfère pas à la superficie de terre cultivée. Le critère que je retiens, c'est la taille économique, dont la mesure la plus simple est le volume des ventes.

Ce type de ferme s'est développé depuis longtemps dans les pays tropicaux, sous forme de plantations produisant des bananes, du café, de la canne à sucre, etc.

Mais les grandes unités capitalistes engagées dans la production agricole sont aujourd'hui présentes en Amérique du Nord dans diverses productions : fruits, légumes, volaille, porc, engraissement du bœuf, riz, coton, etc. Tyson, la plus grande entreprise avicole mondiale, produit à elle seule deux fois plus de poulets que le Canada. Engagé depuis peu dans la production porcine, elle élève présentement 95 000 truies. De son côté, la plus grande entreprise de production porcine américaine, Murphy Family Farm, élève 180 000 truies. Il est par conséquent légitime de se poser la question suivante : notre agriculture est-elle à l'abri de ces tendances ?

2. Particularité du secteur agricole

Une des caractéristiques les plus frappantes du secteur agricole est l'importance du rapport entre les actifs et les ventes. Alors que dans le secteur industriel, un dollar d'actif génère environ un dollar de vente, dans le secteur laitier, il fallait au Québec, en 1993, quatre dollars d'actif pour générer un dollar de ventes. Ceci indique l'importance du capital qu'il faut investir dans une exploitation agricole. Une part importante de cet actif, c'est la valeur des terres, des bâtiments et des équipements nécessaires, surtout dans un pays froid comme le nôtre, à une exploitation agricole.

On peut noter que les secteurs où le modèle de production basé sur les grandes fermes capitalistes s'est le plus développé, requiert beaucoup moins de terre qu'en production laitière par unité de volume produit : fruits, légumes porc, volaille, etc. De plus, la production laitière étant pour les exploitants familiaux tout autant un mode de vie qu'une entreprise économique, les agriculteurs ont traditionnellement accepté des taux de rémunération de leur capital et de leur travail que des entrepreneurs capitalistes n'auraient pas accepté.

Mentionnons également que la taille optimum d'une exploitation agricole était traditionnellement assez basse, compte tenu, entre autres, des contraintes liées au transport des fourrages et des lisiers.

Mais la technologie évolue, la taille optimum des troupeaux s'accroît (une étude d'Agriculture Canada situe l'optimum à 400 têtes sans la production laitière), les fourrages et les lisiers se transportent de plus en plus et le capital et le travail utilisés en production agricole, même dans les fermes familiales, doivent recevoir un niveau de rémunération de plus en plus comparable à celui des autres secteurs économiques. Des remparts qui préservaient la ferme familiale sont en voie de s'effriter. Alors que le nombre de fermes laitières s'élevait à 308 980 en 1961 au Canada, il s'était abaissé à 39 077 en 1991 et à 28 000 en 1995, sans que le volume de lait produit ait diminué significativement. Jusqu'où nous mènera cette tendance au cours des 10, 20 ou 30 prochaines années ?

Une chose est certaine. Ce qui détermine la place d'un modèle de production dans un secteur de l'économie, c'est sa capacité concurrentielle. La capacité concurrentielle se mesure par le prix d'un produit, sa qualité et la capacité d'un fournisseur à assurer la disponibilité du produit au bon endroit et au bon moment. Ne nous illusionnons pas. De plus en plus, la logique qui prévaut au sein de l'industrie agroalimentaire va de la table à la terre et non plus de la terre à la table. C'est le consommateur qui est roi et non plus le producteur dans cette industrie. Cette implacable logique économique était jusqu'à récemment tempérée par des interventions politiques. Mais, la diminution du nombre des agriculteurs fait en sorte que le poids politique de la classe agricole est aujourd'hui bien inférieur à ce qu'il a déjà été dans un contexte où les gouvernements administrent des déficits insoutenables et coupent dans les dépenses.

3. La mondialisation

À ces tendances, déjà présentes dans notre économie agroalimentaire, vient s'ajouter celle de la libéralisation des marchés. La protection dont jouissaient plusieurs secteurs agroalimentaires dans la plupart des pays, en particulier dans les pays développés, a commencé à s'effriter. Demain, les marchés seront plus ouverts qu'ils ne l'étaient hier. La libéralisation des marchés qui s'amorce à petit pas aura probablement moins d'impact que n'en ont eu et que continueront à en avoir les forces qui étaient déjà à l'œuvre dans notre industrie et qui ont conduit à la réduction du nombre de fermes laitières observée au cours des 90 dernières années. L'entente du GATT, conclue en

décembre 1993, sanctionnée en mars 1994 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1995, ne bouleversera pas, à court terme, l'agriculture canadienne. Elle donne accès aux importations, en vertu des règles d'accès minimum à 1 % du marché domestique dans les pays développés et remplace les quotas ou les interdictions d'importation par des équivalents tarifaires dont le niveau est au départ très élevé. Elle oblige également à diminuer les subventions à l'exportation durant les 6 années que durera l'entente de 36 % par rapport aux années de références, celles du début des négociations de l'Uruguay Round en 1986. Cette entente concrétise une tendance irréversible dont la direction est celle d'une diminution du protectionnisme et d'une libéralisation progressive des échanges pour les produits agricoles et agroalimentaires.

4. La compétitivité

L'agriculture québécoise est-elle compétitive ? Prenons l'exemple du lait. Notre industrie laitière ne pourrait survivre si les consommateurs canadiens avaient un libre accès à des quantités illimitées de produits laitiers aux prix qui prévalent présentement dans les transactions internationales. Mais, il en va de même pour l'industrie laitière américaine et pour l'industrie européenne.

Les prix que l'on qualifie actuellement de mondiaux, ceux des transactions internationales, sont ceux qui s'observent pour la faible proportion (environ 5 %) de la production laitière mondiale qui s'échange internationalement.

Si on cherche à connaître le prix mondial du lait, et à mesurer la compétitivité, il est plus réaliste d'observer les prix domestiques auxquels s'échange près de 95 % de la production. Le faible niveau du prix des transactions mondiales s'explique par le faible accès aux divers marchés domestiques et par l'importance des subventions dont bénéficient ces exportations.

À mesure que progressa la libéralisation des échanges, que l'accès aux divers marchés augmentera et que diminueront les subventions à l'exportation, on assistera à une évolution progressive des prix mondiaux vers les prix domestiques. Par conséquent, la question qui se pose à moyen terme est la suivante : l'industrie laitière canadienne peut-elle concurrencer l'industrie laitière domestique des principaux producteurs ?

Signalons au départ qu'une importante proportion de la production laitière mondiale ne rencontre pas les normes de salubrité des marchés des pays développés et des transactions internationales. À l'heure actuelle, et pour encore longtemps, peu de pays sauf en Europe de l'Ouest, en Amérique du Nord et en Océanie rencontrent ces normes.

En 1992, ces régions représentaient 52,3 % de la production mondiale, la CEE comptant pour 26,7 %, l'Amérique du Nord pour 20,8 %, dont 16,5 % pour les États-Unis, 1,8 % pour le Canada et l'Océanie pour 3,7 %, dont 2,0 % pour la Nouvelle-Zélande.

Seule la Nouvelle-Zélande possède un avantage compétitif évident à l'échelle mondiale, le lait y étant payé aux producteurs environ 13 cents canadien le litre. Mais, sa faible production ne lui permettra pas de fixer le prix mondial dans un marché plus ouvert. Le prix aura tendance à augmenter dans ce pays vers le prix des grandes régions productrices, l'Europe et les États-Unis.

À moyen terme, à l'intérieur des pays développés, le prix de la terre, la pluviosité, l'accès aux intrants et leur prix, le savoir-faire de la main-d'œuvre, la qualité des troupeaux et des infrastructures de production, de transport, de transformation et de distribution joueront un rôle déterminant dans la fixation de la capacité concurrentielle des diverses agricultures nationales.

Sous ces divers aspects, l'industrie canadienne jouit d'avantages indéniables qui nécessiteront une capacité de gestion de classe mondiale si on veut les mettre à profit.

Cette industrie sera-t-elle structurée sur la base d'unités de production de type familial ? Seul l'avenir le dira. Mais, les chances des survies de la ferme familiale seront accrues si ceux qui les possèdent savent travailler ensemble, vivre dans la réalité telle qu'elle est et non dans ce que l'on rêverait qu'elle soit, s'adapter aux tendances qu'elle recèle et non les bouter. La ferme familiale survivra si elle demeure compétitive, si elle peut offrir des produits de qualité, à bons prix, là où et quand ses clients en ont besoin. **De la table à la terre**, c'est la règle qui régira l'industrie dans l'avenir. Nourrir le monde est une tâche d'une grande noblesse. La population et les revenus s'accroissent. Il y a de l'avenir pour notre agriculture et nos fermes familiales. Face aux grandes fermes capitalistes, il faudra que nos fermes familiales travaillent ensemble et ne négligent pas l'outil coopératif.

AGRICULTURAL COOPERATION 1995

**Mario Dumais,
Président, Organisation internationale des coopératives agricoles
Secrétaire général, Coopérative fédérée de Québec**

**ICA '95 Regional Conference on strategic alliance
Miami, December 6,7,8, 1995**

Ladies and Gentlemen:

I'd like to start off by mentioning the foreword to a study on international agricultural cooperation conducted at the Coopérative fédérée de Québec's request by the Université de Montréal's Centre de gestion des coopératives.

According to this study, in the 47 countries surveyed, there are 206,000 cooperatives with 50 million members and sales of US \$450 billion.

Little is known about the place occupied by agricultural cooperatives within the world agri-food system; the same is true of the issues and challenges which confront the cooperatives. The agricultural world is currently undergoing profound changes, as are the other links in the chain of products which nourish mankind. Let us briefly examine the current dynamics in the agri-food industry, so that we may better understand how the cooperatives function within it.

Agriculture and agricultural cooperatives are principally involved in the production of food, fibers of animal or vegetable origin and of ornamental plant. The observations below discuss changes which the agri-food system is undergoing.

The world population continues to grow steadily. Over the next 15 years, it is expected to increase by 1.4 billion. Despite the unequal distribution of income and of demographic growth, this change will bring about a considerable increase in demand for food.

Changes in revenues will modify consumption habits. One population may increase the amount of meat in its diet; another may increase the proportion of food supplied through the industrial sector. More and more of the food we consume are packaged, transported and stored. Fashions in food come and go. The current demand is for less fat in meat and dairy products, and consumers now prefer food which is easy to prepare. On the other hand, a large part of the world's population has not yet achieved adequate consumption levels, in terms of both quality and quantity. Such are the challenges which the agri-food industry must meet.

For centuries, people have questioned whether the amount of agricultural land available was sufficient to produce all the food necessary to feed everyone on the planet. To this question, the FAO replies « yes » at least for the foreseeable future.

The total surface area of agricultural land on the planet is not fixed. We must distinguish between the quantity of land actually used in agriculture from the quantity of land which is

potentially farmable. New lands are being opened up to farming, while other tracts which were previously farmed are being transferred for other use.

Agricultural land is rarely farmed to its maximum production potential. Intensifying production (diminishing the surface area of farm land necessary for producing a given quantity of plant or animal products) is an ongoing process.

Recent improvement in agricultural techniques is impressive. The population of the planet will rise to 6.2 billion inhabitants by the turn of this century, compared with the 1.7 billion world population of the year 1900. This increase in population illustrates our progress in food production over the last century. Changes in agricultural technology during this period have culminated in what has been called a green revolution in the area of plant production, and in a series of innovations in the area of livestock production. Machinery has improved radically.

At the same time, agricultural products must traverse an increasingly complicated circuit before they reach the consumer's table. In many countries these days, distribution of food is handled exclusively by large multinational or national corporations. Vertical and horizontal integration is increasing everywhere.

Agricultural production is undergoing a transformation: the number of large economic volume units is increasing, while there are fewer and fewer farms. The percentage of agricultural labour (compared to the total active labour) is dropping steadily, even though agriculture is still the sector which employs the most people on a world-wide scale.

The market for agricultural and food products is increasingly international. Recent GATT agreements and an increasing number of regional commercial agreements is liberalising trade and decreasing government intervention that interferes with market forces.

Three groups of countries have distinct types of government intervention in agriculture; OECD countries, the developing countries, and Eastern Europe and the former USSR.

In the OECD countries, agricultural policies in place since World War II are undergoing review. In the 1980's, OECD experts declared these policies to have failed, noting their rising cost in particular. They called for an end to protectionism in agriculture, and for a reduction in, and a change in the nature of, government supports. The response to this new approach has entailed various courses of action. One consisted in liberalization of agricultural trade and a reduction in export subsidies. Another was to replace farm price supports with a policy of net income support or of payment based on farm tract size. Production quotas have been introduced in some countries, along with fallowing, as a means of limiting production. Finally, agencies and government services are privatized and government spending on agriculture is reduced.

Many developing countries have been obliged to make structural changes in order to obtain aid from international organisations such as the International Monetary Fund and the World Bank. This policy has brought about a reduction in or abolition of subsidies to agriculture and consumers, privatisation of businesses or government agencies, and liberalization of pricing.

In the former USSR and in Eastern Europe, land reform, privatization, and liberalized pricing and foreign exchange are all priorities in the current context of instability of prices and interest rates, with the accompanying current dramatic fall in national agricultural production.

World prices for agricultural products continues to fluctuate. As a consequence, revenues in the agricultural sector vary widely throughout business cycles. They also vary from farm to farm, depending on their costs of production and marketing performance.

In this context, the challenges facing agricultural cooperatives are numerous and widespread.

Cooperatives are economic enterprises which are the property of an association of persons. They must thus both lay special emphasis on their economic return in a world where competition is fierce, and private cooperation within its members. But these two aspects of the cooperative lifestyle are not contradictory. They are two courses of action which are mutually supportive: the economic prosperity of a cooperative enhances its value in the eyes of its members, who reap the economic benefits of their association. The higher quality of life within the association contributes to the loyalty of its members and to the commercial success of the cooperative.

As economic enterprises, the agricultural cooperatives live in our tumultuous turn-of-the-century world. In order to face up to the competition, and to be able to finance their activities and adequately remunerate the use which their fellow members make of those activities, cooperatives must perform by efficiently managing their activities and development.

In the OECD countries, they are participating in a movement of fusion and acquisition. They are creating subsidiaries, reaching strategic agreements, innovating, investing in research for and in the technical development of new products and services. They are also searching out new ways to finance their activities.

In the developing countries, the cooperative movement takes many forms. There are cooperatives belonging to rich growers, whose production is often sold on the world market. Other cooperatives work with the poorest of the farmers. In this latter case, the cooperatives must operate on their members' modest financial means and production volumes. Like the local populations, they face insufficient transport infrastructures, storage facilities, distribution facilities, communications, and financing. In addition, they are often a tool in the hands of the State rather than an association founded by their members and dedicated to satisfying their needs. The State also has the habit of absorbing the deficits of these cooperatives.

In the former USSR and Eastern Europe, agricultural cooperatives are attempting to make their way in an environment of radical transformation of national economies. In the old system, the agricultural cooperatives were production cooperatives dominated by the State. Land reform aimed at privatization, liberalization of pricing and privatization of the agri-food industries are all ongoing processes. The cooperatives are attempting to position themselves to become sources of agricultural inputs, and processing and marketing units for the products of their members.

In their associative life, agricultural cooperatives are confronted with many challenges, due to the reduced number of farmers. They are thus paying particular attention to recruiting

new members. Young farmers are especially sought after for recruitment. Another objective being pursued by the cooperatives is establishing loyalty of their members. Finally, cooperative education, a responsibility too often relegated to the background behind financial and commercial imperatives, is once again taking its place at the top of the list of priorities for many cooperatives.

The importance of cooperatives in the world of food and agriculture and the dynamism with which they are facing the challenges before them allows us to believe that they will indeed continue to play a central role in the noble enterprise of nourishing the population of the world. Let us hope that a way will be found to produce and distribute a richness which will allow those who operate in the agri-food industry to be able to nourish adequately all the inhabitants of the planet.

Now, if I may, I'll just say a few words about Québec agriculture and agricultural cooperatives in our region.

Québec agriculture is based on livestock. Close to 80 % of the agricultural industry's sales are of the following products, which I list in order of importance: dairy, beef, pork and poultry.

Crops include plants for cattle fodder, grains (corn, barley and oats) for hog and poultry feed, vegetables and maple sugar.

In total, there are approximately 40,000 farms in Québec.

Agricultural cooperatives were first established in Québec at the beginning of the 20th century. Today, almost two out of every three farmers are members of one or more cooperatives.

Coopérative fédérée de Québec is the federation of Québec agricultural cooperatives. It is the property of 95 cooperatives. The agricultural cooperative movement includes a total 34 698 members.

Coopératives fédérée de Québec supplies farmers directly or through its member cooperatives with a wide range of goods and services needed to operate their businesses, including petroleum products. It also processes and markets various agricultural products such as pork, poultry, dairy products and vegetables through its own divisions and subsidiaries or through its interests in other ventures.

The organization animates cooperatives life and represents the collective interest of the agricultural cooperative movement in relation to the various government bodies and the general public.

In 1994, Coopérative fédérée's sales totalled CDN \$1.5 billion, or approximately US \$1.2 billion. Sales for 95 of our member cooperatives totalled CDN \$2 billion, or approximately US \$1.6 billion. Coopératives fédérée has, 5,000 employees and our member cooperatives employ another 7,000 people.

Coopératives fédérée de Québec has formed several joint ventures with Québec dairy cooperatives and with farm supply and hardware cooperatives in other regions of Canada, as well

as with U.S. cooperatives in the areas of fertilizers and research and development. We also conclude agreements with companies which aren't cooperatives when we think it's in our interest to do so.

When necessary, we also use capital from sources other than our members. Thus, we have issued non-voting shares which are listed on the Montreal Exchange.

The signing of GATT, the Canada-U.S Free Trade Agreement and the North American Free Trade Agreement, which includes Canada, the United States and Mexico, has changed the traditional way of thinking of farmers and agricultural cooperatives. These agreements represent risks but also business opportunities.

Québec's cooperative farming movement has a long history of involvement in international markets. For example, we export dairy and pork products to the United States, The United Kingdom, Japan and many other countries.

From now on, however, our domestic market will be more open to foreign products and foreign markets will be more accessible to our products. Moreover, the various levels of government will have to limit their support of agriculture. In our opinion, these trends, whether we like them or not, are part of today's reality and we have to come to terms with them.

Our objective is to help the agricultural industry, and especially family farms, to survive and prosper by controlling as large a share as possible of the businesses which provide them with supplies or process and market their products. More than ever before, in light of the globalization and industrialization of agriculture, the agricultural cooperative will be an essential tool for the future survival and development of family farms.

LA PLACE DU QUÉBEC AGROALIMENTAIRE SUR L'ÉCHIQUIER MONDIAL

Conférence prononcée le 5 juin 1997 à l'Université McGill

au colloque international sur *Les réserves alimentaires mondiales*

Les besoins alimentaires de la population mondiale vont continuer de s'accroître à un rythme rapide au cours des prochaines décennies. Cette croissance des besoins se traduira par une augmentation de la demande solvable pour la nourriture. Cette situation créera des occasions pour l'agriculture du Québec et pour son industrie agro-alimentaire en général.

Au cours des 50 ans qui, à la fin de ce siècle, se sont écoulés, depuis 1950, la population mondiale aura connu une croissance remarquable. De 1950 à l'an 2000, la population se sera accrue de 2,5 milliards à 6,2 milliards (tableau 1). Elle aura plus que doublée. On prévoit, au cours des 50 prochaines années, un nouvel accroissement de 3,6 milliards, soit 6,2 milliards à 9,8 milliards. C'est la base fondamentale de l'accroissement passé et futur de la demande d'aliments.

Depuis maintenant quelques décennies, la croissance du revenu sur l'ensemble de la planète a été systématiquement positive. Fait également intéressant, le revenu des pays en développement s'est accru plus rapidement que celui des pays développés (tableau 2).

Cette croissance du revenu explique la croissance de la consommation per capita. Elle explique également la diminution du début des années 70 au début des années 90 de 950 millions à 800 millions de la partie de la population mondiale que l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) identifie comme étant sous-alimentée.

La croissance des revenus a également des conséquences sur les habitudes alimentaires. Dans les pays pauvres, l'augmentation du revenu entraîne un déplacement de la demande. Les aliments d'origine animale prennent proportionnellement plus de place dans la diète. Dans les pays riches, le panier alimentaire s'internationalise et se compose de produits à plus forte valeur ajoutée.

L'augmentation de la population et de la quantité de nourriture consommée per capita a entraîné une hausse remarquable de la production alimentaire au cours des dernières décennies. On calcule qu'au cours des 20 ou 30 dernières années, l'augmentation de la production a résulté pour les 2/3 de l'augmentation des rendements et pour 1/3 de l'augmentation de la superficie des terres cultivées. On estime que cette tendance devra, à tout le moins, se maintenir sinon s'accroître. C'est pourquoi on invoque la nécessité d'une deuxième révolution verte au cours des prochaines années.

C'est dans ce contexte que de nombreuses occasions vont se présenter pour l'industrie agro-alimentaire mondiale. Et il ne fait pas de doute qu'il y a de la place pour l'industrie agro-

alimentaire canadienne et québécoise dans ce contexte et également pour notre industrie céréalière (tableau 3)

En dépit de la vaste étendue du territoire du Québec et du Canada, ni l'une ni l'autre de ces entités ne constitue des puissances agricoles mondiales. On a l'habitude de dire qu'au Canada, pour deux dollars de produits agricoles, l'un est vendu sur le marché domestique et l'autre est exporté. Si tel était le cas et si nous n'importions aucun aliment, on pourrait dire que l'agriculture canadienne nourrit 60 millions de personnes. Mais ce n'est pas tout à fait le cas. On importe de la nourriture au Canada. L'agriculture canadienne nourrit sans doute une population d'environ 50 millions de personnes.

Sans que le Canada ou le Québec ne soient des puissances agricoles à l'échelle mondiale, nous sommes présents de manière significative au niveau des exportations. Peu de pays exportent une proportion aussi élevée de leur production agricole. Nous avons l'habitude d'exporter et les standards de qualité et d'innocuité de nos produits sont reconnus à l'échelle mondiale.

La situation du Québec

La production agricole commercialisée au Québec se compose en majeure partie de productions animales (tableaux 4, 5, 6). Parmi ces productions, la production bovine est de loin la plus importante, surtout si on additionne la production laitière et la production de viande bovine ou de bovins vivants. Cette situation explique qu'en matière de production végétale, la production de foin, avec 55 % des superficies en culture, dépasse significativement la production de céréales et d'oléagineux qui occupe 40 % des superficies (tableau 7).

Cela s'explique en partie par le climat pluvieux du Québec, qui est naturellement plus favorable à la production herbagère qu'à la production céréalière, ce qui a amené une spécialisation en production laitière qui date de plus d'un siècle (tableau 8). Également, la proximité des marchés urbains canadiens et la localisation près de la voie maritime du Saint-Laurent, une importante route pour le transport du grain, ont favorisé le développement des productions porcines et avicole.

Le Québec n'a pas, par conséquent, une forte vocation exportatrice dans les productions céréalières ou fourragères. Il a toujours été dans une situation qui lui a permis d'exporter le produit de ses grandes cultures transformé en production animale.

En production céréalière, le prix local est différent selon qu'une région est exportatrice ou importatrice. Quand on importe, le prix local équivaut au prix mondial plus les frais d'importation du grain. Quand on exporte, le prix local est égal au prix mondial moins les frais d'exportation. Au vingtième siècle, le Québec a toujours été une région d'importation.

Si le coût du transport augmente dans une région d'importation, le prix local haussera relativement au prix mondial. Ceci constituera un incitatif à l'accroissement de la production locale. C'est ce qui s'est produit au cours des années 70 avec la crise pétrolière de 1974. La

production céréalière s'est accrue énormément. En parallèle, les productions porcines et avicoles se sont, elles aussi, accrues. En dépit de l'amélioration des taux de conversion, les besoins en céréales fourragères du Québec ont par conséquent augmentés.

Ces faits expliquent qu'en dépit d'une hausse impressionnante de la production céréalière québécoise depuis le début des années 70, la production avoisine l'autosuffisance (tableau 9). Si la production dépassait ce seuil, le prix local passerait d'une situation de région importatrice à une situation de région exportatrice. Quand on le peut, il est plus intéressant d'exporter de la viande ou des produits laitiers que d'exporter des grains. Il me semble que la vocation du Québec en production animale va demeurer. Nous devons saisir les occasions d'accroître nos exportations de produits animaux si nous voulons que progresse notre production céréalière et herbagère. Ces tendances générales ne doivent pas nous faire oublier que des situations particulières de marché peuvent se présenter ou des créneaux pour des produits particuliers qui font qu'il peut être profitable d'exporter des grains ou des oléagineux.

Les contraintes

Afin de pouvoir tirer de plus en plus les revenus agricoles des marchés qui se présentent, il faudra faire face à des contraintes.

Il faudra tirer de plus en plus les revenus agricoles des marchés, en particulier si nous voulons profiter des occasions qui se présenteront sur les marchés mondiaux. Il faudra de plus maîtriser les questions environnementales et gérer d'une façon plus harmonieuse nos rapports avec nos concitoyens sur ce plan.

Une autre contrainte à laquelle nous ferons face est celle des réactions des consommateurs face aux produits résultant des biotechnologies. La réaction actuelle de l'opinion publique européenne et de certains groupes environnementaux face au soya transgénique constitue un exemple de ce type de problème.

Ceci étant dit, l'industrie agro-alimentaire travaille à satisfaire le besoin le plus fondamental des humains, celui de se nourrir. D'avoir, au cours des 50 dernières années accompli ce qui l'a été, est une performance remarquable. Assurer la sécurité alimentaire de la population dans le futur continuera d'être un défi important. Il y a place pour une expansion de l'industrie agro-alimentaire québécoise et canadienne dans cet environnement. Si nous savons mettre à profit nos atouts, il y a un avenir intéressant pour notre industrie qui pointe à l'horizon.

Tableau 1 : La population mondiale (en milliards)		
	Total	Accroissement décennaux
1950	2,5	-----
1960	3,0	0,5
1970	3,7	0,7
1980	4,4	0,7
1990	5,3	0,9
1995	5,7	----
2000	6,2	0,9
2010	7,0	0,8
2020	7,9	0,9
2030	8,7	0,8
2040	9,3	0,6
2050	9,8	0,5
1950-2050		7,3

Source : Nations Unies

Tableau 2 : Revenus (PIB réel) (Croissance en %)		
	Moyenne 1978-1987	Moyenne 1988-1995
Monde	3,3	3,1
Pays industrialisés	2,7	2,3
Pays en développement	4,5	5,5
Pays en transition	3,0	-5,3

Source : FMI

Tableau 3 : Part de la production mondiale en 1995 (en %)		
	Canada	Québec
Lait de vaches	1,7	0,6
Viande bovine	1,8	0,2
Viande porcine	1,5	0,4
Viande de volaille	1,6	0,4
Maïs	1,4	0,4
Avoine	9,9	0,6
Orge	9,1	0,3

Source : FAO, Statistique Canada, Bureau de la statistique du Québec

Tableau 4 : Recettes agricoles au Québec, 1995 ('000 000 \$)	
Produit	\$
Lait	1 297
Porc	761
Volaille et œufs	475
Bœuf et veau	362
Céréales, oléagineux	380
Pommes de terre, légumes, fruits, fleurs et pépinières	507
Produits de l'érable	78

Source : ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)

Tableau 5 : Production québécoise				
	1971	1981	1991	1995
Lait ('000 TM)	2 951	2 896	2 793	2 851
Indice	100	98	95	97
Porc ('000 têtes)	1 799	4 736	4 550	5 109
Indice	100	263	253	284
Poulets ('000 têtes)	73 258	86 914	118 091	133 611
Indice	100	119	162	185
Dindons ('000 têtes)	5 476	4 393	4 745	5 401
Indice	100	80	87	99
Céréales et oléagineux ('000 TM)	986	1 462	2 834	2 829
Indice	100	148	287	287

Source : ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)

Tableau 6 : Les valeurs ajoutées	
A. Productions végétales (1995)	\$
Foin (1993)	400 millions
Maïs (2 millions t)	350 millions
Autres céréales et oléagineux (900 000 t)	200 millions
Total	950 millions
B. Productions animales (1995) : valeur à la ferme	
Lait et viande bovine	1 659 millions
Porc	761 millions
Aviculture	475 millions
Total	2 704 millions
C. Total des productions animales (1995) : valeur à l'usine	
Lait et produits laitiers	2 868 millions
Viandes transformées	2 753 millions
Total	5 621 millions

D. Tableau synthèse	
A. Total des productions végétales	950 millions
B. Total des productions animales	2 753 millions
C. Total viandes et produits laitiers : valeur à l'usine	5 621 millions

Tableau 7 : Superficies récoltées au Québec en 1994 (hectares)		
	Total	%
Céréales et oléagineux	630 300	40
Maïs fourrager	25 000	2
Foin	870 000	55
Pommes de terre	17 200	1
Cultures maraîchères	36 500	2
Total	1 579 000	100
Pâturage	225 000	

Source : Bureau de la statistique du Québec : statistiques agro-alimentaires

Tableau 8 : Précipitations annuelles en millimètres	
Villes	Précipitations
Québec	1 174
Montréal	947
Winnipeg (1982-93)	526
Régina (1982-93)	384
Calgary (1982-93)	424

Source : Environnement Canada

Tableau 9 : Rendements en tonnes/hectares au Québec						
	1970	1975	1980	1985	1990	1995
Maïs	4,7	5,5	5,4	6,3	6,7	7,2
Orge	1,9	2,0	2,6	3,4	3,4	2,7
Avoine	1,4	1,5	1,7	2,4	2,7	2,3
Blé	1,7	2,1	2,9	3,5	3,1	2,8
Soja	--	--	--	--	2,8	2,9

Source : Statistique Canada : Statistiques sur les céréales

L'AGRICULTURE CONTEMPORAINE ET L'ENVIRONNEMENT

L'agriculture est aujourd'hui mise en accusation par une partie de l'opinion publique. On lui reproche de polluer l'eau et le sol, d'engendrer des nuisances : odeurs, bruits et poussières. On l'accuse également de produire des aliments dommageables à notre santé.

Ces impacts négatifs sur l'environnement et sur la qualité des aliments proviendraient de l'usage abusif des produits chimiques de fabrication humaine, des techniques d'élevage contemporaines, de la taille trop grande des entreprises agricoles, de leur trop grande spécialisation, de l'industrialisation de l'agriculture. En bref, ces critiques mettent en cause les pratiques agricoles actuelles.

La mission de l'agriculture : nourrir l'humanité

Ces critiques prennent rarement en compte l'ampleur du défi qu'a à relever l'agriculture. La population mondiale qui était de 2,5 milliards d'habitants en 1950 est aujourd'hui de l'ordre de 5,8 milliards. Elle a plus que doublé pendant qu'augmentait son espérance de vie. La disponibilité de nourriture par habitant sur la planète a augmenté durant cette période et le nombre de personnes considérées sous-alimentées, qui demeure scandaleusement élevé, a diminué au cours des dernières décennies. Les changements dans les habitudes alimentaires ont également contribué à l'augmentation des besoins en nourriture. À mesure que les revenus des populations des pays moins développés s'améliorent, leur consommation de produits d'origine animale augmente.

Tous ces changements ont entraîné une augmentation de l'ordre de 200 % des besoins de nourriture au cours du dernier demi-siècle. Les spécialistes estiment que cette augmentation de la production a résulté pour les deux tiers de l'augmentation des rendements agricoles et pour l'autre tiers de l'augmentation de la superficie des terres en culture.

Les progrès des rendements agricoles ont été remarquables au cours du siècle qui s'achève. Aux États-Unis, le rendement de la culture du maïs qui était en moyenne de 27 boisseaux à l'acre dans les années 1920, s'élevait à 137 boisseaux à l'acre en 1994. Au Canada, le rendement en lait par vache est passé de 3118 kg par année en 1966 à 6255 kg par année en 1996.

Le progrès des rendements s'est accéléré depuis les années 1960 avec ce qu'il est convenu d'appeler la révolution verte. On désigne par ce terme un ensemble d'innovations dans le domaine des semences, des fertilisants, des produits de protection des cultures, des techniques culturales, etc. La révolution verte s'est également accompagnée de profonds bouleversements dans les techniques d'élevage.

Les nuisances qu'a engendrées l'agriculture au cours des dernières décennies doivent être relativisées en tenant compte des accomplissements à l'égard de sa mission qui exigeait une augmentation de la production de nourriture sans précédent dans l'histoire humaine.

Les besoins alimentaires futurs

Les besoins alimentaires solvables de l'humanité vont continuer d'augmenter dans l'avenir. La population mondiale va continuer de croître de même que les revenus, l'espérance de vie et la proportion de la nourriture d'origine animale.

Certains ont cru que la population mondiale connaîtrait une croissance ininterrompue qui épuiserait les ressources et provoquerait des famines généralisées. L'évolution démographique récente démontre que la population est en voie de se stabiliser. La croissance démographique interne des pays développés est aujourd'hui négative. Les taux de natalité baissent dans les pays moins développés à mesure que les revenus et le niveau d'éducation s'améliorent.

Le taux de croissance de la population mondiale a plafonné à 2,25 pour cent au cours des années 1960. Il se situe aujourd'hui à 1,5 pour cent et il décline. Le taux de croissance démographique des pays moins développés a plafonné à 2,5 pour cent. Il se situe aujourd'hui à 1,6 pour cent et il décline plus rapidement que le taux global. Cette évolution à la baisse du taux de croissance démographique laisse entrevoir une stabilisation de la population mondiale, c'est à dire l'atteinte d'un taux de croissance zéro, à un moment où la population mondiale se situera à moins de 10 milliards d'habitants d'ici une cinquantaine d'années.

Si tel est le cas, compte tenu des autres changements qui influencent à la hausse les besoins alimentaires, on prévoit un nouvel accroissement de la demande solvable de nourriture de l'ordre de 200 à 300 pour cent.

Face à cet accroissement prévu des besoins, le Sommet de la terre de Rio de Janeiro prescrivait que l'accroissement nécessaire de la production agricole se réalise en augmentant la production sur les terres déjà utilisées en agriculture. Il faudra par conséquent, pour satisfaire les besoins futurs de nourriture, améliorer encore très substantiellement les rendements agricoles. Il ne saurait par conséquent être question de recourir à des techniques qui abaissent les rendements. Il faudra, au contraire, accélérer le développement technologique pour assurer une production suffisante d'aliments dans le futur.

L'agriculture à haut rendement et l'environnement

Le défi de nourrir le monde se résume à une équation simple. Si on a besoin de plus de nourriture, ou bien on augmente la quantité de terre utilisée pour la culture et les pâturages, ou bien on augmente les rendements. Si on augmente la quantité de terre utilisée en agriculture, on devra mettre en valeur des terres plus marginales, donc des terres plus fragiles sur le plan de l'équilibre environnemental. Si par contre on augmente suffisamment les rendements, on

pourra satisfaire les besoins futurs avec des terres actuellement en culture ou en pâturage. Mais pour que l'on puisse emprunter cette dernière voie, il ne faut surtout pas boudier le progrès technique.

Déjà, l'agriculture à haut rendement dispose de nouvelles techniques moins dommageables pour l'environnement. Une proportion croissante des herbicides utilisés sont biodégradables. De nouvelles techniques culturales sont utilisées qui augmentent l'efficacité des fertilisants et des herbicides en diminuant les quantités nécessaires pour un volume de production donné. Mentionnons, entre autres, l'arrosage en bande et la lutte intégrée contre les ravageurs. La culture sans labour prévient l'érosion et rend disponibles les résidus de culture pour améliorer la composition organique des sols. Cette liste pourrait s'allonger considérablement. L'innovation technologique en agriculture est un processus continu. La diffusion des techniques innovatrices n'est évidemment pas instantanée. La généralisation à l'échelle mondiale des techniques agricoles à haut rendement n'est pas terminée. Le rendement d'un hectare de blé, de maïs ou de riz varie beaucoup d'un pays à l'autre.

Simultanément, les nouvelles découvertes abondent, qu'il s'agisse des applications des biotechnologies, de l'agriculture de précision ou des nouvelles techniques d'élevage. Dans le domaine porcin, de nouveaux produits peuvent éliminer les odeurs et de nouveaux procédés d'entreposage et de traitement du lisier de porc, telle la technique de biofiltration, permettent de maîtriser les impacts négatifs sur l'environnement et le voisinage de cette production.

Quant à la salubrité des aliments provenant de l'agriculture à haut rendement et des industries agroalimentaires des pays développés, cette question soulève un débat passionné et souvent bien peu factuel.

Observons l'allongement de l'espérance de vie, en particulier dans les pays développés, mais également dans la plupart des pays en développement. On connaît l'impact de l'alimentation sur la santé et l'espérance de vie. L'allongement de l'espérance de vie a plusieurs causes. On doit sans doute attribuer une partie de cette évolution à l'alimentation de ces populations. À tout le moins, on peut affirmer que notre alimentation n'empêche pas une amélioration de l'espérance de vie. Alors que l'insalubrité ou l'absence de nourriture dans les siècles passés ont grandement nui à l'espérance et à la qualité de la vie.

L'agriculture à haut rendement n'est pas incompatible avec une agriculture durable, au contraire. C'est l'agriculture à bas rendement, en regard des besoins alimentaires futurs, qui provoquerait un désastre écologique. Elle n'est pas non plus incompatible avec la salubrité des aliments, comme le démontre la progression de la longévité. La voie de l'avenir pour l'agriculture sera d'appliquer la science et la technologie qui ont un impact si positif sur les rendements à la solution des problèmes environnementaux.

Publié dans *Le Coopérateur agricole*

Septembre 1997, p.10

RAPPORT DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DES COOPÉRATIVES AGRICOLES PRÉSENTÉ À L'ASSEMBÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION COOPÉRATIVE INTERNATIONALE

PAR MARIO DUMAIS, PRÉSIDENT

GENÈVE, LE 15 SEPTEMBRE 1997

Mesdames,

Messieurs,

Depuis le congrès de l'Alliance coopérative internationale (ACI) tenu à Manchester en 1995, l'Organisation internationale des coopératives agricoles s'est réunie à deux occasions.

Au printemps 1996, l'Organisation internationale des coopératives agricoles a tenu une réunion conjointe avec le Comité permanent des coopératives de la Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA) à Versailles. La FIPA célébrait à cette occasion son 50^e anniversaire. La tenue de cette réunion conjointe visait à concrétiser un rapprochement entre le Comité des coopératives agricoles de la FIPA et celui de l'ACI.

En novembre 1996, se tenait à Rome une conférence de la FAO sur la sécurité alimentaire. Pour la première fois, 15 organisations non gouvernementales étaient invitées à participer à une réunion de la FAO. L'organisation des coopératives agricoles était l'une d'entre elles.

Nous y avons fait valoir que la sécurité alimentaire n'était plus aujourd'hui un problème de production, mais d'accès à la production.

Si la sécurité alimentaire n'est plus un problème de production, c'est grâce à l'effort de ceux qui œuvrent en agriculture et aux progrès technologiques dans le secteur. Nous avons souligné à cette réunion qu'aujourd'hui, à l'échelle mondiale, 45% des personnes actives économiquement le sont en agriculture.

La performance de cette partie de la population mondiale est remarquable. La population mondiale, qui était de 2,5 milliards d'habitants en 1950, a plus que doublé depuis pour atteindre aujourd'hui environ 5,8 milliards d'habitants. Depuis 30 ans, la partie de la population mondiale qui est considérée sous-alimentée et qui demeure scandaleusement élevée, a tout de même diminué de 950 millions de personnes à 800 millions, en dépit de l'augmentation de la population.

Nous avons également rappelé que paradoxalement, la population mondiale qui souffre de malnutrition est composée majoritairement d'agriculteurs. Nous avons, en conclusion, signalé que la formule coopérative constituait, selon nous, un moyen particulièrement approprié pour améliorer le sort des populations rurales les plus démunies.

Depuis cette réunion de la FAO sur la sécurité alimentaire, l'Organisation des coopératives agricoles a travaillé à l'organisation d'une conférence sur les intrants agricoles qui se déroulera cette semaine. Le but de cette conférence est d'échanger sur la situation des industries de fertilisants, des produits de protection des cultures, des semences et des produits de santé animale. Nous allons également entendre des présentations décrivant des expériences d'implication dans ces secteurs. Le but de cette conférence est de promouvoir l'intercoopération au sein du secteur agricole dans le domaine des intrants agricoles.

Voilà, Monsieur le Président, un bref rapport d'activité du Comité des coopératives agricoles.

**International Co-operative Agricultural Organization (ICAO) Seminar on
Agricultural Inputs
and ICAO General Assembly**

ILO Room V, Geneva (Switzerland) 17-18 September 1997

17 September

- | | |
|--------|--|
| 14 :00 | Opening Remarks
Mario Dumais, Chairman, ICAO |
| 14 :15 | Animal Health Products: World Overview and Industry Priorities and Concerns
Christian Verschueren, Secretary-General, Confédération Mondiale de l'Industrie de la Santé Animale (COMISA)
<i>Discussion</i> |
| 14 :50 | Crop Protection Products: World Overview and Industry Priorities and Concerns
Konstantinos P. Vlahodimos, Director-General, Global Crop Protection Federation (GCPF)
<i>Discussion</i> |
| 15 :25 | Plant Nutrition: World Overview and Industry Priorities and Concerns
Luc Maene, Secretary-General, International Fertilizer Federation (IFA)
<i>Discussion</i> |
| 16 :00 | Farmers' Perspectives on the Biotechnology Issue: Priorities and Concerns
David King, Secretary-General, International Federation of Agricultural Producers (IFAP)
<i>Discussion</i> |
| 16 :35 | Consumer Concerns and Agricultural Inputs
Caroline Naett, Secretary-General, European Community of Consumer Co-operatives (EUROCOOP)
<i>Discussion</i> |
| 17 :15 | End of Session |
| 19 :30 | Dinner (Restaurant Vieux Bois, Avenue de la Paix 12, Genève) |

18 September

- | | |
|--------|---|
| 09 :00 | Seeds Industry and Biotechnology: World Overview and Industry Priorities and Concerns |
|--------|---|

- Bernard Le Buanec, Secretary-General, International Seed Trade Federation (Fédération International du Commerce des Semences FIS)
Discussion
- 09:30 WTO Sanitary and Phytosanitary Measures; Trade and the Environment; Agricultural Issues for the Next Round of Negotiations
 Frank Wolter, Director, Agriculture & Commodities Division, World Trade Organization (WTO)
Discussion
- 10:10 Agricultural Inputs: Co-operatives and Village Organizations in Benin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire and Senegal
 A.S. Kibora, Director, ICA Regional Office for West Africa (ROWA)
Discussion
- 10:40 The Experience of CEBECO (The Netherlands)
 Nico M. Knottnerus, Vice President, International Affairs, CEBECO Handelsraad (Netherlands)
Discussion
- 11:15 The Experience of the Indian Farmers' Fertilizer Co-operative (IFFCO)
 U.S. Awasthi, Managing Director, IFFCO (India)
Discussion
- 12:00 Break
- 14:00 The Experience of the NACF in the Supply of Agricultural Inputs
 Nai-Soo Lee, Executive Vice-President, National Agricultural Co-operative Federation NACF (Korea)
Discussion
- 14:35 The Experience of Coopérative Fédérée du Québec (Canada)
 Ernest Desrosiers, Director, Farm Supply Division, Coopérative Fédérée du Québec
Discussion
- 15:10 General Discussion and Conclusion of Seminar
- 16:15 ICAO General Assembly
- 17:00 End of Meeting

OUVERTURE DU SÉMINAIRE SUR LES INTRANTS AGRICOLES

GENÈVE, LE 16 SEPTEMBRE 1997

Mario Dumais, président, Organisation internationale des coopératives agricoles

Bonjour Mesdames et Messieurs,

Nous allons aujourd'hui et demain recevoir des informations sur diverses industries dont les produits sont si importants pour la production agricole contemporaine. Les industries

de la santé animale, des semences, des fertilisants, des produits de protection des cultures sont au cœur des bouleversements que connaît l'agriculture contemporaine. Tous ces secteurs sont affectés par l'application des biotechnologies. Des spécialistes internationaux de ces industries nous feront part de la situation dans leurs secteurs respectifs.

Comment réagissent les consommateurs et les producteurs agricoles à ces bouleversements ? C'est ce que tenteront de nous faire connaître deux de nos conférenciers. Nous pourrions également entendre un conférencier qui nous présentera un aperçu des enjeux de la prochaine négociation commerciale eu égard aux méthodes de production et aux mesures sanitaire et phytosanitaires.

Par la suite, nous aurons la présentation d'expériences d'implications coopératives dans le domaine des intrants agricoles.

Le but de ce séminaire est de permettre à des coopérateurs du monde entier de mieux connaître leurs implications respectives dans le domaine des intrants agricoles et de promouvoir, ce faisant, l'intercoopération. Le pouvoir d'achat des coopératives sur les intrants à l'échelle mondiale est énorme. Déjà, des expériences d'intercoopération dans le domaine des intrants donnent des résultats positifs et significatifs. Si ce séminaire permet d'identifier des expériences nouvelles d'intercoopération, il aura rempli son but.

**RÉACTION DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DES COOPÉRATIVES AGRICOLES
AUX PROPOS TENUS PAR LES PANELISTES, LORS DU SÉMINAIRE SUR LA DIMENSION
GLOBALE DES COOPÉRATIVES TENU À L'OCCASION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE
L'ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE**

PAR MARIO DUMAIS, PRÉSIDENT

GENÈVE, LE 16 SEPTEMBRE 1997

Mesdames,

Messieurs,

Dans le secteur agricole, la globalisation est un phénomène ancien. Elle s'observe aussi bien dans le secteur des intrants que dans celui des produits agricoles et alimentaires. La globalisation est alimentée par la transformation de l'agriculture traditionnelle, l'agriculture vivrière, en agriculture marchande.

Un autre facteur explicatif très important de la globalisation est l'évolution technologique. Permettez-moi de citer l'exemple de l'impact sur l'agriculture américaine du développement au 19^e siècle des chemins de fer et du remplacement de la navigation à voile par la navigation à vapeur. Ces innovations dans le domaine des transports ont permis à des produits agricoles des Amériques d'atteindre les marchés européens à des coûts grandement réduits ce qui a accéléré les échanges.

Au 20^e siècle, le développement du marché des intrants agricoles a revêtu une dimension internationale de plus en plus marquée.

Les machines agricoles, les semences, les produits de protection des cultures pour ne prendre que ces exemples, sont aujourd'hui écoulés sur un marché dont la dimension est mondiale.

Cette globalisation est propulsée également par la libéralisation des échanges qui s'accélère, suite aux conclusions des négociations de l'Uruguay Round.

Les politiques agricoles nationales ont des répercussions qui débordent les frontières. De plus en plus, elles sont encadrées par des balises négociées internationalement.

Finalement, la globalisation s'incarne à travers des entreprises dont la dimension internationale est évidente.

Dans ce contexte, comment caractériser la dimension des coopératives agricoles à l'échelle internationale ?

Ma perception est que la coopération agricole est un mouvement dont la taille est considérable et sous-estimée, mais qui n'a pas encore exploité le plein potentiel de sa dimension.

La coopération agricole, composée à la base d'entreprise enracinées localement a, en effet, dans son ensemble, une dimension mondiale. Elle est présente sur tous les continents, au nord comme au sud de la planète.

Une étude réalisée au Canada par l'Université de Montréal a pu recenser 580 000 entreprises coopératives agricoles regroupant plus de 225 millions de membres et réalisant un chiffre d'affaires de plus de 500 milliards de dollars US.

Ces coopératives ont une expérience d'intercoopération au niveau régional et national ou même quelquefois internationale. Cette expérience résulte de regroupements à l'intérieur de fédérations, d'unions de coopératives ou de coentreprises.

En dépit de ces réalisations positives, un potentiel existe de faire beaucoup plus.

Les coopératives, par leur nature à la fois collective et privée, sont une alternative d'avenir au contrôle de l'économie par les entreprises transnationales ou étatiques.

Contribuer à la réalisation de ce potentiel devrait, à mon sens, être l'une des priorités de l'ACI et de ses organisations spécialisées.

Participants of ICAO GA / Seminar

Page 1

Country	Organisat.	Name
Brazil	OCB	Dalpasquale, de Jandir
		De Oliveria, Celso Claro
		Rodrigues, Roberto
Canada	CFQ	Utumi, Americo
		Dumais, Mario
		Desrosiers, Ernest
		Laflamme, Real
		Pinard, Leo
Cyprus	Prairie P. CTCCB	Pugh, Gordon
		Atasayan, Taskent
		Kerem, Tokay
		Uzunoglu, Osman
Czech Re.	AACC	Fencel, Jan
Denmark	FDC	Nielsen, Holger Hasle
Egypt	CACU	Hon. Idris, Mohamed
France	AFCOME	Seguin, Antoine J.M.
Germany	Bayer AG	Dollacker, Annick
Greece	PASEGES	Kolyvas, Tzeni
		Kavadias, Christos
		Liolios, Nicolas
India	NCARDBF	Nair, K.Sivadasan
		Gowda, K. Srinivasa
Israel	Agri. Cen.	Leshem, Schlomo
Kenya	KNFU	Ogoda, George
		Barasa, Thomas
Korea	NACF	Lee, Nai-Soo
		Lee, Shill-Kwan
		Kim, Jin-Kook
Malaysia	FOA	Rahmat, A. Rahim
Poland	NCC	Domagalski, Alfred
Slovak. Re.	CU	Moravcik, Cyril
		Fitos, Frantisek
S-Africa	ACBC	Van Niekerk, Koos
Sri Lanka	NCCS	Samarasinghe, Lionel
		Madduma Bandara,
Uganda	MARKFED	Madduma Bandara,
		UCA
		Wolimbwa, Bernard

		Msemakwell, L
Int'l Org	ICA	Thordarson, Bruce
	IFA	Whelan, Jack

(Resource Speakers)

Organization (Country)	Organisation	Name
COMISA	Confed. Mondiale de l'Industrie de la Santé Animale	Verschueren, Christian
GCPF	Global Crop Protection Federation	Vladodimos, Konstantinos P.
IFA	International Fertilizer Federation	Maene, Luc
IFAP	International Federation of Agricultural Producers	King, David
EUROCOOP	EUROCOOP	Naett, Caroline
FIS	International Seed Trade Federation	Buanec, Bernard Le
WTO	World Trade Organization	Wolter, Frank
ICA	ICA ROWA	Kibora, Ada S.
Netherlands	CEBECO Handelsraad	Knottnerus, Nico M
India	Indian Farmers' Fertilizer Co-operative (IFFCO)	Awasthi, U.S.

DISTRIBUTION ET TRANSFORMATION ALIMENTAIRE

Mario Dumais 1999

La distribution

Les entreprises qui assurent la distribution des produits alimentaires ont connu de profondes transformations au cours du dernier demi-siècle.

Nous assistons présentement à une vague de fusions dans la distribution alimentaire, marquée au Québec par la prise de contrôle du groupe Empire, propriétaire de la chaîne Sobey's, sur le groupe Oshawa (connu au Québec par sa bannière IGA) et par l'acquisition de Provigo par Loblaw's.

Au cours de l'assemblée annuelle du groupe Empire, Donald Sobey rappelait que quand son père a commencé à bâtir la chaîne Sobey's durant les années cinquante, il y avait à Stellarton en Nouvelle-Écosse (là où la chaîne a encore son siège social) 5000 habitants et plus d'une douzaine de détaillants, tous indépendants. À travers le Canada il y avait des milliers de détaillants et de fournisseurs de ces détaillants, en général indépendants les uns des autres.

Aujourd'hui il y a six grandes chaînes au Canada. Quatre d'entre elles, qui publient des informations sur leur part de marché, contrôlent 65 % du marché canadien. Loblaw's contrôlera désormais 32 % du marché canadien et le groupe Empire 17 %, soit près de 50 % du marché canadien à eux deux.

Un auteur français, Marc Dupuis, dans un ouvrage intitulé *Distribution, la nouvelle donne*, a étudié l'évolution du rapport de force entre les distributeurs et ceux qu'il nomme les producteurs (ceux que l'on nomme ici les transformateurs). Il signale que : « Dans les années 1950 la production dominait quasiment sans partage. » Aujourd'hui, « Le rôle de la distribution a profondément évolué ; elle ne se contente plus d'acheter des produits pour les revendre, mais définit à présent des cahiers de charges souvent imposés aux producteurs. »

Ce n'est là que l'un des aspects de la manifestation du nouveau rapport de force qui prévaut au sein de l'industrie. L'auteur documente dans le cas français d'autres aspects de cette réalité, qui comporte entre autres les paiements exigés des transformateurs pour faire référencer leurs produits, les paiements pour obtenir des places privilégiées dans les comptoirs, etc. L'auteur démontre dans le cas français, la place croissante qu'occupent les produits de marques privées (les marques appartenant aux chaînes par opposition aux marques dites nationales, c'est à dire celles appartenant aux transformateurs).

Plusieurs auteurs ont étudié le même phénomène de déplacement de pouvoir des mains des transformateurs vers les distributeurs. Cette tendance existe dans tous les pays développés d'Occident.

Le secteur H.R.I. n'a pas échappé lui non plus au phénomène de la concentration, comme celui de la distribution.

Mentionnons pour illustrer la concentration dans le secteur de la restauration l'apparition des établissements de restauration rapide (fast food). C'est au cours des dernières décennies que sont apparues et se sont développées les chaînes telles que McDonald, Burger King, Poulet Kentucky, St-Hubert, etc. Cette évolution a d'autant plus d'importance que la proportion de la nourriture consommée hors foyer s'est accrue considérablement au cours des dernières années.

La transformation

L'accroissement du pouvoir du secteur de la distribution et du secteur H.R.I. de même que l'évolution technologique et les exigences accrues en matière de normes sanitaires ont provoqué un mouvement de concentration parallèle dans le secteur de la transformation. Il y avait au Québec 2142 beurreries et fromageries en 1910 (Esdras Mainville : *Étude sur notre milieu – L'Agriculture*). Il en restait encore 1152 en 1940. On ne dénombrait plus que 125 usines impliquées dans la transformation laitière en 1980 et il n'en restait plus que 49 en 1995. On sait qu'aujourd'hui les entreprises regroupent souvent plusieurs usines. Au Québec, au cours de l'année 1997, quatre entreprises, soit Agropur, Lactel, Saputo et Parmalat ont transformé 85 % du lait produit dans la province. Au cours de la même année, les huit plus grandes entreprises transformaient entre 85 et 90 % de tout le lait produit au Canada.

Quand on étudie l'univers des entreprises, on a l'habitude de les classer en petites, moyennes et grandes entreprises. Les critères de classification varient d'un auteur à l'autre. Certains mesurent la taille en fonction du nombre d'employés, d'autres en fonction des actifs contrôlés, d'autres en fonction du chiffre des ventes. Tous conviendront que des entreprises telles que la Coopérative fédérée de Québec ou Agropur, par exemple, font partie de la catégorie des grandes entreprises, quels que soient les critères qui auront été retenus aux fins de classification.

Ce système de classification est cependant de moins en moins adéquat. Il faudrait ajouter à ce système une nouvelle catégorie, soit celle des très grandes entreprises.

Pourquoi ajouter une nouvelle catégorie au système de classification des entreprises ? Parce qu'il n'y a plus beaucoup de sens à ranger dans une même catégorie des entreprises telles que la Coopérative fédérée, dont le chiffre d'affaires s'élevait en 1997 à 1,8 milliard et des entreprises telles que Nestlé, Unilever, etc., dont les seuls profits annuels dépassent le chiffre d'affaires de la Coopérative fédérée. Certaines des plus grandes entreprises agroalimentaires réalisent à certaines périodes des profits qui dépassent les deux milliards de dollars U.S. par trimestre.

Plusieurs d'entre elles dépensent annuellement en recherche et développement des sommes qui dépassent le chiffre d'affaires de la Coopérative fédérée.

S'il y a de plus en plus de très grandes entreprises dont le poids économique est de plus en plus imposant, il existe également tout autant sinon plus qu'autrefois de petites, de moyennes et de grandes entreprises au sens défini ci-haut. Le critère essentiel qui permet à une entreprise d'exister, de survivre et de prospérer, c'est sa rentabilité. De petites et de moyennes entreprises arrivent à très bien tirer leur épingle du jeu, à condition qu'elles ne se trompent pas de créneaux.

Il y a en effet des activités économiques qui aujourd'hui ne sont accessibles qu'à des entreprises de grande ou de très grande taille, de même qu'il y a des activités dans lesquelles de grandes ou de très grandes entreprises sauraient très difficilement réussir. Ces considérations valent pour le marché des produits laitiers. Par exemple, le marché de la crème glacée, celui du yogourt ou celui du lait nature sont de plus en plus occupés exclusivement par des grandes ou des très grandes entreprises. D'un autre côté, les grandes entreprises sont très peu performantes sur des marchés comme celui du fromage en grains.

POUR UNE AGRICULTURE DURABLE ET PRODUCTIVE

*par Mario Dumais **

Quels ont été les principaux développements scientifiques et techniques au cours des cinquante dernières années ? En réponse à cette question, la majorité des gens optera sans doute pour la conquête spatiale, la domestication de l'atome ou l'essor des télécommunications et de l'informatique. Pourtant les changements survenus en agriculture durant cette période ont probablement transformé la vie d'une manière plus profonde et plus universelle que ne l'ont fait les innovations précédentes. Voyons pourquoi.

La productivité agricole

La mission première de l'agriculture est de nourrir l'humanité. Pour l'accomplir, elle doit produire suffisamment d'aliments pour qu'il y en ait de disponibles pour tous les humains à des prix raisonnables. Comment le secteur agricole s'est-il acquitté de cette tâche au cours du dernier demi-siècle ? Pour répondre à cette question, examinons les défis qu'il a eu à relever.

La population mondiale a atteint pour la première fois un milliard d'habitants aux environs de 1810. En 1950, elle s'élevait à 2,5 milliards et en 2000 à 6 milliards. En deux millions d'années, soit depuis l'apparition de nos premiers ancêtres jusqu'en 1950, la population s'est accrue de 2,5 milliards d'habitants. En 50 ans, de 1950 à 2000, l'augmentation a été de l'ordre de 3,5 milliards.

En conséquence, les besoins alimentaires ont presque triplé au cours du dernier demi-siècle. En effet est venue s'ajouter à l'augmentation de la population, celle de l'espérance de vie et du pouvoir d'achat d'une part importante de la population mondiale. Cette demande accrue aurait pu provoquer une diminution catastrophique de la disponibilité de nourriture par habitant, les terres cultivables étant déjà presque toutes utilisées. Cette possibilité ne s'est pas matérialisée. Durant cette période, la disponibilité de nourriture par habitant s'est accrue, même si la quantité de terres en culture a à peine augmentée.

Ce résultat a été atteint grâce à une hausse considérable de la productivité de la terre, évolution que l'on identifie à une intensification de l'agriculture. On constate en effet que la superficie des terres cultivées a cru d'environ dix pour cent au cours des cinquante dernières années, pendant que la production de céréales et de viande triplait et celle de lait doublait. De plus, en dépit de l'augmentation sans précédent de la population et de la demande alimentaire solvable à l'échelle mondiale, les prix réels de la nourriture ont baissé continuellement depuis trente ans et le prix réel des céréales a diminué de moitié au cours des cinquante dernières années.

Si l'on compare le dernier demi-siècle à n'importe quel autre, selon le rapport annuel de l'an 2000 de la FAO sur la situation mondiale de l'agriculture et de l'alimentation, on constate qu'aucun n'a produit une amélioration aussi rapide, aussi importante et aussi généralisée des

conditions nutritionnelles. Durant cette période, en dépit d'un accroissement sans précédent de la population, le phénomène de la sous-alimentation a été réduit considérablement. Dans les pays en développement, qui ont connu la plus grande croissance démographique, la disponibilité d'énergie alimentaire est passée de 1960 calories par jour durant la période 1961-63, à 2627 calories en 1995-97.

Cette disponibilité accrue de nourriture dans les pays en développement est en grande partie attribuable à la révolution verte. Cette expression désigne les progrès survenus dans les techniques agricoles appliquées, en milieu tropical, à la production des trois principales céréales soit le riz, le maïs et le blé. Les percées technologiques dont il est ici question ont surtout porté sur l'amélioration génétique des semences et l'utilisation plus généralisée des fertilisants et de l'irrigation, surtout en Asie dans ce dernier cas.

Une main d'œuvre plus efficace

Comme on vient de le voir, l'accroissement de la population a provoqué un accroissement des besoins en nourriture qui a été satisfait par l'accroissement de productivité de la terre. Par ailleurs, l'accroissement de productivité de la main d'œuvre n'a pas été moindre que celui de la terre.

À l'échelle mondiale, beaucoup plus de personnes sont occupées en agriculture qu'on ne le croit généralement. En 1998, selon la FAO, l'agriculture occupait encore 46 % de la population mondiale. Mais en dépit de son importance, la main d'œuvre agricole constitue une proportion décroissante de la main d'œuvre totale.

Dans les pays développés, l'agriculture n'occupe plus que 5 % ou moins de la population active, sans que la production en ait été affectée négativement. Cette décroissance de la population agricole résulte principalement de la mécanisation et de la spécialisation. La mécanisation et la spécialisation permettent à un agriculteur qui utilise les techniques les plus modernes de nourrir environ 125 personnes. Une personne pouvait produire une tonne de céréales dans le cadre de l'agriculture manuelle antique. Elle peut aujourd'hui en produire 500.

Les critiques de l'agriculture productive remettent souvent en cause la spécialisation qui la caractérise. Ils préconisent quelquefois le retour à une agriculture composée d'unités de production plus diversifiées, d'entreprises de polyculture-élevage comme il en existait encore un grand nombre dans les pays développés au milieu du vingtième siècle. Ces exploitations paysannes comptaient une superficie par travailleur beaucoup plus modeste que celle des exploitations actuelles. Elles pratiquaient l'élevage et l'agriculture, et elles produisaient en général les fourrages, les fertilisants, les semences, les sujets d'élevage dont la ferme avait besoin, de même que les aliments pour nourrir la famille. On ne se rend pas toujours compte que ce type d'exploitation a lui-même joué un rôle dans le mouvement vers la spécialisation au sein de l'agriculture, et n'a dominé le paysage agricole que pendant une période assez brève de l'histoire.

En effet, au Moyen-Âge et dans l'Antiquité, on était en général ou bien éleveur (berger ou bouvier par exemple), ou bien agriculteur. Mais on pratiquait en même temps beaucoup d'autres activités : on transformait les produits agricoles ou animaux, on fabriquait des tissus et des vêtements, on produisait des outils, des moyens de transport, on contribuait à l'entretien des chemins, on participait à la guerre quand c'était nécessaire, etc. En fait, même si on était spécialisé en une ou un petit nombre de cultures ou en élevage, on n'était par ailleurs pas vraiment spécialisé ni en agriculture ni en élevage.

L'apparition des exploitations combinant l'agriculture et l'élevage en Angleterre, au 18^{ième} siècle, au moment de la révolution agricole (qui a coïncidé avec la révolution industrielle), a correspondu à une intensification importante de l'agriculture et à une spécialisation dans cette activité de ceux qui la pratiquaient. La spécialisation en agriculture est en réalité un processus non pas séculaire, mais millénaire.

La disponibilité accrue de nourriture a rendu possibles des bonds qualitatifs importants de la taille de la population mondiale. L'invention de l'agriculture, il y a environ 10 000 ans, a permis un premier accroissement important de la population qui était limitée jusque-là à environ 25 millions de personnes. Un deuxième bond qualitatif a eu lieu avec l'application de la science à l'agriculture, provoquant la révolution agricole contemporaine de la révolution industrielle. Nous fûmes témoins d'une troisième hausse accélérée au cours du dernier demi-siècle.

Bien sûr, une abondance accrue de nourriture permet de supporter alimentairement une population plus nombreuse. Mais ce n'est pas le seul lien qui existe entre la taille de la population et la disponibilité de nourriture. On a démontré qu'une alimentation adéquate a un effet bénéfique sur l'état de santé de la population. La mortalité par maladie infectieuse accablait au siècle dernier la population des pays aujourd'hui développés, et elle affecte encore trop souvent, de nos jours, les populations des pays en développement. Cette mortalité a été grandement réduite grâce à l'hygiène publique, mais également grâce à une alimentation plus adéquate en quantité et en qualité. Cette amélioration de l'alimentation a contribué substantiellement à l'allongement de l'espérance de vie. Celle-ci était, au Québec, de 43 ans en 1881. En 1991, elle atteignait 75 ans. L'allongement de l'espérance de vie est un phénomène universel. L'amélioration de la diète y a contribué pour beaucoup. Il faut donc relativiser les discours actuels sur la malbouffe à la lumière de l'évolution de la longévité.

Ces considérations nous amènent à la conclusion suivante : les transformations survenues en agriculture depuis la révolution agricole du 18^{ième} siècle, et plus particulièrement l'accélération de ces transformations au cours des 50 dernières années, ont profondément changé la vie. L'accroissement de la productivité a permis de relever le défi alimentaire posé par la croissance sans précédent de la population. L'agriculture a fourni la nourriture nécessaire à la population actuelle, sans accroître significativement la quantité de terres qu'elle utilise, tout en libérant une proportion croissante de la main d'œuvre. Ces réalisations sont le résultat de la profonde révolution scientifique et technique survenue dans le secteur agricole.

Nourrir plus de gens

Selon les prévisions actuelles de l'ONU, la population mondiale, avant de se stabiliser, croîtra jusqu'à 10 ou 12 milliards d'habitants au cours du siècle. Une part importante de la population actuelle souffre d'un régime alimentaire quantitativement insuffisant. Une autre partie est soumise à un régime végétarien forcé, faute du revenu qui lui permettrait de se procurer les protéines d'origine animale qu'elle consommerait si elle en avait les moyens. L'espérance de vie continue de croître. L'ensemble de ces facteurs fait que, selon les experts, *les besoins mondiaux en nourriture tripleront avant que ne se stabilise la population*. Par ailleurs, le domaine cultivable à l'échelle planétaire ne devrait pas et ne pourra pas s'agrandir.

Par conséquent nous avons besoin non seulement d'une agriculture productive, mais d'une agriculture qui sera dans l'avenir beaucoup plus productive que celle d'aujourd'hui. Cette conclusion découle d'une équation très simple mais incontournable : si les besoins alimentaires doivent tripler tandis que la quantité de terre disponible demeure pratiquement fixe, il faudra absolument tripler la productivité de cette terre pour obtenir l'augmentation nécessaire de la disponibilité de nourriture.

Mais est-il encore possible, compte tenu des niveaux déjà atteints, d'augmenter encore la productivité en agriculture ? Oui, et de multiples façons.

Premièrement, il reste encore beaucoup à faire pour assurer la diffusion à l'échelle mondiale des méthodes les plus productives dans chacun des milieux, compte tenu des connaissances et des moyens de production actuellement disponibles. Par exemple aux États-Unis, en 1995, le rendement de la culture du maïs était de 9,4 tonnes à l'hectare contre 2,6 au Brésil. La même année, le rendement des cultures de blé au Royaume-Uni était de 7,5 tonnes à l'hectare contre 1,8 au Bangladesh. Il reste donc beaucoup à accomplir pour obtenir les rendements maximums partout dans le monde.

Deuxièmement, on pourrait augmenter considérablement la disponibilité de nourriture par l'amélioration des moyens de conservation utilisés pour amener les produits agricoles et alimentaires de la terre à la table. Dans certains pays, la moitié des récoltes est perdue faute de moyens de conservation adéquats lors de la récolte, du transport, de l'entreposage, de la transformation ou de la distribution.

Troisièmement, l'innovation technologique recèle encore de nombreuses découvertes susceptibles d'augmenter encore la productivité, en particulier celles auxquelles pourra nous donner accès la biotechnologie.

En dépit des contestations dont la biotechnologie est aujourd'hui l'objet, il n'en demeure pas moins que son impact est grandissant. En 1996, dans le monde, 2,8 millions d'hectares étaientensemencés de plantes transgéniques. En 1999, on comptait 39,9 millions d'hectares porteurs de ces semences.

Les processus de sélection génétique traditionnels cherchaient à augmenter la présence des caractéristiques désirées des plantes ou des animaux, et à réduire la présence ou même à éliminer les caractéristiques indésirables. Par exemple, dans le cadre de la révolution verte, on a développé des variétés de blé dont les tiges, plus courtes, contenaient plus de grains. On a ainsi non seulement augmenté la production de grains, mais également diminué la production de paille et minimisé les risques de verse des céréales qui entraînent des pertes de récolte importantes.

La biotechnologie vise les mêmes buts, mais y parvient d'une façon accélérée tout en amplifiant la gamme des propriétés recherchées qui deviennent accessibles. Si la prudence s'impose à propos de l'introduction des plantes modifiées génétiquement, il ne fait par ailleurs aucun doute que les avantages qu'elles présentent seront à la longue plus forts que les réticences qu'on leur oppose.

Une agriculture productive peut-elle être durable ?

S'il ne fait aucun doute que l'agriculture de demain devra être productive, il n'en reste pas moins qu'elle devra également être durable. Pour qu'elle le soit, il faut au départ que ceux qui la pratiquent puissent en vivre. Mais il faut également qu'elle respecte l'environnement. Les méthodes qui provoquent l'érosion des sols ou épuisent leur fertilité, celles qui contaminent l'eau et diminuent la qualité de l'air doivent être réformées ou remplacées par d'autres qui respectent l'environnement.

La solution réside-t-elle dans l'agriculture organique ou biologique ? Une forme d'agriculture moins productive peut certes exister, mais elle ne pourra cependant pas devenir le modèle dominant de l'agriculture puisqu'elle ne pourra remplir la mission de ce secteur à savoir fournir à l'humanité toute la nourriture dont elle a besoin. L'agriculture biologique, comme l'admettent généralement plusieurs de ses porte-parole de même que des observateurs objectifs de ce mouvement, est en effet moins productive que l'agriculture conventionnelle.

L'autre voie dont nous disposons pour que l'agriculture satisfasse aux exigences de respect de l'environnement, c'est l'innovation scientifique et technique. En d'autres mots, appliquer les possibilités qu'offre l'innovation pour la protection de l'environnement, avec la même ardeur et la même créativité qu'on l'a fait pour améliorer la productivité. Pour y parvenir, les agriculteurs eux-mêmes doivent admettre que certaines de leurs pratiques doivent être réformées. Cette prise de conscience, au sein du monde agricole, est en progression constante.

À cet égard, la démarche entreprise et complétée au Québec, consistant à établir le portrait agroenvironnemental du secteur agricole, constitue un pas important dans la bonne direction. Les agriculteurs ont longtemps refusé d'admettre que leurs activités pouvaient engendrer des dommages environnementaux significatifs. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

La gestion des fumiers, dans une région comme le Québec, où dominent les productions animales, demeure une question cruciale. Des recherches ont mis au point des méthodes de recyclage des déjections animales respectueuses de l'environnement. Leur usage n'est pas encore généralisé, mais elles existent et un nombre de plus en plus considérable de nouveaux établissements les utilisent.

Au début de l'année 2001, l'Union des producteurs agricoles rendait public un cadre d'intervention provincial en agroenvironnement. Il comprend six axes d'intervention prioritaires visant la réduction de la pollution diffuse par l'azote et le phosphore, le traitement des lisiers, la réduction de la pollution localisée, la réduction de l'érosion hydrique et éolienne des sols, la réduction des odeurs à l'épandage des lisiers et des fumiers et la réduction de la pollution diffuse par les pesticides.

Ce plan d'action comporte diverses propositions que certains pourront trouver trop timides. Il n'en reste pas moins que cette démarche de l'organisation qui représente l'ensemble de la profession agricole, faisant suite à la réalisation du portrait agroenvironnemental des fermes du Québec, comporte la reconnaissance que l'agriculture doit respecter l'environnement et préconise des moyens d'y parvenir.

Une agriculture non productive ne pourra nourrir l'humanité. Elle ne pourrait durer. Une agriculture productive, pour durer, devra respecter l'environnement. Pour qu'elle y parvienne, il ne faut pas boudier le progrès technique, mais l'appliquer à résoudre les défis environnementaux. C'est ainsi qu'on obtiendra une agriculture durable et productive, l'agriculture de l'avenir.

** Mario Dumais, économiste, travaille pour l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, un organisme qui regroupe 34 pays des Amériques.*

Publié dans : L'Agora, Vol. 8, # 4, septembre-oct 2001

NOURRIR L'HUMANITÉ

Dans les pays les moins développés, environ 80 % de la population travaille en agriculture. Aujourd'hui, encore près de la moitié des personnes actives sur la planète le sont dans ce secteur. En Amérique du Nord, région exportatrice de nourriture, l'agriculture occupe moins de deux pour cent de la population. On a calculé qu'aux États-Unis, une personne active en agriculture en nourrit 125 autres. Ces données illustrent la croissance de la productivité du travail qui a été rendu possible par l'application de la science et de la technologie en agriculture.

Dans le rapport de l'an 2000, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) présente une rétrospective de l'évolution de l'agriculture au cours des 50 années précédentes. Pour illustrer la croissance de la productivité du travail, il y est fait mention qu'une personne, à l'époque de l'agriculture manuelle, pouvait produire une tonne de céréale par année, en 1950, trente tonnes et en 2000, 500 tonnes. Une évolution similaire est intervenue dans les autres secteurs de l'agriculture et de l'élevage. Ces gains de productivité ont été rendus possibles grâce à une longue évolution des pratiques agricoles survenues depuis la naissance de l'agriculture il y a 10 000 ans. Si cette évolution a été ininterrompue, elle s'est considérablement accélérée à l'époque contemporaine. Le travail agricole, à toute fin pratique exclusivement manuel à l'origine, a été en partie remplacé par la traction animale et ensuite par la traction mécanique. Les outils se sont incroyablement perfectionnés depuis la faucille jusqu'à la moissonneuse-batteuse pour ne citer que cet exemple. La sélection des plantes et des animaux, pratiquée sur une base d'essai et d'erreur à l'origine, a fait un bond gigantesque avec les découvertes des lois fondamentales de la génétique par le grand botaniste Mendel. De même, il a fallu des millénaires de pratiques de l'agriculture avant de découvrir que les plantes, pour croître, tiraient des substances du sol qu'il fallait lui restituer si on voulait maintenir sa fertilité. La spécialisation du travail, qui se concrétise à travers la spécialisation des exploitations, est un autre facteur primordial de l'accroissement de sa productivité.

À partir du moment où l'agriculture a commencé à écouler ses produits sur des marchés, les agriculteurs ont dû, pour survivre et dans certains cas prospérer, être continuellement à l'affût des dernières découvertes technologiques s'appliquant à leur production. Par expérience, ils se rendirent vite compte que celui qui utilisait une technologie moins productive ne pourrait survivre à long terme et que celui qui l'introduisait avant les autres bénéficiait, durant un certain temps, de son avance technologique par des profits accrus. Par contre, à mesure qu'une nouvelle technologie se diffuse au sein du secteur, le prix reçu s'ajuste en conséquence, c'est à dire qu'il baisse en proportion de la baisse du coût de production. C'est ainsi que le prix réel des produits agricoles a diminué au cours du dernier demi-siècle en dépit de la demande incroyablement accrue de nourriture provoquée par l'augmentation de 4 milliards de la population mondiale au cours des 55 dernières années.

Plusieurs personnes condamnent l'agriculture des pays développés en la qualifiant de productiviste. Cette étiquette attribue à cette agriculture le défaut de n'avoir de préoccupations que pour la productivité en oubliant ses impacts environnementaux. Ce type de critique méconnaît le fait que des agricultures préindustrielles, encore pratiquées aujourd'hui sur une vaste échelle dans le monde, sont infiniment plus dommageables à l'environnement que l'agriculture moderne. Mentionnons, à titre d'exemple, celle qui brûle un boisé, y cultive 4 ou 5 ans, jusqu'à épuisement du sol qui ne reçoit aucune fertilisation, pour aller ensuite recommencer ailleurs. Par contraste, les technologies de l'agriculture moderne ne contribuent pas seulement à accroître la productivité du sol et du travail, mais également à protéger l'environnement. La productivité de l'agriculture moderne rend également la nourriture plus accessible aux plus démunis. Pour ces raisons, elle ne sera pas, heureusement, remplacée par une agriculture moins productive.

Mario Dumais

Professeur associé

Université du Québec à Rimouski

17 avril 2006

Publié dans l'édition de mai-juin 2006 du magazine Le Coopérateur agricole

L'AGRICULTURE INTENSIVE EST NÉCESSAIRE

Les pratiques agricoles contemporaines sont l'objet de véhémentes contestations. La taille des fermes et leur spécialisation est critiquée. C'est souvent leur intensité que l'on remet en cause.

L'intensité de l'agriculture se mesure par la quantité produite sur une superficie donnée. Une agriculture qui produit huit tonnes de blé à l'hectare est plus intensive qu'une autre qui en produit quatre. Les détracteurs de l'agriculture conventionnelle et de son intensité méconnaissent les défis incroyables qu'a relevé cette agriculture au cours du dernier demi-siècle et le fait qu'une agriculture intensive sera encore nécessaire dans l'avenir. Examinons certaines données qui permettent de fonder ces assertions.

Au début de l'ère chrétienne, en l'an zéro, la population mondiale était d'environ 300 millions d'habitants. En l'an mille, elle ne s'élevait qu'à 310 millions. En mille ans la population n'a donc augmenté que de dix millions. Les causes de cette relative stagnation étaient de trois ordres : les guerres ; les épidémies et les maladies ; les famines, la malnutrition et la sous-alimentation. Les spécialistes conviennent que les épidémies et la mauvaise santé étaient souvent provoquées et amplifiées par la malnutrition et la sous-alimentation. L'agriculture ne parvenait pas, à l'époque, à nourrir adéquatement 300 millions d'habitants. Les famines et la sous-alimentation résultaient, le plus souvent, de récoltes ratées et de productions animales décimées. C'est l'offre de nourriture qui était insuffisante.

La population mondiale s'élevait à 2,5 milliards d'habitants en 1950 et à 6,5 milliards en 2005. Elle s'est donc accrue de 4 milliards en 55 ans. Elle s'est accrue de 86 millions de personnes en 1989, année de son accroissement annuel maximum. Elle croît encore à un rythme qui dépasse les 70 millions par année. Comparons avec l'accroissement de dix millions survenu en mille ans évoqué précédemment.

L'accroissement phénoménal de la population mondiale survenue au cours des 55 dernières années a exigé un accroissement proportionnel de la production de nourriture. L'opinion publique et les médias évoquent fréquemment les 800 millions d'êtres humains actuellement sous-alimentés. Mais ce sont 920 millions qui l'étaient en 1970 quand l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) a mesuré pour la première fois le phénomène. Donc, en dépit de l'accroissement sans précédent de la population mondiale, l'agriculture a réussi à augmenter suffisamment sa production pour nourrir cet accroissement de population et diminuer la quantité de ceux qui souffrent de sous-alimentation. Les agriculteurs sont de plus convaincus, et avec raison, qu'ils pourraient augmenter encore la production pour nourrir adéquatement toute la population si ceux qui souffrent de sous-alimentation avaient le pouvoir de se procurer les aliments dont ils ont besoin. La sous-alimentation actuelle ne résulte pas de l'incapacité de produire, alors que c'était le cas quand la population mondiale ne s'élevait qu'à 300 millions de personnes, mais de barrières à l'accès.

Un autre aspect du défi qu'a relevé l'agriculture au cours du dernier demi-siècle tient au fait que l'accroissement de la production s'est réalisé en augmentant d'à peine dix pour cent, à l'échelle planétaire, la superficie des terres utilisées en agriculture. Alors que l'on s'inquiète avec raison de l'empiètement de l'agriculture sur les forêts tropicales, les milieux humides et d'autres milieux naturels que l'on souhaite préserver, en quelle situation se trouverait-on si l'intensité de l'agriculture ne s'était pas accrue et s'il avait fallu augmenter la quantité de terre utilisée à cette fin en proportion de l'augmentation de nourriture requise par l'accroissement de la population ?

Les experts prévoient que la population mondiale devrait se stabiliser vers le milieu du siècle actuel à environ neuf ou dix milliards d'habitants. Ils prévoient également que les besoins alimentaires à ce moment auront doublé par rapport à ce qu'ils sont aujourd'hui. Pourquoi ? Outre l'augmentation de la population, la consommation per capita dans les pays moins développés ne cesse de croître, comme les études de la FAO le démontrent, et croîtra encore avant de se stabiliser. De plus la composition de la consommation évolue. Dans les pays moins développés, des populations nombreuses ont été végétariennes par obligation durant des millénaires. Plusieurs des personnes qui les composent changent leurs habitudes alimentaires dès que leur revenu s'accroît. Elles consomment plus de produits d'origine animale. La nourriture d'origine animale est plus exigeante en produits végétaux que ne l'est celle de composition strictement végétale. Ce sont ces trois facteurs qui expliquent les prévisions d'un doublement de la demande alimentaire.

Par ailleurs, l'agenda 21, le programme issu du Sommet de la terre tenu à Rio de Janeiro en 1992, recommandait que l'agriculture se prépare à satisfaire à l'accroissement prévisible des besoins alimentaires. De plus, pour ce faire, elle ne devait pas utiliser de superficie accrue, afin de protéger la biodiversité et les milieux naturels qui doivent l'être. Par conséquent, pour des objectifs environnementaux, les écologistes, réunis au Sommet de la terre, recommandaient en toute lettre une intensification accrue de l'agriculture.

L'agriculture conventionnelle, au cours des cinquante dernières années, a eu des pratiques qui n'étaient pas toujours respectueuses de l'environnement. Beaucoup de ce qui devait être corrigé est en voie de l'être quand ce n'est déjà fait. C'est une agriculture qui change continuellement. Les techniques évoluent et améliorent les rendements mais favorisent également des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement. Tous les problèmes ne sont pas résolus. Mais le défi alimentaire qui devra être relevé dans les prochaines décennies ne pourra pas l'être, tout en protégeant l'environnement, par une agriculture qui serait, globalement, moins intensive. La population en général et ceux qui critiquent l'agriculture conventionnelle en particulier doivent comprendre cela. L'agriculture est une profession qui est aussi un mode de vie. Mais elle ne peut être qu'un mode de vie. Elle doit aussi produire beaucoup de nourriture saine tout en étant respectueuse de l'environnement. Ceux qui la critiquent doivent la connaître, pour que leurs critiques soient pertinentes, et savoir mesurer les défis qui la confrontent. La cohabitation des agriculteurs avec leurs concitoyens et l'acceptation sociale des pratiques agricoles qui sont incontournables est l'un des grands défis de notre

société. La compréhension de l'évolution survenue au cours du dernier demi-siècle est un préalable nécessaire pour le relever.

Mario Dumais, économiste

Professeur associé

Université du Québec à Rimouski

Publié dans Le Devoir, 7 mars 2006.

LES REVENUS AGRICOLES

Ce texte a été produit pour alimenter la réflexion de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois dont j'étais membre.

Mario Dumais

30-11-2007

Depuis la crise des années '30 et d'une manière plus accentuée depuis la deuxième guerre mondiale, les gouvernements des pays développés ont mis en place des politiques dont l'un des objectifs principaux était l'amélioration et la stabilisation du revenu agricole.

L'objectif d'amélioration du revenu visé était souvent défini en termes de parité de revenu pour les familles agricoles en comparaison avec les autres familles. L'agriculture du Québec bénéficie aujourd'hui et depuis longtemps, de politiques qui visent les mêmes fins. Pourtant, ces politiques, en apparence à tout le moins, n'ont pas mis fin à l'instabilité ni à la faiblesse du revenu agricole, objectifs qui justifiait au départ leur mise en place. Quant à elles, les familles agricoles, au Québec, au Canada et aux États-Unis comme dans la plupart des autres pays industrialisés ont aujourd'hui des revenus comparables à celles des autres familles, grâce en particulier aux gains réalisés par la famille en dehors de l'agriculture. De plus, le patrimoine des familles agricoles est plus élevé que le patrimoine des familles en général.

Nous verrons qu'en examinant sous divers aspects le revenu agricole, sa faiblesse n'est pas aussi évidente que cela semble le cas à première vue. Nous constaterons également que cette faiblesse, si tant est qu'elle existe, n'est certainement pas universelle au sein de l'agriculture. Les entreprises, selon leur taille et les productions dans lesquels elles sont spécialisés ou le savoir-faire avec lequel elles sont administrées, n'ont pas toutes de faibles revenus agricoles. Ces réflexions préalables nous amèneront à nous interroger sur le bien-fondé de conserver les politiques agricoles existantes qui visent à améliorer le revenu agricole et à examiner d'autres façons que celles pratiquées au Québec pour les gouvernements d'intervenir en agriculture et en agroalimentaire.

La faiblesse du revenu courant des agriculteurs

C'est un fait bien établi que les revenus agricoles courants sont faibles, comparativement à ceux d'autres secteurs de l'économie. C'est ce sur quoi se basent en général ceux qui dénoncent la faiblesse du revenu agricole et revendiquent le maintien et même une générosité accrue des programmes visant à l'améliorer.

Tableau 1 : Revenu des fermes au Québec			
	Revenu net total en millions \$	Nombre d'entreprises	Revenu par entreprises
2002	461,9	29 897	15 450 \$
2003	625,3	29 861	20 940 \$
2004	843,4	29 825	28 278 \$
2005	578,4	29 786	19 419 \$
Moyenne	627,25		20 022 \$

Source : 1- Financière agricole du Québec. (Voir Stat Can # 21-017-XIF)

2- Pour 2004 et 2005 *Le Québec chiffre en main*, Édition 2007, ISQ

Les données du **Tableau 1** nous indiquent que le revenu net total par entreprise s'élevait en moyenne au Québec pour les années 2002 à 2005 à 20 022 \$, pour un rendement de 2,3 % sur la

valeur nette moyenne des entreprises agricoles qui s'établissait, selon les données du **Tableau 2**, pour les mêmes années, à 885 567 \$.

Tableau 2 : Bilan des fermes au Québec			
	Actif	Passif	Valeur nette
1999	935 528 \$	220 798 \$	714 730 \$
2001	1 071 458 \$	258 137 \$	813 321 \$
2002	1 122 992 \$	302 736 \$	820 256 \$
2003	1 169 751 \$	317 346 \$	852 405 \$
2004	1 223 555 \$	341 421 \$	882 135 \$
2005	1 344 395 \$	356 922 \$	987 472 \$

Source: Statistique Canada : *Enquête financière sur les fermes*, Éditions 2006 (#21F0008XIF) et Éditions 2002 et 2003

On peut donc difficilement contester à première vue l'observation de La Fédération de la relève agricole qui, dans son mémoire présenté à Rimouski à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et l'agroalimentaire du Québec, le 21 mai 2007, affirme, à la page 17, que :

« Le secteur agricole se caractérise par des revenus d'exploitation généralement bas en comparaison aux investissements »

Au même endroit, Le Centre régional d'établissement en agriculture du Bas-Saint-Laurent, à la page 10 de son mémoire, va dans le même sens :

« La valeur des actifs d'une ferme dépasse largement sa capacité à générer du revenu, et ce, toute production confondue. »

Il existe d'autres façons de mesurer la faiblesse du revenu courant de l'agriculture. L'une d'entre elles consiste à mesurer la rentabilité courante non plus en regard de la valeur nette de l'entreprise (l'avoir de ses propriétaires), mais en regard des actifs utilisés. Pour ce faire, si on ajoute au revenu net total des entreprises agricoles les intérêts payés par l'entreprise on obtient alors le rendement courant de la totalité des actifs utilisés. Celui-ci est également très bas puisqu'il s'élève à 3,7 %. Pendant ce temps, le coût moyen des capitaux empruntés par l'agriculture québécoise s'élevait en moyenne de 2002 à 2005 à 6 %¹. Contrairement à la plupart des autres secteurs d'activité où la rentabilité courante des actifs utilisés s'élève à un niveau plus élevé que le coût des emprunts, en agriculture, la rentabilité courante n'arrive même pas à couvrir le coût des emprunts.

Cette faible rentabilité courante des actifs utilisés est la raison pour laquelle on entend souvent dire que le taux d'endettement des agriculteurs du Québec est dangereusement élevé, même si en comparaison du taux d'endettement des entreprises des autres secteurs de l'économie, le taux d'endettement en proportion des actifs utilisés en agriculture est bien inférieur à celui des

¹ Statistique-Canada : *Compte de la valeur ajoutée agricole*, juin 2007, # 21-017-XIF et *Bilan du secteur agricole*, juin 2007, # 21-016-XIF

autres secteurs. Le taux d'endettement en agriculture s'élève actuellement au Québec à environ 30 % des actifs, alors qu'ailleurs dans l'économie, les taux d'endettement peuvent facilement s'élever à 50 % des actifs et même plus sans que la situation des entreprises ne soit considérée fragile financièrement. Si dans un secteur d'activité, le revenu net courant est de 10 % sur les actifs utilisés et que les entreprises de ce secteur empruntent à 6 %, plus elles empruntent, plus elles font de profits sur leurs capitaux propres. Si, comme dans le secteur agricole, le revenu net qui est réalisé sur les actifs s'élève à 3,7 % et que les entreprises empruntent à 6 %, tous les actifs qui sont alors acquis à l'aide de ces emprunts minent la rentabilité courante des capitaux propres et mettent en péril la santé financière de l'entreprise. Signalons que le revenu net dont on constate ici la faiblesse inclut les subventions gouvernementales. Si on les déduit du revenu net, celui-ci est souvent négatif

Les politiques mises en place en vue de corriger la faiblesse des revenus agricoles n'ont donc pas atteint leurs objectifs si la fin visée était de procurer aux agriculteurs une rentabilité courante sur les investissements comparable à celle des autres activités économiques.

Cette situation amène à se poser diverses questions en rapport avec l'état du revenu net. La première consiste à se demander si cette situation du revenu net agricole observée au cours des années récentes est particulière au Québec et si elle est particulière à la période actuelle. La réponse à ces deux questions est non. En effet, s'il est difficile de faire une analyse comparative de la situation du revenu agricole dans tous les pays du monde, dû entre autres aux différences dans les systèmes comptables, il est par contre assez simple de documenter que le revenu agricole courant est aussi faible sinon plus ailleurs au Canada et aux États-Unis.

Selon une autre méthode de calcul, on obtient comme rentabilité des actifs et des capitaux propres au Québec et au Canada pour les années 2001 à 2006 les données suivantes :

Canada		
Année	Rendement de l'actif	Rendement de l'avoir propre
2001	0,030	0,022
2002	0,023	0,015
2003	0,029	0,023
2004	0,034	0,030
2005	0,027	0,021
2006	0,019	0,010

Québec		
2001	0,053	0,044
2002	0,036	0,025
2003	0,041	0,033
2004	0,046	0,042
2005	0,038	0,029
2006	0,035	0,023

Stat Can : Bilan du secteur agricole | 21-016-XIF Juin 2007

La situation aux USA permet de constater la même réalité, et d'observer qu'elle est une caractéristique, non pas conjoncturelle, mais structurelle de la rentabilité courante, vu la longue période pour laquelle des données comparables sont disponibles.

Rentabilité de l'agriculture aux USA

Sur les 47 ans qui vont de 1960 à 2006

Rendement par périodes et globalement

Moyenne de rendement	Rendement sur l'actif	Rendement sur l'avoir
1960 à 1969	2,94	2,33
1970 à 1979	3,54	2,66
1980 à 1989	2,97	1,18
1990 à 1999	3,17	2,23
2000 à 2006	2,57	1,9
Rendement moyen	3,07	2,06

Source: USDA: *Farm financial ratios indicating solvency and profitability, 1960-2006*

Si la faible rentabilité courante de l'agriculture n'est pas propre au Québec, mais est généralisée, à tout le moins en Amérique du Nord comme on vient de l'observer, une étude attentive du sujet nous permettra d'observer qu'elle est un peu meilleure ici et plus stable que ce n'est le cas ailleurs au Canada et en Ontario en particulier.

Cette situation s'explique en bonne partie de deux façons. Premièrement, la présence proportionnellement plus importante des secteurs sous gestion de l'offre au Québec que ce n'est le cas ailleurs au Canada. Les productions sous gestion de l'offre procurent une meilleure rentabilité courante que la plupart des autres productions pour ceux qui n'ont pas eu à acheter les quotas avec lesquels ils produisent. Par contre, à mesure que la relève devra acheter les quotas, ou même à mesure qu'avec le temps et la consolidation des entreprises, une partie des quotas de ceux qui restent en production et qui en avait reçu gratuitement au départ doivent en acheter pour grossir, la supériorité de la rentabilité dans ces secteurs commence à s'estomper. Des études ont démontré qu'en achetant du quota au prix du marché, la supériorité du prix du lait au Canada sur celui qui est payé aux États-Unis disparaissait complètement en tenant compte du coût du financement de l'achat du quota. La rentabilité au départ supérieure des productions sous contingentement a tendance à se capitaliser dans le prix des quotas et par conséquent à disparaître pour ceux qui doivent acheter les quotas. L'achat de quota explique sans doute en partie le fait que le taux d'endettement est plus élevé au Québec qu'en Ontario, et qu'il a crû plus rapidement ici que dans cette province ou qu'ailleurs au Canada.

Deuxièmement, les dépenses du gouvernement du Québec en proportion du volume de la production agricole, sont plus élevées que celles des autres provinces, si on excepte l'Alberta. Les dépenses publiques provinciales de soutien au secteur agroalimentaire sont estimées, pour l'année financière 2005-2006, à 824 millions au Québec en regard de 542 millions en Ontario. Étant donné que la taille de l'agriculture et de l'agroalimentaire en général est bien supérieure en Ontario à celle du Québec, on constate la différence du niveau d'intervention du gouvernement des deux provinces. Aucune province n'a mis en place un programme de soutien du revenu qui se compare à l'ASRA du Québec par l'ampleur et la continuité des déboursés qu'entraîne ce programme.

Par conséquent, on constate que la rentabilité courante de l'agriculture est un peu meilleure et moins instable que celle des autres provinces canadiennes, mais elle demeure bien basse relativement à la rentabilité que procure des investissements dans d'autres secteurs de l'économie.

De plus, cette situation de la rentabilité courante en agriculture n'est pas le propre de l'époque actuelle, mais elle date d'un passé très lointain. Au Québec, voici ce qu'observait François-Albert Angers en 1943 à propos du revenu des agriculteurs :

« Dans tous les temps et dans tous les pays, chez ceux qui ont pratiqué l'exploitation paysanne comme chez les partisans de la grande ferme capitaliste, dans les contrées où on a poussé les rendements comme dans celles où on les a négligés, l'agriculture alimentaire n'est

pas arrivée à être rentable au même point que les entreprises de même envergure dans les autres domaines. ».

De son côté, l'organisme qui deviendra connu sous le nom de Commission Héon, en réalité un Comité créée par l'arrêté-en-conseil du 9 avril 1952 du gouvernement de l'Union nationale, présidé par le Juge de District Georges-H. Héon, donnera lieu à la création des offices de mise en marché. Cette formule vise, comme le précisait le mandat du Comité, à « assurer aux travailleurs du sol une subsistance convenable » et à s'assurer que « l'agriculture puisse retirer un rendement équitable pour tous »² Dans la section du rapport intitulée *Conclusion générales*, les auteurs écrivent que :

*« Parce que toutes les recommandations faites par le Comité, tant au début du présent rapport que dans l'Étude des diverses productions, visent nettement à provoquer une hausse sensible du revenu net et du pouvoir d'achat de notre secteur agricole, il n'y a pas lieu de les réitérer ici »*³

En 1965, le gouvernement libéral de Jean Lesage crée la Commission royale d'enquête sur l'agriculture du Québec, dont la présidence est confiée à l'agronome Nolasque April. Elle a pour mandat d'étudier « les moyens à prendre pour que la production agricole rapporte aux agriculteurs un revenu équilibré par rapport à celui des autres classes de la société » Elle remettra son rapport en 1967 qui conduira éventuellement à la mise en place de l'assurance stabilisation des revenus agricoles.

Puisque des politiques ont été mise en place au Québec, au Canada et aux USA au cours des cinquante dernières années pour contrer cette situation, on peut se demander, s'il est exact que le revenu courant de l'agriculture est toujours très bas, pourquoi ces politiques n'ont pas corrigé la situation ? On peut également se demander face à des revenus en apparence si bas, qu'est-ce qui motive les entrepreneurs agricoles à demeurer en affaire ?

Revenus courants versus revenus d'ensemble de l'agriculture

Une amorce de réponse à ces questions repose sur le fait que les revenus courants de l'agriculture ne constituent pas la totalité du revenu des propriétaires des entreprises agricoles et de leur famille. Une autre dimension de la rentabilité des entreprises agricoles consiste en l'accroissement de la valeur des actifs agricoles, en particulier de la terre et des quotas de production dans le cas du Québec. Cette appréciation des actifs se traduira par une hausse de la valeur nette de l'entreprise, à condition qu'elle ne serve pas entièrement à accroître l'endettement de l'entreprise. Comme on le constate au Tableau 2, la valeur nette des entreprises agricoles est passée au Québec de 714 730 \$ à 987 472 \$, soit une hausse de 272 742 \$ en 6 ans pour une hausse moyenne de 45 457 \$ par année. Rappelons qu'il s'agit d'une période difficile caractérisée, entre autres, par la maladie de la vache folle et le bas prix des

² Rapport du Comité d'enquête pour la protection des agriculteurs et des consommateurs, p. 13

³ Idem, p. 291

céréales. Si on prend en considération l'accroissement de la valeur de l'investissement agricole à travers le temps, en plus du revenu courant, on parvient à une idée plus réaliste de la rentabilité globale de l'activité. Il s'agit certainement d'une amorce d'explication de la motivation à demeurer et à investir en agriculture en dépit de la faiblesse de la rentabilité courante. Cette donnée permet d'expliquer, avec les revenus gagnés par la famille agricole en dehors de l'agriculture, qu'avec une si faible rentabilité courante, l'agriculture d'une façon générale réussit à maintenir un taux de faillite très bas parmi les entreprises qui œuvrent dans le secteur, en comparaison avec d'autres activités fragiles économiquement. Durant les 15 ans qui vont de 1992 à 2006, le nombre moyen annuel de faillites a été de 45 au Québec, alors qu'environ 30 000 entreprises sont présentes en agriculture, comparativement à 22 en Ontario. Remarquons que l'endettement des entreprises est plus élevé au Québec qu'en Ontario, même si le revenu net courant y est plus élevé et plus stable que dans la province voisine.

Par contre, comme le soutiennent avec raison les agriculteurs, l'accroissement de la valeur marchande de l'entreprise ne permet pas de dégager de liquidité pour payer les factures ou faire des retraits qui seraient nécessaires pour financer les dépenses de la vie courante de la famille. Cependant, elle permet d'emprunter, si les prêteurs portent surtout attention à la valeur nette de l'entreprise. On fait face à la réalité qui a souvent fait dire aux observateurs, avec une certaine justesse, que les agriculteurs vivent pauvres (ce qu'indiquerait le revenu net agricole courant moyen) et meurent riches (ce qui s'observerait sur la base de la valeur nette croissante de leurs entreprises).

C'est ici que s'insère la tentation, pour l'agriculteur, auquel il n'est pas facile et pas toujours possible de résister, de démanteler l'entreprise et de vendre ses parties plutôt que de la vendre comme un tout. C'est ce qu'expliquait La Fédération de la relève agricole, à la page 18 de son mémoire cité plus haut :

« Il existe actuellement, tous secteurs confondus, un fossé entre la valeur marchande d'une entreprise et sa valeur économique. Ce fossé explique qu'un démantèlement d'entreprise agricole génère habituellement, pour le cédant, deux fois plus de revenus que le transfert de celle-ci malgré les impôts à payer ».

Un exploitant d'une nouvelle génération, s'il ne dispose pas d'une quantité importante de capitaux de départ, ce qui est la plupart du temps le cas, devra s'endetter à un niveau que peut difficilement supporter la rentabilité courante. Il devra par conséquent obtenir que le cédant lui vende l'entreprise bien en deçà de sa valeur marchande, ce qui peut se concevoir dans le cas d'une relève familiale, mais non sans problèmes d'équité intra familiale si la famille compte plusieurs enfants.

Rentabilité et taille des exploitations

La rentabilité courante moyenne des entreprises agricoles est très faible comme on l'a vu précédemment. Cependant la situation est très différente si on observe la rentabilité courante en fonction de la taille des entreprises.

Au Québec, en 2001, selon les données du recensement, 20 % de fermes les plus grandes, celles qui vendaient pour plus de 250 000 \$ de produits, généraient 70 % des revenus agricoles bruts alors que 56 % des fermes, celles qui vendaient pour moins de 100 000 \$, ne généraient que 9 % du revenu brut.

En 2005, selon l'enquête financière sur les fermes de Stat Canada, les fermes qui vendaient pour plus de 250 000 \$ au Québec avaient un revenu net courant de 129 394 \$ Si on y ajoutait les gains en capitaux, sans doute eux aussi supérieurs à la moyenne, on obtiendrait pour ces entreprises qui produisent environ 70 % de la production agricole un revenu très respectable en valeur absolu et un rendement courant de l'ordre de 7,2 % sur la valeur nette qui s'élève à 1 792 810 \$, un taux à tout le moins supérieur au coût moyen des emprunts. C'est donc les fermes plus petites, celles qui constituent 80 % du total et qui produisent 30 % du volume de la production agricole, qui abaissent le taux de rentabilité de l'ensemble.

Revenu des fermes au Québec selon la taille

Revenu agricole net comptant moyen par ferme			
Valeur des ventes	2003	2004	2005
10 000 à 24 000 \$	F	F	F
25 000 à 49 999 \$	4 480 \$	6 719 \$	4 520 \$
50 000 à 99 999 \$	9 358 \$	12 108 \$	15 277 \$
100 000 à 249 999 \$	35 839 \$	38 878 \$	38 008 \$
250 000 \$ et plus	93 468 \$	111 529 \$	129 394 \$

Stat Can : *Enquête financière sur les fermes*, 2006 # 21F0008XIF. F : données pas assez fiables pour être publiées.

Rentabilité et productions agricoles diverses

La rentabilité courante des entreprises agricoles est également variable si on examine les diverses productions. On peut constater que les productions sous gestion de l'offre, lait et aviculture, ont des bénéfices d'exploitation supérieurs à la moyenne, de même que les productions culture de pommes de terre, la culture en serre, les pépinières et la floriculture et la production porcine pour les années prises ici en considération. Par contre, les productions

bovines et céréalières avaient des bénéfices d'exploitation par ferme beaucoup moins élevés. Notons que les données prises ici en considération dans ce tableau se réfèrent au bénéfice net d'exploitation, à ne pas confondre avec le revenu net total (voir à ce sujet l'Annexe I)

Tableau A.9 : Revenus d'exploitation, dépenses d'exploitation et bénéfice net d'exploitation, moyenne par ferme et par type de ferme, Canada, 2003-2005

Type de ferme	2003	2004	2005p	05/04
	- Dollars par ferme -			
Élevage de bovins laitiers et production laitière				
Revenus d'exploitation	322 523	340 336	379 343	11 %
Dépenses d'exploitation	248 738	262 184	284 607	9 %
Bénéfice net d'exploitation	73 786	78 152	94 736	21 %
Élevage de bovins de boucherie				
Revenus d'exploitation	170 433	155 729	169 967	9 %
Dépenses d'exploitation	163 731	143 445	158 629	11 %
Bénéfice net d'exploitation	6 702	12 284	11 338	-8 %
Élevage de porcs				
Revenus d'exploitation	793 886	898 544	943 158	5 %
Dépenses d'exploitation	754 752	817 137	842 422	3 %
Bénéfice net d'exploitation	39 134	81 407	100 736	24 %
Élevage de volailles et production d'oeufs				
Revenus d'exploitation	743 932	804 466	832 090	3 %
Dépenses d'exploitation	663 735	701 859	706 307	1 %

Bénéfice net d'exploitation	80 197	102 608	125 783	23 %
Culture de plantes oléagineuses et de céréales				
Revenus d'exploitation	138 173	141 396	150 636	7 %
Dépenses d'exploitation	111 751	116 322	127 369	9 %
Bénéfice net d'exploitation	26 422	25 074	23 267	-7 %
Culture de pommes de terre				
Revenus d'exploitation	598 228	619 287	746 060	20 %
Dépenses d'exploitation	495 261	542 695	623 194	15 %
Bénéfice net d'exploitation	102 967	76 592	122 866	60 %
Culture de fruits et de noix				
Revenus d'exploitation	154 587	160 337	179 648	12 %
Dépenses d'exploitation	132 883	139 359	159 547	14 %
Bénéfice net d'exploitation	21 704	20 978	20 101	-4 %
Autres cultures de légumes et de melons				
Revenus d'exploitation	285 750	307 043	340 767	11 %
Dépenses d'exploitation	243 854	269 459	293 873	9 %
Bénéfice net d'exploitation	41 896	37 584	46 894	25 %
Culture en serre et en pépinière et floriculture				
Revenus d'exploitation	729 241	721 390	746 796	4 %
Dépenses d'exploitation	661 523	656 944	674 790	3 %
Bénéfice net d'exploitation	67 718	64 446	72 006	12 %

Tous les types de fermes				
Revenus d'exploitation	207 689	210 184	221 211	5 %
Dépenses d'exploitation	182 122	181 400	191 905	6 %
Bénéfice net d'exploitation	25 567	28 784	29 306	2 %

Source : Statistique Canada, *Projet de données complètes sur les fermes, Programmes des données fiscales et Compte de stabilisation du revenu net* (PDF/CSRN)

p : préliminaire

L'efficacité des politiques agricoles

L'OCDE a procédé à une analyse des politiques agricoles en vigueur dans les pays développés au cours des dernières décennies. En plus de constituer d'une façon générale pour les pays moins développés une concurrence très déloyale, les programmes visant à améliorer le revenu des familles agricoles ont en général raté leur cible.

« Les conclusions de l'OCDE indiquent qu'au cours des vingt dernières années, la plupart des politiques et des programmes gouvernementaux pour l'agriculture dans les pays de l'OCDE n'ont pas réussi à traduire l'aide en revenu supplémentaire pour les familles agricoles »⁴

De plus, les travaux de cet organisme soutiennent qu'une mince fraction des dépenses consacrée à cette fin aboutit à leur cible.

« Par exemple, des études de l'OCDE indiquent que les agriculteurs reçoivent 0,47 \$ pour chaque dollar d'aide versée sous forme de paiements à la superficie (aide découplée), mais uniquement 0,17 \$ si l'aide est versée sous forme de subventions aux intrants. Le soutien des prix représente à peine 0,25 \$ de chaque dollar. »⁵

Conclusion

Le revenu agricole courant est un mauvais indicateur de la rentabilité de l'agriculture

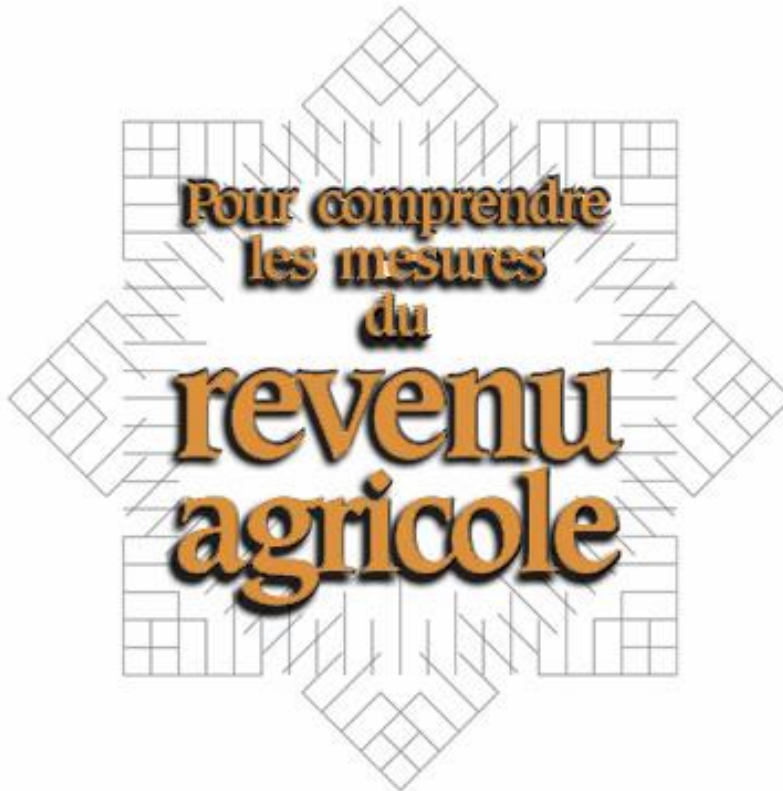
- Il est en général très bas dans l'ensemble du secteur, ici et ailleurs, aujourd'hui et il l'était également hier.
- Il est par contre substantiellement plus élevé pour les entreprises de grande taille qui sont responsables de la grande majorité de la production agricole et vers lesquels sont dirigés la majorité du soutien du programme ASRA
- Le type de support versé n'atteint pas la cible visée

⁴ AAC : *Vers la nouvelle politique agricole et agroalimentaire*, Conclusion de l'OCDE sur l'efficacité et la conception des politiques, p.3, novembre 2006. Voir annexe II.

⁵ Idem, p. 4

- Il faut revoir nos programmes agricoles pour les orienter vers des cibles atteignables et visées par ceux qui financent ces paiements et qui contribueront mieux à accroître la prospérité et la durabilité de l'agriculture.

ANNEXE I



**Direction des programmes de protection du
revenu agricole et de l'adaptation**

Agriculture et Agroalimentaire Canada

Publication No. 2060/B

Division de l'agriculture

Statistique Canada

No 21-525-XIF au catalogue

Mesures du programme des statistiques économiques agricoles

Mesures du revenu agricole net

Le programme des statistiques économiques agricoles utilise trois mesures agrégées du revenu agricole net (voir le diagramme) :

- Le **revenu net comptant** mesure les mouvements de l'encaisse d'une entreprise agricole (les recettes monétaires agricoles moins les dépenses d'exploitation) découlant de la production de produits agricoles. Le revenu net comptant représente le montant disponible pour le remboursement des dettes, l'investissement ou les retraits par le propriétaire.
- Le **revenu net réalisé** mesure les flux financiers, à la fois monétaires (revenu net comptant) et non monétaires (amortissement et revenu en nature) des entreprises agricoles. Tout comme le revenu net comptant, le revenu net réalisé représente le revenu agricole net tiré des opérations au cours d'une année donnée, peu importe l'année où les produits agricoles ont été produits.
- Le **revenu net total** mesure les flux financiers et la variation des stocks des entreprises agricoles. Le revenu net total attribue une valeur à la production économique agricole au cours de l'année où les produits agricoles ont été produits. Il représente le rendement des capitaux propres, la main-d'oeuvre non rémunérée, la gestion et le risque.

Éléments de ces mesures du revenu agricole net

1 - Les recettes monétaires agricoles comprennent les revenus tirés de la vente de produits agricoles, les paiements versés par des organismes gouvernementaux en vertu des programmes ainsi que les paiements provenant des programmes privés d'assurance-récolte et d'assurance du bétail. Les recettes sont comptabilisées dans l'année civile (janvier à décembre) où l'argent est versé (méthode de comptabilité de caisse) aux agriculteurs.

Les recettes en provenance du marché sont les recettes monétaires agricoles moins les paiements des programmes. Elles comprennent les ventes de grandes cultures, de fruits, de légumes, de produits de floriculture et de pépinière, de produits de l'érable et de produits forestiers, de bétail, de lait, de volaille, d'œufs, de laine, de fourrure et de miel. Les données sur les recettes sont tirées des nombreuses enquêtes et sources administratives faisant état de la quantité et du prix agricole

moyen de chaque produit commercialisé dans une province. Les paiements des programmes sont liés à la production agricole et ils sont versés directement par les gouvernements aux agriculteurs.

Mentionnons à titre d'exemple le Compte de stabilisation du revenu net (CSRN), les paiements d'assurance-récolte autres que ceux du secteur privé et les programmes provinciaux de stabilisation du revenu. Les paiements provenant du CSRN ne comprennent que les montants tirés du volet gouvernemental du CSRN parce que le compte des producteurs ne comprend que les sommes antérieurement comptabilisées comme revenu des agriculteurs.

2 - Les dépenses d'exploitation agricoles représentent les coûts d'exploitation des entreprises agricoles pour les biens et services servant à la production de produits agricoles. Les dépenses, qui sont comptabilisées au moment où l'agriculteur fait les décaissements, comprennent les taxes foncières, les travaux à forfait, la location, les engrais et la chaux, les pesticides, les machines et les réparations des bâtiments, le combustible pour le chauffage et les machines, les salaires, les intérêts et la part de l'entreprise quant aux primes d'assurance. Les estimations initiales des dépenses (publiées en mai après l'année de référence) sont fondées principalement sur les estimations des analystes en fonction de la variation des prix selon l'Indice des prix des entrées dans l'agriculture (IPEA) et de la variation des quantités selon les entretiens avec des personnes-ressources de l'industrie et d'autres données disponibles. En novembre, les premières révisions sont fondées sur les données fiscales préliminaires. Puis en mai, les données fiscales définitives sont utilisées.

3 - Le revenu en nature mesure la valeur des produits agricoles produits par les agriculteurs pour leur consommation familiale. Il est inclus pour que soit mesurée la production agricole totale. Il n'y a pas de décaissements associés à ce revenu en nature. On le calcule selon les estimations de la consommation alimentaire par habitant que fait Statistique Canada, conjuguées avec les mesures liées au recensement de la population agricole et aux prix moyens que les producteurs auraient touchés sur le marché.

4 - Les frais d'amortissement représentent l'amortissement économique ou la perte de la juste valeur marchande des biens en capital de l'exploitation agricole. Il n'y a pas de décaissements associés à l'amortissement. Calculé pour les bâtiments agricoles, les machines agricoles et la part de l'exploitation agricole ayant trait à l'utilisation d'automobiles et de camions ainsi que pour la maison de ferme, l'amortissement est généralement considéré comme le résultat du vieillissement, de l'usure et de la désuétude. Il représente la diminution des avantages économiques éventuels pouvant être tirés des biens en capital.

5 - La valeur de la variation des stocks mesure la valeur monétaire de la variation matérielle des stocks appartenant aux producteurs. Ce concept sert à l'évaluation de la production économique agricole totale. Pour calculer cette variation, il faut en premier lieu établir la variation des stocks appartenant aux producteurs (entre la fin et le début de l'année civile) et multiplier le résultat par les prix annuels moyens des cultures ou la valeur par animal. Ce calcul est différent de celui de la méthode financière ou selon la valeur comptable, qui établit la valeur des stocks au début et à la fin de l'année pour ensuite calculer la variation. La valeur de la variation des stocks pour l'ensemble des principaux produits peut fluctuer beaucoup (selon l'ampleur de la variation des stocks et des prix). La variation peut être soit positive (lorsque les stocks sont plus élevés à la fin de l'année qu'au début), soit négative (lorsque les stocks en fin d'année sont moins élevés qu'au début). Si les stocks sont les mêmes au début et à la fin de l'année, la variation est nulle malgré la variation des prix.

Éléments non inclus dans le revenu agricole net

Les éléments ci-après ne sont pas inclus dans les mesures du revenu agricole net :

- ☐ le revenu que les exploitants agricoles ou leur famille peuvent toucher d'autres sources (p. ex. un salaire et des revenus de placement);
- ☐ le revenu tiré de l'exploitation de la ferme à des fins non agricoles;
- ☐ les revenus ou les dépenses liés à la vente ou à l'achat de biens agricoles (immeubles, machines et matériel), bien que l'intérêt sur ces achats soit inclus;
- ☐ les transactions entre exploitations agricoles, sauf si elles se produisent entre deux provinces ou deux pays (à l'intérieur d'une province, les ventes d'une exploitation constituent une dépense pour l'autre, de sorte qu'il y a annulation);
- ☐ les paiements indirects des programmes comme les fonds de développement pour la recherche et l'industrie, lesquels sont versés à un tiers;
- ☐ les paiements de capital pour lesquels les fonds n'ont rien à voir avec la production courante et les paiements de transfert (comme les indemnités de formation) versés aux particuliers.

Annexe II

Vers la nouvelle politique agricole et agroalimentaire

Agriculture et Agroalimentaire Canada

Information économique :

Conclusion de l'OCDE sur l'efficacité et la conception des politiques

Un agencement minutieux des programmes et des politiques peut favoriser un secteur agricole et agroalimentaire dynamique et lui permettre de contribuer à la croissance économique, à la santé de l'environnement et à un approvisionnement alimentaire sans risque. Il est essentiel de comprendre les objectifs et l'influence qu'exercent les programmes et les politiques sur le marché pour faire le bon agencement. Plusieurs années de recherche à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) nous ont permis de tirer certaines leçons. La recherche confirme la validité des principes de conception efficace des politiques et des programmes adoptés par les ministres de l'Agriculture de l'OCDE en 1998.

Améliorer l'efficacité des politiques en faisant de meilleurs choix

Pour améliorer l'efficacité des politiques, les membres de l'OCDE cherchent des moyens pour diminuer l'interférence entre les politiques et les décisions de production agricole, et pour laisser le marché jouer un plus grand rôle. Un secteur agricole viable dépend de marchés qui s'adaptent à l'évolution de l'offre et de la demande. Des marchés libres envoient des signaux de prix aux producteurs et aux consommateurs et leur permet de prendre des décisions sur ce qu'il faut produire ou consommer et en quelle quantité. Les marchés génèrent des possibilités et des choix économiques qui contribuent au bien-être.

Les conclusions de l'OCDE indiquent qu'au cours des vingt dernières années, la plupart des politiques et des programmes gouvernementaux pour l'agriculture dans les pays de l'OCDE n'ont pas réussi à traduire l'aide en revenu supplémentaire pour les familles agricoles.

Les paiements qui sont moins associés à la production ou « découplés » ont un effet de distorsion moins marqué sur les marchés et sont plus efficaces pour assurer le transfert du revenu aux producteurs. Dans une certaine mesure, tous les programmes sont couplés, mais il existe une grande différence entre les types de programme. Les programmes découplés sont les plus efficaces pour accroître le revenu agricole.

Par exemple, des études de l'OCDE indiquent que les agriculteurs reçoivent 0,47 \$ pour chaque dollar d'aide versée sous forme de paiements à la superficie (aide découplée), mais uniquement 0,17 \$ si l'aide est versée sous forme de subventions aux intrants. Le soutien des prix représente à peine 0,25 \$ de chaque dollar.

La variation s'explique par le fait que les paiements de programme liés à la production (subventions aux intrants) et que le soutien des prix (prix administrés, droits, subventions à l'exportation etc.), incitent les producteurs à augmenter leur production afin de pouvoir en profiter. Lorsque les agriculteurs produisent davantage, leurs coûts augmentent.

L'augmentation des coûts découle de deux sources principales :

1. pour produire davantage les producteurs achètent davantage d'intrants (engrais, aliments du bétail, semences) ce qui augmente leurs coûts ;
2. l'augmentation de la demande d'intrants exerce une pression sur les approvisionnements disponibles, ce qui entraîne une augmentation des prix.

Ensemble, l'augmentation des intrants utilisés et des prix payés fait en sorte que l'aide gouvernementale échappe aux agriculteurs et profite aux fournisseurs.

Enfin, les paiements de programme font monter la valeur des terres agricoles. Les producteurs doivent donc payer plus cher pour agrandir leurs exploitations et il en coûte plus cher aux nouveaux agriculteurs pour s'établir. En outre, étant donné que les terres louées au Canada correspondent à environ 50 % de toutes les terres cultivables, une grande partie des avantages passe aux mains de propriétaires fonciers non agriculteurs.

ANNEXE III

Fil conducteur : Dossier revenue agricole

La Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Québec remet en question le programme ASRA pour les raisons suivantes :

- Son iniquité (toutes les productions ne sont pas éligibles)
- Son coût
- Son inefficacité à améliorer les revenus agricoles
- Le fait que la majorité des paiements est reçu par les entreprises de grande taille.
- Le fait que les programmes de soutien des prix ne bénéficient pas avant tout aux agriculteurs en tant que producteurs.

Dès qu'une proposition allant dans le sens d'une remise en question de l'ASRA serait rendue publique, les porte-parole du monde agricole auront tôt fait d'invoquer la faible rentabilité de l'agriculture et de décrier une telle proposition sur la base du fait qu'elle ne ferait qu'empirer la situation.

Est-il possible de contrer une telle attitude en niant que les revenus agricoles sont bas ? Non, car en réalité ils le sont. Le revenu net total par entreprise agricole s'élevait à 20 000 \$ en moyenne au Québec de 2002 à 2005, incluant les paiements gouvernementaux.

Il est par ailleurs possible de démontrer que le revenu agricole ne se compose pas que du revenu courant, mais inclut également l'appréciation des avoirs agricoles, qui elle est substantielle (La valeur nette moyenne des exploitations agricoles atteignait en 2005, au Québec, 987 472 \$ en regard de 714 730 \$ en 1999).

Par le passé, les politiques mises en place pour améliorer le revenu agricole ont souvent été justifiées sur la base que les revenus des familles agricoles étaient inférieurs à celui des autres familles, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui et remet par conséquent en cause ce type de justification pour l'existence de politiques visant à accroître le revenu agricole.

Le faible revenu agricole courant n'est pas propre au Québec, il n'est pas que conjoncturel, il se perpétue à travers le temps, et il s'observe dans l'ensemble des pays développés. Les programmes mis en place pour corriger cette situation n'y sont pas parvenus, ni ici, ni ailleurs, ni aujourd'hui, ni hier.

Les pays développés ont aujourd'hui tendance à s'éloigner de programmes visant à améliorer le revenu par des garanties de prix. Ils privilégient des programmes qui visent à stabiliser le revenu global des entreprises, qui visent à améliorer la capacité concurrentielle de leur agriculture, qui encouragent financièrement la production de biens et/ou de services environnementaux, ou

d'autres objectifs que la société attend de son agriculture et qui relèvent d'autres fonctions que sa fonction productive principale.

Voilà à mon sens ce qui devrait constituer le fil conducteur principal de notre présentation en rapport avec le revenu agricole et l'analyse des politiques qui visent à l'améliorer.

ENDETTEMENT AGRICOLE ET EFFET DE LEVIER

L'effet de levier positif est celui que l'on obtient lorsque l'on est propriétaire d'actifs et que l'on augmente le rendement sur le capital que l'on investit en accroissant l'actif que l'on possède en empruntant. Si j'ai 200 \$ à investir et que je me procure avec ces 200 \$ un actif qui me rapporte 10 % par an, je gagnerai alors en un an 20 \$ avec mon investissement. Si par contre, j'emprunte 200 \$ à 8 % et que j'achète pour 400 \$ d'actifs, qui rapportent encore 10 %, je gagnerai alors 24 \$ au lieu de 20 \$ sur le 200 \$ que j'ai investi, soit 40 \$ que rapportent les 400 \$ d'actifs moins le 16 \$ d'intérêt payé sur mon emprunt. Cet accroissement de rentabilité obtenu sur mon 200 \$ d'investissement suite à l'emprunt que j'ai effectué est ce que l'on nomme l'effet de levier, désignation à laquelle j'ajouterai le qualificatif de positif dans l'exemple présenté ici. Si par contre, le rendement obtenu sur les actifs investis est inférieur au taux d'emprunt, l'effet de levier sera négatif.

Cette addition est nécessaire pour comprendre ce qui se passe en agriculture, car dans ce secteur on observe généralement un effet de levier négatif. Ceci est dû au fait que le taux d'intérêt que doivent payer les agriculteurs est généralement plus élevé que le rendement obtenu sur les actifs investis en agriculture. La réaction de l'entrepreneur dans une telle situation sera d'emprunter le moins possible, car l'accroissement de capital investi dans le secteur grâce à l'emprunt aura comme effet d'abaisser la rentabilité du capital propre de l'entrepreneur. C'est ce qui explique le taux d'endettement si faible observé en agriculture. Cette réalité est souvent obscurcie par le fait que l'on s'inquiète quelques fois de l'augmentation du taux d'endettement des agriculteurs. Cette inquiétude ne découle pas d'un pourcentage élevé d'emprunt, mais du fait que même un pourcentage bas d'emprunt qui augmente suite, par exemple, à une mauvaise conjoncture, est inquiétant puisqu'il impose une charge additionnelle à l'entreprise qui dégage un rendement courant plus faible que le taux d'intérêt payé sur les emprunts.

Le tableau qui suit illustre qu'aux USA, pendant 47 ans, les rendements sur l'avoir qui s'élevaient à 2,6 % ont été inférieurs aux rendements sur l'actif qui s'élevaient à 3,07 %, ce qui indique l'existence d'un effet de levier négatif, c'est-à-dire que le coût des emprunts était plus élevé que le rendement sur l'actif. Au Canada, de 1981 à 2008, le taux de rendement sur l'actif a été de 3,6 % et le rendement sur l'avoir net de 2,5 %, ce qui témoigne de la même réalité, c'est-à-dire un effet de levier négatif. Il n'est donc pas étonnant que durant cette période, l'endettement moyen au Canada ne se soit élevé qu'à 16,1 % des actifs. Aux USA, il est généralement inférieur à 10 %.

Aussi longtemps que l'on fera porter les discussions sur le revenu agricole sur l'état du revenu courant moyen, on conclura presque toujours qu'il est bas puisqu'il ne dépasse même pas le taux des emprunts. Compte tenu du fait que des milliards demeurent investis en agriculture, en l'occurrence au Canada 318 milliards au 31 décembre 2008¹, si la rentabilité de ces investissements a une importance pour les investisseurs, ils doivent certainement prendre en considération d'autres bénéfices que les seuls revenus courants. C'est ici que l'appréciation des actifs investis peut constituer un autre volet de la rentabilité des investisseurs en agriculture qui doit être pris en considération.

Mario Dumais
Septembre 2009

¹ Stat Can, *Bilan du secteur agricole*, no. 21-016-X, juin 2009

ANNEXE I

RENTABILITÉ DE L'AGRICULTURE USA

Sur les 47 ans qui vont de 1960 à 2006

Rendement par périodes et globalement

Moyenne de rendement	Rendement sur l'actif	Rendement sur l'avoir
1960 à 1969	2,94	2,33
1970 à 1979	3,54	2,66
1980 à 1989	2,97	1,18
1990 à 1999	3,17	2,23
2000 à 2006	2,57	1,90
Rendement moyen	3,07	2,06

Source : USDA : *Farm financial ratios indicating solvency and profitability*, 1960-2006

ANNEXE II

RENDEMENT ET ENDETTEMENT AU CANADA

	Rendement sur l'actif BNAI+I/ATM	Rendement sur l'avoir BNAI/CPM	Endettement PT/AT
1981	0,055	0,034	0,124
1982	0,043	0,022	0,137
1983	0,034	0,015	0,149
1984	0,041	0,022	0,161
1985	0,048	0,029	0,176
1986	0,055	0,039	0,188
1987	0,051	0,034	0,184
1988	0,046	0,029	0,168
1989	0,054	0,04	0,154
1990	0,048	0,032	0,16
1991	0,035	0,024	0,158
1992	0,036	0,027	0,155
1993	0,042	0,035	0,147
1994	0,038	0,03	0,143
1995	0,036	0,029	0,141
1996	0,039	0,033	0,142
1997	0,024	0,017	0,15
1998	0,026	0,018	0,158
1999	0,027	0,02	0,163
2000	0,029	0,021	0,168
2001	0,029	0,022	0,17
2002	0,022	0,015	0,172
2003	0,027	0,021	0,179
2004	0,031	0,026	0,177
2005	0,027	0,017	0,173

2006	0,015	0,006	0,172
2007	0,019	0,01	0,167
2008	0,035	0,03	0,167
Moyenne	0,036	0,025	0,161

Source : Stat Can, *Bilan du secteur agricole*, no. 21-016-X, juin 2009

Signification des symboles utilisés :

BNAI : Bénéfice net avant impôt.

I : Intérêts.

ATM : Actif total moyen.

CPM : Capitaux propres moyens.

AT : Valeur de l'actif total

PT : Passif total.

ANNEXE III

STENDHAL ET L'EFFET DE LEVIER NÉGATIF EN AGRICULTURE

Dans *la vie de Henry Brulard*, récit autobiographique de son enfance, Stendhal juge irrationnel le comportement de son père qui veut à tout prix acheter des terres, vu la connotation aristocratique qu'il y a encore à la propriété terrienne à cette époque.

Voici en quels termes il juge le geste de son père :

« La passion de mon père pour son domaine de Chaix et pour l'agriculture devenait extrême... C'est un genre de folie qui se rencontre souvent au midi de Lyon et de Tours ; cette manie consiste à acheter des champs qui rendent 1 ou 2 %, à retirer pour cela faire de l'argent prêté au cinq ou six, et quelquefois à emprunter au cinq pour s'arrondir, c'est le mot, en achetant des champs qui rapportent le deux.² »

Plus loin, dans le même ouvrage, il parle d'une famille, les Bigillion, avec laquelle il est en relation. Il nous dit, à propos du père de famille :

« Ce bourgeois avait 10 000 fr. placés au 5 % chez les Perrier (père et cousin de Casimir, ministre en 1832), il les place en un domaine qui lui rend le 2 ou le 2½ et il est ravi.³ »

Ce n'est donc pas d'hier qu'il y a un effet de levier négatif en agriculture.

² STENDHAL: *Vie de Henry Brulard*, Folio classique, p. 188 et 189.

³ Idem, p. 262.

RÉFLÉXIONS POUR L'INSTITUT CANADIEN DES POLITIQUES AGROALIMENTAIRES (ICPA)

Mario Dumais, Janvier 2010

Mission de l'ICPA

En tant qu'intervenant dans le secteur agroalimentaire canadien, l'ICPA se doit de percevoir clairement sa mission. Elle ne saurait se confondre avec celle des fonctionnaires publics, des universitaires, des entreprises, ou des organisations professionnelles œuvrant dans ce domaine. On peut sans doute la définir comme suit : produire des points de vue et des recommandations sur les politiques agroalimentaires qui ne sont liés à la défense d'aucun intérêt particulier. En particulier, le point de vue de l'ICPA devrait être que la politique agricole est une politique de la société canadienne relative au secteur agricole.

Parce que les moyens de l'ICPA sont extrêmement limités par rapport à ceux des intervenants identifiés ci-haut, pour intervenir d'une manière susceptible d'influencer les débats et les décisions qui se prennent par les pouvoirs publics, l'ICPA doit se garder de chercher à devenir un centre d'expertises de tous les enjeux extrêmement nombreux, divers et complexes qui ont cours au sein du secteur. Il faut que l'ICPA soit capable d'émettre des points de vue créatifs, originaux, entre autres par leur indépendance, pertinents et crédibles.

Pour ce faire, il faut que nous maîtrisions ce qu'est la politique agricole pratiquée au Canada, que nous puissions identifier son ou ses buts, les moyens mis en place pour les atteindre, et les résultats qu'ils génèrent. Ceci relève d'une démarche rigoureuse d'évaluation des politiques publiques. Elle devrait nous permettre de juger si les politiques en place visent les bons objectifs, si elles atteignent les objectifs qu'elles affirment viser et, s'il y a lieu de les maintenir, de les amender ou de les remplacer. De même, cette démarche d'évaluation nous permettrait de confirmer si les moyens mis en place pour atteindre les objectifs y parviennent, s'ils doivent être conservés, modifiés ou remplacés.

Nous devons aussi connaître les divers types de politiques agricoles qui existent, particulièrement dans les pays développés, et les moyens mis en place pour les atteindre, afin de nous aider, s'il y a lieu, à identifier des amendements ou de alternatives aux politiques actuellement en vigueur au Canada.

La suite de ce texte vise à illustrer des éléments d'une démarche visant à nous aider à accomplir notre mission.

Type de politiques agricoles

Grace **Skogstad**¹ identifie trois types de politiques agricoles qu'elle nomme, comme d'autres chercheurs, paradigmes. Ce sont :

1. Le paradigme de l'agriculture dépendante de l'assistance publique.
2. Le paradigme libéral du marché.
3. Le paradigme de la multifonctionnalité.

Le premier type de politique est justifié par la perception que le revenu des fermes, des agriculteurs ou des familles agricoles est injustifiablement bas et instable et que la société, à travers le gouvernement, devrait adopter des programmes et des mesures pour accroître et stabiliser le revenu. Ces programmes et mesures peuvent être des subventions directes, des garanties de prix, des tarifs, des subventions sur les intrants, des réductions d'impôt, etc.

Le deuxième type de politique se fonde sur la perception que le secteur agricole devrait tirer son revenu du marché et que, par conséquent, la politique agricole et les programmes et mesures qui la concrétisent devraient viser surtout à aider les entreprises agricoles à être plus concurrentielles par des investissements en R&D, en améliorant le niveau d'éducation des ressources humaines du secteur, en contribuant à hausser le niveau du savoir-faire en matière de gestion, en fournissant des conseils techniques à la classe agricole, en préconisant des règles commerciales équitables au niveau international, etc.

Le troisième type de politique, préconisé surtout par les Européens et faisant partie de certaines des réformes de la politique agricole commune (PAC), est basé principalement sur l'idée que le secteur agricole produit, en plus de ses productions traditionnelles tels les aliments et les fibres, ce que les économistes nommeraient des économies externes positives, tels des biens ou des services environnementaux pour lesquels l'état devrait les rémunérer. C'est cette façon de penser qui a incité certaines organisations agricoles à demander aux gouvernements de les rémunérer pour des biens ou des services environnementaux qu'ils peuvent fournir directement ou comme effet indirect de leur production traditionnelle.

Bien sûr, dans tous les pays développés, il y a tellement de programmes et de mesures en place que dans plusieurs d'entre eux, il y a des programmes ou des mesures qui peuvent être classifiés dans l'un ou l'autre type de politique agricole. Grace Skogstad perçoit une évolution lente au Canada du premier type de politique vers le second.

Nous devrions noter que dans la plupart des pays, quand on décide de donner une orientation différente à la politique agricole, on met en place progressivement les changements, sur une

¹ **SKOGSTAD**, Grace : *Canadian Agricultural Programs and Paradigms : The Influence of International Trade Agreements and Domestic Factors*. Canadian Journal of Agricultural Economics. December 2008.

période de temps suffisamment long pour éviter de créer des catastrophes en changeant trop brusquement les règles du jeu. Par exemple, les Européens et les Suisses ont décidé d'abolir les quotas de lait sur des périodes s'échelonnant sur 10 à 15 ans.

Est-ce que l'ICPA pense que ce type de classification des politiques agricoles est valable et, si oui, est-ce que l'ICPA a un point de vue sur le type de politique qui devrait être privilégiée au Canada ?

Objectifs de la politique agricole

Voici quels sont les objectifs déclarés de la politique agricole au Canada qu'a identifiés L. Alan Winters de l'OCDE en 1988 :

1. Niveau de vie satisfaisant et équitable pour les agriculteurs.
2. Stabilisation des revenus.
3. Stabiliser les prix agricoles domestiques.
4. Faciliter l'ajustement aux chocs extérieurs.
5. Maintenir le dynamisme des communautés rurales.
6. Le développement des régions.
7. La préservation et le support à l'agriculture familiale.
8. La protection de l'environnement.
9. Une offre alimentaire suffisante, accessible, de qualité et stable.
10. Des prix justes pour les consommateurs.
11. Une agriculture efficace et concurrentielle.

Nous devrions vérifier si ces objectifs font encore partie des objectifs de la politique agricole au Canada en 2010 et si d'autres objectifs ont été assignés à la politique agricole canadienne. Une autre question importante serait de rechercher si des actions ont été entreprises pour vérifier si les objectifs actuels ont été atteints.

Est-ce que l'ICPA pense que certains de ces objectifs devraient être rayés de ceux que l'on cherche à atteindre et que d'autres devraient être ajoutés ?

Accroître le revenu agricole ?

Les gouvernements du Canada, des É-U et de l'Europe ont depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, mis en place de nombreux programmes visant l'amélioration du revenu agricole. Quels résultats ont été obtenus ? Voici quelques exemples de réponses à cette question :

« Le revenu agricole exprimé en dollars constants est en baisse, que l'on suive son évolution depuis 1970, 1960 ou 1950, qu'on le calcule comme revenu monétaire net, comme gain net réalisé après

avoir tenu compte de la dépréciation de l'actif, ou encore comme taux de rendement de l'actif employé dans le secteur. »²

« La crise du revenu agricole au sein des exploitations familiales n'est pas une situation à court terme ou cyclique. Elle est en fait systématique et de longue durée, et de plus mondiale. Les producteurs canadiens, américains et brésiliens font face à des problèmes similaires, et même les producteurs européens ne sont pas épargnés. Partout sur la planète, un nombre de plus en plus faible de producteurs produit davantage pour un revenu net du marché de moins en moins élevé. »³

« Les conclusions de l'OCDE indiquent qu'au cours des vingt dernières années, la plupart des politiques et des programmes gouvernementaux pour l'agriculture dans les pays de l'OCDE n'ont pas réussi à traduire l'aide en revenu supplémentaire pour les familles agricoles. »⁴

La question à poser si ces constatations se confirment est : **Pourquoi ces politiques ont-elles échoué ?** La réponse à cette question est fondamentale en vue d'éviter de perpétuer ou de reproduire ce type d'échec. Une réponse possible à cette question est que l'on mesure la rentabilité et les revenus d'une mauvaise façon en ne prenant en considération que la rentabilité et le revenu courants. S'il est exact d'affirmer que la rentabilité courante de l'agriculture est faible, il faudrait ajouter que ce n'est pas la seule rémunération du travail et des investissements agricoles. Voici les faits qui supportent ces affirmations.

Premièrement, la rentabilité courante des actifs utilisés en agriculture est faible au point où elle est inférieure au coût des emprunts que contractent les agriculteurs. On le constate quand on observe que le rendement des actifs totaux agricoles est supérieur au rendement de l'avoir net, ce qui s'explique par le fait que le coût des emprunts est supérieur au rendement des avoirs que l'on finance avec ces emprunts. Voici ce qui en est à cet égard aux USA et au Canada :

Rentabilité de l'agriculture aux USA		
	Rendement sur l'actif en %	Rendement sur l'avoir en %
1960 à 1969	2.94	2.33
1970 à 1979	3.54	2.66
1980 à 1989	2.97	1.18
1990 à 1999	3.17	2.23
2000 à 2006	2.57	1.90
Moyenne	3.07	2.06

² Les facteurs conditionnant les perspectives actuelles et futures du revenu agricole. CAP, septembre 2005.

³ Un pouvoir de marché accru pour les producteurs agricoles canadiens. Rapport de Wayne Easter, juillet 2005.

⁴ AAC : Vers la nouvelle politique agricole et agroalimentaire, Conclusion de l'OCDE sur l'efficacité et la conception des politiques, p.3, novembre 2006.

Source : USDA : *Farm financial ratio indicating solvency and profitability, 1960-2006*

Rentabilité de l'agriculture au Canada		
	Rendement sur l'actif en %	Rendement sur l'avoir en %
1981 à 1990	4.75	2.96
1991 à 2000	3.32	2.54
2001 à 2008	2.56	1.84
Moyenne	3.61	2.49

Source : Stat Can : *Balance Sheet of the Agricultural Sector (21-016-X)*

À la lumière de ces données, il est certainement permis de conclure que la rentabilité courante de l'agriculture est faible, non seulement sur une base conjoncturelle, mais en permanence. Si tel est le cas, est-ce que les agriculteurs demeurent en agriculture et continuent d'y investir parce qu'ils ne se préoccupent pas de la rentabilité de leur investissement ? Où ne serait-ce pas parce qu'ils ne s'intéressent pas seulement à la rentabilité courante de leur activité, mais également à l'accroissement de la valeur du patrimoine qui est entre leurs mains ?

On ne mesure pas la rentabilité de l'investissement dans une action d'entreprise ou dans un immeuble à revenu en ne prenant en considération que le dividende que verse l'entreprise ou les loyers que génère l'immeuble. Les investisseurs dans ces véhicules considèrent également l'appréciation de l'actif qu'ils détiennent pour évaluer la rentabilité de leur placement. Il en va de même en agriculture. Et ce n'est pas sans raison. Car si la rentabilité courante est décevante, l'accroissement de la valeur du patrimoine est quant à lui impressionnant.

À cet égard, voici comment ont évolué l'actif et l'avoir net au sein du secteur agricole au Canada au cours des 27 dernières années pour lesquelles des données sont disponibles :

Bilan du secteur agricole au Canada, ' 000 000 \$			
	Actif	Passif	Valeur nette
1981	130 333	16 148	114 185
2008	317 653	53 189	264 463

Source: Stat Can: *Balance Sheet of the Agricultural Sector (21-016-X)*

Par ailleurs, l'actif et la valeur nette moyenne des fermes au Canada s'accroissent d'une façon marquée également.

Bilan par ferme au Canada			
	Actif	Passif	Valeur nette
1993	654 726	103 191	551 536
2007	1 455 158	265 776	1 189 393

Source : Stat Can : *Farm Financial Survey* (21F0008X)

On peut sans doute expliquer que la valeur nette du secteur augmente en même temps que le revenu courant est bas en invoquant que les agriculteurs réussissent à réinvestir une partie de ce revenu dans leurs entreprises et qu'ils investissent également des sommes gagnées par la famille en dehors du secteur. Cela est vrai. Mais il en résulte que les agriculteurs ont des investissements en agriculture, à la fin de 2008, de l'ordre de 318 milliards de \$. Si la rentabilité de l'agriculture était si inadéquate, pourquoi les agriculteurs continueraient-ils à y investir, y compris des sommes qu'ils gagnent à l'extérieur ? La meilleure explication de cet apparent paradoxe est qu'effectivement les agriculteurs prennent en considération pour motiver leurs investissements nouveaux et leur décision de continuer à opérer dans ce secteur, non seulement la rémunération courante de leurs investissements, mais également l'accroissement de la valeur nette des entreprises dont ils sont les propriétaires.

Les données que l'on vient de voir sont relatives à l'ensemble du secteur. Si l'on examinait seulement les données pour les plus grandes fermes (par exemple, les 20 % les plus grandes qui produisent environ 70 % de la production), on observerait que la rentabilité courante est meilleure et l'accroissement de la valeur des actifs et de la valeur nette de ces fermes est encore plus marqué.

Mais, en dépit de ces constatations, comment peut-on expliquer que l'ampleur considérable des dépenses des gouvernements des pays développés en agriculture ne parviennent pas à accroître la rentabilité courante dans le secteur ?

Un premier élément d'explication de l'échec de ces tentatives a été mis en évidence par une étude de l'OCDE. Elle signale que seulement 24 % des sommes dépensés pour garantir le prix des produits agricoles accroissent effectivement les revenus alors que le 76 % restant sont soit capitalisés (par exemple dans la valeur des terres) ou servent à payer une hausse du prix des intrants⁵.

Une seconde explication se trouve dans le fait que si les programmes visant à accroître le revenu courant sont efficaces et atteignent leur but, le secteur agricole réagira par une hausse de la production qui ramènera la rentabilité courante au niveau antérieur qui était considéré satisfaisant en y ajoutant la croissance de la valeur du patrimoine. Voilà pourquoi les politiques visant à hausser les revenus ont connus un échec universel dans les pays développés, et voilà pourquoi il serait préférable de viser d'autres cibles. Ceci étant dit, il n'est pas facile ni même

⁵ OECD : *The Incidence and Income Transfer Efficiency of Farm Support Measures*. 2002.

souhaitable qu'un pays abandonne isolément tous ses programmes de support du revenu si les pays compétiteurs continuent à subventionner leur agriculture.

Améliorer la capacité compétitive ?

Parmi les familles de politiques agricoles, il en existe une qui se caractérise par ses orientations en direction des marchés. Il s'agit d'une politique agricole qui préconise que les agriculteurs trouvent l'essentiel de leur rémunération sur les marchés. Dans le cadre d'une telle politique, les interventions gouvernementales s'orientent vers des programmes et des mesures qui visent à améliorer la capacité compétitive du secteur.

Le projet d'insuffler une telle orientation à la politique agricole au Canada est souvent combattue sur la base de l'idée que l'agriculture d'ici n'est plus en mesure de faire face à la concurrence internationale. On invoquera à cet égard que l'agriculture canadienne n'est plus compétitive vis-à-vis les pays moins développés, tels le Brésil, qui prennent une place de plus en plus grande sur les marchés agricoles et agroalimentaires mondiaux.

Les opposants à une telle orientation soutiennent, par conséquent, qu'il ne faut pas chercher à concurrencer ces puissances, mais plutôt viser à protéger nos marchés domestiques et à les préserver pour la production locale. Il s'agit d'une orientation qui est assez difficilement conciliable avec le rôle très important que joue l'exportation pour l'économie canadienne dans son ensemble et pour son secteur agricole et agroalimentaire en particulier.

Il y a effectivement au Canada des secteurs d'activités qui sont difficilement en mesure de faire face, du jour au lendemain, à la concurrence internationale. C'est en particulier le cas de la production laitière qui, par la politique de gestion de l'offre qu'elle pratique, a rendu le prix du lait à la ferme au Canada parmi les plus élevés au monde.

Mais le Canada exporte une proportion très élevée de sa production agroalimentaire. Il peut être concurrencé très sévèrement par des pays, tels le Brésil, qui possèdent des terres agricoles en abondance, une main d'œuvre très peu coûteuse et un climat qui comporte de nombreux avantages. Par contre, le Canada n'est pas dépourvu lui non plus d'avantage compétitif. Le prix de terres est ici bien inférieur à ce qu'il est dans de nombreux pays (pensons aux pays européens ou au Japon pour ne mentionner que ces exemples). L'eau est ici disponible en abondance et à bas coût. La gestion macro-économique d'un pays développé et stable comme le Canada procure aux entreprises des avantages indéniables. Pensons au taux d'intérêt. Au Canada, le taux d'intérêt sur les obligations gouvernementales ayant 10 ans d'échéance étaient respectivement de 3.57 % au Canada et de 6.16 % au Brésil durant la semaine du 23 janvier 2010⁶. Les taux d'intérêt que doivent payer les entreprises sur leurs emprunts dans ces pays sont beaucoup plus élevés que ceux que paient les entreprises au Canada. De plus, les infrastructures de transport et de communications performantes dont dispose le Canada et la stabilité et la fonctionnalité de nos institutions, évaluées non pas dans l'absolu mais en comparaison de celles dont disposent des

⁶ The Economist, January 23rd-29th 2010, p.90.

pays moins développés, représentent des avantages compétitifs indéniable que les entreprises des pays moins développés évoquent couramment quand ils ont à faire face à la compétition de pays développés comme le nôtre.

Donc, il ne faut pas être défaitiste et conclure que le Canada est incapable de faire face à la concurrence dans l'industrie agroalimentaire mondiale. Évidemment, il ne saurait être question de prétendre que le Canada est meilleur que tous et dans toutes les productions. Il y a d'ailleurs des productions, telles celles qui exigent un climat tropical, dans lesquelles nous n'avons jamais été présents. Mais, pour survivre et prospérer dans l'industrie agroalimentaire, tout comme dans bien d'autres activités, il n'est pas nécessaire d'être le plus performant dans l'absolu. Il faut, par contre, en général, ne pas être le moins performant. Les producteurs de lait du Canada ont souvent, par le passé, invoqué le prix du lait prévalant en Nouvelle-Zélande pour soutenir qu'ils étaient incapables de faire face à la compétition internationale. Mais ce pays produit moins de 5% de la production mondiale. Il faut pour satisfaire la consommation mondiale également la production des USA et de l'Europe, entre autres. Dans un tel cas, la question de notre capacité à exister dans cette production si les marchés étaient ouverts est, non pas, peut-on produire à un aussi bas coût que la Nouvelle-Zélande, mais à un aussi bas coût que les USA et l'Europe.

De plus, la croissance de la demande de produits alimentaires sur la planète, d'ici à ce que la population se stabilise aux environs de l'an 2050, est prévue augmenter de 70% à 100%. Comme la terre agricole est disponible en quantité limitée sur la planète, il faudra recourir pour satisfaire ces besoins non seulement à la capacité de produire des champions dans chaque catégorie, mais au potentiel de l'ensemble des pays producteurs. Le Canada peut certainement se tailler une place respectable dans cet univers. D'autant plus que la demande alimentaire se composera de moins en moins des seuls produits de bases non transformés (commodity) mais comportera de plus en plus de produits de niches pour lesquels le Canada dispose et peut développer des avantages compétitifs.

Le Canada a donc la capacité de se tailler une place respectable, sur son marché domestique d'abord, et également sur le marché mondial. Mais pour maximiser son potentiel à cet égard, le secteur agroalimentaire aura besoin de l'appui gouvernemental par des programmes et des mesures susceptibles d'améliorer sa capacité compétitive.

Mentionnons à cet égard la recherche et le développement, la formation des ressources humaines, l'amélioration continue du savoir-faire en matière de gestion, le transfert de ferme harmonieux d'une génération à l'autre, l'aide à la gestion des défis environnementaux, l'orientation de l'industrie vers la production d'une nourriture saine susceptible d'améliorer la santé des consommateurs, etc...

Conclusion

Sans proposer de remettre fondamentalement en cause l'ensemble des orientations, des programmes et des mesures qui composent la politique agricole hybride qui prévaut au Canada, ces considérations nous amènent à préconiser une réforme progressive des politiques pratiquées au Canada qui demeurent orientées vers l'amélioration du revenu courant du secteur agricole par des aides gouvernementales, vers des mesures qui viseraient à améliorer ces revenus par une augmentation de la capacité compétitive du secteur.

Cela pourrait constituer, selon moi, une des tâches sur laquelle l'ICPA pourrait concentrer au moins une partie de ses ressources.

GESTION DES RISQUES ET STABILISATION DES REVENUS EN AGRICULTURE

Même si un grand nombre de programmes ou de mesures adoptées dans le cadre de politiques agricoles au Canada et au Québec se nomment des programmes de gestion des risques ou de stabilisation des revenus, la plupart de ces programmes ou mesures visent en réalité à accroître les revenus agricoles.

Que signifie en effet la gestion des risques ? Est-ce que les sommes dépensées par les gouvernements canadiens pour la gestion des risques visent à stabiliser ou à augmenter les revenus du secteur agricole ?

L'expression « gestion des risques » peut être comprise de différentes façons. Premièrement, elle peut signifier poser des gestes en vue de diminuer les risques que surviennent des événements indésirables comportant de mauvaises conséquences. Par exemple, quelqu'un peut faire des choses en vue de diminuer le risque que sa maison passe au feu. La maison peut être bâtie avec des matériaux à l'épreuve du feu ; elle peut être chauffée avec un système moins susceptible de provoquer un incendie, etc.

Une autre signification de l'expression peut se référer au fait d'acheter une assurance en vue de se protéger des conséquences d'un incendie. La gestion des risques comprise en ce sens implique que ceux qui achètent l'assurance vont normalement, ensemble, payer des primes qui vont couvrir les paiements que les assureurs vont faire pour dédommager les victimes.

Les mesures financières mises en place dans le cadre de la politique fédérale qu'énonce le document « Growing Forward » sont présentées comme des manières d'« Être proactif dans la gestion des risques ». On peut penser que les risques pris en compte ici sont ceux qui peuvent affecter négativement le revenu agricole. Est-ce que les mesures mises en place ont pour but de prévenir et de diminuer les risques, ou ont-ils comme but de protéger la situation financière des victimes après que le sinistre est survenu ?

Pour répondre à cette question, commençons par identifier différentes causes qui peuvent entraîner une diminution du revenu agricole. On peut signaler que la diminution de revenu pourrait être la diminution du revenu d'un agriculteur, d'un groupe d'agriculteurs (d'une production ou d'une région donnée, etc.), ou de tous les agriculteurs. Parmi les causes de diminution, on peut identifier les mauvaises récoltes, une production animale affectée négativement par des problèmes de santé du troupeau, le déclin des prix à la ferme des produits agricoles, l'accroissement des coûts de production, des réglementations ou des taxes coûteuses, etc.

Certaines mesures gouvernementales peuvent être associées à des mesures visant à diminuer la possibilité qu'un ou des événements ayant comme conséquence de diminuer le revenu survienne. Mais les plus importantes mesures actuellement en vigueur sont du type mesure d'assurance. Cependant, ces programmes d'assurance ont la particularité que les assurés ne paient pas des primes prévues pour couvrir le coût des compensations versées. Une partie des coûts est payée par les gouvernements. Par conséquent, même s'ils se nomment « programme d'assurance des revenus », en fait, ils incluent une portion qui constitue une subvention ayant pour but d'accroître le revenu du secteur agricole. La partie des programmes qui constitue une subvention peut se mesurer par le coût de ces programmes pour les gouvernements (fédéral et provinciaux).

Le tableau suivant illustre la différence entre un programme ayant pour seul but de stabiliser le revenu et un programme qui augmente le revenu en plus de le stabiliser :

STABILISATION DU REVENU ET HAUSSE DU REVENU			
	Revenu	Revenu stabilisé	Revenu stabilisé & augmenté
Année 1	80	100	100
2	120	100	120
3	100	100	100
4	60	100	100
5	140	100	140
Moyenne	100	100	112

Même si plusieurs programmes agricoles au Canada et au Québec se nomment des programmes de stabilisation des revenus, la plupart d'entre eux sont en fait, en grande partie, des programmes visant à accroître les revenus.

Mario Dumais

2010

Les OGM et la sécurité alimentaire

*Mémoire présenté par Mario Dumais
à la
Commission parlementaire de l'agriculture
des pêcheries et de l'alimentation
Assemblée nationale
Québec*

Janvier 2004

TABLE DES MATIÈRES

Présentation de l'auteur

Avertissements

- 1. Introduction**
- 2. La productivité agricole et l'alimentation**
- 3. Les biotechnologies et la productivité agricole**
- 4. Les avantages actuels et potentiels des OGM**
- 5. Les OGM sont-ils nécessaires au Québec ?**
- 6. Les OGM et la santé**
- 7. L'étiquetage des OGM**
- 8. Conclusion**
- 9. Bibliographie**

Mario Dumais est économiste.

Il a enseigné à l'Université du Québec à Montréal et à l'Université de Sherbrooke.

Il a été conseiller syndical à la Confédération des syndicats nationaux.

Il a travaillé à L'Union des producteurs agricoles à titre d'économiste et de directeur de l'hebdomadaire *La Terre de chez nous* et du magazine *Le Producteur de lait québécois*.

Il a occupé la fonction de secrétaire général de La Coopérative fédérée de Québec.

Il a dirigé le Secrétariat du suivi du Sommet québécois de l'agriculture.

De 1999 à 2002, il a été à l'emploi de l'Institut interaméricain de coopération sur l'agriculture à titre de directeur du Centre pour l'intégration et le développement agroalimentaire. Cette fonction l'a amené à séjourner au Costa Rica pendant ces trois années. Il y a dirigé un projet, en collaboration avec le Ministère de l'industrie et du commerce costaricain, sur l'étiquetage des produits alimentaires.

En 2002-2003, M. Dumais a été commissaire à la Commission sur le développement durable de la production porcine, une commission du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Il est actuellement professeur associé à l'Université du Québec à Rimouski.

Avertissements

La Commission a défini **la sécurité alimentaire** d'une manière telle qu'elle équivaut suivant sa définition à **l'innocuité des aliments**. Par contre, le document de consultation publié par la Commission en décembre 2003 qui s'intitule : *Les nouveaux enjeux de la sécurité alimentaire au Québec* cite la définition qu'a donné la FAO de cette expression, à savoir : « *L'accès de tous les êtres humains à tout moment à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active* ». Cette définition a comme point central l'accès aux aliments et non leur innocuité. Si on se reporte au Sommet mondial de l'alimentation à qui s'est tenu à Rome en 1996 sous l'égide de la FAO et dont le thème principal était la sécurité alimentaire et que l'on examine le contenu des discussions et du plan d'action résultant de cette rencontre, on constate que la sécurité alimentaire se référerait à l'accès aux aliments et non à leur innocuité. D'ailleurs, pour assurer le suivi de cette rencontre, la FAO a amorcé, à compter de 1999, la publication d'un document annuel qui s'intitule *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde* qui présente l'état de la sous-alimentation dans le monde. Il est utile ici pour situer l'usage de l'expression *sécurité alimentaire*, à tout le moins au sein des organisations internationales, de se référer à deux expressions anglaises, à savoir *food safety* et *food security*. Le premier réfère à l'innocuité des aliments, le second à l'accès aux aliments et il a été traduit en français par *sécurité alimentaire* à la FAO.

J'utiliserai dans ce mémoire le terme sécurité alimentaire pour désigner l'accès aux aliments et l'innocuité des aliments pour signifier l'absence d'effets toxiques ou allergène chez ceux qui les absorbent.

L'expression **organisme génétiquement modifié** (OGM) est la plupart du temps utilisée comme synonyme de **produit transgénique**. Par contre, au Canada, la *Loi sur les aliments et drogues* utilise l'expression pour englober également «un organisme qui présente une caractéristique nouvelle qui n'a jamais été observée chez cet organisme, et ce, quelle que soit la méthode employée pour obtenir cette nouvelle caractéristique» (Canada, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, p. 1 et 2) C'est ainsi qu'un organisme obtenu à la suite d'une mutation génétique résultant, par exemple, d'une provocation chimique est considéré comme un OGM dans la *Loi sur les aliments et drogues* sans que l'organisme soit un produit transgénique. Dans le texte qui va suivre, nous emploierons cependant l'expression OGM comme synonyme de produit transgénique.

1. Introduction

Le présent mémoire traite de l'innocuité des aliments qui sont ou qui contiennent des organismes génétiquement modifiés (OGM) et des règles d'étiquetage qui devraient leur être appliquées. Les OGM suscitent de nombreuses controverses. Pour comprendre les raisons qui sont invoquées pour justifier leur emploi, nous examinerons d'abord le rôle joué par l'augmentation de la productivité agricole dans la solution du défi alimentaire qu'a posé l'accroissement sans précédent de la population mondiale survenu au cours des cinquante dernières années. Jusqu'au milieu du siècle actuel, la population et ses besoins alimentaires continueront de croître. Nous verrons comment les biotechnologies, en particulier la transgénèse, peuvent contribuer à les satisfaire. Nous évaluerons dans quelle mesure des justifications de l'emploi des OGM, qui peuvent être valables à l'échelle mondiale, le sont également pour le Québec. Nous ferons par la suite le point sur la question de l'innocuité des OGM et sur l'approche utilisée au Canada pour l'évaluer et nous conclurons cette réflexion en abordant la question de l'étiquetage pour préconiser l'étiquetage volontaire.

2. La productivité agricole et l'alimentation

Au cours de la dernière moitié du XX^e siècle, la population mondiale s'est accrue de 3,6 milliards d'habitants, passant de 2,5 milliards en 1950 à 6,1 milliards en 2000 (ONU 2003). Pour mesurer à quel point cette croissance était sans précédent, notons qu'en comparaison, en 1000 ans, de l'an 0 à l'an 1000, la population mondiale n'avait augmenté que de 10 millions, passant de 300 à 310 millions. Elle est passée de 300 à 600 millions de l'an 0 à l'an 1600, soit une croissance de 300 millions en 1600 ans. De 1600 à 1950, elle s'élèvera de 600 millions à 2,5 milliards, pour un accroissement, durant ces 350 ans, de 1,9 milliards. Signalons également qu'en comparaison à la croissance de 300 millions de la population survenue entre l'an 0 et l'an 1600, de 1986 à 1989, la population mondiale s'est accrue de 343 millions d'habitants durant ces quatre années qui ont connu la plus forte croissance de la population, en terme absolu, au cours de l'histoire humaine. (ONU 2003 et US Census 2003)

Parmi les principaux facteurs qui expliquent le faible taux de croissance démographique des temps passés, on note les épidémies et les famines. En dépit de leur faible nombre, les humains ne réussissaient pas à se nourrir adéquatement en ce temps-là, à cause de la faible productivité de l'agriculture et de l'incapacité de se prémunir contre les multiples causes de pertes de récoltes et de troupeaux. Un drame de cette nature est survenu en Irlande, de 1845 à 1849, années de la famine causée par la perte des récoltes de pommes de terre. Elle a entraîné la mort de 1,1 million d'habitants sur les 8,4 millions que comptait ce pays à ce moment-là.

En dépit de la croissance démographique fulgurante du dernier demi-siècle, la sécurité alimentaire s'est améliorée au cours de cette période. Le nombre de personnes souffrant de

sous-alimentation dans les pays moins développés est en effet passé de 940 millions en 1969-1971 à 799 millions en 1998-2000. De plus, la disponibilité énergétique alimentaire per capita dans les pays moins développés est passée de 1600 kcal par jour en 1961-63 à 2627 en 1995-97 et à l'échelle planétaire, de 2450 kcal en 1950 à 2700 kcal en 2000. (FAO, 2000 et 2003) Notons aussi qu'un consensus existe à l'effet que s'il y a malheureusement encore, aujourd'hui, trop d'humains qui souffrent de sous- alimentation, ce n'est d'aucune manière le résultat d'une incapacité de l'agriculture à produire toute la nourriture qu'il faudrait pour éliminer la faim, mais le résultat d'autres facteurs tels, entre autres, la pauvreté, la guerre, la maladie ou l'incurie d'administrations publiques dictatoriales ou incompétentes.

La performance dont l'agriculture est aujourd'hui capable a été rendue possible grâce au progrès technique qu'a connu le secteur, en particulier au cours de la dernière moitié du XX^e siècle. Ce progrès technique s'est traduit par une croissance élevée de la productivité du travail et de la terre. La hausse de la productivité physique du travail fut une condition nécessaire à l'accroissement de revenus dont ont bénéficié les agriculteurs dans les pays développés et une partie de plus en plus importante de ceux des pays moins développés.

Par ailleurs, cette hausse de la productivité du travail s'est accompagnée d'une croissance de la productivité physique de la terre, autrement dit d'une intensification de l'agriculture. L'intensification de l'agriculture peut se mesurer de diverses façons. Elle s'illustre, entre autres, par le fait qu'il n'a fallu, de l'an 1950 à 2000, qu'un accroissement de la superficie des terres en culture de l'ordre de 13% pour accroître la production d'environ 160%, soit l'accroissement de production nécessaire pour fournir une disponibilité alimentaire per capita accrue à une population mondiale beaucoup plus nombreuse. (FAO, 2000) Une autre manière de mesurer l'intensification de l'agriculture consiste à observer les hausses de productivité survenue dans certaines productions spécifiques. Ainsi, en 1950, on obtenait à l'échelle mondiale, un rendement de 1000 kg/ha pour le blé, 1600 pour le riz, 1500 pour le maïs et 1100 pour l'orge, des rendements pratiquement identiques à ceux que l'on obtenait au début du siècle. (FAO, 2000) En 2000, le rendement s'était accru pour le blé à 2737 kg/ha, pour le riz à 3897, pour le maïs à 4274 et pour l'orge à 2523. La production de lait par vache était en France de 2000 litres par année en 1950 (FAO, 2000) contre 5691 en 2000 et aux États-Unis de 2411 litres par années en 1950 et de 8259 litres en 2000 (Blayney, 2002). Dans le cas des animaux de boucherie, la quantité de viande produite par animal reproducteur s'est aussi accrue substantiellement et, dans le cas de la production avicole, la quantité d'œufs produite par poule. Ces évolutions dans le secteur des productions animales, combinées à l'amélioration des taux de conversion des végétaux servant à alimenter les troupeaux pour produire du lait, de la viande ou des œufs ont permis de diminuer substantiellement les superficies de productions végétales nécessaires à l'obtention d'une quantité donnée de produits animaux.

Comment cet accroissement remarquable de la productivité physique des terres a-t-il été rendu possible ? C'est par un ensemble d'innovations dont certaines ont constitué ce qui fut nommé la révolution verte. Elles comprennent l'introduction extrêmement rapide de la culture de nouvelles variétés à haut rendement, spécialement de riz, de blé et de maïs, l'utilisation sur des

superficies accrues de l'irrigation ou une meilleure utilisation des ressources hydriques, une fertilisation améliorée, une utilisation accrue de produits de protection des cultures et la diffusion des techniques de gestion nécessaires à l'implantation de ces pratiques nouvelles. Mais les changements techniques survenus au cours de cette période ne se limitent pas à ceux que l'on identifie à la révolution verte. En effet, plusieurs avancées technologiques se sont produites dans le domaine de l'élevage qui ont eu des répercussions également importantes sur la quantité de terres qu'il est nécessaire de cultiver pour obtenir un résultat donné. C'est ainsi que si la production de lait par vache par année passe de 4000 à 8000 litres, il ne sera pas nécessaire de doubler la superficie de la terre en culture pour nourrir une vache pour obtenir ce résultat.

Pour bien saisir la source fondamentale du progrès de la productivité physique de la terre en agriculture, il est utile de se référer à des observations de l'économiste agricole français, Claude Servolin. Cet auteur signale la différence dans le processus productif de l'agriculture et de l'industrie manufacturière. Dans l'industrie manufacturière, la main d'œuvre fabrique un produit à l'aide de matière première et d'outils ou de machines. Dans l'agriculture, les produits, qu'ils soient végétaux ou animaux, sont le résultat de processus biologiques que la main d'œuvre peut assister mais non remplacer. Alors que dans l'industrie manufacturière, la production résulte de l'activité humaine, en agriculture, la production résulte de processus biologiques. C'est pourquoi selon cet auteur, le progrès agricole s'opère sur deux plans :

- D'une part, par l'amélioration des *aptitudes* productives des espèces végétales et animales, par la *sélection génétique*. Comme on sait, la sélection, purement empirique à ses origines, est devenue de plus en plus rigoureuse et efficace et ses effets promettent d'être amplifiés encore par l'utilisation des conquêtes de la biologie (génie génétique) ;
- D'autre part par un contrôle scientifique et technique de plus en plus rigoureux des *conditions* dans lesquelles des aptitudes se réalisent (alimentation, fertilisation, conditions sanitaires, etc.)

(Servolin, 1989)

Il est intéressant de noter le rôle central que joue l'amélioration génétique des plantes et des animaux dans l'évolution technologique de l'agriculture.

3. Les biotechnologies et la productivité agricole

Après avoir étudié comment l'agriculture, au cours du dernier demi-siècle, a relevé avec succès le défi de nourrir de mieux en mieux une population ayant connu une croissance sans précédent, envisageons maintenant les défis qu'elle aura à affronter au cours du demi-siècle

actuel. Suivant l'estimation moyenne de l'ONU, la population mondiale devrait atteindre 8,9 milliards d'habitants en 2050, soit un accroissement de 46 % par rapport à ce qu'elle était en l'an 2000. (ONU 2003) À l'heure actuelle, la population mondiale s'accroît à un rythme de 72 millions par année (US Census Bureau, 2003) En 2050, si les tendances observées au cours des cinquante dernières années se maintiennent, la proportion de la population qui souffrira de sous-alimentation aura diminué par rapport à celle d'aujourd'hui et la disponibilité de nourriture per capita aura augmenté. Il faudra par conséquent augmenter encore la production de nourriture et certains experts estiment que cette augmentation devra être de l'ordre de 100 %

(Goklany, 2001)

À eux seuls les progrès technologiques ne peuvent résoudre les problèmes de la faim dans le monde. L'accroissement du revenu des personnes les plus démunies est définitivement la clé de la solution à ce problème. Par contre une offre abondante de nourriture, tout comme l'accroissement des revenus, contribue substantiellement à en favoriser l'accès. Lorsqu'une population consacre 50 % et souvent plus de son revenu à se nourrir comme c'est le cas dans les pays moins développés, une baisse de l'ordre de 50 % du prix réel des ingrédients de base de la nourriture, en particulier des céréales, comme celle qui est survenue au cours du dernier demi-siècle grâce à l'accroissement de la productivité permet à un nombre accru de personnes d'accéder à plus de nourriture avec les revenus dont elles disposent. (FAO, 2000) La diminution de la proportion de la population mondiale qui souffre de sous-alimentation a été le résultat de deux facteurs qui ont joué dans la même direction, à savoir l'accroissement des revenus des personnes les plus pauvres et la diminution du prix réel de la nourriture. La disponibilité de quantités suffisantes de nourriture à prix abordables n'est pas une condition suffisante pour résoudre le problème de la faim dans le monde. Mais c'est une condition nécessaire, et c'est la contribution que peut apporter l'agriculture à la solution de ce problème. Les autres facteurs qui peuvent compléter l'ensemble des conditions nécessaires à la résolution du problème, tels, entres autres, l'accroissement du revenu des personnes les plus pauvres, ne peuvent être solutionnés par le secteur agricole dont la mission est de produire de la nourriture saine, en quantité suffisante et à prix abordable.

L'intensification de l'agriculture fut importante non seulement pour obtenir une production alimentaire accrue, mais également, contrairement à une idée reçue, pour la préservation de l'environnement et de la biodiversité. En effet, sans intensification de l'agriculture, il aurait fallu pour produire une quantité équivalente de nourriture mettre en culture une quantité très importante de terres plus fragiles, qui ont actuellement une vocation forestière ou qui sont vouées à la constitution d'aires protégées. De plus, comme les terres présentement en culture sont en général plus propices à l'agriculture que les terres qui ne sont pas actuellement cultivées, il aurait fallu augmenter la quantité de terre en culture dans une proportion plus grande que l'augmentation du volume de la production requis.

Les progrès technologiques devront encore, dans l'avenir, par une intensification accrue de l'agriculture, contribuer à diminuer la pression sur les écosystèmes qu'entraîneront forcément de nouvelles augmentations des besoins en nourriture. Si l'intensité de la production agricole devait cesser d'augmenter, il faudrait alors accroître la superficie des terres en cultures dans une proportion au moins semblable à l'accroissement des volumes de produits alimentaires nécessaires pour satisfaire les besoins solvables de l'humanité. Face à cette perspective, les participants au Sommet de la Terre tenu à Rio de Janeiro en 1992 arrivaient à la conclusion qu'il fallait intensifier l'agriculture plutôt que d'augmenter les superficies en culture pour faire face à cette situation. Voici en quels termes ils s'exprimaient à ce sujet :

« En l'an 2025, 83 % de la population mondiale qui, selon les prévisions atteindra 8,5 milliards d'habitants, vivra dans les pays en développement. Or, l'incertitude demeure quant à la capacité des ressources et des techniques disponibles de satisfaire les besoins de cette population croissante en denrées alimentaires et autres produits agricoles. L'agriculture devra relever ces défis, principalement en augmentant la production sur les terres déjà exploitées et en évitant d'empiéter encore sur des terres qui ne sont que marginalement aptes à la culture. (...) Pour aller au-devant de la demande future de biens et pour endiguer l'exploitation des terres de faible rendement et l'empiètement sur des écosystèmes fragiles, il faut intensifier l'agriculture. ».

(CNUED, 1993)

Une augmentation additionnelle de la productivité agricole telle que souhaitée par les participants à cette rencontre, peut provenir de deux sources, soit la diffusion des techniques les plus productives actuellement disponibles en vue de favoriser leur implantation dans les régions où elles ne sont pas encore en usage, soit en favorisant de nouvelles innovations. Il ne fait pas de doute que ces deux sources d'accroissement de la productivité devront être mises à contribution pour relever les défis qui nous confrontent. Sur le plan des nouvelles technologies à introduire, les biotechnologies et en particulier la transgénèse et les organismes génétiquement modifiés (OGM) qu'on en obtient, recèlent des opportunités prometteuses et elles ont déjà fait leurs preuves quant aux avantages qu'elles apportent à plusieurs égards.

4. Les avantages actuels et potentiels des OGM

Les produits transgéniques sont soit des microorganismes, des plantes ou des animaux. La transgénèse est déjà très répandue en divers domaines, en particulier dans la production de médicaments. Dans l'industrie agroalimentaire, on utilise, pour ne prendre que cet exemple, un microorganisme transgénique dans la fabrication du fromage en remplacement de la présure utilisée traditionnellement. En agriculture, les plantes transgéniques sont cultivées officiellement dans 16 pays. En 2002, les superficies porteuses de plantes transgéniques

totalisaient 58,7 millions d'hectares, en croissance de 12 % par rapport à l'année antérieure qui avait elle-même connu une augmentation de 19 %. (ISAAA, 2003). La superficie cultivée en 2002 dépassait largement la superficie totale en culture dans l'ensemble du Canada. (FAO, 2002, p. 6) Le Canada, de son côté, se classait au troisième rang mondial pour les superficies cultivées, soit 3,5 millions d'hectares (ISAAA, 2003), qui représentent environ deux fois la taille de toutes les superficies cultivées au Québec.

Pourquoi les agriculteurs choisissent-ils de cultiver des plantes transgéniques, en dépit des controverses que suscite l'usage de ces produits ? C'est parce qu'ils y trouvent un avantage économique significatif et qu'en plus ce type de culture diminue la charge de travail, permet plus de flexibilité dans certaines opérations et présente des avantages importants sur le plan environnemental, dont entre autres, la diminution des quantités de pesticides utilisés, la diminution de la compaction du sol résultant de la réduction du nombre de passage des machines aratoires et des tracteurs dans les champs, ce qui entraîne également une diminution de la consommation de produits pétroliers.

Même des organismes qui ont des réticences et des appréhensions face à l'utilisation des OGM reconnaissent leurs mérites actuels et potentiels. Pour ne prendre que cet exemple, citons l'Association des biologistes du Québec qui s'exprimait ainsi sur la question :

« La population de plusieurs pays souffre déjà de famine, de malnutrition et de pertes massives de ses cultures, en lien avec le dépassement de la capacité de support de leurs écosystèmes. Deux tiers de la population humaine vit dans des pays sous-développés où les taux de croissance démographique sont les plus élevés au monde. L'amélioration de la qualité alimentaire et les économies offertes par la production et la commercialisation des OGM représentent des arguments favorables à l'adoption de cette technologie pour répondre au manque de ressources alimentaires de qualité et de quantité suffisantes. Toutes ces innovations pourraient potentiellement favoriser une plus grande disponibilité des produits alimentaires à l'échelle mondiale. ».

(Association des biologistes du Québec, 2002)

La liste des avantages potentiels des biotechnologies agricoles et alimentaires est impressionnante. Marion Nestle en fait une énumération dont nous retiendrons les éléments suivants :

- Augmenter la quantité des vitamines et d'autres éléments nutritifs des plantes
- Diminuer la quantité de caféine et d'autres éléments indésirables dans les plantes
- Augmenter la résistance des plantes aux insectes et aux microorganismes ravageurs
- Augmenter la résistance des récoltes aux stress provenant du gel, de la chaleur et de la salinité
- Développer des plantes résistantes aux herbicides pour améliorer le contrôle des mauvaises herbes

- *Permettre la production de plantes en utilisant moins de fertilisants, de pesticides et d'eau*
- *Permettre aux principales plantes comestibles de fixer directement l'azote dans l'atmosphère, comme le font les légumineuses*

(Traduit et adapté de Nestle, 2000)

Les exemples antérieurs ne constituent qu'une liste partielle des développements en cours dans l'application des biotechnologies dans le domaine des produits agricoles destinés à l'alimentation. On ne saurait trop insister sur le rôle que peuvent jouer ces technologies non seulement pour diminuer la sous-alimentation, mais également pour combattre la malnutrition. Dans les pays moins développés, la malnutrition, c'est à dire un régime alimentaire caractérisé par des déficiences qualitatives de son contenu nutritionnel, indépendamment du fait qu'il soit adéquat ou non sur le plan quantitatif, est un phénomène généralisé. Ici encore, les OGM peuvent contribuer fortement à la solution de ce type de carence. Le potentiel que recèle par exemple le riz doré de contribuer à vaincre les déficiences en vitamines A au sein des populations des pays moins développés en est un exemple. Ce produit en cours de développement est l'objet de controverses, mais l'un des reproches que lui adressent ses critiques est qu'il ne saurait combler à lui seul toutes les carences en vitamine A des populations qu'il pourrait soulager, ce qui est une bien drôle de critique.

5. Les OGM sont-ils nécessaires au Québec ?

Les observations précédentes recèlent deux thèses. La première est qu'à l'échelle mondiale, les biotechnologies seront utiles pour solutionner le problème de la sous-alimentation et de la malnutrition. La seconde, que, compte tenu de l'augmentation des volumes de production qui sera requise, les biotechnologies peuvent contribuer à diminuer la pression sur les écosystèmes que de telles augmentations de volume engendrent forcément. Mais si on admet que ces points de vue peuvent être valables pour orienter les politiques à l'échelle mondiale, ne peut-on objecter que le Québec fait face à une toute autre réalité et que des orientations qu'il peut être nécessaire d'adopter au niveau mondial peuvent ne pas être appropriées pour le Québec ? À cet égard, il est pertinent de noter que le Québec n'est pas soumis à une pression démographique à la hausse comme le sont les pays moins développés. D'autre part, que les superficies en cultures ont diminué au cours du dernier demi-siècle, et que plusieurs de nos régions souffrent d'une perte de population qui fait craindre une désertification progressive de nos milieux ruraux. Par conséquent, il n'est pas évident que même si l'intensification de l'agriculture peut être justifiée dans les pays moins développés, elle le soit également au Québec. N'est-il pas plus recommandable, compte tenu des circonstances qui sont les nôtres et des controverses qui entourent l'utilisation des OGM, de nous abstenir le plus possible d'utiliser ces produits et de favoriser une agriculture plus extensive ?

Effectivement, le Québec ne fait pas face à un problème de sous-alimentation de sa population ni à la perspective d'une croissance démographique importante dans un avenir prévisible. Par contre, il devrait prendre part à la solution du défi de la sécurité alimentaire à l'échelle mondiale pour plusieurs raisons. Premièrement, sur le plan de la solidarité humaine, peut-on décemment fermer les yeux et oublier notre contribution potentielle à la résolution du défi alimentaire mondial ? Il ne s'agit même pas ici de solliciter des actes de charité de notre part, mais simplement de prendre conscience du fait que, à simplement produire plus de nourriture pour la vendre, que ce soit sur notre marché domestique, ailleurs au Canada ou sur les marchés internationaux, nous contribuons à accroître l'offre de nourriture à l'échelle planétaire, comme tous les pays développés qui font de même, et à rendre par conséquent plus accessible la nourriture sur le plan de son coût. D'autre part, compte tenu de la croissance de la demande solvable de nourriture qui se manifestera normalement sur le marché alimentaire, il s'agit d'une opportunité économique intéressante de création d'emploi dans un secteur qui exploite une ressource renouvelable. De plus, l'Association des biologistes soutient dans son mémoire que le Canada arrive au deuxième rang à l'échelle mondiale en termes d'emplois reliés au secteur des biotechnologies. Finalement, si nous nous tenions à l'écart des évolutions à venir sur le plan des biotechnologies et des autres innovations techniques qui intensifient l'agriculture, nous nous exposerions à devenir moins compétitifs et par conséquent à perdre même notre marché domestique, dont de nombreux secteurs, ne l'oublions pas, sont ouverts à la concurrence extérieure. C'est d'ailleurs une crainte que commencent à ressentir les leaders européens les plus lucides quand ils évaluent les désavantages qu'aura à subir leur continent suite aux obstacles qu'il oppose au développement de la biotechnologie sur son territoire. Voici en quels termes le sénateur Jean-Marc Pastor s'exprimait dans le rapport d'information qu'il a préparé pour le Sénat français sur cette question :

« Alors que l'Europe a choisi de rester en marge d'une évolution qui prend un tour mondial, il apparaît important de s'interroger sur les conséquences d'une telle attitude (...) L'agriculture européenne peut-elle continuer à ignorer les développements des applications de la génétique ? (...) Alors que les surfaces cultivées en OGM continuent de s'accroître chaque année dans le monde à un rythme supérieur à 10 %, ne doit-on pas s'interroger sur le caractère soutenable de «l'isolationnisme» européen en matière d'OGM? ».

(Pastor, 2003).

D'autre part, même si la pression sur les espaces fragiles est moins intense au Québec qu'elle ne l'est dans un pays moins développé, il n'en demeure pas moins que la population, ici comme ailleurs, se préoccupe de plus en plus de la préservation d'espace à des fins de protection des écosystèmes et de la biodiversité et souhaite que l'on s'abstienne d'y pratiquer l'agriculture. Ici aussi, rendre plus productives les superficies utilisées en agriculture permet de consacrer une plus grande partie du territoire rural à d'autres fins.

6. Les OGM et la santé

Ceci étant dit, les avantages identifiés précédemment ne sauraient aucunement justifier la production, la commercialisation et la consommation d'OGM si ces produits étaient nocifs pour la santé de ceux qui les consomment. Par conséquent, le débat porte également et encore plus fondamentalement sur l'innocuité de ce type d'aliments. Quelles sont les évidences scientifiques actuellement disponibles pour porter un jugement à cet égard ?

Voici comment s'exprimait tout récemment la Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, dans son avis intitulé *Pour une gestion éthique des OGM*, sur cette question :

« Y a-t-il véritablement des risques à consommer des produits transgéniques ou des dérivés de ces produits ? (...) Pour le moment, et dans l'état actuel des techniques d'évaluation scientifique, il n'y aurait pas matière à inquiétude ; aucune atteinte à la santé n'a été rapportée dans la documentation sur le sujet. ».

(Commission de l'éthique de la science et de la technologie, 2003)

Par ailleurs, l'organisme officiel le mieux qualifié pour prononcer des jugements sur une telle question est certainement l'Organisation mondiale de la santé. Dans un document publié par cette institution intitulé : *20 questions sur les aliments transgéniques*, voici ce que l'on trouve en réponse à la question relative à l'innocuité des OGM :

Q8. Les aliments transgéniques sont-ils sûrs ?

« Les OGM diffèrent par les gènes insérés et la manière d'opérer. Cela signifie que leur innocuité doit être évaluée au cas par cas et qu'il est impossible de se prononcer d'une manière générale sur tous les aliments transgéniques.

Ceux qui sont actuellement sur les marchés internationaux ont passé avec succès des évaluations du risque et il est improbable qu'ils présentent un quelconque risque pour la santé humaine. De plus, on n'a jamais pu montrer que leur consommation par le grand public dans les pays où ils ont été homologués ait eu un quelconque effet sur la santé humaine. ».

(OMS)

Dans cette réponse, l'OMS se prononce sur une démarche qui consiste à évaluer l'innocuité des OGM et non pas à évaluer l'innocuité du procédé qui a été utilisé pour les obtenir comme les Européens ont eu tendance à le faire et comme le préconise l'Association des biologistes du Québec dans son mémoire dans le passage suivant, à la page 21: «...aucune nouvelle technologie ne devrait être présumée sécuritaire en l'absence de fondement scientifique sérieux permettant de conclure à sa probable innocuité». Une telle approche n'a pas de sens selon nous, car l'innocuité alimentaire est la propriété d'un produit ingéré de ne pas provoquer d'effets nocifs chez le consommateur. Comme on n'absorbe pas un procédé de production, mais le produit qui en résulte, comment pourrait-on en mesurer l'innocuité ? Ce qualificatif devrait

selon nous s'appliquer au produit qui résulte d'une technologie et non à la technologie elle-même.

Au Canada, les OGM sont considérés comme des aliments nouveaux et ils doivent être évalués et recevoir l'approbation de Santé Canada avant d'être offerts sur le marché. Le processus d'évaluation de l'innocuité des OGM utilisé par Santé Canada repose sur des principes adoptés par les organismes internationaux, entre autres l'OMS et la FAO, institutions qui ont créé conjointement la Commission du Codex Alimentarius. L'OMS compare par ailleurs, dans le document déjà cité, les méthodes d'évaluation appliquées aux aliments transgéniques à celles réservées aux aliments traditionnels.

Q3. Évalue-t-on différemment les aliments transgéniques et les aliments traditionnels ?

« Les consommateurs pensent en général que les aliments traditionnels (consommés souvent depuis des milliers d'années) sont sûrs.

Lorsque l'on développe de nouveaux aliments par des méthodes naturelles, certaines de leurs caractéristiques peuvent être modifiées en bien ou en mal. Parfois, les autorités nationales sont sollicitées pour procéder à un examen des aliments traditionnels, mais ce n'est pas toujours le cas. De fait, il arrive que les plantes mises au point par des techniques traditionnelles de croisement ne soient pas évaluées rigoureusement à l'aide des techniques d'évaluation du risque.

Pour les aliments transgéniques, la plupart des autorités reconnaissent la nécessité d'évaluations spécifiques. Des systèmes ont été mis en place pour évaluer rigoureusement les OGM et les aliments transgéniques par rapport à la santé de l'homme et à l'environnement. On ne procède pas en général à des évaluations comparables pour les aliments traditionnels. Il y a donc une grande différence dans les processus d'évaluation mis en œuvre pour ces deux groupes d'aliments. ».

(OMS)

À la lumière de cette information à l'effet que les aliments traditionnels ne sont pas toujours évalués, et que les consommateurs pensent qu'ils sont sûrs parce qu'ils sont consommés depuis des milliers d'années, il est intéressant de confronter cette conviction à la réalité. À cet égard, Micheal W. Pariza compare les risques qu'encourent les Américains suite à leurs contacts avec les résidus de pesticides synthétiques qu'ils absorbent à ceux résultant des pesticides naturels contenus dans leurs aliments traditionnels :

« En ce qui concerne l'exposition, des données de la Food and Drug Administration indiquent que l'absorption moyenne quotidienne de pesticides synthétiques par personne aux États-Unis est de 0.09 milligramme (mg). Environ la moitié de cette quantité (0.04 mg) provient de quatre produits chimiques qui n'ont démontré aucune propriété cancérigène quand ils étaient

administrés à dose élevée à des rongeurs dans des études expérimentales. Donc, en prenant pour acquis que le reste des produits absorbés étaient cancérigènes (une hypothèse improbable) l'absorption maximale de résidus de pesticides synthétiques cancérigènes serait de 0.05 mg par personne par jour.

En comparaison, on estime que les Américains consommaient 1,5 gramme de pesticides naturels par personne par jour, soit environ 15 000 fois plus que la quantité de pesticides synthétiques. De plus, plusieurs de ces pesticides naturels sont eux aussi cancérigènes quand on les administre à dose élevée à des rongeurs. ».

(Traduit de Pariza, 2000)

La plupart des aliments traditionnels n'ont pas à faire la preuve de leur innocuité. Les observations qui précèdent nous permettent de penser que plusieurs d'entre eux ne pourraient pas franchir la barrière des tests auxquels sont soumis tous les OGM avant d'obtenir l'approbation nécessaire à leur mise en marché. Ceci étant dit, en dépit des risques que nous devons assumer en nous nourrissant, l'espérance de vie, de même que l'espérance de vie en santé, ont considérablement augmenté sur la planète au cours du dernier siècle, de même qu'au cours du dernier demi-siècle. Il ne fait aucun doute que la diminution de la proportion de la population sous-alimentée a contribué à cette évolution, de même qu'il serait peu vraisemblable qu'elle ait pris place si les aliments étaient devenus durant cette période de plus en plus nocifs.

Si on exigeait à propos des produits transgéniques, que soit démontré hors de tout doute qu'ils ne recèlent aucun danger pour la santé, et qu'en l'absence d'une telle démonstration, en vertu du principe de précaution, on en interdise la production et le commerce, on appliquerait alors à ces produits des règles que l'on n'applique à aucun autre produit alimentaire. De plus, il s'agit d'une règle rigoureusement impossible à satisfaire pour quelque produit que ce soit. L'application d'un tel double standard aux produits transgéniques équivaldrait à en interdire l'utilisation d'une manière détournée. Ce n'est pas la voie suivie à l'heure actuelle au Canada et nous croyons qu'il est correct qu'il en soit ainsi. Nous devrions continuer de faire porter le jugement des autorités en vue d'approuver l'introduction d'un nouveau produit sur le produit lui-même et non pas sur le procédé qui a été utilisé pour l'obtenir.

7. L'étiquetage des OGM

Pour aborder cette question, examinons les objectifs de l'intervention gouvernementale en matière d'étiquetage des produits alimentaires. Les gouvernements édictent des règles relatives à l'étiquetage soit pour **obliger** les producteurs d'aliments à apposer sur les étiquettes des produits qu'ils mettent en marché des informations qu'ils considèrent nécessaires à la

protection des intérêts sanitaires ou économiques des consommateurs, soit pour **interdire** de placer sur les étiquettes des informations susceptibles d'induire en erreur ou de tromper les consommateurs. En matière d'informations qu'elles doivent obligatoirement contenir, il faut, par exemple, indiquer sur l'étiquette d'un produit, son nom, la quantité contenue dans le contenant mis en vente, la date de préemption s'il s'agit d'un produit périssable, le nom du fabricant ou du distributeur, les ingrédients que contient le produit, s'il contient des ingrédients allergènes et bientôt il deviendra obligatoire, au Canada, d'indiquer le contenu nutritionnel du produit. Après avoir satisfait les exigences obligatoires à respecter sur l'étiquette d'un produit, un producteur peut encore ajouter tout ce qu'il jugera de son intérêt et de l'intérêt de son client, à condition de respecter des règles relatives à la visibilité et la lisibilité des informations obligatoires, et à ne rien apposer qui pourrait induire le consommateur en erreur ou déprécier sans raison des produits concurrents. À cet égard, au Canada des règles adoptées suite à un an de débat sur la question encadrent l'utilisation de l'expression *léger (light)* sur un produit alimentaire. Dans plusieurs pays, un producteur ne peut inscrire sur son produit des affirmations telles que *plus faible en gras* sans préciser à quel autre produit réfère la comparaison. Un autre exemple de pratique interdite serait d'apposer sur un poulet l'indication *élevé sans hormones de croissances*, puisque, contrairement à la croyance populaire, l'utilisation d'hormones de croissance dans l'élevage du poulet est interdite au Canada. Par conséquent, apposer sur un poulet l'indication *élevé sans hormones de croissance* induirait le consommateur en erreur en lui laissant croire que les autres poulets ne portant pas cette étiquette seraient élevés en utilisant ces substances. Par contre, un producteur qui respecte ces règles et la logique qui les sous-tend peut par la suite apposer sur ses étiquettes toutes les informations qui mettent en valeur des caractéristiques du produit qu'il veut promouvoir auprès de sa clientèle. S'il s'agit d'un produit de l'agriculture biologique, le producteur pourra en faire mention sur son étiquette, s'il le veut. De même, des groupes peuvent initier un réseau commercial opérant sur des bases différentes des règles commerciales généralement prévalantes, qualifier ce commerce d'équitable et faire valoir sur les étiquettes de leurs produits cette particularité, également sur une base volontaire. Un autre producteur voudra peut-être attirer la clientèle sensible aux questions environnementales ou développer des pratiques plus respectueuses de l'environnement que les règlements ne l'exigent par conviction personnelle. Par conséquent, il pourra fabriquer un produit qui se conforme à des règles plus contraignantes que celles auxquels sont soumis les autres produits de même nature et annoncer cette particularité sur son étiquette. Ici encore, cet étiquetage écologique volontaire devra respecter certaines règles afin de ne pas induire le consommateur en erreur quant à l'impact environnemental des produits concurrents.

Comme ces observations permettent de le constater, il faut distinguer nettement entre des pratiques d'étiquetage qui résultent de règles imposées par les pouvoirs publics en vue de protéger les consommateurs et d'interdire des pratiques commerciales déloyales, et des pratiques volontaires qui visent à permettre à des consommateurs des choix qui découlent de leurs préférences personnelles. La décision de consommer des produits biologiques, des produits issus du commerce équitable, des produits dits verts ou même des produits cachère relève de convictions personnelles et rien n'autorise les pouvoirs publics à imposer des règles

qui engendreront des coûts additionnels pour les produits consommés par ceux qui ne partagent pas ces points de vue. Par contre, l'étiquetage volontaire permet aux consommateurs d'exercer leur liberté de choix en fonction de leurs convictions personnelles. C'est ainsi que l'étiquetage volontaire des OGM permettrait cette liberté de choix à ceux qui ne désirent pas consommer ce type de produits, sans affecter les autres consommateurs.

Par contre, quelles seraient les conséquences d'un étiquetage obligatoire des produits OGM ou des produits alimentaires contenant des produits OGM ? Il faut, pour respecter les règles découlant de l'étiquetage obligatoire, dans la mesure où l'on continue à produire des OGM, mettre en place un double réseau allant de la production primaire, en passant par la récolte, le transport, l'entreposage et la fabrication des produits finaux. Il faudrait, à chaque étape, utiliser des moyens de contrôle pour s'assurer que les produits sans OGM conservent le degré de pureté requis par les règles relatives à l'étiquetage. En d'autres termes, il faudrait que ceux qui n'ont aucune objection à consommer des produits qu'ils considèrent sains et qui rencontrent les normes gouvernementales, qu'ils soient des OGM ou non, assument des frais additionnels résultant de la mise en place de règles basées sur des choix personnels qu'ils ne partagent pas. De plus l'expérience démontre que dans les pays où l'étiquetage des OGM est obligatoire, les fabricants de produits alimentaires, pour ne pas prendre le risque de faire boycotter leurs produits, choisissent généralement de s'abstenir d'utiliser des OGM, ce qui n'améliore pas la possibilité de choix des consommateurs, mais a tendance à le restreindre par l'élimination des produits issus de la transgénèse. Des partisans de l'étiquetage obligatoire pourraient répliquer que de toute façon de nombreux sondages ou enquêtes d'opinion démontrent qu'une très vaste majorité de l'opinion dans les pays développés est favorable à l'étiquetage obligatoire, et que, par conséquent, l'adoption d'une telle règle ne ferait que respecter la volonté du public. À cet argument, il peut être opposé l'idée qu'il faut se méfier des sondages d'opinion traitant de questions très complexes comme celle de l'étiquetage des OGM. Si on sondait l'opinion après l'avoir adéquatement informée de la situation réelle des connaissances scientifiques quant à l'impact des OGM sur la santé et l'environnement, et après lui avoir indiqué les coûts de l'imposition d'une règle d'étiquetage obligatoire, il n'est pas du tout facile de prévoir quelle serait sa réponse entre le choix d'une règle d'étiquetage obligatoire ou volontaire.

Obliger à indiquer sur une étiquette qu'un produit est issu de la transgénèse, c'est obliger à identifier une façon de produire et non pas obliger à mentionner des propriétés du produit. C'est un précédent fort dangereux, car en vertu de quel critère refusera-t-on à d'autres groupes d'obliger des producteurs à mentionner d'autres informations qui peuvent être d'intérêt pour d'autres personnes, et qui peuvent même recevoir l'appui d'une majorité de la population, mais donner lieu à des pratiques protectionnistes déguisées. Si un mouvement se déclenchait pour imposer des règles d'étiquetage sur des produits indiquant si certaines règles sociales ou environnementales ont été respectées dans leur production, dans les pays moins développés par exemple, sur quelle base refuserait-on une telle demande, si une majorité le désirait ? Et à quel débordement cela donnerait-il lieu si chaque pays était autorisé à agir selon son bon plaisir

sur ce plan ? Voilà d'autres éléments dont il faut tenir compte dans le traitement de cette question.

Est-il pensable que le Québec décrète unilatéralement l'étiquetage obligatoire des OGM ? Jusqu'à maintenant, au Canada, la question des règles qui régissent l'étiquetage des produits alimentaires est une responsabilité fédérale qui a été assumée conjointement par Santé Canada et par l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Il serait vraiment dysfonctionnel que dans l'avenir, chaque province décrète ses propres règles en cette matière, compte tenu de l'intégration du marché des produits alimentaires qui prévaut au Canada. De plus, face à la complexité grandissante des règles qui régissent l'étiquetage des produits alimentaires, des tendances se font jour, qui préconisent une harmonisation accrue, à l'échelle internationale, en ce domaine. Un comité du Codex Alimentarius travaille actuellement en ce sens. Le Québec irait par conséquent à contre-courant s'il décidait de faire cavalier seul en ce domaine.

8. Conclusion

Nous avons voulu montrer dans ce mémoire, le rôle qu'a joué la croissance de la productivité en agriculture au cours des 50 dernières années dans le combat contre la sous-alimentation, celui qu'elle sera appelée à remplir au cours des décennies à venir et la place importante que pourront occuper les biotechnologies agricoles, en particulier le génie génétique et les produits issus, en ce domaine. Nous avons énuméré quelques-uns des avantages actuels et potentiels des OGM et la pertinence de les utiliser au Québec. Nous avons vu que les autorités en la matière estimaient que l'innocuité des produits transgéniques mis en marché était acceptable, et que ces produits étaient souvent plus sécuritaires que plusieurs produits traditionnels. L'examen des avantages et des inconvénients des diverses formules d'étiquetage nous a amené à conclure que le Québec ne devrait pas faire cavalier seul en cette matière et que l'étiquetage volontaire était celui qui offrait, en définitive, le plus grand choix au consommateur.

Ceci étant dit, il n'en demeure pas moins que des préoccupations légitimes sont fort répandues au sein des sociétés contemporaines à l'égard des OGM. Le public est inquiet de l'innocuité de ces produits pour la santé humaine et peut-être encore plus pour l'environnement. Nous ne pensons pas que, comme société, nous réglerons adéquatement la question en adoptant des solutions inappropriées, tels qu'en interdire l'usage ou prescrire l'étiquetage obligatoire, même si l'opinion publique peut sembler favorable à ces solutions. Nous pensons qu'il s'agit là d'un enjeu de société fort important qui devrait faire l'objet d'un examen approfondi dans le cadre duquel nous devrions être très attentifs à examiner cette question sous tous ses angles, en tenant compte de tous les points de vue et en recherchant des solutions fondées sur des évidences scientifiques. Nous nous sommes attardé ici surtout aux aspects relatifs à la sécurité alimentaire et à l'innocuité des aliments, tel que nous y incitait la problématique identifiée par la Commission. Mais ce dossier recèle également des enjeux fort importants sur le plan environnemental, de la propriété intellectuelle, de la relation entre les agriculteurs et les entreprises spécialisées dans les intrants agricoles, etc. Nous croyons que l'initiative de votre

Commission de tenir des audiences sur ce sujet est très pertinente et nous souhaitons qu'elle constitue l'amorce du débat de société nécessaire sur cette question.

10. Bibliographie

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS, *Questions fréquemment posées concernant les aliments issus de la biotechnologie*, (en ligne: www.inspection.gc.ca/francais/sci/biotech/gen/faqf.shtml)

ASSOCIATION DES BIOLOGISTES DU QUÉBEC, (2002) *Mémoire sur les organismes génétiquement modifiés (OGM) : pour une approche éclairée et équitable*

BLAYNEY, Don P.,(2002) *The Changing Landscape of U.S. Milk Production* Economic Research Service, United States Department of Agriculture, Statistical Bulletin # 978, 25 p

COMITÉ PERMANENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE,

PARLEMENT DU CANADA, *L'étiquetage des aliments génétiquement modifiés et son impact sur les agriculteurs* (en ligne: www.parl.gc.ca)

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION, ASSEMBLÉE NATIONALE, (2003) *Les nouveaux enjeux de la sécurité alimentaire au Québec, document de consultation*, Québec, (en ligne : www.assnat.qc.ca)

COMMISSION DE L'ÉTHIQUE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE (Québec) (2003) *Pour une gestion éthique des OGM*, Gouvernement du Québec, 117 p

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT- CNUED (1993) *Action 21, Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement*, New-York, Nations Unies, 256 p.

DeGREGORY, Thomas R. (2002) *Bountyful Harvest, Technology, Food safety and the Environment*, Washington, Cato Institute, 262 p.

GOKLANY, Indur M. (2001) *The Precautionary Principle, A Critical Appraisal of Environmental Risk Assessment*, Washington, Cato Institute, 119 p

INTERNATIONAL SERVICE FOR THE ACQUISITION OF AGRI-BIOTECH APPLICATION- ISAAA (2003) *2002 Global GM Crop Area Continues to Grow for the Sixth Consecutive Year at a Sustained Rate of More than 10 %* (en ligne : www.isaaa.org)

NESTLE, Marion, (2000) *Food Biotechnology: Politics and Policy Implications* in: KIPLE, Kenneth F. et ORNELAS, Kriemhild Coneè, *The Cambridge World History of Food*, Vol. 2, Cambridge, 2153 p

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ- OMS *20 questions sur les aliments transgéniques*, (en ligne: www.who.org)

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE -FAO,
(2002) *Annuaire de la production* Rome, 261 p

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE -FAO,
(2003) *The State of Food Insecurity in the World 2002* (en ligne: www.fao.org)

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE- FAO
(2000) *La situation de l'alimentation et de l'agriculture*

PARIZA, Michael W., (2000) *Food Safety and Biotechnology in* : KIPLE, Kenneth F. et
ORNELAS, Kriemhild Coneè, *The Cambridge World History of Food*, Vol. 2, Cambridge, 2153 p

PASTOR, Jean-Marc, *Rapport d'information # 301, Sénat français, session 2002-2003* 127 p.
(en ligne: www.senat.fr)

SERVOLIN, Claude, (1989) *L'agriculture moderne*, Paris, Seuil, Collection « Points »

UNITED NATIONS SECRETARIAT, POPULATION DIVISION, DEPARTMENT OF ECONOMIC AND
SOCIAL AFFAIRS -ONU (1999) *The world at Six Billion* 63 p

UNITED NATIONS SECRETARIAT, POPULATION DIVISION, DEPARTMENT OF ECONOMIC AND
SOCIAL AFFAIRS –ONU (2003) *World Population Prospects, The 2002 Revision, Population
Data Base* (en ligne: www.un.org)

US CENSUS BUREAU, UNITED STATES DEPARTMENT OF COMMERCE, (2003) *Historical
Estimates of Population* (en ligne: www.census.gov)

LE POINT SUR LES LACUNES DES POLITIQUES AGRICOLES

par Mario Dumais / Décembre 2010

Lors de leur congrès tenu au début du mois, les délégués de l'Union des producteurs agricoles (UPA) ont choisi de bloquer la saison touristique des motoneigistes pour protester contre l'intention du gouvernement de réduire les coûts de La Financière agricole. Le litige porte sur l'exclusion des coûts des fermes les moins performantes pour calculer les indemnités à verser aux agriculteurs. Alors que le ministère de l'Agriculture du Québec envisage une nouvelle politique agricole et qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada doit renouveler l'an prochain ses plans quinquennaux, il est pertinent de s'interroger au sujet des politiques actuelles, comme la gestion de l'offre, la mise en marché collective et l'assurance stabilisation des revenus agricoles, ainsi que de réfléchir aux orientations qu'il y aurait lieu de privilégier à l'avenir.

L'échec des politiques agricoles traditionnelles

L'industrie agricole et agroalimentaire a reçu 7,9 milliards de dollars d'aide gouvernementale au Canada pour l'exercice 2008-2009, soit près de 31 % du PIB du secteur¹. L'essentiel des interventions gouvernementales actuelles vise à accroître ou à stabiliser le revenu des agriculteurs par des subventions, des garanties de prix, des droits de douane, l'octroi de pouvoirs de monopoles, des subventions aux intrants, des réductions d'impôt, etc. Ces politiques n'ont pas atteint leurs objectifs², mais cela ne signifie pas que les agriculteurs se trouvent en situation précaire. Au contraire, la valeur nette moyenne d'une ferme au Canada est de 1 281 098 \$³, une valeur qui s'est accrue de 74 % en dollars réels en 15 ans. De plus, les enquêtes sur le revenu moyen des familles démontrent que les familles agricoles ont un revenu 15 % plus élevé que la moyenne⁴. Il est donc difficile de justifier que la société doive transférer des ressources vers le secteur agricole pour accroître ses revenus courants par des subventions.

Malheureusement, en plus d'être inefficaces quant à leur objectif principal, les mesures mises en place pour accroître le revenu des agriculteurs génèrent en plus de nombreux dommages collatéraux.

¹ Agriculture et Agroalimentaire Canada, *Vue d'ensemble du système agricole et agroalimentaire canadien 2009*, août 2009, p. 134-135.

² « Les conclusions de L'OCDE indiquent qu'au cours des vingt dernières années, la plupart des politiques et des programmes gouvernementaux pour l'agriculture dans les pays de l'OCDE n'ont pas réussi à traduire l'aide en revenu supplémentaire pour les familles agricoles ». Voir : Agriculture et agroalimentaire Canada, *Vers la nouvelle politique agricole et agroalimentaire – Information économique : conclusion de l'OCDE sur l'efficacité et la conception des politiques*, novembre 2006, p. 3.

³ Statistique Canada, *Enquête financière sur les fermes 2008*, no 21F0008X, mars 2010, p. 29.

⁴ Statistique Canada, Tableaux CANSIM 002-0027 (le montant utilisé est le revenu total rajusté pour la déduction pour amortissement pour la dernière année disponible, soit 2007) et 202-0403.

La gestion de l'offre

Le système de gestion de l'offre, qui limite les quantités de lait, d'œufs et de volaille produites et importées au Québec, fait en sorte que le prix des produits à la ferme dans les secteurs où il s'applique est l'un des plus élevés au monde (par exemple, le prix du lait à la ferme était au Canada le plus élevé parmi les pays développés après celui du Japon et de la Norvège en 2009⁵). Évidemment, le prix à la ferme n'est pas sans conséquence sur le prix des produits au détail.

Ces prix élevés et la rareté font augmenter la valeur des quotas (permis de produire) que doit acquérir un entrepreneur, limitant du même coup les fonds disponibles pour réaliser des investissements productifs (achat de terres, de machines et d'animaux, construction de bâtiments, etc.). Au total, la valeur des quotas agricoles s'élevait à 30 milliards de dollars au Canada et à 9,9 milliards de dollars au Québec en 2009⁶. Le quota pour une vache laitière vaut environ 25 000 \$⁷. Pour une ferme laitière moyenne (55 vaches environ⁸), la valeur des quotas s'élève donc à près de 1,4 million de dollars.

Pour maintenir ce système, des tarifs douaniers doivent être mis en place. Ceux adoptés au moment de l'entrée en vigueur des accords de l'Uruguay (1995) s'élèvent encore aujourd'hui à des seuils très élevés, jusqu'à 298,5 % pour le beurre par exemple⁹.

L'appui à ce système dans les négociations commerciales mine la crédibilité du Canada dans les négociations internationales relatives aux questions agricoles. En effet, celui-ci exige de ses partenaires commerciaux qu'ils acceptent ses produits, mais il refuse d'ouvrir ses propres frontières à certaines denrées agricoles des autres pays. Pourtant, les économies du Canada et du Québec ont l'un des plus grands degrés d'ouverture aux marchés mondiaux, ce qui devrait conduire nos gouvernants à préconiser une politique de libéralisation des échanges en agriculture également.

La mise en marché collective

Le système de mise en marché collective (« plans conjoints ») en vigueur au Canada et au Québec est un monopole légal de ventes de produits agricoles à la sortie de la ferme accordé à des fédérations de producteurs. Comme tout monopole, il conduit à des abus qui nuisent aux consommateurs (notamment par des prix plus élevés et par une réduction des choix) et, à long terme, aux producteurs eux-mêmes.

⁵ Fédération internationale de laiterie, *World Dairy Situation 2010*, Bulletin 446, 2010, p. 198.

⁶ Statistique Canada, *Bilan du secteur agricole : Statistiques économiques agricoles*, no 21-016-X, juillet 2010, p. 37.

⁷ Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, *Études complémentaires*, 2008, p. 1-23.

⁸ Groupe AGÉCO, *Faits saillants laitiers québécois*, 2009, p. 32.

⁹ Agence des services frontaliers du Canada, *Tarif des douanes : codification ministérielle 2011*, 2010, p. 04-5.

Ce système introduit entre l'acheteur et les fournisseurs un intermédiaire qui fait en sorte que le produit d'un coopérateur n'est pas nécessairement livré à sa coopérative, ou qu'un producteur de porc qui possède un abattoir doit négocier durement, et quelques fois sans succès, pour que ses porcs soient livrés à son abattoir. Il introduit aussi un coût de production additionnel, soit les prélèvements pour financer les frais du système de mise en marché collective.

Les agriculteurs ont réussi à convaincre des gouvernements de leur octroyer ces pouvoirs monopolistiques en invoquant leur faiblesse face aux acheteurs de leurs produits. De nos jours, les agriculteurs peuvent toutefois participer, au moyen de coopératives ou d'autres types d'entreprises, à la commercialisation et à la transformation de leurs produits et c'est déjà souvent le cas. Les structures monopolistiques en place n'ont plus leur raison d'être et elles nuisent à la compétitivité du secteur.

L'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)

Il s'agit d'un programme géré par La Financière agricole du Québec qui vise à assurer un revenu net au producteur en lui garantissant un prix minimum pour sa production. Si le prix reçu par les producteurs est inférieur au prix garanti, la différence lui est versée par le programme d'assurance stabilisation. Le seuil de ce prix garanti est fixé en calculant ce que le système nomme les coûts de production, ce qui donne lieu à des débats sans fin sur la manière d'effectuer le calcul, les organisations agricoles recherchant une méthode qui va fixer le prix garanti au seuil le plus élevé possible. Le gouvernement finance aux deux tiers le programme, l'autre tiers étant financé par les producteurs.

Comme ce programme ne s'applique pas à tous les produits, il favorise certaines productions au détriment de d'autres. Ainsi, il défavorise les nouvelles productions qui, au moment de leur émergence, ne jouissent pas de ce programme. De plus, il isole les producteurs, à des degrés variables, des signaux émanant des marchés et les incite à maintenir des productions non viables économiquement. Dans certaines productions, environ 50 % du revenu brut des entreprises du secteur provient de l'indemnité versée par l'ASRA¹⁰.

Le coût de ce programme est en croissance ininterrompue depuis sa création¹¹. La Financière agricole absorbe actuellement 62 % des dépenses du ministère québécois de l'Agriculture¹². Par conséquent, afin que les entreprises agricoles deviennent sensibles aux exigences des marchés, celles-ci devraient s'affranchir du programme d'ASRA, après une période de transition¹³.

¹⁰ Voir : Jean-Pierre Lachapelle, *Rapport sur les assurances agricoles au Québec*, présenté à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, septembre 2007.

¹¹ Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, *Agriculture et agroalimentaire : assurer et bâtir l'avenir*, Rapport, janvier 2008, p. 62.

¹² Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, *Rapport annuel de gestion 2009-2010*, septembre 2010, p. 21.

¹³ Voir : Michel R. Saint-Pierre, *Une nouvelle génération de programmes de soutien financier à l'agriculture*, Gouvernement du Québec, février 2009

Solutions de rechange

D'autres aspects des politiques agricoles appliquées au Québec et au Canada méritent qu'on en fasse une analyse approfondie. Il est cependant possible de conclure que les programmes en vigueur, dont les principaux ont été examinés brièvement ci-dessus, visent de mauvaises cibles et ne parviennent même pas à les atteindre. Il y a donc lieu de préconiser des politiques agricoles dont l'objectif n'est pas de subventionner le revenu du secteur, mais d'appuyer l'entrepreneuriat agricole pour rendre les agriculteurs plus concurrentiels et leur permettre de tirer leur revenu du marché. Une telle évolution est cependant difficilement concevable aussi longtemps que les politiques agricoles seront le fruit de négociations exclusives entre le lobby agricole et les gouvernements.

Cette étude a été rendue publique par l'Institut économique de Montréal, dont le site internet se trouve à l'adresse suivante : www.iedm.org

LE SIROP D'ÉRABLE EN OTAGE

www.cyberpresse.ca/le-soleil, p. Web, Mario Dumais

7 avril 2011

L'arrivée du printemps au Québec se reconnaît aussi au temps des sucres, cette période de réjouissance où chacun peut fêter la fin de l'hiver en dégustant de la tire sur neige et autres produits acéricoles. Malheureusement, tout n'est pas parfait au pays de l'érable.

En effet, depuis 2002 la mise en marché des produits de l'érable au Québec est contrôlée par un système de gestion de l'offre. La Fédération des producteurs acéricoles, un syndicat agricole, possède un pouvoir de monopole sur la mise en marché du sirop d'érable. Un producteur de sirop d'érable doit dorénavant obtenir la permission de cette fédération pour pouvoir transformer et mettre en marché ses propres produits, en plus de payer des frais de mise en marché et des cotisations. La quantité de sirop d'érable produite est limitée par son quota, s'il en détient un. Dans le cas contraire, il lui est interdit de produire. Si le producteur était membre d'une coopérative comme Citadelle pour transformer et mettre en marché son produit, il n'a plus le droit de livrer lui-même sa production à sa coopérative. Celle-ci, pour s'approvisionner, doit négocier avec la fédération centralisée et le sirop livré ne proviendra pas nécessairement de ses membres.

Les quotas ont été mis en place dans le but de limiter la quantité de sirop d'érable produite et ainsi d'augmenter le prix du produit à la sortie de la ferme.

Ce système comporte deux faiblesses majeures. Premièrement, il encourage la confrontation plutôt que la coopération entre fournisseurs et acheteurs dans la filière agroalimentaire. La coopération est pourtant nécessaire pour que chaque maillon de la chaîne remplisse adéquatement son rôle en vue de satisfaire les besoins des consommateurs. Des fournisseurs doivent continuellement se préoccuper de bien connaître ce que veulent les acheteurs de leurs produits et entreprendre de faire le nécessaire pour les satisfaire. Au contraire, la gestion de l'offre crée une rupture entre les producteurs et les consommateurs.

Deuxièmement, augmenter artificiellement le prix à la ferme des produits de l'érable a des conséquences. Même si le Québec a depuis longtemps été le principal producteur de produits de l'érable à l'échelle mondiale, il n'est pas le seul. Le Nouveau-Brunswick, l'Ontario et des États de la Nouvelle-Angleterre comptent également leur lot de producteurs. Qu'arrivera-t-il si le prix à la ferme fixé au Québec est supérieur à celui qui prévaut dans les autres régions productrices?

En bref, le système de gestion de l'offre est improductif. D'une part, les consommateurs paient plus cher pour les produits de l'érable. D'autre part, les exportations sont moins concurrentielles et le système rend plus difficile la diversification de la production. Dans ce secteur comme dans bien d'autres, la bureaucratie sclérosante doit être remplacée par une libéralisation propice à l'innovation.

Les cahiers de recherche

Institut économique de Montréal

SEPTEMBRE 2012

**LES CONSÉQUENCES
NÉGATIVES DES OFFICES DE
COMMERCIALISATION AGRICOLE**

MARIO DUMAIS

Table des matières

RÉSUMÉ

INTRODUCTION

CHAPITRE 1

Les offices de commercialisation agricole

CHAPITRE 2

L'impact sur la production agricole

CHAPITRE 3

Les conséquences sur les transformateurs et

Les autres maillons de la chaîne agroalimentaire

CONCLUSION

Résumé

Un office de commercialisation est un organisme qui exerce un monopole sur la mise en marché de produits agricoles, ce qui signifie que les producteurs doivent vendre leur production à l'office ou respecter les règles qu'il impose s'il n'est pas lui-même l'acheteur. Certains offices de commercialisation exercent aussi une gestion de l'offre en déterminant à l'avance la quantité de production de la denrée dont ils s'occupent, réduisant en pratique l'offre et entraînant conséquemment une hausse des prix.

Les objectifs des politiques agricoles qui sont largement reconnus comme étant à l'origine de la création des offices de commercialisation sont :

- Créer les conditions pour que les familles agricoles aient un niveau de revenu comparable à celui des autres familles
- Augmenter le revenu des fermes ;
- Stabiliser le revenu des fermes ; et
- Préserver les fermes familiales.

Pour ce qui est du premier objectif, le revenu moyen des familles agricoles propriétaires de fermes non incorporées s'élevait à 100 053 \$ en 2009 comparativement à 72 000 \$ pour l'ensemble des familles. Si leurs revenus sont plus élevés, c'est en raison des revenus hors ferme qui représentent 77 % de leurs revenus totaux et non grâce aux offices de commercialisation.

En ce qui a trait au second objectif, les offices de commercialisation qui n'exercent pas de gestion de l'offre ne sont pas parvenus à accroître substantiellement les prix au-delà de ce qui prévaut sur d'autres marchés, malgré leur monopole. Dans le cas des offices de commercialisation qui pratiquent la gestion de l'offre, l'objectif de hausser et de stabiliser les prix reçus par les agriculteurs semble à première vue avoir été atteint. Pourtant, des prix à la ferme élevés ne sont pas synonymes de revenus agricoles élevés. Dans toute nouvelle production sujette à la gestion de l'offre, les revenus plus élevés découlant des prix plus élevés ne peuvent être obtenus qu'en achetant des quotas de production. En pratique, on observe une *capitalisation* de ces avantages dans le prix des quotas, leurs prix élevés reflétant ce que les producteurs espèrent recevoir comme profits additionnels. L'augmentation du revenu agricole est donc trompeuse parce qu'il s'agit d'un revenu qui ne tient pas compte de la valeur des quotas.

L'objectif d'augmenter le revenu des fermes n'a pas été atteint mais la rentabilité courante des activités agricoles n'est pas la seule donnée pertinente. Les agriculteurs prennent aussi en considération l'accroissement de la valeur du patrimoine qu'ils

possèdent. Cette valeur augmente soit en raison de l'appréciation, soit parce que les agriculteurs réinvestissent. L'appréciation des actifs et les réinvestissements ont fait croître la valeur nette moyenne des entreprises agricoles de plus de 635 000 \$ en 16 ans, soit de près de 40 000 \$ par an. En d'autres mots, les offices de commercialisation n'ont pas atteint leur objectif déclaré d'augmenter le revenu des fermes, même dans les cas de gestion de l'offre. Toutefois, la pertinence même de cet objectif est remise en cause étant donné l'augmentation de la valeur des actifs.

Pour ce qui est du troisième objectif, soit de stabiliser le revenu des fermes, les offices pratiquant une gestion de l'offre y sont mieux parvenus que les autres, mais uniquement en faisant porter le coût de cette stabilité sur les clients des producteurs agricoles. De plus lorsque les gouvernements assument la responsabilité de stabiliser les revenus des producteurs agricoles, les agriculteurs ne se sentent plus responsables d'adopter eux-mêmes des mesures à cette fin, comme diversifier leurs productions, acheter des produits financiers dérivés pour garantir en partie le prix de vente futur ou s'associer par des ententes contractuelles avec des transformateurs ou des fournisseurs d'intrants. Qui plus est, d'autres industries telles que le papier journal, les mines ou le tourisme comportent aussi des risques sans bénéficier d'une protection gouvernementale similaire.

Pour ce qui est du quatrième et dernier objectif, depuis la mise en place de la gestion de l'offre, 91 % des fermes laitières ont disparu tout comme 93 % des fermes produisant de la volaille. La même observation peut également être faite dans les secteurs gouvernés par un office de commercialisation n'appliquant pas la gestion de l'offre. Par exemple, le nombre d'exploitation où on élevait des porcs a été réduit de 94 %. La diminution du nombre de fermes est un phénomène qu'on constate partout dans les pays développés.

L'OCDE a calculé que les « transferts des consommateurs aux producteurs » résultant des politiques agricoles actuelles au Canada se sont élevés en moyenne à 3,9 milliards de dollars par année de 2008 à 2010. En plus de ce coût pour les consommateurs, des coûts additionnels sont assumés par d'autres acteurs du secteur agricole. De façon notable, les offices de commercialisation génèrent des complexités qui découragent l'adaptation et l'innovation.

Si une politique agricole ne produit pas les résultats escomptés, en plus de coûter des milliards de dollars aux contribuables et aux consommateurs, on devrait s'attendre à ce qu'elle soit abandonnée et remplacée. Afin de favoriser un changement de politique agricole, il est utile de rappeler brièvement les cas de pays qui ont aboli ou sont en voie d'abolir des systèmes de quotas : le rachat et l'abandon des quotas laitiers en Australie et de tabac et d'arachides aux États-Unis, l'élimination des quotas laitiers en Suisse et

l'amorce du processus d'abandon des quotas laitiers en Europe. Le Canada pourrait suivre ces exemples en abandonnant l'adhésion obligatoire à la mise en marché collective et en imposant une taxe temporaire sur les produits vendus afin de financer le rachat des quotas agricoles. Ce sont là des conditions essentielles pour mettre en valeur le potentiel de notre secteur agroalimentaire et lui permettre ainsi de contribuer à la prospérité du pays.

Introduction

L'industrie agroalimentaire canadienne dispose d'atouts importants. La superficie des terres agricoles canadiennes est l'une des plus élevée au monde par habitants. En conséquence, le prix des terres est raisonnable. L'eau est abondante, les infrastructures de transport et de communication sont efficaces et les ressources humaines du secteur possèdent un savoir-faire de pointe. De plus, les facteurs macroéconomiques contribuent, en général, à la compétitivité du secteur. Le fait qu'environ 45 % de notre production agricole et agroalimentaire soit exportée démontre de manière éloquent que les entreprises agricoles canadiennes parviennent très bien à tirer leur épingle du jeu malgré la concurrence mondiale¹.

L'industrie agroalimentaire est aussi réglementée et largement structurée par les monopoles de mise en marché octroyés par le gouvernement à ce qu'on nomme les *offices de commercialisation*. L'objectif du présent *Cahier de recherche* est de comprendre leur fonctionnement et leurs effets concrets. Autrement dit, ces mécanismes ont-ils atteint les objectifs qui leur avaient été assignés ? Contribuent-ils à la capacité concurrentielle de l'industrie agroalimentaire, ou au contraire lui nuisent-ils ?

Le premier chapitre décrit ce que sont les offices de commercialisation et les objectifs qu'ils visent. L'objet du second chapitre est d'évaluer leurs conséquences sur les producteurs agricoles pour voir si leurs objectifs ont été atteints. Le troisième chapitre s'attarde à leur impact sur les autres joueurs de l'industrie agroalimentaire. Cette analyse permettra d'établir si les résultats avérés correspondent bien aux objectifs fixés et ainsi de déterminer si les offices de commercialisation devraient être perpétués, modifiés ou éliminés.

¹ Agriculture et Agroalimentaire Canada. *Vue d'ensemble du système agricole et agroalimentaire canadien*, 2012, mars 2012, p.102. Cette proportion n'est que de 20 % aux États-Unis et de 5% en Union européenne.

CHAPITRE 1 : Les offices de commercialisation agricoles

Au Canada, un office de commercialisation est un organisme qui détient le monopole sur la mise en marché de produits agricoles en vertu de lois fédérales et provinciales². Les offices de commercialisation se distinguent les uns des autres par les produits et les territoires qui relèvent de leur compétence. Les producteurs doivent vendre leur production à l'office ou respecter les règles qu'il impose pour la vente s'il n'est pas lui-même l'acheteur. Les offices de commercialisation sont en général administrés par un syndicat de producteurs agricoles dont les décisions s'appliquent à tous les producteurs d'une denrée particulière d'une province ou du pays. Les décisions sont guidées par le plan de commercialisation de chaque office qui est approuvé par une majorité de producteurs – souvent par une majorité des deux tiers.

De plus, certains offices de commercialisation disposent non seulement du monopole de la mise en marché, mais aussi de la responsabilité de gérer l'offre et de fixer des prix ou de déterminer le mécanisme de prix pour les producteurs et les acheteurs. Dans ce cas, l'office détermine à l'avance en quelle quantité sera produite la denrée agricole relevant de sa compétence, ce qu'on désigne comme « l'offre » par rapport à la demande des consommateurs. Chaque producteur se voit autorisé à en produire une quantité déterminée au cours de l'année. En pratique, l'office permet donc aux producteurs de former un cartel en collaborant de façon à réduire l'offre et à hausser leurs profits au lieu de se faire concurrence. Dans les secteurs laitier et avicole (œufs et volaille), les offices de commercialisation sont responsables de la gestion de l'offre et leur territoire s'étend à l'ensemble du Canada.

Historique des offices de commercialisation : le concept de rapport de force

Au début de XX^e siècle, Edward Alexander Partridge, le fondateur de la coopérative céréalière United Grain Growers, décrivait les producteurs agricoles indépendants comme des pygmées s'attaquant à des géants. La situation des agriculteurs, de petite taille et en concurrence les uns avec les autres, était perçue comme un désavantage par rapport aux acheteurs de leurs produits, moins nombreux et de plus grande taille. Dans cette perspective, les géants pouvaient concurrencer des géants, les pygmées des pygmées, mais jamais des pygmées ne pouvaient concurrencer des géants³. Pour améliorer la force des agriculteurs et leur permettre

² Bien que des offices de commercialisation s'occupent également de la mise en marché du bois et des produits de la mer, la grande majorité d'entre eux est concentrée dans le domaine agricole. Christopher Green donne une « définition quasi officielle » d'un office de commercialisation : « une organisation de mise en marché obligatoire horizontale pour des produits primaires et transformés fonctionnant en vertu d'une délégation de pouvoir du gouvernement », dans « Agricultural Marketing Boards in Canada: An Economic and Legal Analysis », *University of Toronto Law Journal*, vol. 33 (1983), no 4, p. 407 [traduction libre]. Ce rapport fait référence aux offices de commercialisation en tant que monopoles puisque leur principal rôle étudié ici est celui de vendeur. Bien entendu, puisque les offices de commercialisation sont des associations obligatoires, ils jouent aussi le rôle de monopsones, c'est-à-dire d'acheteur unique du point de vue d'un producteur. Voir : Christopher B. Barrett et Emelly Mutambatsere, « Marketing Boards », *The New Palgrave Dictionary of Economics*, 2nd édition, 2005.

³ Andrew Schmitz, Charles B. Moss, Troy G. Schmitz, Harley W. Frutan et Helen C. Schmitz, *Agricultural Policy, Agribusiness, and Rent-Seeking Behaviour*, University of Toronto Press, 2010, p. 25.

« d'affronter les géants », M. Partridge les incitait à se regrouper en coopératives pour commercialiser leurs produits.

Les premières coopératives agricoles tentaient de modifier en profondeur les rapports commerciaux existant entre les agriculteurs et les acheteurs de leurs produits. Néanmoins, la création des premiers regroupements de producteurs agricoles misait sur une adhésion volontaire.

Peu à peu, les producteurs constatèrent que la formation de coopératives n'était pas suffisante pour changer les règles du marché céréalier. Les producteurs qui n'adhéraient pas à la coopérative pouvaient facilement la concurrencer. Les coopérateurs souhaitèrent donc obliger tous les producteurs à devenir membres de leurs regroupements. L'idée d'imposer des monopoles agricoles s'inspirait directement de la création des *marketing boards* (traduits par offices de commercialisation) en Nouvelle-Zélande et en Australie durant les années 1920⁴.

Au Canada, les premiers offices de commercialisation dirigés par des producteurs furent établis en Colombie-Britannique à la fin des années 1920. En 1931, la Cour suprême du Canada statua toutefois que la loi provinciale en vertu de laquelle ces premiers offices de commercialisation avaient été établis empiétait sur la compétence du Parlement fédéral en matière de commerce interprovincial et que les offices constituaient une taxe indirecte⁵.

La situation difficile vécue en agriculture, comme dans l'ensemble de la société, pendant les années 1930 a contribué à ce que s'accroissent les pressions du monde agricole en vue de permettre la création de telles entités. Une loi fédérale fut adoptée en ce sens en 1934, mais elle fut à son tour déclarée inconstitutionnelle. Ce fut finalement la *Loi sur la commercialisation des produits agricoles* adoptée par le Parlement fédéral en 1949 qui vint mettre fin à cette saga judiciaire. Elle donnait au gouvernement fédéral le pouvoir d'autoriser les offices de mise en marché créés en vertu de lois provinciales à réglementer le commerce interprovincial et les exportations.

Entre-temps, le gouvernement fédéral avait créé la Commission canadienne du blé qui exerçait dès 1943 un monopole sur la mise en marché du blé et de l'orge des Prairies⁶. Cette entité avait

⁴ Christopher B. Barrett et Emelly Mutambatsere, *Marketing Boards*, Cornell University, juin 2005, p. 3.

⁵ Michele Veeman, « Office de commercialisation des produits agricoles », *L'Encyclopédie canadienne*, www.thecanadianencyclopedia.com/articles/fr/office-de-commercialisation-des-produits-agricoles.

⁶ La Commission canadienne du blé existait sous une autre forme depuis 1935, mais a reçu le monopole sur la mise en marché du blé en 1943. Les principales responsabilités de la Commission canadienne du blé sont : « commercialiser le blé et l'orge qui lui sont livrées [sic] dans les meilleures conditions de profit aux producteurs; fournir aux producteurs des paiements initiaux établis et garantis par le gouvernement fédéral; mettre en commun les prix de vente d'un même grain de sorte que les producteurs soient semblablement rémunérés à livraisons semblables; harmoniser les opportunités de livraison de façon à ce que chaque producteur ait sa part des marchés disponibles; et organiser l'expédition du grain de façon à répondre aux exigences de ventes de telle manière que le système de manutention et de transport soit utilisé au mieux ». Agriculture et Agroalimentaire Canada, *Lois et règlements*, www.agr.gc.ca/leg_f.phtml#cwb.

été créée par une loi particulière et était à l'origine administrée directement par le gouvernement fédéral. Par la suite, les producteurs en ont repris le contrôle et nommaient dix des quinze administrateurs. La Commission canadienne du blé présente un intérêt particulier parce que le gouvernement fédéral a aboli son monopole sur la mise en marché du blé et de l'orge au Canada depuis le 1^{er} août 2012⁷.

Aujourd'hui, on compte environ 80 offices de commercialisation agricole au Canada. À l'échelle fédérale, deux organismes ont été formés pour superviser les offices de commercialisation, soit le Conseil des produits agricoles du Canada et la Commission canadienne du lait. Les offices de commercialisation sont créés sur une base provinciale ou territoriale, à la demande de groupes de producteurs, et ceux qui exercent une gestion de l'offre se rassemblent à l'échelle du pays. Ces demandes sont présentées à des organismes qui autorisent la création des offices en vertu de lois provinciales et territoriales harmonisées avec la loi fédérale de 1949⁸.

Les prérogatives d'un monopole agricole par rapport aux acheteurs

Les offices de commercialisation disposent d'une gamme variable de prérogatives. Celle qui les caractérise le mieux, à savoir le monopole de la vente du produit agricole qui relève de leur compétence, leur donnerait un rapport de force avec les acheteurs dans la négociation du prix de vente et des autres conditions relatives à la livraison du produit.

Une autre prérogative a trait aux conditions de livraison. Certains offices de commercialisation ont des règles plutôt flexibles à cet égard alors que d'autres choisissent d'utiliser ce levier davantage. Par exemple, un transformateur au Québec qui souhaite produire des aliments à base de porc a l'obligation d'acheter et de recevoir les porcs qui sont livrés à l'un de ses abattoirs, sans pouvoir choisir un porc plutôt qu'un autre⁹. Cette situation est unique, puisque dans les autres industries, le client d'un producteur peut choisir ce qu'il achète, comme le consommateur le fait dans un commerce. Un producteur en Alberta n'aurait pas d'obligation similaire. L'office de commercialisation des producteurs de légumes de l'Ontario négocie des contrats avec les transformateurs qui peuvent ensuite choisir leurs partenaires d'affaires parmi

⁷ La fin du monopole de la Commission canadienne du blé donne aux producteurs le choix de mettre en marché leur production par la Commission ou par d'autres moyens. Agriculture et Agroalimentaire Canada, *Libre choix des producteurs de grains en matière de commercialisation*, <http://www4.agr.gc.ca/AAFC-AAC/display-afficher.do?id=1318619331542&lang=fra>.

⁸ Ces organismes sont : Farm Industry Review Board (Terre-Neuve); Nova Scotia Natural Products Marketing Council; Prince Edward Island Marketing Council; Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick; Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec; Commission de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario; Conseil manitobain de commercialisation des produits agricoles; Saskatchewan Agri-Food Council; Alberta Agricultural Product Marketing Council; British Columbia Farm Industry Review Board; Conseil sur la commercialisation des produits agricoles des Territoires du Nord-Ouest.

⁹ Fédération des producteurs de porc du Québec, *Convention de mise en marché des porcs 2009-2013*, art. 6.1.1.

leurs membres¹⁰. Ultiment, confier une telle prérogative aux offices de commercialisation ouvre la porte à des rigidités.

Le pouvoir de monopole permet également aux offices de commercialisation de déterminer qui parmi ses clients recevra quelle quantité d'une denrée, souvent des transformateurs de produits agricoles qui en font des produits offerts aux consommateurs. Ainsi, l'office de commercialisation peut décider d'allouer ses denrées non pas sur la base des besoins de ses clients qui se reflètent dans la demande du marché, mais en prenant en compte d'autres facteurs (par exemple l'historique de leurs achats), surtout lorsque l'office exerce une gestion de l'offre.

Ainsi, lorsqu'un acheteur souhaite obtenir un produit ayant des caractéristiques particulières, il sera dépendant de la volonté du monopole de donner suite à cette requête. Un nouvel abattoir, par exemple, pourrait ne pas recevoir d'animaux parce qu'il n'a aucun historique d'achat. Les nouveaux besoins sont donc susceptibles de ne pas être satisfaits, faute de produits agricoles, alors que des excédents s'accumulent chez un concurrent. Ces pouvoirs d'allouer les denrées, de choisir les clients et de répondre ou non aux nouveaux besoins constituent un fardeau réglementaire¹¹. Ils représentent aussi un risque pour les entreprises cherchant à innover puisque celles-ci doivent s'entendre avec l'office de commercialisation sans avoir la possibilité de négocier avec un fournisseur concurrent.

Dans certains secteurs, le prix payé pour obtenir le produit transite par l'office, qui peut prélever une partie du montant pour financer ses opérations. La perception du paiement des produits permet à certains offices de faire une promotion générique de ces produits. Elle permet également la mise en commun du revenu global de la vente et l'allocation de paiements identiques aux producteurs. Les offices peuvent aussi réglementer le transport du produit, négocier avec les transporteurs, mettre en commun les coûts de transport et en assumer le paiement après avoir prélevé des sommes sur le produit de la vente. L'office aura alors la possibilité de déterminer si le produit sera payé par l'acheteur sans égard au coût pour le transporter de son lieu d'origine au lieu où l'acheteur en prend livraison. Cette intervention aura pour effet de modifier les facteurs qui influencent l'emplacement des usines de transformation.

La gestion de l'offre et les quotas

Les offices de commercialisation appliquant une gestion de l'offre déterminent aussi le volume total de production. L'office régule alors la production à partir de permis de produire (ou permis de mise en marché) que l'on nomme quotas. À l'origine, ceux-ci ont été distribués gratuitement. Ils permettent aux offices de commercialisation de déterminer la quantité qui sera produite en vue de fixer les prix. La gestion de la propriété des quotas permet aussi aux offices de déterminer s'ils seront transférables, s'ils seront vendus et si oui, selon quelles modalités. La nécessité de posséder des quotas pour produire permet de limiter l'entrée de nouveaux

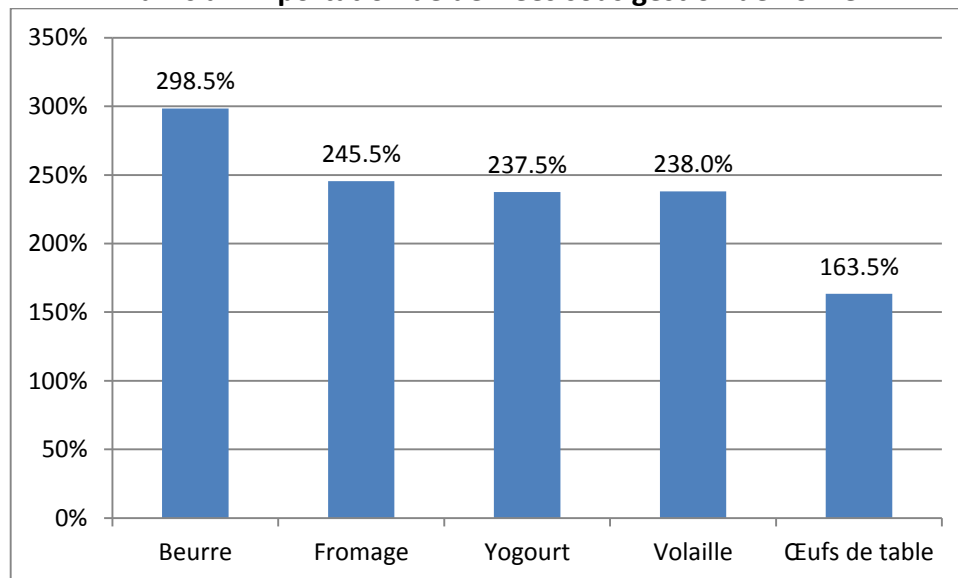
¹⁰ Voir : Ontario Processing Vegetable Growers, *Regulation No. 1*, février 2012.

¹¹ La Régie des marchés agricoles et alimentaires mentionne qu'il existait 298 règlements au Québec en mars 2011. Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, *Rapport annuel de gestion 2010-2011*, p. 18.

participants dans la production visée par le quota ainsi que l'expansion des entreprises en particulier et du volume global de production.

Pour que puisse s'exercer une gestion efficace sur l'offre du produit, il faut également pouvoir restreindre les importations. C'est ce qui se fait au Canada au moyen de quotas d'importation et de tarifs douaniers. Les tarifs sont des taxes payées au gouvernement canadien afin d'importer des marchandises. Les quotas d'importation sont établis dans le cadre des ententes liées à l'Organisation mondiale du commerce. Ils permettent d'importer une certaine quantité d'un produit à un tarif faible ou nul. Le quota d'importation correspond à 7,5 % du marché intérieur pour le poulet et à près de 5 % du marché pour le fromage¹². Au-delà de ces quantités fixes qui entrent sans tarif ou à bas tarif, le plein tarif douanier s'applique à la valeur des biens, augmentant leur coût et réduisant radicalement leur compétitivité sur le marché canadien. Tout compte fait, ces tarifs sont si élevés qu'ils découragent toute importation substantielle. La Figure 1.1 montre des exemples de ces tarifs.

Figure 1.1
Tarifs à l'importation de denrées sous gestion de l'offre



Source : Agence de services frontaliers du Canada, *Tarif des douanes : codification ministérielle 2012*, juillet 2012.

La gestion de l'offre permet également à un office de commercialisation de moduler le prix de vente du produit en fonction de l'utilisation que l'acheteur en fera. Généralement, le prix d'un bien ne varie pas selon l'identité de l'acheteur ou l'usage qu'il compte en faire. Toutefois, dans l'industrie laitière par exemple, le lait est vendu à un prix différent selon qu'il serve à produire du beurre, du fromage (selon la sorte de fromage produit), du yogourt, etc., bien que la qualité du lait et les conditions de livraison soient les mêmes. Autre exemple de cette discrimination par les prix : le fromage destiné à être incorporé aux pizzas congelées vendues en épicerie, qui font

¹² Affaires étrangères et Commerce international Canada, *Fromages de tous genres*, avis no 781 et *Poulet et produits du poulet*, avis no 792, et données d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

face à une concurrence internationale, est abaissé de telle sorte que ce fromage est vendu au fabricant de pizza à un prix concurrentiel par rapport au prix international. Par contre, les pizzas de restaurants ne bénéficient pas de cet avantage, sans doute parce que le législateur a estimé que les restaurants ne subissaient pas une concurrence internationale. Or, les pizzas des restaurants sont en concurrence avec des substituts, comme les pizzas congelées en épicerie, qui leur feront perdre certains clients puisque le prix de leurs produits est influencé par ces règles inégales.

Une anomalie anticoncurrentielle

La position avantageuse dont bénéficient les offices de commercialisation découle directement du pouvoir de monopole qui leur est consenti par les lois canadiennes. Il ne faut pas perdre de vue à cet égard que les autorités publiques dans les pays démocratiques sont investies de la mission de combattre les monopoles et de favoriser la concurrence. Le Canada, pour ce faire, s'est doté comme d'autres pays d'une législation antimonopole et a créé un Bureau de la concurrence pour y donner suite. En vertu des pouvoirs monopolistiques qui leur sont accordés, les offices de commercialisation peuvent forcer l'adhésion de tous les producteurs, ce qui constitue donc un cas d'exception au principe de la concurrence.

CHAPITRE 2. Impact sur la production agricole

Les politiques publiques sont adoptées dans le but d'atteindre des objectifs et il est toujours possible de débattre de leur pertinence. Toutefois, même lorsque tous s'entendent sur la pertinence des objectifs établis, les politiques doivent être évaluées sur la base de leurs résultats et des conséquences qu'elles entraînent. Ce chapitre vise précisément à mesurer les conséquences concrètes des politiques agricoles pour les producteurs afin d'évaluer si leurs objectifs sont atteints ou non.

Les objectifs des politiques agricoles qui sont largement reconnus comme étant à l'origine de la création des offices de commercialisation sont :

- de créer les conditions pour que les familles agricoles aient un niveau de revenu comparable à celui des autres familles;
- d'augmenter le revenu des fermes;
- de stabiliser le revenu des fermes;
- de préserver les fermes familiales.

Les deux premiers objectifs sont issus de différentes époques. Quand se sont amorcées les interventions gouvernementales pour augmenter le revenu des fermes au cours du siècle dernier, le motif invoqué était en général formulé en rapport avec le niveau de revenu des familles agricoles. La justification des interventions gouvernementales est de moins en moins présentée en ces termes. En effet, le revenu moyen des familles agricoles¹³ en Amérique du Nord est aujourd'hui supérieur à la moyenne.

En effet, le revenu des familles agricoles propriétaires de fermes non constituées en société¹⁴ était de 100 053 \$¹⁵ en 2009 comparativement à 72 400 \$¹⁶ pour l'ensemble des familles. Les bénéfices nets d'exploitation d'une ferme, à 22 683 \$, représentent le cinquième des revenus des familles agricoles. Si leurs revenus sont plus élevés, c'est en raison des revenus hors ferme qui représentent 77 % de leurs revenus totaux. On doit en tenir compte car, pour les familles agricoles comme pour n'importe quelle famille, on ne doit pas s'attendre à ce que tous les membres de la famille partagent la même activité professionnelle. De plus, la valeur nette d'une ferme est estimée à 1 522 080 \$ en moyenne en 2010. Bien qu'il n'y ait pas d'équivalence exacte entre la valeur nette d'une ferme et l'avoir net des familles agricoles, il s'agit d'une valeur substantielle sachant qu'en moyenne l'avoir net pour l'ensemble des familles s'élevait à 400 000 \$¹⁷. Avec des revenus 38 % plus élevés et un patrimoine substantiellement plus important, il n'y

¹³ Le concept de famille agricole désigne les familles « qui exploitent une seule exploitation agricole non constituée en société dont le total des revenus d'exploitation s'élève à 10 000 \$ et plus ».

¹⁴ Les fermes non constituées en société n'ont pas émis d'actions. Elles prennent la forme d'une « ferme individuelle (à propriétaire unique) » ou d'une « société de personnes (avec ou sans entente écrite) ».

¹⁵ Statistique Canada, Tableau CANSIM 002-0024 (les données de 2009 sont les plus récentes).

¹⁶ Statistique Canada, Tableau CANSIM 202-0403.

¹⁷ Statistique Canada, Tableaux CANSIM 002-0065, 202-0409 et 378-0012.

a plus aucune justification d'un point de vue social pour une redistribution de revenu des familles canadiennes en général au bénéfice des familles agricoles.

Par conséquent, les dirigeants du monde agricole ont plutôt tendance à réclamer aujourd'hui des interventions de l'État pour augmenter le revenu des fermes et non plus le revenu des familles agricoles. Qu'en est-il de ce second objectif ?

Augmenter le revenu des fermes ?

Afin d'évaluer les résultats des offices de commercialisation en fonction de l'objectif d'augmenter le revenu des fermes, on doit tenir compte de deux situations distinctes. Les résultats des offices de commercialisation diffèrent selon que la production dont ils sont responsables est couverte ou non par la gestion de l'offre. Chaque situation doit être examinée séparément.

Les offices de commercialisation sans gestion de l'offre : aucun effet

En 2010, Laurent Pellerin, alors président de la Fédération canadienne de l'agriculture (FCA), déclarait qu'un grand enjeu rassemblait les agriculteurs d'un océan à l'autre, soit le bas niveau de leur revenu. Selon lui, les agriculteurs sont mal payés depuis 25 ans partout dans le monde¹⁸. De plus, un rapport du gouvernement canadien a soutenu que la crise du revenu agricole au sein des exploitations familiales n'est pas une situation à court terme ou cyclique. Elle serait en fait systématique et de longue durée, ainsi que de portée internationale. Cette situation s'observerait au Canada, aux États-Unis, en Europe et au Brésil¹⁹.

Par ailleurs, des chercheurs de l'OCDE mentionnent qu'« la plupart des politiques et des programmes gouvernementaux pour l'agriculture dans les pays de l'OCDE n'ont pas réussi à traduire l'aide en revenu supplémentaire pour les familles agricoles »²⁰.

Il est vrai que la rentabilité de l'agriculture demeure faible en général lorsqu'on ne tient compte que des revenus courants²¹. Les offices de commercialisation qui n'exercent pas une gestion de

¹⁸ Hugo Fontaine, « Le nouveau champ de bataille de Laurent Pellerin », *La Presse*, 20 février 2010.

¹⁹ Wayne Easter, *Un pouvoir de marché accru pour les producteurs agricoles canadiens*, juillet 2005, p. 8.

²⁰ Agriculture et Agroalimentaire Canada, *Information économique : Conclusion de l'OCDE sur l'efficacité et la conception des politiques*, novembre 2006, p. 3.

²¹ Une mesure financière bien connue, l'effet de levier, montre qu'au Canada, le rendement des actifs a été inférieur aux taux d'intérêt payés sur les capitaux empruntés en agriculture au cours des dernières décennies. Ainsi, les intérêts sur les prêts qui servent à l'achat d'actifs sont plus élevés que la rentabilité de ces actifs. L'effet de levier est donc négatif en agriculture. La faible rentabilité de l'agriculture n'est pas un phénomène proprement canadien. Le même effet de levier négatif a été constaté aux États-Unis. Cette mesure comporte toutefois des points faibles en n'incluant pas l'appréciation des actifs, comme on le verra plus loin. USDA, *Farm Financial Ratio Indicating Solvency and Profitability*, 1960-2011 et Statistique Canada, *Bilan du secteur agricole*.

l'offre ne sont pas parvenus à accroître substantiellement les prix au-delà de ce qui prévaut sur d'autres marchés, malgré leur pouvoir de monopole sur la vente des produits visés.

Ce résultat s'explique principalement par le fait que ces produits ne sont pas vendus sur des marchés protégés de la concurrence internationale.

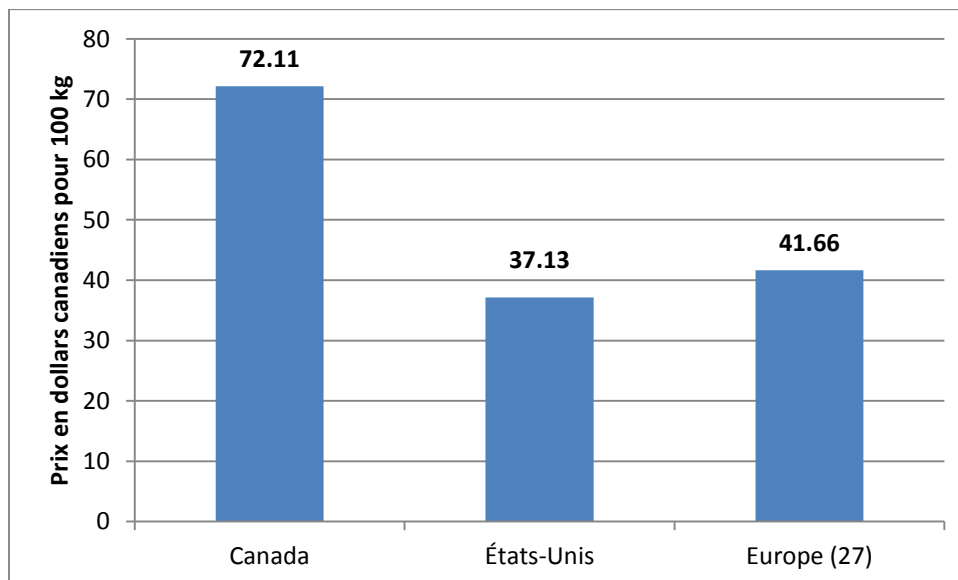
Dans certains cas, les offices sont parvenus à égaliser les prix reçus par les producteurs grâce à la mise en commun des revenus. Cependant, ce processus s'est souvent réalisé par la mise en place de normes qui nuisent à la différenciation des produits. En général, les politiques et les dépenses gouvernementales en agriculture n'ont pas atteint l'objectif justifiant leur adoption dans le cas des offices de commercialisation n'exerçant pas une gestion de l'offre.

La gestion de l'offre : une apparence de réussite pour le revenu des agriculteurs

Dans le cas des offices de commercialisation qui pratiquent une gestion de l'offre, l'objectif de hausser et de stabiliser les prix reçus par les agriculteurs semble avoir été atteint à première vue. L'exemple représentatif du lait montre bien que le prix versé aux producteurs laitiers est effectivement plus élevé qu'ailleurs, comme l'illustre la Figure 2.1.

Figure 2.1

Prix du lait payé aux producteurs (2010)



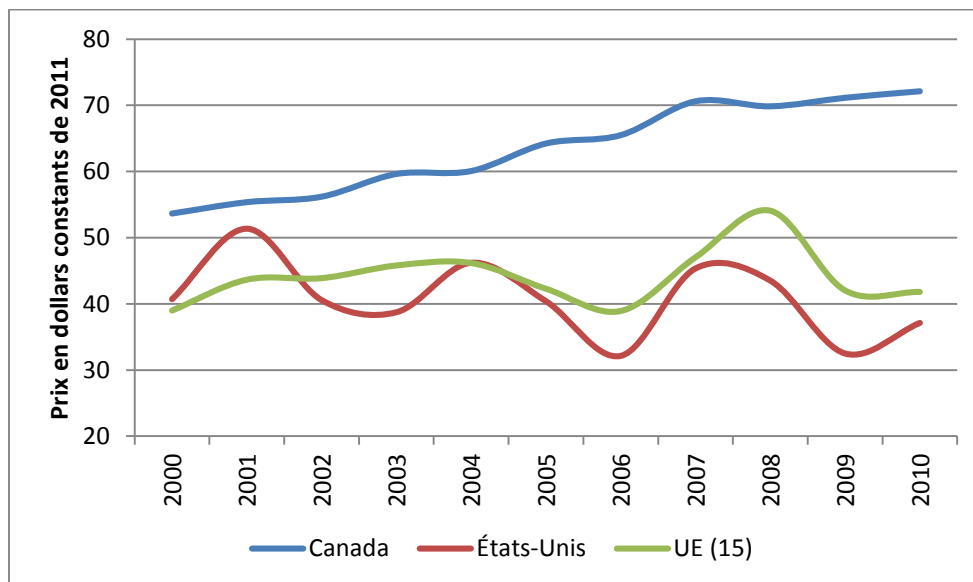
Source : Fédération internationale du lait, *The World Dairy Situation 2011*, p. 217. Les prix sont exprimés en dollars canadiens selon le taux de change de 2010 de la Banque du Canada.

Ainsi, le prix du lait à la ferme au Canada s'élevait en 2010, à 72,11 \$ / 100 kg comparativement à 37,13 \$ aux États-Unis et à 41,66 \$ dans l'Union européenne²². Ce prix plus élevé se répercute inévitablement sur les acheteurs.

De plus, le prix payé aux producteurs pour le lait est plus stable et connaît généralement une croissance réelle au Canada, ce qui n'est pas le cas aux États-Unis ou en Europe, comme le montre la Figure 2.2. Une situation comparable existe dans le secteur avicole.

Figure 2.2

Prix du lait à la ferme (\$ CA par hectolitres)



Source : Fédération internationale du lait, *The World Dairy Situation 2011* et calculs de l'auteur.

Pourtant, des prix à la ferme élevés ne sont pas synonymes de revenus agricoles élevés. Dans toute nouvelle production visée par la gestion de l'offre, les revenus plus élevés découlant des prix plus élevés ne peuvent être obtenus qu'en achetant des quotas de production. Étant donné que la valeur des quotas n'apparaît que sur le bilan, elle n'est pas reflétée dans les statistiques du revenu courant. Néanmoins, pour véritablement comprendre l'impact économique de la gestion de l'offre sur le revenu, on doit tenir compte des quotas.

La valeur des quotas réduit le revenu des fermes

Comme les chercheurs qui avaient étudié la gestion de l'offre l'avaient prévu et observé, et ce dès 1959, la hausse et la stabilisation du prix des produits comportent une contrepartie. La rentabilité de ces secteurs encouragerait normalement les producteurs établis à accroître leur

²² Fédération internationale des laiteries, *The World Dairy Situation 2011*, 2011, p. 217.

production et attirerait de nouveaux producteurs souhaitant aussi produire ces denrées dont le prix est élevé et stable. Or, la gestion de l'offre consiste justement à réduire l'offre en octroyant des droits de production ou quotas. En raison d'une forte demande pour ces quotas dont l'offre est limitée, leur prix augmente²³.

En pratique, les prix élevés des quotas reflètent ce que les producteurs espèrent recevoir comme profits supplémentaires grâce à la gestion de l'offre. En termes économiques, le prix du quota correspond à la valeur actualisée des profits futurs excédant le profit normal. On parle alors d'une *capitalisation* de ces avantages dans le prix des quotas²⁴. Selon l'OCDE, seulement 24 % des transferts pour garantir le prix des produits agricoles accroissent effectivement les revenus alors que les 76 % restants sont capitalisés ou servent à payer une hausse du prix des intrants²⁵.

L'augmentation du revenu des fermes est donc trompeuse parce qu'il s'agit d'un revenu qui ne tient pas compte de la valeur des quotas. Pour ceux qui ont reçu les quotas lors de leur mise en place, l'accroissement de leur valeur représente un gain de valeur nette. Toutefois, ceux qui doivent acheter des quotas supplémentaires pour accroître ou initier leur production devront payer une somme équivalente à la rentabilité supplémentaire découlant de la gestion de l'offre. Comme le quota n'est en réalité qu'un bout de papier autorisant la vente d'une production, il faut tenir compte de cette somme pour donner un juste portrait des revenus agricoles.

À cet égard, le revenu de toute nouvelle production agricole représente un retour sur investissement. Et cet investissement inclut le capital investi sous forme de quotas²⁶.

À titre d'exemple, un agroéconomiste a fait l'exercice pour l'industrie laitière au Québec avec des données de 2002. En déduisant le coût des quotas de lait des revenus des producteurs, il parvenait aux mêmes conclusions. Il supposait que ce coût était payé à l'aide d'un emprunt en se basant sur l'hypothèse d'un taux d'intérêt de 7 %, le taux alors en vigueur pour ce type d'investissement. Manifestement, l'achat de quotas représente un coût que l'agriculteur devra supporter longtemps, soit en payant des intérêts, soit en renonçant à un rendement.

Ces calculs indiquent qu'un producteur de lait québécois n'obtenait pour sa production que 12,67 \$ de plus par hectolitre que le prix dans le Nord-Est américain alors qu'il déboursait 19,39 \$ en intérêts pour pouvoir le produire. Le coût des quotas était donc supérieur à la

²³ Willard W. Cochrane, « Some Further Reflections on Supply Controls », *Journal of Farm Economic*, vol. 41 (1959), no 4, p. 700.

²⁴ Il y a capitalisation des profits excédentaires dans le prix des quotas quand ceux-ci se négocient librement. Lorsque ce n'est pas le cas, et que des limites de prix sont imposées aux transactions sur les quotas ou que les quotas ne peuvent s'échanger, la capitalisation des profits excédentaires se réalise dans les prix des actifs auxquels ces quotas sont liés, ce qui revient pratiquement au même d'un point de vue économique.

²⁵ OCDE, *The Incidence and Income Transfer Efficiency of Farm Support Measures*, juillet 2002, p. 15.

²⁶ Christopher Green, « Agricultural Marketing Boards in Canada: An Economic and Legal Analysis », *The University of Toronto Law Journal*, vol. 33 (1983), no 4, p. 414.

rentabilité future d'une production à prix élevé et stable. Dans ce cas, le système de gestion de l'offre réduit donc le revenu des fermes²⁷.

Autrement dit, si selon cet exemple les producteurs de lait québécois avaient obtenu le même prix que les producteurs du Nord-Est américain en l'absence d'un système de gestion de l'offre, ils n'auraient pas eu non plus à assumer le coût des quotas et auraient touché de meilleurs revenus.

La pertinence d'augmenter le revenu des fermes

Une fois établi que l'objectif d'augmenter le revenu des fermes n'a pas été atteint, une question importante demeure : augmenter le revenu des fermes est-il un objectif valable? Après tout, l'agriculture canadienne n'est pas disparue. Si la rentabilité de l'agriculture était si inadéquate, pourquoi les agriculteurs continueraient-ils d'y investir?

Ce paradoxe apparent ne s'observe que si on tient compte uniquement du revenu courant des fermes. Ce dernier demeure faible, autant quand la gestion de l'offre ne s'applique pas que lorsqu'elle s'applique (dans ce dernier cas, lorsqu'on prend en compte le coût prohibitif des quotas pour une nouvelle production).

Toutefois, la rentabilité courante des activités agricoles n'est pas la seule donnée pertinente. Les agriculteurs prennent aussi en considération l'accroissement de la valeur du patrimoine qu'ils possèdent. Cette valeur augmente soit en raison de l'appréciation, soit parce que les agriculteurs réinvestissent.

L'appréciation des actifs a un impact direct sur la rentabilité. Par exemple, la rentabilité d'un investissement dans l'action d'une entreprise ou dans un immeuble locatif ne se mesure pas seulement sur la base du revenu généré, soit le dividende que verse l'entreprise ou les loyers que rapporte l'immeuble. Les investisseurs considèrent également l'appréciation de l'action ou de l'immeuble qu'ils possèdent pour évaluer la rentabilité de leur investissement. Il devrait en être de même en agriculture, où les revenus courants et l'appréciation des actifs devraient tous deux être pris en compte par les politiques agricoles.

Quant aux réinvestissements des agriculteurs, il s'agit d'une indication claire que la rentabilité de l'agriculture est suffisante, bien que les revenus paraissent faibles en général. En effet, de nombreux producteurs agricoles tirent fort bien leur épingle du jeu du marché par leur efficacité et leur ingéniosité. Une exception mérite d'être mentionnée : une fraction non négligeable des gens du milieu de l'agriculture y est sans égard à la rentabilité courante et future de l'activité. Par exemple, certaines personnes exploitent ce que les spécialistes nomment des fermes de loisir. D'autres, qui sont à l'âge de la retraite, choisissent de réduire leurs opérations agricoles,

²⁷ Jean Nolet, *La compétitivité des fermes laitières québécoises : quand on se compare, est-ce qu'on se console?*, présenté lors du Colloque de l'entrepreneur gestionnaire, Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec, 24 novembre 2005, p. 5.

mais désirent demeurer sur leur ferme. Cela peut expliquer en partie la faible rentabilité de certaines fermes et pourquoi ces fermes demeurent malgré tout en activité, mais ce constat ne légitime pas une subvention des contribuables ou des consommateurs à ce type d'activité. D'ailleurs, les politiques agricoles et les offices de commercialisation ne devraient pas avoir pour objectif l'augmentation du revenu des fermes, qui est soit suffisamment élevé pour justifier un réinvestissement, soit non pertinent dans le cas des fermes de loisir.

L'appréciation des actifs et les réinvestissements ont accru la valeur nette moyenne des entreprises agricoles de plus de 635 000 \$ en 16 ans, soit près de 40 000 \$ par an, comme le montre le Tableau 2.1.

Tableau 2.1

Bilan par ferme au Canada (en dollars de 2009)

	Actif	Passif	Valeur nette
1993	875 008	137 909	737 100
2009	1 695 298	323 146	1 372 153
			Accroissement de la valeur nette moyenne : 635 053

Source : Statistique Canada, *Enquête financière sur les fermes*, mars 2011, p. 25.

En d'autres mots, les offices de commercialisation n'ont pas atteint leurs objectifs déclarés d'augmenter le revenu des fermes, même dans les cas de gestion de l'offre. La pertinence même des objectifs est remise en cause sachant qu'à la fin de l'année 2010, les agriculteurs possédaient des actifs agricoles totaux de 352 milliards de dollars²⁸.

Stabiliser le revenu des fermes?

Qu'en est-il de l'objectif des offices de commercialisation de stabiliser le revenu des fermes? Il faut reconnaître que les offices exerçant une gestion de l'offre y sont mieux parvenus que les autres. En effet, pour stabiliser le *revenu des fermes*, il faut invariablement stabiliser *le prix des produits agricoles*. Comme on l'a vu avec l'exemple du prix du lait, c'est ce que permet le système de gestion de l'offre en faisant porter le coût de cette stabilité sur les clients des producteurs agricoles. Pour les autres offices ne disposant que du monopole de la mise en marché, comme ce fut le cas durant plusieurs années dans le secteur du porc, le prix des produits et les revenus des producteurs sont demeurés instables.

²⁸ Statistique Canada, *Bilan du secteur agricole*, janvier 2012, p. 6.

D'autres types d'interventions permettent de garantir les prix des denrées agricoles. Mais ces programmes sont d'une tout autre nature que la mise en marché collective par le biais d'un office de commercialisation. Un programme visant à stabiliser les revenus verserait une aide lorsque les revenus sont bas et se rembourserait lorsque les revenus sont élevés. D'ailleurs, des programmes dits de « stabilisation du revenu agricole » ont été mis en place par les gouvernements, bien qu'ils ressemblent davantage à des subventions agricoles qu'à des programmes d'assurance.

La pertinence de stabiliser le revenu des fermes

Au-delà des considérations sur l'efficacité des mesures visant à stabiliser le revenu des producteurs agricoles, une question plus fondamentale se pose : est-il nécessaire et équitable que les gouvernements imposent aux contribuables ou aux consommateurs le coût de stabiliser le revenu d'une industrie?

Quand les gouvernements assument eux-mêmes la responsabilité de stabiliser les revenus des producteurs agricoles, en faisant ultimement porter ce fardeau par les contribuables, les agriculteurs ne se sentent plus responsables d'adopter eux-mêmes des mesures visant cet objectif. Pourtant, les entreprises agricoles disposent naturellement d'options pour stabiliser leur revenu. Par exemple :

- diversifier leurs productions;
- faire de l'élevage tout en produisant la nourriture pour les troupeaux;
- s'associer entre eux pour créer des entreprises, coopératives ou autres, en vue de commercialiser ou de transformer leurs produits ou de s'approvisionner en intrants;
- s'associer par des ententes contractuelles avec des transformateurs ou des fournisseurs d'intrants;
- acheter des produits financiers dérivés pour garantir en partie le prix de vente futur;
- etc.

L'objectif de stabiliser les revenus agricoles est parfois dévolu au gouvernement sous prétexte que l'agriculture comporte plus de risques et d'incertitudes que d'autres secteurs de l'économie. Elle aurait de ce fait davantage besoin de l'aide gouvernementale que d'autres secteurs. Cette idée reçue est pourtant contestable²⁹. Elle se fonde sur le fait que l'agriculture est soumise à des épreuves aléatoires et imprévisibles, comme par exemple une température inadéquate, une épidémie ou d'autres désastres naturels. En raison d'une demande relativement inélastique pour les produits agricoles à court terme — c'est-à-dire que la demande ne s'ajuste que très peu aux pénuries ou à l'abondance de la production — ces difficultés engendrent une grande volatilité des prix agricoles.

²⁹ Barry K. Goodwin, *We're Not in Kansas Anymore: Is There Any Case for Ag Subsidies?*, American Enterprise Institute, p. 2.

Pourtant, si les prix de plusieurs denrées agricoles sont relativement instables, ils ne le sont pas plus que celui de produits tels que le papier, l'acier, le cuivre, l'or, le gaz naturel, le pétrole, et d'autres métaux et minéraux qui n'ont pas droit à une politique de protection comparable. De plus, alors que les agriculteurs font face à des risques dus aux intempéries ou aux épidémies, d'autres secteurs sont confrontés à d'autres risques, par exemple des interruptions d'approvisionnement en intrants. Enfin, si l'agriculture souffre d'une production instable et profite d'une demande stable, bien d'autres secteurs vivent la situation inverse avec une production stable, mais une demande souvent changeante. Les chocs reliés à la demande peuvent être tout aussi importants et avoir des conséquences considérables.

Préserver les fermes familiales

Un autre motif souvent invoqué pour justifier les interventions gouvernementales en soutien de l'agriculture est la volonté de préserver une agriculture fondée sur la ferme familiale.

Il est difficile de définir exactement ce que signifie ce concept. On peut toutefois examiner si les offices de commercialisation sont parvenus à enrayer la diminution du nombre des fermes dans les secteurs où leurs prérogatives sont les plus étendues, à savoir les secteurs laitier et avicole. Il y avait 145 318 fermes laitières en 1971³⁰, au moment où fut mis en place le système de gestion de l'offre. Il n'en restait que 12 746 en 2012, ce qui représente une diminution de 91 % du nombre de fermes en 40 ans³¹. Il y avait 112 938 fermes où on élevait de la volaille en 1976 et elles n'étaient plus que 7756 en 2011, une réduction de 93 % du nombre de fermes³².

La diminution du nombre de fermes dans les pays développés est un phénomène universel. Il ne faut toutefois pas croire que les fermes sont abandonnées purement et simplement, ou que les superficies cultivées disparaissent. Certaines exploitations agricoles prennent notamment de l'expansion en rachetant et en intégrant d'autres exploitations agricoles, ce qui augmente leur taille et leur production, mais réduit le nombre total de fermes. L'évolution technologique en agriculture fait en sorte que les économies d'échelle sont importantes et que la production moyenne par ferme s'est accrue énormément. Ainsi, en dépit de l'accroissement du volume global de production dans le monde, le nombre de fermes est partout en diminution constante et radicale. L'évolution du nombre de producteurs dans les secteurs laitiers et avicoles au Canada n'échappe pas à cette tendance.

Le même type d'observation peut également se faire dans les secteurs gouvernés par un office de commercialisation n'exerçant pas une gestion de l'offre. Par exemple, on élevait des porcs

³⁰ W.H. Heck, *A Propensity to Protect: Butter, Margarine and the Rise of Urban Culture in Canada*, Wilfrid Laurier University Press, 1991, p. 132.

³¹ Centre canadien d'information laitière *Nombre de fermes, vaches et génisses*, http://www.infolait.gc.ca/index_f.php?s1=dff-fcil&s2=farm-ferme&s3=nb.

³² Statistique Canada, *Certaines données chronologiques du Recensement de l'agriculture*, décembre 2007; Statistique Canada, *Données sur les exploitations et les exploitants agricoles*, mai 2012.

sur 122 479 fermes au Canada en 1971³³ alors que le nombre de ces fermes n'était plus que de 6820 en 2012³⁴, une réduction de 94 % du nombre d'exploitations. Par conséquent, il est inexact de prétendre que les offices de commercialisation permettent de préserver les fermes familiales.

Pertinence de préserver les fermes familiales

Non seulement l'objectif de préservation des fermes familiales n'a pas été atteint, mais on peut en plus s'interroger sur l'intérêt de viser cet objectif. L'augmentation de la productivité agricole apparaît comme un objectif bien plus important. Et à ce titre, les grandes exploitations agricoles tirent beaucoup mieux leur épingle du jeu.

En examinant les données sur la taille des fermes, on constate que les 20 % les plus grandes comptent pour environ 82 % des revenus d'exploitation³⁵. On observe aussi que leur rentabilité courante est meilleure et que l'accroissement de la valeur des actifs et de la valeur nette de ces fermes est encore plus marqué³⁶.

La productivité joue aussi un rôle sur la rentabilité puisque, à l'intérieur d'un même secteur de production, la rentabilité diffère grandement selon l'efficacité de chacune des entreprises. Si l'on compare les coûts de production des entreprises les plus efficaces avec les moins efficaces dans un même secteur, les écarts sont frappants.

Le Tableau 2.2 illustre ce fait dans deux productions québécoises, le porc et le maïs-grain, pour lesquelles La Financière agricole du Québec fait périodiquement des analyses scientifiques des coûts de production dans le cadre du programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles.

³³ Agriculture et Agroalimentaire Canada, *Profil statistique de la chaîne d'approvisionnement du porc*, décembre 2005, p. 11.

³⁴ Conseil canadien du porc, *Statistiques sur l'industrie*, <http://www.cpc-ccp.com/statistics-farms-f.php>.

³⁵ Agriculture et Agroalimentaire Canada, *Vue d'ensemble du système agricole et agroalimentaire canadien*, 2011, p. 98.

³⁶ Michel R. Saint-Pierre, *Une nouvelle génération de programmes de soutien financier à l'agriculture*, Ministère du Conseil exécutif, février 2009, p. 13.

Tableau 2.2**Différence de rentabilité selon l'efficacité**

Coûts de production de porcs à l'engraissement	
Groupe le moins efficace (coût par porc)	162,71 \$
Groupe le plus efficace (coût par porc)	125,56 \$
Différence	37,15 \$
Production moyenne par ferme (nombre de porcs)	4978
Différence dans le coût de production pour une ferme moyenne entre les plus et les moins efficaces	184 932,70 \$
Coûts de production du maïs-grain	
Groupe le moins efficace (coût par tonne)	201 \$
Groupe le plus efficace (coût par tonne)	137 \$
Différence	64 \$
Production moyenne par ferme (tonnes de maïs-grain)	1610,40
Différence dans le coût de production pour une ferme moyenne entre les plus et les moins efficaces	103 066 \$

Source : Michel R. Saint-Pierre, *Une nouvelle génération de programmes de soutien financier à l'agriculture*, Ministère du Conseil exécutif, février 2009, p. 13.

Ces différences sont souvent et principalement liées à la taille de l'entreprise. D'autres facteurs jouent aussi un rôle, comme le savoir-faire en matière de gestion ou le niveau d'endettement de l'exploitation. Quoi qu'il en soit, préserver à tout prix les petites fermes entraîne des conséquences négatives sur la productivité.

Un échec quant à chacun des objectifs

Le peu d'impact des offices de commercialisation n'exerçant pas de gestion de l'offre sur la rentabilité de la production agricole — en plus des rigidités engendrées — a conduit plusieurs provinces à remettre en question leur pouvoir de monopole sur la mise en marché dans certaines productions. Ce fut le cas en Colombie-Britannique pour les fruits et en Ontario dans

les secteurs du porc et du blé de consommation humaine où les producteurs ont maintenant la possibilité de mettre en marché librement leurs produits. Le gouvernement fédéral a aussi aboli le monopole de la mise en marché du blé et de l'orge détenu par la Commission canadienne du blé³⁷.

Même dans le cas des offices de commercialisation exerçant une gestion de l'offre, les gains en matière de revenus sont réduits, voire annulés, par les coûts des quotas nécessaires à la mise en marché. L'objectif d'augmenter les revenus agricoles lui-même semble malavisé puisqu'il ne prend pas en compte l'accroissement de valeur du patrimoine qui s'ajoute aux revenus courants.

L'objectif de stabiliser les revenus agricoles n'est atteint que par les offices exerçant une gestion de l'offre, ce qui transfère les coûts de cette stabilisation aux acheteurs des denrées agricoles. Des programmes sans lien avec les offices de commercialisation, comme le programme fédéral de gestion des risques en agriculture, atteignent aussi cet objectif, mais uniquement parce que les contribuables en paient le prix.

Pourtant, bien d'autres secteurs vivent une instabilité dans leurs revenus et on ne demande ni aux consommateurs, ni aux contribuables de remédier à cette situation. Les interventions gouvernementales financées par les contribuables et les consommateurs sont difficilement justifiables à la lumière des risques que courent d'autres secteurs d'activité pour lesquels le gouvernement ne voit pas la nécessité d'intervenir. Qui a déjà préconisé par exemple des interventions gouvernementales pour effacer les risques liés à la météo que courent les gens œuvrant dans l'industrie touristique ? Bien que la météo soit incontrôlable, les investisseurs privés prennent ce risque et en assument les coûts. Ils génèrent aussi les profits additionnels lorsque les conditions sont particulièrement favorables.

Le nombre de fermes ayant fortement diminué au cours des dernières décennies, l'objectif de la préservation des fermes familiales n'a manifestement pas été atteint lui non plus. Compte tenu des économies d'échelle et de la croissance de la productivité agricole, la préservation de petites exploitations agricoles ne devrait pas être un objectif visé par le gouvernement à l'aide de subventions à la charge des consommateurs et des contribuables. Les plus grandes fermes sont à l'origine de la vaste majorité de la production et les fermes les plus efficaces présentent une rentabilité beaucoup plus élevée.

Les résultats de la mise en place de monopoles en agriculture, par l'entremise des offices de commercialisation, ne correspondent manifestement pas aux objectifs déclarés, sauf dans de rares cas et au prix d'un transfert en provenance des consommateurs et des contribuables vers

³⁷ Le monopole de la Commission canadienne du blé a été aboli en août 2012, donnant aux producteurs le choix de mettre en marché leur production avec la Commission ou par d'autres moyens. Voir : Agriculture et Agroalimentaire Canada, *Libre choix des producteurs de grains en matière de commercialisation*, <http://www4.agr.gc.ca/AAFC-AAC/display-afficher.do?id=1311891454058&lang=fra>.

les entreprises agricoles. Les conséquences des offices de commercialisation ne s'arrêtent toutefois pas là, comme le montre le prochain chapitre.

CHAPITRE 3 : Les conséquences sur les transformateurs et les autres maillons de la chaîne agroalimentaire

Le contexte commercial actuel requiert une grande coordination entre les différents maillons de l'industrie, une collaboration entre plusieurs acteurs et une innovation constante. La raison d'être des offices de commercialisation, soit aider les producteurs agricoles à établir un rapport de force avec les acheteurs de leurs produits, se révèle de plus en plus anachronique.

Comment est-il possible pour des transformateurs de produits agricoles de bien jouer le rôle qui est le leur dans une chaîne agroalimentaire s'ils doivent affronter leurs fournisseurs dans le cadre d'un rapport de force, plutôt que d'établir avec eux un rapport de collaboration en vue de satisfaire d'une façon concurrentielle la demande des consommateurs de leurs produits?

Les offices de commercialisation, par leur présence, entraînent des conséquences qui se répercutent sur toute la chaîne agroalimentaire. Ce chapitre se propose d'illustrer ces conséquences sur les différents maillons de la chaîne agroalimentaire, y compris sur les consommateurs.

La complexité de la filière porcine

Pour visualiser jusqu'à quel point la coopération est nécessaire dans l'industrie agroalimentaire afin de satisfaire la demande, examinons la complexité de la chaîne agroalimentaire en prenant un exemple, soit celui de la filière porcine.

Le point de départ de cette production, tout comme de plusieurs autres, est la génétique. S'agit-il de porcs de race Yorkshire, Landrace, Duroc ou Hampshire par exemple ? À partir de ces animaux, qui peuvent provenir de fournisseurs étrangers, on produit des truies qui seront par la suite acheminées vers les maternités. D'autres centres produisent de leur côté le sperme visant l'insémination de ces truies, une technique de plus en plus répandue dans ce secteur et très utilisée depuis longtemps dans le secteur laitier. Au sortir des maternités, les porcelets sont dirigés vers les pouponnières. Des pouponnières, ils sont ensuite acheminés vers les unités d'engraissement. Lorsqu'ils atteignent le poids voulu, ils sont transportés aux abattoirs.

Pendant toute la phase de l'élevage, des aliments sont fournis par des entreprises spécialisées en alimentation du bétail. Les produits utilisés pour l'alimentation et l'entretien des animaux doivent être recensés, de même que la manière dont ils sont hébergés et traités. Des entreprises sont chargées de transporter les animaux d'un maillon de la chaîne de production à l'autre.

Après l'abattage, les carcasses sont transformées en pièces de viande ou en charcuterie. Les produits de ces activités sont ensuite acheminés vers des centres de distribution pour le réseau

du commerce de détail ou vers les restaurants et cafétérias. C'est à ce moment que le produit atteint les consommateurs.

Les consommateurs se préoccupent du prix de la viande qu'ils achètent, certes, mais également de sa qualité et de son innocuité. Certains veulent connaître la façon dont l'animal a été élevé, alimenté, transporté et abattu. Des consommateurs exigent des viandes issues d'animaux qui ont été élevés sans médicaments ou sans hormone de croissance. Les méthodes de conservation du produit sont également scrutées. Certains consommateurs désirent des produits biologiques, d'autres des produits qui n'ont pas franchi une trop longue distance, dans la mouvance de l'achat local. Des mouvements, telle l'agriculture soutenue par la communauté, veulent se procurer des aliments qui n'ont pas parcouru la chaîne de transformation alimentaire classique.

Tous les consommateurs n'auront pas un comportement réunissant toutes ces préoccupations, et chacun aura sa préférence. La diversité des besoins exprimés par les consommateurs est donc impressionnante. Pour réussir à tirer son épingle du jeu, un distributeur se doit justement de prendre en considération les préoccupations des divers segments de sa clientèle. Pourtant, le degré actuel de centralisation des réseaux de distribution d'aliments est considérable, ce qui ne facilite pas l'adaptation à une multitude de préférences.

Le besoin de traçabilité et la Coopérative fédérée

Il est possible que les clients d'une chaîne de restauration rapide ne soient pas tous fortement préoccupés du bien-être animal et des méthodes d'élevage qui pourraient l'influencer. Mais les administrateurs de la chaîne sont conscients que des organisations sont susceptibles de scruter les méthodes d'élevage et la manière dont sont traités les animaux. Par conséquent, ils demanderont à leurs fournisseurs un compte rendu sur cette question.

Ces préoccupations se répercutent dans tous les maillons de la chaîne de production. Il devient dès lors nécessaire pour les entreprises du secteur agroalimentaire d'implanter des mécanismes de traçabilité, c'est-à-dire des mécanismes qui permettent de rendre compte de toutes les façons de faire à chacune des étapes de la filière. Et l'implantation de mécanismes de traçabilité requiert une collaboration étroite de tous les acteurs de l'industrie.

C'est ce type de phénomène qui a opposé la Coopérative fédérée et la Fédération des producteurs de porcs du Québec durant quelques années entre 2000 et 2010³⁸.

La Coopérative fédérée, une fédération de coopératives agricoles du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick, est massivement présente dans la filière porcine canadienne. Avec les coopératives qui y sont affiliées, elle forme ce qu'on appelle le réseau coop. Ce réseau s'implique dans l'élevage de truies pour les maternités, par l'entremise de sa filiale Sogeporc.

³⁸ Fédération des producteurs de porcs du Québec, *L'Indice*, vol. 18, no 2 (mars 2006); Thierry Larivière, « Guy Coulombe explique son échec », *La Terre de chez nous*, 20 mars 2008, p. 4.

Des coopératives qui y sont affiliées et des producteurs qui en sont membres élèveront des porcs qui seront alimentés par les moulées ou les ingrédients fournis par son réseau.

La Coopérative fédérée est aussi le principal actionnaire d'Olymel, l'un des plus importants transformateurs de porcs au Canada. Cette entreprise est très présente dans l'exportation du porc canadien vers divers marchés, en particulier vers le marché japonais. Or, les acheteurs japonais sont très méticuleux quant aux manières et aux procédés employés dans l'abattage et la transformation des produits qu'ils achètent. Ils prennent même la peine de venir inspecter les lieux de cette production et d'examiner les méthodes de travail qui y prévalent.

En conséquence, il y a quelques années au Québec, le réseau coop appartenant aux agriculteurs a voulu disposer pour le marché japonais de produits porcins étiquetés « porcs coop ». Le réseau voulait payer à ses membres une prime pour les porcs qui auraient été élevés en conformité avec un cahier de charges particulières. Ces produits auraient, entre autres caractéristiques, possédé une feuille de route comportant l'origine génétique des porcs, la méthode d'élevage et la façon dont ils auraient été nourris, de même que les conditions d'abattage et de transformation des produits.

Pour implanter ce concept de « porcs coop », les conditions d'élevage et d'abattage de chaque porc doivent être contrôlées. Malheureusement, la production en provenance des élevages du réseau n'était pas dirigée vers ses abattoirs et ses usines de transformation, mais, comme l'exige le système décrit au premier chapitre, vers l'office de commercialisation. L'office pouvait livrer ces porcs à un abattoir extérieur au réseau coop et livrer aux abattoirs coop des porcs provenant d'autres élevages extérieurs au réseau.

Le réseau en est finalement venu à un accord avec l'office de commercialisation afin de pouvoir abattre ses propres porcs dans ses abattoirs, mais après plusieurs années de discussions et d'affrontements. Pendant ce temps, l'industrie porcine américaine a saisi l'occasion. Alors qu'elle parvenait difficilement à satisfaire les normes élevées de qualité et de traçabilité du marché japonais quelques années auparavant, elle a su très rapidement modifier ses façons de faire sans se heurter à l'obstacle artificiel d'un monopole de la commercialisation. Le porc américain s'est ainsi taillé une place accrue sur ce marché au détriment du porc québécois³⁹.

L'organisation actuelle de l'industrie agroalimentaire ne tient donc pas compte de la nécessité d'une plus grande collaboration entre les divers maillons de la chaîne. Les offices de commercialisation jouent le rôle d'intermédiaires entre les transformateurs et les fournisseurs de ses intrants, c'est-à-dire les producteurs agricoles. Les offices sont voués à créer et à maintenir un rapport de force favorable aux producteurs face aux transformateurs, mais dans

³⁹ Mario Hébert, *Une analyse des grandes filières porcines mondiales*, mars 2006, p. 21-24. Les exportations totales de porc aux États-Unis se sont accrues de 178 % de 2000 à 2005. M. Hébert mentionne que l'intégration verticale de l'industrie du porc des États-Unis a joué un rôle clé dans l'approvisionnement des consommateurs japonais en porc de la qualité recherchée et dans l'augmentation de leur part de marché.

l'exemple du réseau coop, l'office a étrangement affronté un réseau appartenant aux producteurs qu'il est censé avantager. Même pour l'intérêt à long terme des producteurs agricoles, les offices constituent un anachronisme devant un marché qui exige souplesse et adaptation des producteurs et des transformateurs.

La filière porcine canadienne, dont plusieurs maillons provinciaux comprenaient dans le passé des offices de commercialisation disposant d'un pouvoir de monopole, a d'ailleurs été réformée dans plusieurs provinces pour mettre fin à cette situation, comme ce fut le cas en Ontario en 2010. Cependant, un office de commercialisation du porc est toujours en place au Québec. Même si ses façons de faire sont en transformation continue, cet office conserve un pouvoir de monopole, ce qui absorbe une quantité énorme d'énergie et de ressources au sein de cette industrie au détriment de la flexibilité nécessaire à l'innovation et à la compétitivité de l'industrie à l'échelle mondiale.

Des conséquences sur le maillon ultime : les consommateurs

Les exemples relatifs à la production du porc illustrent certaines conséquences des offices de commercialisation qui n'exercent pas de gestion de l'offre. Dans les secteurs où il y a gestion de l'offre – dont ceux du lait et de la volaille –, des exemples similaires peuvent survenir. Dans leur cas s'ajoute aussi le fait que les prix à la sortie de la ferme sont beaucoup plus élevés qu'ils ne le sont ailleurs, même dans les pays développés, comme nous le montre le chapitre 2. En somme, ces prix plus élevés engendrent un transfert financier vers les producteurs, soit en provenance d'autres entreprises agroalimentaires, soit en provenance des consommateurs.

La différence est encore plus importante lorsqu'on observe les prix mondiaux. L'OCDE mesure l'importance des subventions en agriculture et elle désigne comme un *transfert des consommateurs aux producteurs* la différence entre un prix administré qui prévaut dans un pays pour un produit agricole et son prix international. L'organisme a ainsi calculé que de 2008 à 2010, les transferts des consommateurs aux producteurs se sont élevés en moyenne à 3,9 milliards de dollars par année au Canada⁴⁰.

Dans une économie de marché favorisant une saine concurrence, les améliorations de productivité dues à l'innovation entraînent normalement un abaissement des coûts de production et une baisse du prix réel des marchandises. Dans un secteur comme le lait par exemple, la productivité s'est accrue considérablement depuis que la gestion de l'offre a été mise en place. Les données sur la production de lait par vache, entre autres, le démontrent clairement.

Malheureusement, ces améliorations ne sont pas transmises au consommateur par une diminution du prix réel parce qu'il n'y a pas de concurrence entre les producteurs. Au contraire, les gains de productivité sont en bonne partie capitalisés dans la valeur des quotas. Dans les

⁴⁰ OCDE, *Politiques agricoles : suivi et évaluation*, 2011, p. 101.

secteurs gouvernés par un office de commercialisation, les gouvernements au Canada ont abandonné leur mission de favoriser la concurrence, contrairement aux autres secteurs économiques soumis à la *Loi sur la concurrence* et à la surveillance du Bureau de la concurrence. En fin de compte, ce sont les consommateurs, les entreprises agroalimentaires et les producteurs agricoles eux-mêmes qui en font les frais.

Les offices de commercialisation, surtout ceux exerçant une gestion de l'offre, découlent d'une vision protectionniste de l'agriculture. Jusqu'à un certain point, on a souhaité mettre l'agriculture à l'abri de la concurrence et des risques que présente l'innovation. On a en quelque sorte limité la capacité de l'agriculture d'explorer tout son potentiel. Cette protection est de plus en plus désuète dans un monde d'ouverture⁴¹. Si le Canada veut optimiser son potentiel agricole et restaurer sa crédibilité comme défenseur de l'ouverture commerciale à l'échelle mondiale, il doit poser les gestes qui permettront de libérer les entrepreneurs agricoles et de tous nous libérer du carcan que constituent les offices de commercialisation.

⁴¹ Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, *Agriculture et agroalimentaire : assurer et bâtir l'avenir*, 2008, p. 15.

Conclusion : des changements s'imposent

Les offices de commercialisation ont été créés pour atteindre des objectifs précis et ont raté la cible. Si une politique agricole ne produit pas les résultats escomptés, en plus de coûter des milliards de dollars aux contribuables et aux consommateurs, on devrait s'attendre à ce qu'elle soit abandonnée et remplacée. Le gouvernement canadien vient de faire un premier pas dans cette direction en mettant fin au monopole de la Commission canadienne du blé quant à la mise en marché de l'orge et du blé dans les Prairies canadiennes.

Il s'agit d'une étape importante et d'une décision louable. En toute logique, l'ensemble des producteurs agricoles devraient jouir de cette liberté d'entreprendre et de mettre eux-mêmes en marché leurs produits. Il est temps pour les gouvernements de mettre fin au monopole de mise en marché exercé par les offices de commercialisation. En pratique, les offices de commercialisation n'ont pas à être démantelés et leur expertise peut être préservée. L'adhésion obligatoire à la mise en marché collective devrait par contre être abandonnée, laissant le soin aux producteurs qui le souhaitent d'assurer eux-mêmes la mise en marché de leurs produits. Cette réforme impliquerait de remettre en cause la *Loi sur la commercialisation des produits agricoles* adoptée par le gouvernement fédéral en 1949, de même que les mesures fédérales et provinciales qui permettent l'existence du système de gestion de l'offre.

La situation de la gestion de l'offre

La perspective d'abandonner la gestion de l'offre est bien plus délicate et nécessite un cadre d'intervention plus élaboré. Les gouvernements fédéral et provinciaux répètent sans cesse leur engagement à défendre bec et ongles le système de gestion de l'offre canadien sur toutes les tribunes internationales où la libéralisation du commerce fait l'objet de discussions.

Divers facteurs peuvent expliquer cette attitude. Au premier chef, la gestion de l'offre n'implique pas de dépenses directes du gouvernement. Ce sont plutôt les consommateurs et les entreprises de transformation qui doivent subir les prix monopolistiques des produits couverts par la gestion de l'offre. Concrètement toutefois, les consommateurs canadiens ne consacrent en général qu'une faible proportion de leur revenu disponible à l'alimentation et les produits couverts par la gestion de l'offre ne représentent qu'une fraction du panier d'épicerie. Par conséquent, il est facilement explicable qu'il n'y ait pas beaucoup de pression des consommateurs pour convaincre les gouvernements de modifier ces lois.

Par contre, les lobbys agricoles dans les productions sous gestion de l'offre ont un poids politique important découlant d'une mobilisation extraordinaire. Certains de leurs membres ont intérêt à protéger les prix élevés et stables de leurs produits et à protéger la valeur des quotas qu'ils ont soit obtenus gratuitement du gouvernement, ou à prix réduit de leurs parents, ou qu'ils ont acquis en les achetant à fort prix. Les entrepreneurs qui souhaiteraient se lancer dans

la production agricole, particulièrement désavantagés par le régime actuel, ne sont pas membres de ces groupes de pression tant que leur projet n'est pas commencé.

Finalement, les entreprises de transformation pénalisées par des prix non concurrentiels pour leurs intrants hésitent à dénoncer publiquement ce système. Après tout, elles ont à traiter avec des monopoles de mise en marché pour leur approvisionnement. De plus, le marché canadien pour leur produit est en général protégé de la concurrence étrangère par des tarifs douaniers, ce qui constitue un avantage de leur point de vue. Ces entreprises ont également la possibilité d'aller investir à l'étranger pour profiter de la croissance du marché mondial, comme on l'observe dans le cas des grandes entreprises laitières canadiennes.

Il en résulte que le coût politique associé à un changement de politique agricole décourage bien des politiciens. Une opinion publique mieux informée des conséquences des offices de commercialisation et du système de gestion de l'offre est un premier pas pour accroître l'ouverture aux changements chez les politiciens. Les producteurs agricoles devraient prendre conscience des occasions perdues en raison de la politique agricole actuelle, occasions que des producteurs d'autres pays ont su saisir.

Quelques cas d'abandon de la gestion de l'offre

Pour appuyer un changement de politique agricole, il est utile de rappeler brièvement les cas de pays qui ont aboli ou sont en voie d'abolir des systèmes de quotas, en l'occurrence le rachat et l'abandon des quotas dans l'industrie du lait en Australie, dans celle du tabac et des arachides aux États-Unis, leur élimination en Suisse et le début du processus d'abandon des quotas de lait en Europe.

L'Australie a aboli les quotas pour le lait de consommation ainsi que divers autres types de règlements dans le sous-secteur du lait industriel. La déréglementation, amorcée en 1983 par la signature d'un accord de libre-échange avec la Nouvelle-Zélande, s'est achevée en 2000, date à laquelle le secteur était entièrement régi par le marché⁴². Outre cette longue période d'adaptation, le gouvernement australien a aussi décidé de mettre en place un programme de transition pour l'industrie laitière (*Dairy Industry Adjustment Program*) de près de deux milliards de dollars australiens⁴³.

Ces mesures transitoires s'expliquent par le fait qu'un grand nombre de producteurs laitiers et de communautés dépendantes de cette activité devaient s'ajuster à cette nouvelle réalité. Les coûts de la transition ont été assumés par les consommateurs qui sont, selon le gouvernement, les principaux bénéficiaires de la déréglementation grâce à une baisse du prix des produits laitiers. Ainsi, une taxe de vente de 0,11 \$ le litre fut imposée sur le lait de consommation de

⁴² Australian Dairy Industry Council, *Submission to European High Level Expert Group on Milk*, janvier 2010, p. 18.

⁴³ Geoff Edwards, « The story of deregulation in the dairy industry », *The Australian Journal of Agricultural and Resource Economics*, vol. 47, no 1, p. 92.

juillet 2000 jusqu'à février 2009, date à laquelle elle fut abolie, le programme de transition ayant alors été entièrement financé par cette taxe⁴⁴.

Les États-Unis ont vécu l'expérience de mettre fin à des quotas de production agricole dans les secteurs des arachides et du tabac. La production d'arachides était historiquement régie par des quotas dans ce pays. Les accords de libéralisation des échanges tels que l'ALENA et les règles de l'Organisation mondiale du commerce ont contribué à diminuer la sévérité des mesures restreignant les importations. En plus de diverses autres mesures adoptées pour permettre au secteur de s'ajuster à cette nouvelle réalité, le gouvernement a mis en place un programme pour procéder au rachat des quotas de 2002 à 2006⁴⁵.

Dans le secteur du tabac, un programme visant à stabiliser le marché existait depuis 1938. Il comportait des quotas qui limitaient la production. Mais comme la quantité et la qualité du tabac étranger augmentaient graduellement, les importations ont commencé à remplacer progressivement le tabac local. En 2004, le Congrès américain a adopté une loi qui a mis en œuvre un programme de 9,6 milliards de dollars visant à racheter les quotas de production de tabac au cours des dix années suivantes⁴⁶.

En Suisse, le Parlement a décidé en 2003 d'abolir le système de quotas laitiers en place depuis 1977. L'objectif consistait à favoriser une formule d'offre de lait plus souple, plus sensible aux signaux du marché et plus concurrentielle. Le régime de quotas a pris fin comme prévu en 2009 après une phase de transition de trois ans⁴⁷.

En Europe, la réforme de la politique agricole européenne adoptée en 1999 et baptisée *Agenda 2000* avait évoqué que les quotas n'auraient pas une durée infinie, notamment les quotas laitiers mis en place en 1984. La Commission européenne proposa d'accroître de 2 % la production autorisée pour chaque quota à compter de 2008. Une nouvelle réforme de la politique nommée « Health Check » a par la suite énoncé qu'à compter du 1^{er} avril 2009, il y aurait une hausse de 1 % par année du quota durant cinq ans, plus une correction administrative relative au contenu en gras qui équivaut à une autre hausse de 1 % jusqu'à la disparition définitive des quotas le 1^{er} avril 2015⁴⁸.

⁴⁴ Australian Department of Agriculture, Fisheries and Forestry, *Australian Dairy Recent Experiences in a Deregulated Market*, p. 2.

⁴⁵ Andrew Schmitz, Charles B. Moss, Troy G. Schmitz, Hartley W. Frutan et Helen C. Schmitz, *Agricultural Policy, Agribusiness, and Rent-Seeking Behaviour*, deuxième édition, University of Toronto Press, 2010, p. 152.

⁴⁶ *Id.*

⁴⁷ Jacques Chavaz, *The Swiss milk market*, présentation devant le Panel of the High Level Experts Group on Milk, janvier 2010, p. 1.

⁴⁸ Julian Binfield, Trevor Donnellan et Keven Hanrahan, « An Examination of Milk Quota expansion at EU member State Level with specific emphasis on Ireland », *107th Seminar of the European Association of Agricultural Economists*, février 2008; Commission européenne, *Health Check of the Common Agricultural Policy*, février 2009.

Cette tendance des pays industrialisés à repenser leurs politiques agricoles s'inscrit dans une volonté de se doter de secteurs agricoles concurrentiels à l'avantage tant des consommateurs que des producteurs. Le Canada pourrait certainement s'en inspirer.

Comment procéder

Les systèmes de quotas qui sont au cœur de la gestion de l'offre peuvent aussi être remis en question. La valeur estimée des quotas au Canada est de l'ordre de 30 milliards de dollars⁴⁹. Ces quotas ont été distribués gratuitement à l'origine. Cependant, l'abolition pure et simple des quotas, du jour au lendemain et sans indemnisation, a peu de chances de se réaliser. En effet, ceux qui ont reçu les quotas gratuitement ne sont généralement plus en production et plusieurs de ceux qui le sont aujourd'hui ont acheté une partie ou la totalité de leurs quotas. Les achats de quotas ont été effectués selon des règles du jeu mises en place par les gouvernements. Il serait donc injuste de mettre fin au système sans indemniser les propriétaires actuels des quotas, ce qui équivaldrait à les exproprier sans indemnisation.

Dans ce contexte, comment la fin des quotas pourrait-elle se concrétiser ? Le modèle australien offre une piste intéressante, soit de libéraliser le marché faisant l'objet d'une gestion de l'offre tout en taxant temporairement les produits vendus afin de financer le rachat des quotas.

La libéralisation des marchés consiste à éliminer les tarifs et le monopole de la mise en marché pour ramener le prix canadien des produits au niveau du prix international. Parallèlement, une taxe temporaire équivalant à la subvention actuelle des consommateurs est imposée en faveur des producteurs. Rappelons que les consommateurs canadiens ont subventionné les producteurs dans les secteurs contingentés pour un montant annuel moyen de 3,9 milliards de dollars de 2008 à 2010, selon l'OCDE. En récupérant cette somme, l'opération de rachat des quotas serait complétée en sept à huit ans sans que le prix ne soit plus élevé qu'auparavant pour les consommateurs.

À la fin de cette période de transition, la taxe temporaire serait abolie et les transformateurs et les consommateurs économiseraient dès lors l'équivalent de 3,9 milliards de dollars annuellement.

De leur côté, les agriculteurs ne perdraient rien de ce qu'ils ont déboursé pour acquérir les quotas et la rentabilité future de leur production ne serait pas compromise, étant donné que le revenu additionnel procuré par le système a été capitalisé dans la valeur des quotas qui leur seraient remboursés. De plus, le secteur agricole ne serait plus soumis à des contraintes rigides inusitées, ce qui favoriserait les initiatives entrepreneuriales des producteurs et, par conséquent, l'innovation. Finalement, l'économie canadienne bénéficierait du potentiel de

⁴⁹ Statistique Canada, *Bilan du secteur agricole : statistiques économiques agricoles*, janvier 2012, p. 39.

croissance de son agriculture sur les marchés étrangers, un marché présentement sous-exploité à cause de la gestion de l'offre.

L'agriculture peut survivre et prospérer sur la simple base de l'entrepreneuriat agricole. Cela s'est d'ailleurs produit dans les pays qui ont encouragé les gains de productivité et la compétitivité de leur industrie. La Nouvelle-Zélande est un cas probant où les subventions ont été abolies et où les entreprises agricoles ont été exposées à la concurrence. Par ce processus de concurrence, les producteurs agricoles néozélandais ont fini par trouver leur voie et prospérer jusqu'à s'emparer d'une part importante des exportations agricoles mondiales. Aujourd'hui, ces agriculteurs se promettent bien de ne plus jamais dépendre de la charité gouvernementale⁵⁰.

L'adoption de politiques agricoles visant à promouvoir l'entrepreneuriat et le libre commerce requiert cependant une opinion publique informée et une classe politique dotée d'une vision à long terme. Ce sont là des conditions essentielles pour mettre en valeur le potentiel de notre secteur agroalimentaire et lui permettre ainsi de contribuer à la prospérité du pays.

ISBN 978-2-922687-35-4

⁵⁰ Federated Farmers of New Zealand, *Life after Subsidies*, août 2002, p. 1.

JEAN ZIEGLER ET LA FAIM

Selon Jean Ziegler, la cause principale de la faim dans le monde est la spéculation. Pour se débarrasser de ce fléau, il faudrait interdire la spéculation sur le riz, le blé et le maïs. À La Terre de chez-nous, dans l'édition du 18 au 24 avril 2012, il déclare que « c'est à l'État de veiller à ce que tout le monde ait accès à de la nourriture de qualité en quantité suffisante, par des mesures sociales ou un contrôle des prix ». C'est un bel exemple de l'exercice qui consiste à attribuer un problème à une tête de turc. Pensons à la famine la plus importante du siècle dernier qui a affligé la Chine de Mao et y a fait mourir 20 millions de personnes. Était-elle attribuable à la spéculation de milieux financiers occidentaux ? Pensons à celle qui a fait mourir plus récemment des millions de personnes en Corée du Nord. Encore la faute des spéculateurs ? Et ceux qui ne peuvent disposer de nourriture en Somalie dans le contexte de l'anarchie et de la guerre religieuse qui dévaste ce pays. C'est encore la faute des spéculateurs qui transigent sur la bourse de Chicago ? Évoquer ces exemples suffit pour démontrer l'ineptie du point de vue de Jean Ziegler.

La sécurité alimentaire repose sur des revenus adéquats et sur la disponibilité d'aliments à des prix abordables dans une société en paix. On omet trop souvent de mentionner que l'humanité a relevé un des plus grands défis de son histoire en parvenant à faire passer en 60 ans de 2 à 6 milliards d'habitants la population adéquatement nourrie, à tout le moins sur le plan quantitatif. Durant la dernière demie du 20^{ième} siècle, en dépit d'une augmentation jamais vue de la population mondiale et de la demande alimentaire, le prix réel des aliments n'a pas augmenté, même si la bourse de Chicago existait et s'activait. La concentration du commerce des céréales était déjà à peu près semblable à cette époque à ce qu'elle est aujourd'hui. Quand la FAO a commencé à enquêter sur la sous-alimentation dans les années 60, la population mondiale était de l'ordre de 3 milliards. Un tiers de cette population était alors sous-alimentée. Elle est aujourd'hui comme on le sait de l'ordre de 7 milliards d'habitants, elle s'accroît encore de plus de 70 millions par année, et la proportion de la population sous-alimentée a quand même décru étant aujourd'hui de l'ordre de 14 pourcent.

En plus de la pauvreté qui affecte encore trop d'habitants sur la planète et des guerres qui dévastent trop de pays, la hausse du prix réel des aliments que l'on connaît depuis le début du 21^{ième} siècle a créé une difficulté additionnelle pour les plus pauvres de s'alimenter. Cette hausse du prix des aliments a trois causes principales. D'abord, la décision politique du président américain Bush de subventionner l'utilisation du maïs pour la production d'éthanol. Ce n'est pas un geste des spéculateurs, mais bien une décision politique. Ensuite, la hausse du prix de l'énergie si importante en agriculture a contribué à hausser les coûts de production, ce qui se reflète sur les prix agricoles. Finalement, le ralentissement de la hausse de la productivité en agriculture qui avait tant contribué à diminuer les prix réels au cours de la deuxième moitié du 20^{ième} siècle joue également un rôle dans la hausse du prix des aliments. Aucune de ces causes ne correspond à la spéculation sur les céréales.

La manière appropriée de contribuer à diminuer l'importance de la faim dans le monde est de favoriser, par le développement économique, l'accession des plus pauvres à un pouvoir d'achat accru et la disponibilité de nourriture à un prix raisonnable. Dépendre de l'État pour assurer sa nourriture ne sera jamais une situation sécuritaire pour les plus démunis. Par conséquent, je ne crois pas que Jean Ziegler nous propose une analyse et des remèdes qui aideront à diminuer la faim dans le monde.

Mario Dumais

Avril 2012

ATELIER D'ÉCRITURE GFAR TENU AU COSTA RICA EN 2012

Je ne connaissais pas l'organisation GFAR (Global Forum on Agricultural Research) jusqu'à ce que je reçoive une invitation à participer à un atelier d'écriture qui se tiendrait au Costa Rica du 17 au 19 juillet 2012. Dans mon cas, on m'y invitait pour faire une analyse du suivi qu'avait reçu le rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. Le but de l'opération était de produire des réflexions et des analyses qui pourraient servir à des décideurs qui se réuniraient à l'automne 2012.

Des informations sur ces ateliers d'écriture sont disponibles sur le site de l'organisme www.gfar.net sous l'onglet *Global Conference on Agricultural Research for Development (GCARD 2012)*

On trouvera à la page suivante le rapport que j'ai présenté à cette occasion. De plus, à la suite de ce rapport, se trouve une note intitulée *Une agriculture plus productive et durable pour diminuer la pauvreté et la sous-alimentation* que j'ai soumise au GFAR à cette occasion.

This brief series was developed in preparation for the Foresight Breakout Session of the Global Conference on Agricultural Research for Development (GCARD 2012) and the Global Foresight Hub¹. The briefs were written to communicate to a wider audience, such as policy makers, civil society organizations, researchers, and funders. The briefs were classified into three categories: Future Studies, Regional Update, and Visioning.

Securing and Building the Future of Quebec Agriculture and Agrifood

Mario Dumais, Economist, former member of the Commission on the Future of Quebec Agriculture and Agrifood.

Changing agricultural policy is not a simple task. A Canadian experience contributes to demonstrate that fact. In 2006, the government of Quebec created the Commission on the Future of Quebec Agriculture and Agrifood, which completed its work in 2008 by publishing the report² Agriculture and Agrifood: Securing and Building the Future.

A very intensive consultation process

The work of the Commission was requested and funded by the Quebec government. The mandate of that Commission was to:

- Review the issues and challenges facing the agriculture and agrifood sector in Québec.
- Examine the effectiveness of government actions, including those under the responsibility of the Ministry of Agriculture, Fisheries and Food and other ministries that have an impact on the sector through environmental, health, land use, regional development, and other issues.
- Provide recommendations that reflect the challenges of competitiveness, farm income, societal expectations, and the potential for development in the regions within Quebec.

Mr. Jean Pronovost was the president of the Commission, and there were two other Commissioners. A general secretary was hired and a team was assembled made up of communication specialists and researchers on agricultural and agrifood issues.

Representatives of the Commission visited France, Belgium, Switzerland and Germany, as well as Wisconsin in the USA. The Commission organized public consultations in 15 regions and 27 cities and towns in Quebec, resulting 770 hearings, of which 720 were supported by written briefs. During the

¹ <http://www.egfar.org/our-work/shaping-future-together/global-foresight-hub>

² www.caaq.gouv.qc.ca

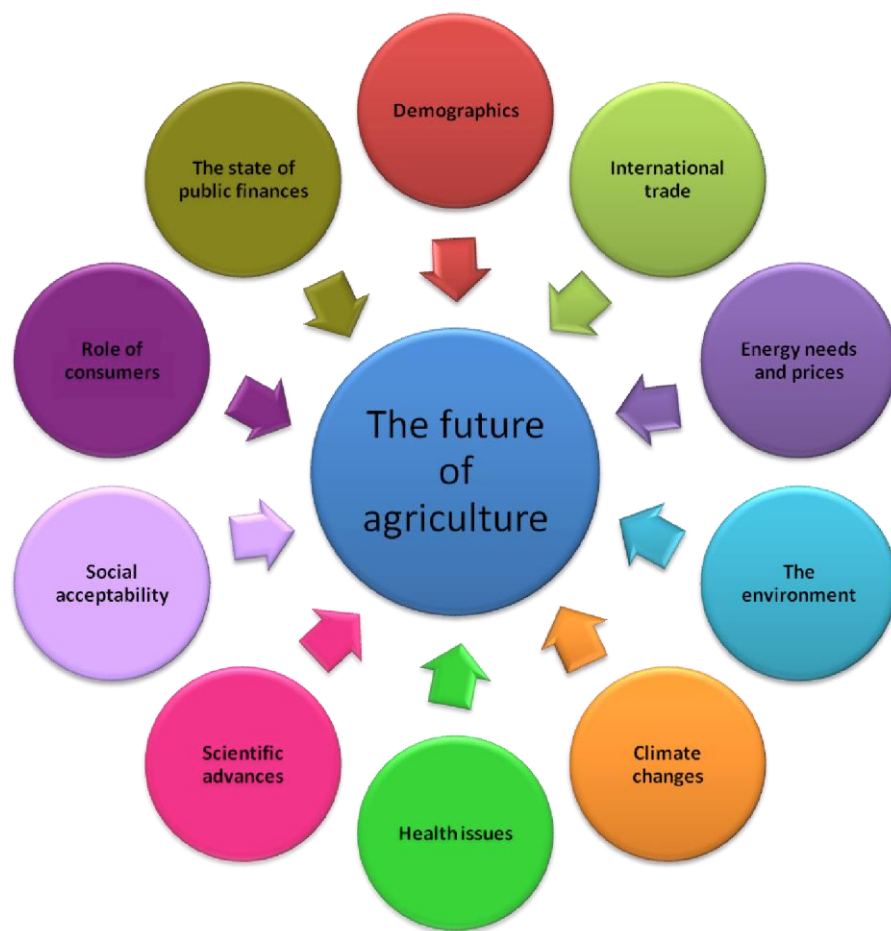
hearings, many organizations and agricultural and agrifood businesses, citizens' organizations and individuals presented their points of view, providing valuable inputs for the Commission. A document entitled *Ce qu'on nous a dit* (What they told us) was published, which summarizes the views expressed. The complementary research papers that the Commission ordered have also been published³

A vision of the future of agriculture

The Commission identified different factors that will have an impact on the future of agriculture :

After having synthesized the main messages received from the consultations and hearings, the Commission formulated its vision of the future by articulating the characteristics of tomorrow's agriculture:

- Contribute to feeding Quebecers as its primary mission
- Be multifunctional, in addition to its role as a source of food
- Be pluralist by supporting a diversity of enterprises and crops
- Be rooted in an entrepreneurial culture
- Be highly professional in its practices
- Embrace sustainable development



³ www.caaaq.gouv.qc.ca

- Capitalize on its full potential

Opening up the sector

The Commission synthesized one of the main challenges facing the agriculture of Quebec in the following terms:

The agriculture and agrifood sector is increasingly inward-looking. The systems in place create obstacles to new types of agriculture, the development of innovative products, and the exploration of new commercial opportunities. These systems are built on a dominant agricultural model in which everything is linked to a protectionist vision of the sector. Its goal was to protect Québec agriculture from competition and the risks of innovation, whose complexities we do not always control. We created a fortress for Québec agriculture, which limits the sector's capacity to explore its potential and constitutes an increasingly antiquated shield in a world of economic openness.

In this context, the Commission put forward many recommendations. The most fundamental ones seek to provide oxygen and open the systems of production, marketing, processing and distribution, as well as to provide more freedom to the sector's entrepreneurs. Of its 49 recommendations, the three main ones were:

- Ending the monopoly for the representation of farmers, which is devolved to only one organization that has demonstrated that it represents the majority of farmers.
- Phasing out the monopoly power on the marketing of some agricultural products, which is allocated in Quebec (and in Canada) to producer-controlled marketing boards.
- Phasing out its stabilisation insurance of agricultural income programme, which grants guaranteed prices for certain products.

The Commission concluded that in the future, agriculture would continue to have a large diversity of small, medium and large farms. Some will supply niche markets, but the vast majority will continue to produce commodities for the processing industry. However, all of them will have to be sensitive to the environment and to consumer concerns relating to practices that have harmful effects on the environment (e.g. soil degradation, water and air pollution).

Consumers are more and more preoccupied by the relations that exist between their health and what they eat. Agriculture and agrifood will have to investigate their practices having in mind that preoccupation, and by able to contribute, wherever they can, to the health of the people they are serving. Four recommendations dealt with research and innovation.⁴ The Commission recommended that the government allocate more resources to research and innovation, that a levy be introduced on certain targeted products, that environment and health concerns become priority and that research institutions step up their coordination efforts.

Limited impact so far

The Quebec government has not realized the three main recommendations mentioned above. With respect to the stabilization insurance of the agricultural income programme, the government has introduced amendments, but without changing the programme substantially and, perhaps more fundamentally, without questioning its existence. The programme, managed by the para-public organization La Financière agricole received from the Quebec government C\$ 305 million per year from 2001 to 2008, which was not enough to finance its operations. In 2009, the year after the Commission published its report, the Government committed another C\$ 630 million per year over the next five years, against the recommendation of the Commission. The two other main recommendations have not been implemented.

Other generally less important and less controversial recommendations have been implemented. For example, farmers are not anymore in majority in the management structure of La Financière agricole. In addition, financing has been increased for the programme Prime-Vert, which focuses on the promotion and diffusion of good agricultural practices, on the adaptation of farms to environmental norms and on helping farmers to deal with challenges such as respecting the environment, developing locally harmonious co-habitation, preserving water quality and reducing the production of GHG.

The Government has produced a Livre vert (Green book) for a biofood policy, a tool designed to prepare for the adoption of a bill defining such a policy. The Green book recommends three themes to define the policy:

- Differentiate our food products.
- Improve our competitive capacity.
- Valorize our environment and our land.

Why so few results?

How can we explain the paucity of results? The definition of an agricultural policy in Canada is quite complex, since it has shared jurisdiction between the federal government and the provinces. Moreover, some sector specialists who do not have special interests question the value and relevance of the recommendations, although others wish to see them eventually implemented. The main reason is that agriculture in Quebec is organized by an exceptionally powerful lobby, which exerted pressure in the political arena to prevent the recommendations from being implemented – since they consider the main ones to be contrary to their interests.

In addition, as in many countries, the power of the agricultural lobby in Canada is strengthened by the generally positive image that public opinion has of farmers. Farmers are generally seen as a social class that is responsible for feeding us, works very hard to accomplish this and has the additional responsibility of addressing climatic and biological risks. However, the population should also, as taxpayers and citizens, be better informed about and involved in agricultural policies that governments are adopting on their account, rather than leaving this task to the agricultural lobby (as happens too often). Agricultural lobbies are not exempt from the temptation to put pressure on governments to extract rents from them, which are lucrative for their members, and they often succeed in doing so. Only a better informed and more actively involved public will be able to countervail such power.

⁴Report of the Commission, p. 160.

Citation:

Dumais, M. 2012. Securing and Building the Future of Quebec Agriculture and Agrifood. *The Futures of Agriculture*. Brief No. 35 - English. Rome: Global Forum on Agricultural Research (GFAR).

Contact information:

Author of the brief Mario Dumais). The Brief series coordinator Robin Bourgeois (Robin.Bourgeois@fao.org). **License Disclaimer:**

Creative Commons Attribution & Noncommercial License (BY-NC). Licensees may copy, distribute, display and perform the work and make derivative works based on it only for noncommercial purposes and if they give the author or licensor the credits in the manner specified by these.



UNE AGRICULTURE PLUS PRODUCTIVE ET DURABLE POUR DIMINUER LA PAUVRETÉ ET LA SOUS-ALIMENTATION

Note soumise par Mario Dumais au *Global Forum on agricultural Research* dans le cadre de l'atelier d'écriture tenu au Costa Rica en 2012

La population mondiale augmente aujourd'hui à un rythme décroissant, mais qui est encore supérieur à 70 millions par année. On prévoit qu'elle atteindra environ 9 milliards en 2050 et que les besoins alimentaires seront alors de 70 % supérieurs à ce qu'ils sont aujourd'hui. La proportion de la population vivant en milieu rural aura continué à diminuer, de même que celle de la population active occupée en agriculture.

Dans ce monde, la proportion et la quantité de personnes sous-alimentées aura décliné considérablement, de même que la pauvreté en milieu rural, particulièrement chez les femmes. La santé se sera améliorée, grâce à une consommation alimentaire plus adéquate et à des habitudes assainies en ce domaine. L'agriculture aura contribué à l'atteinte de ces objectifs, tout en diminuant substantiellement ses impacts négatifs sur les écosystèmes. Elle y sera parvenue en intégrant les pratiques de la révolution doublement verte.

Comment les ruraux pourront-ils améliorer leur sort ? Selon la Banque mondiale, les voies de sortie de la pauvreté pour la paysannerie sont : les activités agricoles, l'emploi dans l'agriculture et le secteur rural non agricole et la migration.

Pour que la paysannerie pauvre améliore son sort, diverses conditions, qui sont en général extérieures aux réalités que la recherche peut influencer, telles la paix, des niveaux de scolarité accrus, un état de droit, en particulier des droits de propriétés clairs sur les terres agricoles, et des réseaux de transport et de communication adéquats. Il serait également bénéfique que les pays développés diminuent les subventions à leur production agricole et libéralisent leur marché domestique pour ces produits.

Ces conditions préalables étant remplies, comment les activités agricoles peuvent-elles permettre de sortir de la pauvreté ? En accroissant et/ou en ajoutant de la valeur à la production et en développant de nouvelles productions pour lesquelles existent des marchés rentables. Également, en diminuant les coûts de production. Les paysans y parviendront d'autant plus sûrement qu'ils auront acquis des savoir-faire entrepreneuriaux et, ce faisant, se seront émancipés de programmes d'aide gouvernementale à caractère social pour leur subsistance.

Comment la recherche agricole peut-elle contribuer à la réalisation de tels objectifs ? Évidemment, le cœur de sa contribution résultera des recherches agronomiques portant, entre autres, sur le développement de nouveaux intrants, de nouveaux produits ou de nouvelles variétés de produits et de nouvelles pratiques agricoles visant à accroître la productivité durable du secteur. Mais il faudra également trouver des moyens plus performants de favoriser la diffusion des connaissances et de faciliter l'apprentissage et l'adoption de nouvelles pratiques agricoles.

À cet égard, on retrouve un diagnostic préoccupant dans The GCARD Road Map :

« Pour contribuer efficacement à des résultats en matière de développement, il est essentiel que la production et l'utilisation de nouvelles connaissances agricoles soit en lien avec un environnement

*approprié en matière d'apprentissage, en particulier pour permettre aux producteurs ne disposant que de peu de ressources de sortir de la pauvreté grâce aux opportunités reliées à l'agriculture et à l'alimentation, sur et à l'extérieur des fermes (par exemple les opportunités de marché, des sociétés de producteurs, la micro finance, la valeur ajoutée, l'accès à la terre, etc.) pour que les innovations produisent des changements et aient des impacts dans la réalité concrète, en particulier parmi les bénéficiaires visés par les recherches : les familles agricoles, les consommateurs et le public laissé pour compte. La pauvreté des liaisons entre les procédés de recherche et ceux qui facilitent le développement rural en général et entre les interventions nationales, multilatérales et bilatérales qui supportent les agents de développement, **sont des échecs collectifs**¹ des systèmes mondiaux de la recherche agricole pour le développement. » P. 26*

Il faut pour remédier à cette situation s'interroger sur la pertinence, à l'égard de ces objectifs, des objets de la recherche agronomique, et trouver de nouveaux moyens d'impliquer les publics visés dans leur choix. Mais il faut également rechercher de nouveaux moyens de diffusion des résultats et de nouveaux outils par lesquels les familles agricoles seront amenées à intégrer dans leurs pratiques les résultats de ces recherches.

La FAO propose une approche sur cette question dans son Rapport annuel de 2010-11 :

« Les agriculteurs, lorsqu'ils doivent décider d'adopter ou non une innovation, ont un besoin crucial d'informations précises et fournies en temps opportun sur les nouvelles techniques et technologies » P.33

« Au cours de la dernière décennie, dans le but de s'écarter du modèle hiérarchique de fourniture de services de vulgarisation et de passer à des prestations davantage axées sur les besoins des opérateurs agricoles, on a élaboré et testé plusieurs approches innovantes et basées sur la participation. Ces approches semblent se prêter à un ciblage plus efficace des femmes et leur permettre de mieux assimiler les innovations (Davis et divers collaborateurs, 2009); nous en traiterons au Chapitre 5. Par ailleurs, les approches participatives, qui encouragent la communication entre opérateurs agricoles et chercheurs, peuvent favoriser la constitution de boucles de retour d'informations positives permettant aux chercheurs d'adapter les innovations aux besoins locaux.

Il convient d'ajouter que les technologies modernes d'information et de télécommunications telles que la radio, les téléphones portables, les ordinateurs et les services d'Internet peuvent contribuer de façon importante au transfert d'informations, car non seulement elles permettent d'accéder à l'information et de la diffuser rapidement, mais elles encouragent aussi la mise en réseau, la mobilisation des ressources et la poursuite de fins éducatives. » P. 36-37

Plusieurs auteurs ont fait des recherches visant à mesurer l'efficacité et l'efficience de diverses formules de transfert des connaissances agronomiques visant leur adoption dans des pratiques agricoles améliorées. Ces recherches sont souvent concentrées sur les mérites respectifs des systèmes publics de transfert des connaissances versus diverses formules d'appropriation communautaire de l'activité tels les Farmer Field School ou les Agricultural Technology Management Agency de l'Inde. La conclusion de la plupart de ces études est qu'il ne s'agit pas de remèdes miracles n'ayant que des caractéristiques positives, même si leur mérite est indéniable.

Il faut par conséquent que l'on étudie d'une façon plus systématique et universelle les processus de diffusion des connaissances et d'adoption de pratiques améliorées en agriculture. À cet égard, l'apport du secteur privé est négligé dans le cadre de ces études, compte tenu de son importance dans la diffusion de nouvelles pratiques. Pensons au rôle que jouent les entreprises agroalimentaires spécialisées dans la fourniture d'intrants ou de transformation des produits agricoles, en prenant en considération non seulement les entreprises corporatives, mais également les entreprises coopératives. L'impact de ces

¹ Souligné par l'auteur de cette note

entreprises dans l'évolution des pratiques agricoles dans les pays développés est considérable et indéniable.

On peut l'illustrer par le rôle qu'a joué la coopération agricole dans l'évolution des pratiques de ses sociétaires dans la province canadienne qu'est le Québec. La majorité des agriculteurs du Québec sont membres du réseau des coopératives agricoles. La Coopérative fédérée, la fédération des coopératives agricoles, et les coopératives qui en sont sociétaires embauchent plus de 300 experts-conseils et conseillers spécialisés qui sont en contact direct et régulier avec les agriculteurs qui sont membres du réseau. La Coopérative fédérée est membre d'un réseau de recherche en production animale qui se nomme Cooperative Research farms qui regroupe des coopératives canadiennes, états-uniennes et européennes. La Coopérative fédérée expérimente également sur sa ferme de recherche plus de 14 650 lignées de végétaux. Les résultats de ces recherches servent à déterminer le choix des produits qu'elle distribue et les conseils que ses spécialistes donnent à ses sociétaires. Les coopératives sociétaires de La Coopérative fédérée sont la propriété des agriculteurs qui en sont membres et sont dirigées par des agriculteurs élus parmi eux. C'est un exemple d'une formule d'appropriation communautaire des mécanismes de diffusion de la connaissance qui en ont facilité l'adoption par les agriculteurs des pays développés.

La province de Québec est une région spécialisée en productions animales. La production laitière est sa principale production. Un indice de l'évolution technologique du secteur est la production annuelle moyenne de lait par vache. Elle était de 3012 kg en 1966 et de 8 696 kg en 2011. Plusieurs institutions ont contribué à cette évolution², dont la coopération agricole.

Deux propositions

Il y a lieu de s'interroger, en tenant compte des diagnostics négatifs face aux méthodes actuelles de diffusion des connaissances, si les centres de recherches publics que constitue le réseau regroupé au sein du CGIAR, ne devrait pas explorer de nouvelles pistes de collaborations entre ces lieux de production de la connaissance et les réseaux de sa diffusion que peuvent constituer les entreprises, en particulier les entreprises communautaires que sont les coopératives agricoles. Le fait que l'ONU ait décrété l'année 2012 « *Année internationale des coopératives* » est une invitation à réfléchir en cette direction.

Le diagnostic d'échec des moyens actuels de diffusion des connaissances devrait nous inciter à explorer d'autres pistes visant à l'implantation dans les pratiques agricoles des avancées que permet la recherche agronomique. Il faudrait peut-être, en plus d'étudier et d'évaluer les moyens actuellement utilisés dans les pays moins développés, inventorier, analyser et diffuser les expériences qui ont été et/ou qui sont utilisés dans les pays développés. L'idée n'est ici aucunement d'imposer des modèles importés dans les pays pauvres, mais de leur donner l'occasion de connaître des pratiques qui se sont avérées productives dans les pays aujourd'hui développés et de leur permettre d'en adopter certaines qui leur paraîtraient avantageuses et transposables dans leur contexte. À cet égard, un moyen de parvenir à cette fin pourrait être de créer un site internet multilingue visant à recenser et à décrire des processus visant la transmission des connaissances et l'adoption de pratiques innovantes qui ont été adoptées avec succès. Un tel site viserait à permettre aux paysans de pays moins développés et aux institutions qui les desservent de s'inspirer d'expériences réussies en vue de transposer dans leur contexte celles qui leur apparaîtraient susceptibles d'améliorer leur sort.

Mario Dumais

² Voir une énumération partielle de ces institutions dans l'encadré qui suit.

Quelques exemples d'Institutions et d'expériences contribuant ou qui ont contribué à l'avancement de l'agriculture dans le Québec (province canadienne)

Enseignement agricole au niveau secondaire, collégial et universitaire. Mentionnons en particulier l'École de laiteries fondée en 1892, regroupée aujourd'hui au sein de l'Institut de technologie agricole de St-Hyacinthe.

Ministères fédéral et provincial de l'agriculture.

Fermes de recherches et programmes de recherches des gouvernements provincial et fédéral.

Les agronomes, les médecins vétérinaires et les techniciens agricoles.

Union des producteurs agricoles. www.upa.qc.ca.

Coopérative fédérée. www.90.lacoop.coop.

Cooperative Research Farms. www.crfarms.org.

Entreprise agro-alimentaires et fournisseurs d'intrants.

Ordre national du mérite agricole, créé en 1889. www.mapaq.gouv.qc.ca. Les grands événements.

Centre d'insémination artificiel du Québec. www.ciaq.com.

Valacta et Programme d'analyse des troupeaux laitiers. www.valacta.com

Fédération des Groupes conseil en agriculture du Québec. www.fgcaq.com.

Clubs conseil en agroenvironnement. www.clubsconseil.org.

Concours des jeunes agriculteurs d'élites du Canada. www.oyfcanada.com.

Maitre éleveurs de l'association Holstein du Canada. www.holstein.ca

Institutions financières.

QUELLE NOUVELLE POLITIQUE AGRICOLE ?

Le Soleil Publié le 21 mai 2013, point de vue. Mario Dumais.

Prêcher l'achat chez-nous, c'est une nouvelle politique agricole ? La nouveauté de cette politique n'est pas évidente, puisque la Société Saint-Jean-Baptiste en a fait l'un de ses mots d'ordre principaux au cours de la décennie 1930. Par contre, cette «nouvelle» politique agricole ne dit pas un mot du monopole de représentation accordé à l'Union des producteurs agricoles (UPA), de la gestion de l'offre, de la mise en marché collective obligatoire, de l'assurance stabilisation des revenus agricoles, ni du fait que le Québec dépense en agriculture des montants qui dépassent et de loin la proportion de ce qui est dépensé à ce titre dans les autres provinces.

Pourtant la Commission Pronovost sur l'avenir de l'agriculture, dont cette politique est supposée assurer le suivi, avait recommandé des pistes de réforme de la plupart de ces éléments de la politique agricole québécoise. Mais la puissance du lobby de l'UPA, qui fait trembler tous les partis politiques, a encore une fois réussi à s'assurer que le gouvernement ne remettrait pas en cause ses privilèges, même si la politique en place au Québec est éminemment rétrograde.

En effet, la gestion de l'offre oblige le Canada à maintenir des tarifs d'importation dans les secteurs laitiers et avicoles où elle prévaut de l'ordre de 200 à 300 pour cent. Elle oblige, pour produire dans ces secteurs, de détenir des quotas qui valent par exemple dans les œufs de consommation 9,5 millions \$ pour une ferme moyenne. De plus elle risque de faire échouer la négociation de l'accord de libre-échange Canada-Europe par la faute des mesures restrictives à l'importation dans le secteur laitier.

Dans la plupart des pays du monde, les gouvernements adoptent des lois anti-monopoles et créent des institutions, tel le Bureau de la concurrence au Canada, qui visent à démasquer les comportements monopolistiques des entreprises. Pourtant, dans le secteur agricole, au Canada et au Québec, les gouvernements ont adopté des lois qui favorisent la création de monopoles dans la mise en marché des produits agricoles.

L'assurance stabilisation des revenus agricoles, un programme qui garantit un prix pour certains produits agricoles, est administrée par La Financière agricole. Lors de la création de cet organisme en 2001, le gouvernement s'était engagé à lui verser 305 millions de dollars par année pendant sept ans, avec l'idée que ce programme se financerait avec cette somme. Pourtant il n'en fut rien, et le gouvernement s'est engagé à fournir durant cinq ans, à compter de 2009, 630 millions de dollars par année. En 2008, les cinq plus importants producteurs de porcs avaient reçu 86 millions de dollars de ce programme, qui ne s'applique qu'à certaines productions.

Finalement, signalons que les agriculteurs ne sont pas des salariés, mais des entrepreneurs. Il n'y a aucune raison que leur organisation, l'UPA, ait des privilèges, entre autres l'adhésion et la

cotisation obligatoires, calqués sur le modèle des organisations syndicales ouvrières. Il y aura au Québec une nouvelle politique agricole lorsque l'on reformera celle en place pour en développer une nouvelle, qui traitera l'agriculture pour ce qu'elle est, à savoir une activité économique réalisée par des entrepreneurs qui doivent être traités comme tel, comme le suggérait la Commission Pronovost.

Mario Dumais, économiste et commissaire à la commission Pronovost.

ÉCONOMISER DES CENTAINES DE MILLIONS DE \$ EN DIMINUANT LE COÛT DE LA POLITIQUE AGRICOLE QUÉBÉCOISE

Mario Dumais, Septembre 2014

Peut-on diminuer les dépenses du gouvernement québécois en agriculture ?

Le gouvernement du Québec dépense en agroalimentaire beaucoup plus que la moyenne des autres provinces canadiennes en tenant compte de la proportion de la valeur de sa production agricole en regard de celle des autres provinces, tel que l'illustrent les deux tableaux suivants.

Tableau 1 : Valeur de la production agricole québécoise, celle des autres provinces et de l'Ontario

Années	(1) Québec	(2) Autres provinces	% de 1/2	(3) Ontario	% de 1/3
	Millions de \$			Millions de \$	
2002 à 2011	58 132	299 289	19,4	86 657	67,1

Source : Agriculture et Agroalimentaire Canada : *Revenu agricole, situation financière et aide gouvernementale. Recueil de données*, 2012, p. 7.

Tableau 2 : Dépenses provinciales de soutien au secteur agroalimentaire, Québec, autres provinces et Ontario

Années	(1) Québec	(2) Autres provinces	% de 1/2	(3) Ontario	% de 1/3
	`000 de \$			`000 de \$	
2005-2006 à 2010-2011	5 763 904	13 378 198	43,1	3 080 229	187,1

Source : Agriculture et Agroalimentaire Canada: *Revenu agricole, situation financière et aide gouvernementale. Recueil de données*, 2012, p. 35.

Si le Québec avait dépensé de 2005-2006 à 2010-2011 des montants proportionnels à la taille de son agriculture comparativement à celle des autres provinces, il aurait dépensé au lieu de 5 763 904 000 \$, 19,4 % de 13 378 198 000 \$, soit 2 595 704 000 \$ durant cette période. Sur une base annuelle, il aurait dépensé 432 561 730 \$ plutôt que 960 650 660 \$ soit 528 088 930 \$ de moins annuellement.

Comparativement à l'Ontario pour la même période, il aurait dépensé 67,1 % de 3 080 229 000 \$, soit 2 066 833 000 \$ qui équivaut sur une base annuelle à 344 472 260 \$ ou à 616 178 400 \$ de moins annuellement.

Comment expliquer une telle situation ? La cause principale (pas nécessairement la seule) est l'existence d'un programme qui garantit les prix et le revenu des agriculteurs dans un certain nombre de productions par le biais d'un programme appelé « Assurance stabilisation des revenus agricoles », nom qui donne une fausse indication car le programme vise à garantir des revenus et non à les stabiliser. En principe, les producteurs sont censés participer pour un tiers au financement de ce programme et le gouvernement aux deux tiers. Mais s'il y a déficit, le gouvernement garantit les emprunts pour le combler.

Le coût de l'ASRA pour le gouvernement a explosé au fil des années. En 2001, lorsque l'administration du programme fut confiée à La Financière agricole du Québec, le gouvernement s'était engagé à verser 305 millions \$ par année pendant 7 ans à l'organisme, avec l'idée que le programme d'ASRA se financerait à même cette somme. Quand cette période s'est terminée en 2008, La Financière agricole affichait un déficit de l'ordre d'un milliard \$, somme qu'elle a dû emprunter avec la caution du gouvernement. En 2008, le gouvernement s'est engagé à verser 630 millions \$ par année, pendant les 5 prochaines années, à La Financière agricole.

Cet effort substantiel du contribuable est loin de servir uniquement à aider de petits producteurs. En vertu de renseignements obtenus grâce à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics, nous avons appris que La Financière agricole a versé 99 millions \$ - soit près du tiers de la part gouvernementale totale accordée au programme d'ASRA - aux cinq plus gros producteurs de porcs, en 2008. Ceux-ci n'ont versé en primes d'assurance, cette année-là, que 13 millions \$. Ils ont donc reçu une subvention de l'ordre de la différence, soit 86 millions \$.

L'ASRA a été remis en cause par la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois et par le travail de Michel R. Saint-Pierre intitulé : *Une nouvelle génération de programmes de soutien financier à l'agriculture*, produit dans le cadre du ministère du Conseil Exécutif en février 2009.

Le rapport de la Commission se trouve sur le site suivant :

www.caaaq.gouv.qc.ca

Le document de Michel R. Saint-Pierre se retrouve à l'adresse suivante :

www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/nouvellegeneration.pdf

Est-il justifié que le gouvernement du Québec soutienne le revenu des agriculteurs ?

Pendant longtemps, les politiques agricoles nord-américaines et européennes ont eu comme objectif d'améliorer le revenu des agriculteurs en le subventionnant ou en garantissant le prix des produits agricoles. Par contre, les politiques agricoles des pays développés visent de moins

en moins à garantir les revenus agricoles, mais de plus en plus à vraiment aider à les stabiliser ou à aider les agriculteurs à tirer leur revenu des marchés par des interventions découplées de la production tout en relevant de nouveaux défis tels, la durabilité du développement du secteur ou l'amélioration de la gestion, pour ne prendre que ces exemples.

Mais la raison principale pour laquelle les gouvernements ne sont plus justifiés de soutenir les revenus des agriculteurs comme ils l'ont fait dans le passé est que le revenu familial moyen des familles agricoles et leur patrimoine est plus élevé que le revenu moyen et le patrimoine des autres familles. Il est par conséquent inéquitable de taxer les autres familles pour offrir une garantie de revenu aux entrepreneurs du secteur agricole, ce qui ne se fait pas dans les autres secteurs de l'activité économique.

Voilà pourquoi il est temps que le gouvernement québécois remette en question son approche traditionnelle en matière de politique agricole, remise en cause qui pourrait lui permettre d'économiser des centaines de millions de dollars par année.

LA GESTION DE L'OFFRE ET LE NOMBRE DE FERMES

3 août 2015 | Mario Dumais *Sainte-Agathe-des-Monts, le 31 juillet 2015* | Actualités économiques

Dans le débat qui a cours actuellement à propos de la gestion de l'offre en agriculture, un des arguments les plus souvent invoqués par ses défenseurs est qu'elle constitue un rempart contre la diminution du nombre de fermes qui s'observe dans les productions agricoles qui ne bénéficient pas d'un tel système. Pour vérifier si tel est le cas, il est utile d'observer l'évolution du nombre de fermes laitières au Canada et au Québec depuis l'entrée en vigueur de la gestion de l'offre dans cette production, en 1970. Selon les données du Centre canadien d'information laitière du gouvernement du Canada, il y avait dans cette production 122 914 fermes livrant du lait au Canada cette année-là et 44 784 au Québec. En 2014, il en restait 11 962 au Canada et 5894 au Québec, ce qui constitue une diminution de 90,3 % au Canada et de 86,8 % au Québec. Ces données disqualifient définitivement la prétention à l'effet que la gestion de l'offre constituerait une formule qui assure le maintien du nombre de fermes dans les productions où elle prévaut.

Sources d'où est tirée l'information contenue dans le texte précédent

Nombre de fermes laitières au Canada et au Québec		
	Canada	Québec
1970	122 914	44 784
1986	40 072	17 056
2000	19 363	9 242
2014	11 962	5 894
Diminution de 1972 à 2014	90,3 %	86,8 %
Source : Gouvernement du Canada, Centre canadien d'information laitière		

Pendant ce temps, aux USA, le nombre de fermes laitières, qui s'élevait à 568 237 en 1969, diminuait à 64 098 en 2012, soit de 88,7 % selon les données du recensement agricole américain.

CONCLUSION

Je suis né et j'ai grandi sur une ferme. J'ai travaillé dans le cadre de ma vie professionnelle pour des organisations d'agriculteurs ou vouées à l'agroalimentaire. Aussi, comme beaucoup de citoyens de nos sociétés, j'ai un grand respect pour le travail des familles agricoles et leurs valeurs. J'ai beaucoup apprécié travailler pour eux et avec eux. Par conséquent, plusieurs se demanderont peut-être si je ne suis pas devenu un traître aux causes qu'ils défendent après avoir profité des emplois qu'ils m'ont procurés durant ma vie professionnelle.

Pour relativiser le jugement que certains observateurs pourraient émettre à propos de l'évolution de mon évaluation des politiques agricoles, je pense pouvoir la situer en regard du point de vue que les étudiants et étudiantes de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval ont exprimé dans le mémoire qu'ils ont soumis en 2007 à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. En voici la teneur :

« Nous croyons fermement à l'avenir de ce secteur. Par contre, plusieurs indices portent à croire que nous avons atteint, en quelque sorte, les limites du modèle agricole actuel. En effet, l'environnement dans lequel l'agriculture et l'agroalimentaire évoluent présentement diffère grandement de celui qui a donné le jour à la plupart des politiques en cours.

Ainsi, sans renier les gains importants faits par l'organisation actuelle des politiques agricoles, nous croyons qu'il faut faire preuve d'autant d'audace qu'à l'époque qui nous a précédé afin de redéfinir la place de l'agriculture dans la société. Puisque les besoins changent, il nous semble normal que l'agriculture et l'agroalimentaire évoluent avec eux. ».

Quand ils évoquent la nécessité de *redéfinir la place de l'agriculture dans la société*, je ne peux m'empêcher de penser à l'historien Michel Brunet qui évoquait l'existence au sein de la société québécoise de l'agriculturisme, c'est à dire un amour immodéré de l'agriculture. L'UPA commande fréquemment des sondages auprès de l'ensemble de la population qui lui demandent d'identifier les professions pour lesquelles elle a le plus haut degré d'estime. Invariablement, les agriculteurs arrivent en tête ou très près de la tête de liste. Cette situation octroie à l'UPA un pouvoir de négociation auprès des autorités politiques d'une intensité extraordinaire, qui rend extrêmement difficile la remise en cause des politiques agricoles qu'elle défend. Mais quand un amour immodéré intervient dans une négociation relative à des enjeux de nature matérielle, il risque d'affecter la rationalité des solutions retenues.

Le Québec et le Canada sont des économies ouvertes et l'exportation occupe une place largement supérieure à la moyenne, y compris dans le secteur agroalimentaire. De plus, les besoins solvables de nourriture augmentent de façon rapide à l'échelle mondiale. En dépit du discours que l'on entend trop souvent de la part de leaders du monde agricole, nous disposons d'avantages compétitifs, en premier lieu de l'eau, pour nous tailler une place respectable sur le marché mondial. De plus, le coût pour le gouvernement du Québec de la politique agricole que nous pratiquons est démesurément élevé pour les contribuables, en regard de celui des

politiques pratiquées dans les autres provinces canadiennes. Voilà en résumé les raisons qui m'ont conduit à remettre en cause nos politiques agricoles. Elles ne m'empêchent pas comme beaucoup de mes compatriotes, d'avoir un grand respect pour les agriculteurs et agricultrices.

MON CURRICULUM VITAE

Mario Dumais est né sur une ferme à Saint-Joseph-de-Lepage, un petit village du Bas-Saint-Laurent situé près de Mont-Joli.

Langues parlées et écrites :

Français, Anglais, Espagnol

FORMATION ACADÉMIQUE

Maîtrise en économie

Université de Montréal (1971)

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Université du Québec à Rimouski

Professeur associé

Département des sciences humaines (2007-2012)

Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

Commissaire (2006- 2008)

Université du Québec à Rimouski

Professeur associé

Chaire de recherche du Canada en développement rural (2003-2006)

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Commissaire

Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec (2002-2003)

Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)

Directeur

Centre pour l'intégration et le développement des entreprises agroalimentaires (1999-2002)

Agriculture Canada

Conseiller spécial auprès du sous-ministre

Dossier du Commerce International (1999)

Ministère de l'Agriculture du Québec

Directeur du suivi du Sommet sur l'agroalimentaire (1998-1999)

Coopérative Fédérée

Secrétaire général (1986-1998)

Union des producteurs agricoles (UPA)

Directeur du journal hebdomadaire « La Terre de chez nous » (1983-1986)

Directeur du magazine mensuel « Le Producteur de lait québécois » (1983-1986)

Économiste (1978-1983)

Université de Sherbrooke

Professeur d'économie (1975-1978)

Confédération des syndicats nationaux (CSN)

Conseiller syndical (1973-1975)

Université du Québec à Montréal (UQAM)

Professeur d'histoire économique (1970-1973)

Cégep de Saint-Laurent

Professeur d'économie (1968-1970)

AUTRES ACTIVITÉS

Chercheur associé à l'Institut économique de Montréal. (2011-2015)

Membre du conseil d'administration de l'Institut canadien des politiques agro-alimentaires (2009-2010)

Vice-président de la Fondation canadienne pour la revitalisation rurale (2003-2005)

Membre de Team Canada pour le secteur agroalimentaire (1998-1999)

Responsable d'une délégation québécoise à Washington auprès de la Banque mondiale, de la Banque interaméricaine de développement, de l'Organisation des États américains et de l'Institut interaméricain de coopération agricole (Septembre 1997)

Participant, en tant que président de l'Organisation internationale des coopératives agricoles, au Sommet mondial de l'alimentation de la FAO à Rome (Novembre 1996)

Président de l'Organisation des coopératives agricoles de l'Alliance coopérative internationale (1996-1998)

Vice-président du Comité des coopératives agricoles de la Fédération internationale des producteurs agricoles (1994-1998)

Vice-président de la Fondation d'éducation à la coopération (1994-1997)

Membre du groupe de travail fédéral-provincial sur la mise en marché dans le secteur alimentaire (1995-1996)

Membre du Conseil canadien de la compétitivité dans le secteur agroalimentaire (1993-1995)

Membre du groupe de médiation mandaté par le gouvernement du Québec pour résoudre le conflit divisant l'industrie laitière, conjointement avec le sous-ministre de l'Agriculture et le président de l'UPA (1991)

Membre du Comité de consultation du gouvernement canadien sur le commerce extérieur (SAGIT) pour les produits agricoles, les aliments et les boissons (1986-1999), et co-président du SAGIT (1996-1999)

Directeur du Conseil des grains du Canada (1986-1989)

Chargé de mission en France pour le compte du gouvernement du Québec sur la formation professionnelle dans le secteur agroalimentaire (1980)

Membre du jury chargé de l'évaluation des projets de recherche à caractère socioéconomique pour le Conseil de recherches et de services agricoles du Québec (1980-1982)

Président du Syndicat des professeurs de l'Université du Québec à Montréal (1970-1971)

Vice-président de l'Association générale des étudiants de l'Université de Montréal (1967-1968)

Président de l'Association générale des étudiants en sciences sociales de l'Université de Montréal (1966-1967)

EXPÉRIENCE INTERNATIONALE

À maintes reprises, j'ai été à même de me familiariser avec l'agriculture et l'agroalimentaire à l'étranger, en me rendant dans différents pays comme l'Argentine, la Norvège, la Suisse, l'Irlande, le Brésil, les États-Unis, l'Angleterre, la France, Madagascar, l'Égypte, le Costa Rica, la Turquie, la Colombie, la Hongrie, la Bolivie, le Pérou, la Barbade, la Jamaïque, Trinidad et Tobago, l'Espagne, El Salvador, etc.

CONFÉRENCES

Au cours des années j'ai été sollicité au Québec, au Canada et à l'étranger pour prononcer de nombreuses conférences, dont voici quelques exemples :

« L'agriculture québécoise dans un contexte mondial »

Conférence prononcée à l'Université McGill, dans le cadre d'un symposium sur

« Le défi alimentaire mondial » (Montréal, juin 1997)

« L'avenir de la ferme familiale dans le contexte de la libéralisation des marchés »

Conférence présentée au congrès de l'Association des économistes québécois (Québec, mai 1995)

« Agricultural Co-operation 1995 »

Conférence prononcée à la conférence régionale de l'Alliance coopérative internationale sur les alliances stratégiques (Miami, décembre 1995)

« La coopération agricole et le développement rural »

Conférence présentée lors du Symposium sur les coopératives tenu à l'Université du Costa Rica (San José / Costa Rica, novembre 1994)

« Le financement des coopératives »

Conférence prononcée à la Journée de l'Institut de recherche et d'enseignement sur les coopératives de l'Université de Sherbrooke (Sherbrooke, juin 1993)

« Le financement des coopératives »

Conférence présentée au symposium de l'Institut de gestion internationale agroalimentaire (Cergy-Pontoise / France, septembre 1988)

« Outlook for the Grain Industry »

Conférence présentée à la « Second Annual Planning and Business Conference », Ports Canada (Ottawa, avril 1986)

« Implementing Computer Technology and Management Techniques in Agriculture »

Conférence prononcée lors d'un séminaire de transfert de technologie organisé au Caire par l'ACDI (Le Caire, novembre 1983)

PUBLICATIONS

DUMAIS, Mario, JEAN, Bruno, MORIN, Sophie Anne, DIONNE, Stève. *La propriété locale des entreprises, la relève entrepreneuriale et le développement des collectivités*. Chaire de recherche du Canada en développement rural, Université du Québec à Rimouski, avril 2005. 211 pages.

DUMAIS, Mario. *Les classes sociales au Québec*, Revue Parti pris, août-septembre 1965, p42

DUMAIS, Mario. *Notes pour une morale révolutionnaire*. Revue Parti pris, décembre 1965, p. 32

DUMAIS, Mario. *Aspects économiques de l'industrie porcine*. Série de six articles publiés dans La Terre de chez nous, du 29 mai au 3 juillet 1980

DUMAIS, Mario. *Regards sur l'Égypte*. Série de cinq articles publiés dans La Terre de chez nous du 23 février au 22 mars 1984

DUMAIS, Mario. *Aliments et boissons, une valeur sûre pour l'économie*. Revue Forces, Numéro 83, Automne 1988, p. 52

DUMAIS, Mario. *L'agriculture contemporaine et l'environnement*. Le Coopérateur agricole, septembre 1997, p. 10

DUMAIS, Mario. *Les OGM et la sécurité alimentaire*. Mémoire présenté à la Commission parlementaire de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, Assemblée nationale du Québec, Janvier 2004. 19 pages.

DUMAIS, Mario. *Pour une agriculture durable et productive*. L'Agora, Vol. 8 # 4, septembre-octobre 2001.

DUMAIS, Mario. *L'agriculture intensive est nécessaire*. Le Devoir, 7 mars 2006.

DUMAIS, Mario. *Nourrir l'humanité*. Le Coopérateur agricole, mai-juin 2006.

DUMAIS, Mario. *Le point sur les lacunes des politiques agricoles*, Institut économique de Montréal, décembre 2010.

DUMAIS, Mario. *Les conséquences négatives des Offices de commercialisation agricole*. Institut économique de Montréal, septembre 2012

DUMAIS, Mario. *Securing and Building the Future of Quebec Agriculture and Agrifood.*, juillet 2012, Atelier d'écriture au Costa Rica, Global Forum on Agricultural Research.

DUMAIS, Mario. *Mémoires de Mario Dumais*. 2015



Mario Dumais est titulaire d'une maîtrise en économie de l'Université de Montréal. Il a travaillé comme économiste et comme directeur des publications à l'Union des producteurs agricoles, comme secrétaire général de la Coopérative fédérée de Québec et au Costa Rica comme directeur du Centre pour l'intégration et le développement des entreprises agroalimentaires à l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture. Il fut commissaire à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (« Commission Pronovost ») et pour le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dans le cadre de la Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec. Parmi les expériences qui ont marqué sa carrière, il fut tour à tour membre et coprésident du Comité de consultation du gouvernement canadien sur le commerce extérieur (SAGIT) pour les produits agricoles, les aliments et les boissons, et il a participé, en tant que président de l'Organisation internationale des coopératives agricoles, au Sommet mondial de l'alimentation de la FAO à Rome en 1996.